هكذا من الأصل

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE N° 11418 — JEUDI 15 OCTOBRE 1981

CHEF DE L'ÉTAT ANGOLAIS

M. Dos Santos s'entretient avec M. Mitterrand

LIRE PAGE 6



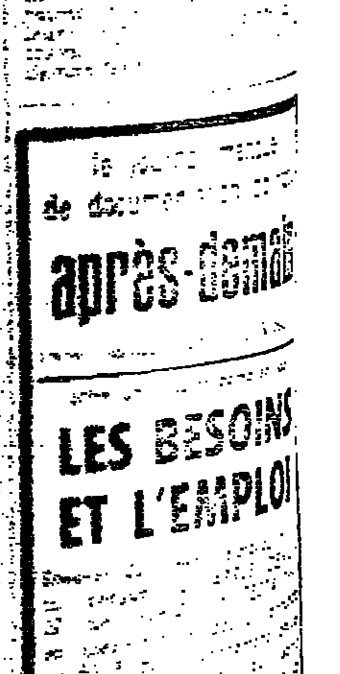
Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 rls. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 14

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris no 650572
Tél. : 246-72-23





BULLETIN DE L'ÉTRANGER

La relève de Camp David

En dépit de toutes les assurances de continuité prodiguées par ses successeurs et alliés, un homme d'Etat dont la politique a marqué son temps ne disparaît pas sans une vaste redistribution des cartes dans les jeux intérieur et international. En Egypte même, il est encore trop tôt pour savoir si le président Moubarak modifiera substantiellement le régime qu'il est appelé à diriger dans des circonstances dramatiques. Dans la partie proche-orientale, d'ores et déjà des évolutions s'amorcent.

Ainsi, la reconnaissance d'Israël, à laquelle le raïs procéda avec tant d'éclat et de courage, suscitant des haines inexpiables, est peu à peu envisagée, dans un style évidemment feutré et allusif, par certains des adversaires les plus résolus de l'Etat juif. A Tokyo, le chef de l'O.L.P., M. Yasser Arafat, aurait employé à son propos le mot de « coexistence », dans des circonstances au demeurant assez confuses puisque ses collaborateurs parlent d'« imprécision dans la traduction » tout en se gardant de démentir formellement l'emploi de ce mot si longtemps tabou. En toute hypothèse, cette attitude n'est pas celle d'un homme que l'assassinat du président Sadate, accueilli avec une joie indécente, aurait porté à une totale intransigeance. Donnant souvent l'impression, depuis qu'il s'est rallié, en 1973, à l'idée d'exercer une autorité nationale sur la moindre partie du territoire palestinien, qu'il faisait machine arrière sous la pression des extrémistes, le chef de l'O.L.P. a patiemment fait évoluer sa position vers la reconnaissance des réalités qui, seule, peut l'amener un jour à une table de négociation.

En sens inverse, l'idée qu'un règlement fût concevable sans l'organisation palestinienne n'est désormais plus guère soutenue sous sa forme extrême qu'à Jérusalem. Les anciens présidents Ford et Carter profitant de ce que l'absence de responsabilités de gouvernement leur autorise une plus grande liberté de parole, ont appelé, dans l'avion qui les ramenait du Caire, à ouvrir des conversations politiques avec l'O.L.P. Les Palestiniens se sont aussitôt félicités de cette suggestion. Reste à savoir si elle a été avancée avec l'accord de M. Reagan.

Explorant elle aussi les voies de la paix, l'Europe vient pour sa part de sortir de sa réserve, et le Conseil de la Communauté a décidé, mardi, d'envoyer son président, lord Carrington, en Arabie Saoudite au début de novembre. Les Dix, faisant état d'une « remarquable convergence d'analyse », selon M. Cheysson, semblent estimer comme M. Mitterrand que le « plan Fahd » doit être encouragé car il contient certains des principaux éléments d'un règlement, y compris la reconnaissance implicite de l'existence et des droits d'Israël.

En fait, dans des styles très différents, de la brutale franchise pratiquée par le ministre français des relations extérieures à la plus diplomatique circonspection, chacun estime qu'à quelque chose malheur est bon. La disparition de celui que le quotidien de Beyrouth « l'Orient-le Jour » qualifie dans une formule cruelle de « kamikaze de la paix », donne à la C.E.E. et à Washington, très probablement de façon concertée, l'occasion de rechercher une solution de rechange au processus agonisant de Camp David. Elle passe, aux yeux des Occidentaux, par le rapprochement entre Le Caire et Ryad et le soutien à bon nombre des suggestions saoudiennes.

(Lire nos informations page 3.)

Le conflit saharien

Après l'attaque de Guelta-Zemmour par le Polisario, le Maroc entend « reprendre sa liberté d'action »

Dans un message diffusé au cours de la soirée du mardi 13 octobre par l'agence MAP, le roi Hassan II a annoncé qu'une attaque du Polisario, appuyée par d'importants moyens blindés — la première depuis juin, — avait été déclenchée le même jour contre la position marocaine de Guelta-Zemmour, à la limite des deux provinces sahariennes d'El Ayoun et de Dakhla, et à peu de distance de la frontière mauritanienne.

Le souverain a estimé que cette attaque, qui « viole » *les résolutions de l'Organisation de l'unité africaine sur le Sahara occidental, rend au Maroc son* « entière liberté d'action » *et* « porte gravement atteinte aux efforts de paix » *de son pays.*

Hassan II a affirmé que des fusées sol-air, « installées par des non-Africains », *de fabrication soviétique, ont abattu deux appareils de l'armée de l'air marocaine, lors des combats du 13 octobre.*

Le Polisario n'avait, pour sa part, fait encore aucun commentaire sur ces événements ce mercredi en fin de matinée.

De notre correspondant

Rabat. — Attaquée sans succès en avril, facile à défendre, la petite ville de Guelta-Zemmour n'est accessible que par deux cols. Or, selon des nouvelles non confirmées circulant à Rabat, les guérilleros du Polisario auraient réussi à s'introduire dans la position et s'y maintiendraient encore ce mercredi.

Dans un message, adressé notamment à MM. Mitterrand et Reagan, aux membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, au président en exercice de l'O.U.A., M. Arap Moi (Kenya), et aux sept chefs d'Etat des pays membres du comité de mise en œuvre des résolutions de la deuxième conférence de Nairobi sur l'organisation du référendum dans les provinces sahariennes, le roi a rappelé qu'il avait « spontanément » accepté le cessez-le-feu figurant parmi les conditions prévues par cette deuxième conférence. « Or, a-t-il dit, *voici que ce jour, 13 octobre 1981, notre territoire fut violé et nos troupes attaquées par des bandes fortement armées, dotées d'un arsenal des plus sophistiqués. Les assaillants n'ont pu venir que des pays voisins. Cette méconnaissance flagrante des résolutions pertinentes de l'O.U.A. et de son comité de mise en œuvre, en nous restituant notre totale liberté d'action, compromet gravement les efforts de paix dont nous avons été les instigateurs.* »

Le roi affirme qu'il laisse l'entière responsabilité de la situation à ceux qui l'avaient créée, d'autant plus, rappelle-t-il, que, « *immédiatement après Nairobi, les dirigeants mauritaniens et nous-même avons conclu, à Taïef, un accord aux termes duquel la Mauritanie s'engageait à interdire toute attaque dirigée à partir de son territoire contre le Sahara* ». Le roi Hassan II a redit aussi que, de son côté, le président Chadli s'était également porté garant de la volonté de l'Algérie de ne rien entreprendre contre le processus de paix.

Or, conclut le roi, « *pour la première fois depuis que le conflit du Sahara existe, la présence de plusieurs dizaines de blindés chenillés a été formellement détectée par notre armée de terre* ».

ROLAND DELCOUR.

(Lire la suite page 6.)

A NOS ABONNÉS

Nous rappelons à ceux de nos abonnés qui en ont reçu la proposition par lettre, qu'ils peuvent souscrire un renouvellement anticipé jusqu'au samedi 31 octobre.

La mise au point du plan intérimaire

M. Michel Rocard préconise un arrêt de l'accroissement des charges des entreprises

Le président de la République a achevé, dans la nuit du mardi 13 au mercredi 14 octobre, une visite officielle de quarante-huit heures en Lorraine, au cours de laquelle il a rencontré les représentants des groupes *socio-professionnels*.

M. François Mitterrand a également saisi cette occasion pour prononcer deux discours de portée nationale : le premier mardi matin, à Metz, au cours duquel il a mis sur le même plan prioritaire la lutte contre le chômage et la lutte contre l'inflation ; le second, mardi après-midi, à Longwy, axé sur la nécessité de gagner la *« guerre économique »* dans laquelle, selon lui, le pays est engagé. Appelant à l'effort, le président de la République a souligné qu'il sera *« équitablement partagé »* ; il a également défini par la *« relance »* et la *« solidarité »* la politique du gouvernement.

Le chef de l'Etat a, en outre, souhaité que les travailleurs deviennent *« des citoyens à part entière »* dans l'entreprise : des réformes seront engagées dans ce sens.

M. François Mitterrand, de retour à Paris, présidait, ce mercredi, un conseil des ministres, au cours duquel M. Michel Rocard, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, devait présenter les grandes lignes du Plan intérimaire de deux ans. Entièrement orienté vers l'emploi, ce Plan préconise notamment un arrêt de l'accroissement des charges des entreprises.

Une stratégie pour l'emploi

M. Michel Rocard, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, devait présenter, ce mercredi 14 octobre, au conseil des ministres, les grandes lignes du plan intérimaire de deux ans. Il lui avait été demandé, au début juillet, par le premier ministre.

Ce plan fera l'objet d'un projet de loi dont le Conseil économique et social devrait être saisi, pour avis, le 22 octobre. Puis, une fois amendé s'il doit l'être, le texte devrait être définitivement approuvé par le conseil des ministres du 22 octobre.

ALPHONSE THÉLIER.

(Lire la suite page 35.)

Le voyage présidentiel en Lorraine

M. MITTERRAND LANCE UN APPEL POUR GAGNER LA « GUERRE ÉCONOMIQUE »

(Lire pp. 10 et 11 le reportage de JEAN-MARIE COLOMBANI.)

Un patronat dos au mur

« Non, les chefs d'entreprise ne traînent pas les pieds ; non, ils ne participeront pas à la politique du pire... Ils ne sont pas pour ou contre un régime politique... Ils sont simplement pour l'équilibre de leur compte d'exploitation, le développement de leurs affaires et l'accroissement des emplois. »

Celui qui s'exprime en ce langage direct, nouveau pour un représentant patronal, est M. Yvon Gattaz, président de l'ETHIC (Entreprises de taille humaine industrielles et commerciales), un groupement de quinze cents sociétés qui tenait son congrès le mardi 13 octobre à Paris.

Celui à qui il s'adresse est M. Michel Rocard, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Un moment chahuté par une salle rétive, le ministre recevra bientôt des applaudissements qu'il n'a pas cherchés... Il a plaidé en faveur d'un nouveau type de relations sociales et il a — pour rassurer ses hôtes — opposé les grandes entreprises (que l'Etat voudrait plus soumises à l'intérêt public) aux moyennes qui, elles, travaillent de plain-pied avec le pays.

Un grand nombre de ces « moyens » patrons étaient venus — la plupart de province — au congrès de l'ETHIC pour éclairer leur lanterne. Ils ne comprennent toujours guère la politique du gouvernement. Où donc veut-il en venir et comment veut-il y aller ?

Pas de découragement excessif pourtant. Voici un patronat qui a le dos au mur, qui a dû rompre très vite avec son rituel d'hier : il ne trouve plus les mêmes hommes (jusqu'ici fort proches de lui) dans les allées du pouvoir. Ses partenaires ont changé, et aussi leur langage. Du côté du patronat « moyen », on ne cherche pas — ou plus — à composer en ronronnant. S'il rêve d'en découdre — dans le meilleur sens du terme, — c'est pour imposer ses idées « libérales », les seules qui, selon lui, sur le terrain, sont vraiment durablement créatrices.

On entendra les échos de ce congrès dans les instances du C.N.P.F., où l'on doit prochainement désigner un successeur à M. François Ceyrac. La politique n'aura guère de place dans ce choix. On paraît vouloir, aujourd'hui, se donner un peu de champ, le temps d'assimiler mieux le changement intervenu et d'en tirer toutes les conséquences.

Choisir ses « 35 heures »

Lentement, les négociations sur la réduction et l'aménagement de la durée du travail se poursuivent dans une centaine de branches, notamment dans la métallurgie, la construction, les coopératives agricoles, où un protocole d'accord vient d'être établi.

A l'Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC, régime d'assurance-chômage, qui emploie huit mille cinq cents salariés), un accord signé le 12 octobre, par la C.F.D.T., F.O. et la C.F.T.C., prévoit de ramener la semaine de travail, sans compensation, de quarante heures à trente-huit heures quarante-cinq à compter du 19 octobre 1981 et à trente-sept heures trente au plus tard le 1er janvier 1983. La C.G.T. et la C.G.C. ont réservé leur réponse.

par PIERRE DROUIN

A l'horizon social de 1985 clignotent les « 35 heures ». Dans les branches professionnelles, on s'active à négocier le premier palier. Malgré le lent cheminement qui a permis d'arriver au protocole d'accord national du 17 juillet dernier, on est loin encore d'avoir perçu toutes ses résonances. Le gouvernement voit là surtout un moyen de lutter contre le chômage, les chefs d'entreprise, une façon de donner plus de souplesse à l'utilisation des machines et donc de grapiller quelques nouveaux gains de productivité, les syndicats (la C.G.T., on le sait voudrait qu'on aille plus vite) une amélioration des conditions de vie.

Mais l'esprit est ainsi fait, les normes de société si puissantes et le matraquage sur les 35 heures si intense, que la seule idée qui vient — ou presque — lorsqu'on parle de diminuer le temps de travail est de diminuer la journée d'une heure. Or il y a bien d'autres façons de profiter de ce progrès social, et d'utiliser précisément cette époque de mutation pour « changer la vie » professionnelle et celle des loisirs.

L'équipe d'Echange et projets qui avait déjà travaillé efficacement sur le thème de « la révolution du temps choisi » (1) vient de pousser plus avant sa réflexion à partir de cas concrets pour ouvrir un éventail d'hypothèses passionnantes (2).

(Lire la suite page 2.)

(1) Titre d'un livre de Laurence Cossé et Jean-Baptiste de Foucauld publié en 1980 chez Albin Michel (voir *le Monde* du 7 mai 1980).

(2) *Vers le temps choisi.* Revue n° 27 (septembre 1981), d'Echanges et projets, 10, rue des Pyramides, 75001 Paris. Lire aussi l'article de M. William Grossin « Aménagement du temps et technologie : la problématique des choix » dans la *Revue française des affaires sociales* d'avril-juin 1981, 1, place Fontenoy, Paris (7e), et le numéro spécial que vient de consacrer la revue *Futuribles* (55, rue de Varenne, Paris) à la réduction du temps de travail et au partage de l'emploi.

AU JOUR LE JOUR

Sartrien

Une voix syndicale s'est élevée pour reprocher aux dirigeants de Renault-Billancourt de n'avoir pas digéré le changement politique du 10 mai. Elle allait même jusqu'à suggérer au gouvernement d'effectuer certains changements au sommet de cette entreprise nationalisée.

Essayerait-on de désespérer la direction de Billancourt ?

HENRI MONTANT.

WILLIAM S. BURROUGHS AU « PALACE »

Un damné de l'écriture

Au Palace, devant un public « dans le coup » William S. Burroughs lisait l'autre soir ses textes. Avec quelques feuillets, un verre d'eau et des micros, il est resté à l'écart, comme hier à New-York et demain nique. L'ovation qui a suivi son antishow ne lui a pas arraché un sourire. Paris fêtait l'un des grands écrivains vivants, le plus controversé aussi, à l'occasion de la sortie de son dernier roman, *Les Cités de la nuit écarlate* qui, vingt ans après *Le Festin nu*, rencontre déjà aux Etats-Unis un immense succès de scandale.

Toujours hostile au pittoresque, il nous a reçu le lendemain dans sa chambre d'hôtel, plus que banale. Une bouteille de vodka, du Pepsi, le dernier livre de Deighton, *X P D*, posé sur une table ordinaire, voilà pour le décor. L'œil bleu à l'affût, des gestes saccadés et précis pour allumer ses Player's, en costume trois pièces marron, il est à Paris, comme hier à New York et demain à Amsterdam, le même, un peu plus désincarné après chaque visite.

« *Je travaille encore surtout à partir des journaux. Je m'en nourris. Les faits divers, accidents, crimes, ouragans, y sont racontés en quelques lignes. J'en découpe certains. Ce sont mes archives. En écrivant, je cherche à relier entre eux ces événements dispersés qui, jour après jour, sont oubliés.*

Propos recueillis par RAPHAEL SORIN.

(Lire la suite page 28.)

Le Monde

idées

AMÉNAGER LE TRAVAIL

Les négociations sur la réduction de la durée du travail se poursuivent dans les branches professionnelles. A cette occasion, ne peut-on réaménager ce temps contraint, se demande Pierre Drouin, s'inspirant d'expériences et d'études qui se développent sur le sujet ? Robert Gras relance sous le nom de « service économique » l'idée que tous les jeunes citoyens consacrent une période de leur vie aux tâches élémentaires de production qu'on ne peut plus laisser seulement aux déshérités et aux travailleurs étrangers. Maurice Berton estime que l'on peut réintroduire un peu du « principe de plaisir » dans le travail, notamment dans les structures informatisées qui se mettent en place.

Des espaces de liberté

par MAURICE BERTON (*)

DU plus loin qu'on remonte dans le temps, Dieu n'aurait-il pas créé le monde par jeu, pour se désennuyer de sa propre compagnie ? Et lorsque nos premiers parents mangèrent du fruit défendu, qui dira si ce fut par simple curiosité ou pour la gratuité même du plaisir et du risque d'aimer ?

Montaigne, qui appelait *« farcesques »* la plupart de nos *« vacations »*, tant il les tenait en piètre estime, n'avait pas été sans remarquer la pratique du jeu chez les animaux. *« Quand je me joue à ma chatte,* écrit-il notamment, *sait-on si ce n'est pas elle qui se joue à moi ? »* Mais pour en rester au seul domaine humain, comment ne pas être frappé par une expression telle que *« jouer sa vie »*, que ce soit sur un anneau de vitesse, dans l'arène sanglante des tauromachies, à l'assaut de l'Everest ou à bord d'un esquif solitaire en plein Atlantique ? *« Je joue ma vie,* disait Voltaire, *elle n'est bonne qu'à cela ! »* Et, lui faisant écho à deux siècles de distance, l'essayiste anglais Cyril Connolly affirmera : *« La vie est le seul jeu auquel nous acceptons de jouer sans en connaître les règles »* ; bref, le jeu de hasard par excellence, celui qui, comme la loterie, ne comporte ni recette éprouvée ni avenir probable.

Que devient alors le sérieux du travail programmé que l'on impose à notre disponibilité native et que l'on oppose en même temps à la futilité multiforme du jeu, comme s'il était répréhensible de prendre un peu de champ vis-à-vis des impératifs de productivité et de compétitivité sur lesquels se fondent les tâches prétendument utiles de notre existence ? Bannis sans ménagement du jardin d'Eden, Adam et Eve se sont entendu dire : *« Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front ! »*

En fait, pour l'enfant, jouer relève autant du travail que du divertissement. C'est en jouant que l'enfant se prépare à sa destinée d'homme. C'est en jouant avec une trousse de petit secouriste, par exemple, qu'il pourra décider de se consacrer plus tard à la médecine. Ainsi naissent les meilleures vocations. Chez l'adulte, tout change. Le jeu et le travail sont perçus et ressentis comme antinomiques. L'un libère, l'autre aliène. Celui-là épanouit, celui-ci asservit. Quant au retraité, c'est dans le jeu qu'il essaiera de trouver un correctif aux inconvénients de sa désinsertion sociale.

Et, du même coup, une question vient immédiatement à l'esprit. Ne serait-il pas possible de réconcilier le travail et le jeu, d'introduire un peu du principe de plaisir dans les structures informatisées, robotisées que nous promet l'an 2000 ? Et de les réconcilier non pas forcément par la mise en place d'un ministère du temps libre, mais par une amélioration de la relation de l'homme à son travail. La plupart des gens n'ont pas tout à fait choisi le métier qu'ils exercent, et ils l'accomplissent vaille que vaille, en le subissant comme une malédiction renouvelée de la Bible, parce que les instances dirigeantes de leur entreprise ou de leur administration les tiennent soigneusement à l'écart des grandes décisions. Ignorant la véritable finalité de ce qu'on leur demande sans les avoir consultés, ils ne sauraient faire preuve des mêmes qualités que Roger Caillois reconnaissait aux joueurs : le sens de l'action, l'audace, l'esprit d'initiative, *« l'incandescence de l'être »*...

Seule peut-être une société moins axée que la nôtre sur la concurrence et le profit permettrait à l'homme de jouer à travailler, dans la mesure où son travail contiendrait des espaces de liberté et de créativité suffisants pour lui donner le sentiment que la partie n'est pas, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui, perdue d'avance.

(*) Agrégé de l'Université.

Pour un « service économique »

par ROBERT GRAS (*)

LE progrès des techniques et, en particulier, celui de la robotique conduit, on le sait, à réduire considérablement l'emploi, tant dans les secteurs producteurs de biens que dans ceux fournisseurs de services. Mais cette réduction n'affecte pas uniformément toutes les catégories d'emplois. Les activités de commandement, d'organisation, de création, celles de caractère libéral et artisanal ne semblent pas devoir être supprimées à court et moyen terme. Au contraire, on peut s'attendre à leur développement. Ce sont les activités d'exécution : toutes les tâches manuelles et intellectuelles parcellaires et répétitives qui seront, à un rythme exponentiel, transférées des hommes aux robots.

Aussi les 35 heures ne concernent pas l'ingénieur, le médecin, le cadre, le commerçant, l'artisan, l'agriculteur, mais seulement l'ouvrier et l'employé. On s'aperçoit d'emblée que si les premiers conservent un rythme d'activité de 40 à 60 heures par semaine, et que les seconds voient le leur passer de 40 à 35, puis 30, voir 20 (1), l'écart entre les rémunérations des uns et des autres, déjà considéré comme trop grand, ne fera que s'accentuer.

En outre, s'il est possible de partager le travail d'exécution entre tous les actifs, qualifiés ou pas, à l'inverse, il n'est pas possible qu'ils se partagent le travail qualifié. En conséquence, réduire le temps de travail dans les activités autres que d'exécution ne contribuerait pas à augmenter l'emploi des travailleurs d'exécution.

Enfin, au sujet des tâches d'exécution, il importe de différencier celles d'ouvriers des secteurs primaire et secondaire de celles d'employés du tertiaire. Les travaux de force dans le bâtiment, les travaux publics, la sidérurgie, la métallurgie, les mines, les transports, l'agriculture conviennent naturellement à la force, le dynamisme, l'adresse, la malléabilité, l'enthousiasme et l'insouciance de la jeunesse. Les tâches de commis de bureau, de magasin, de commerce, les emplois de gardiennage, d'entretien, etc., conviennent à la pondération, la patience, l'expérience de l'âge mûr. (Les premières sont abandonnées aux travailleurs émigrés et les secondes sont données par les employeurs de préférence aux jeunes retraités.)

De quelle manière répartir le travail entre tous de façon que chacun soit assuré d'en avoir à sa suffisance, d'en tirer une rémunération et que toutes les tâches utiles soient accomplies ? Il n'y a pas de réponse satisfaisante à cette question tant que l'on songera à une répartition basée sur la journée, la semaine, le mois ou même l'année. Seule une répartition « contraignante » basée sur l'âge peut apporter une solution.

Les nations modernes se trouvent aujourd'hui confrontées sur le chapitre économique au même problème qu'elles ont eu à résoudre au dix-neuvième siècle pour la défense militaire. Elles ont compris alors qu'elles ne pouvaient plus se contenter d'une armée de volontaires et de mercenaires. Le principe du service militaire obligatoire et égal pour tous a été universellement adopté.

Aujourd'hui, la défense économique en demande autant. Toutes les tâches élémentaires de production, vitales pour le pays, ne peuvent plus être laissées aux déshérités — qui les refusent d'ailleurs — et aux travailleurs étrangers. Il faut que tous les jeunes citoyens se les partagent, et que toutes les autres tâches ne leur soient accessibles qu'après qu'ils en auront fait leur part.

En contrepartie de ce devoir économique, chacun ensuite, pourrait être assuré d'un revenu minimum garanti à vie — idée qui fait son chemin — et avoir la possibilité de choisir des tâches qui correspondent mieux au rythme qu'il choisit pour lui — autre idée en l'air. Bref, cette période, qui pourrait s'intituler « service économique » asseoirait sur des bases réalistes cette évolution. Ce « service » apporterait, en outre, une solution durable et efficace à des problèmes actuellement insolubles.

Cinq conséquences

1) *Le problème de la mobilité et de la pénurie de main-d'œuvre.* — Les « travailleurs économiques » pourraient être affectés en fonction des besoins changeants des entreprises. Grâce à l'informatique qui permet la collecte, la centralisation et l'exploitation des besoins d'une part, des désirs et aptitudes d'autre part, il se conçoit que d'une manière générale, tous auraient une affectation correspondant à leur souhait.

2) *Dans le domaine de l'Education.* — Les Américains comme les Russes n'ont pas songé un instant à envoyer dans l'espace des cosmonautes de vingt ans. Il tombe sous le sens que la plupart des tâches de spécialisation, de responsabilité et de création conviennent généralement mieux à l'âge mûr qu'à la prime jeunesse. Ne serait-il pas plus normal et plus efficace d'envoyer dans les écoles d'ingénieurs, de médecine, d'administrateurs, etc, des hommes d'au moins une trentaine d'années, ayant déjà une expérience pratique du domaine qu'ils veulent approfondir, que de tout jeunes gens ignorant tout de la voie qu'ils choisissent ? Dans ces conditions, la formation durant l'adolescence pourrait être axée largement et paisiblement sur la culture générale et les connaissances de base en matière sociale, économique, technologique. Pour donner des chances égales à tous, quel meilleur moyen que de les mettre sur la même base de départ ?

3) *Dans le domaine de la défense nationale.* — Le service militaire est aujourd'hui manifestement injuste (de 25 % à 30 % des jeunes y échappent) et archaïque. En cas de conflit, va-t-on masser aux frontières dix millions d'hommes ? Ce ne sont plus les gros bataillons qu'il faut, mais des armes puissantes utilisées par un personnel peu nombreux mais bien entraîné. Au lieu que ce dernier soit fourni par les trois quarts des jeunes servant pendant un an ou moins, il pourrait l'être par un dixième seulement pendant le service économique. Ce serait une manière de l'accomplir. Ainsi seraient conciliés les avantages techniques de l'armée de métier et ceux psychologiques de l'armée du peuple. Les unités seraient encadrées par des soldats de carrière selon les modalités en vigueur.

4) *Dans la fonction publique en général.* — Les métiers d'instituteur, d'infirmier, de policier, de postier et bien d'autres devraient, eux aussi, s'exercer dans le cadre du service économique. Toutes ces professions seraient réservées aux jeunes. Ceux qui voudraient ensuite poursuivre dans l'enseignement, la santé, etc. devraient devenir professeurs, médecins, etc.

5) *La place des femmes.* — Tout naturellement le service économique féminin — sans être une obligation — serait la maternité. Les enfants ne seraient plus privés de leur mère à l'âge où ils en ont le plus besoin. Ainsi, hommes et femmes débuteraient dans leur vie active par des tâches élémentaires et par la suite se retrouveraient à égalité pour entreprendre des études ou s'engager dans la voie leur convenant.

En définitive, ce projet apporte, si on y réfléchit bien, une réponse explicite à nombre d'aspirations implicites. Il se situe en droite ligne dans le prolongement de la conscription et du suffrage universel. Comme la conquête de la Lune, il aurait été irréaliste du temps de Marx, de Jaurès et même de Blum. Mais, aujourd'hui, l'informatique, l'audiovisuel et la robotique le rendent non seulement possible, mais vraisemblablement nécessaire.

(*) Ancien militaire.

(1) Voir les articles de Michel Bosquet dans *le Nouvel Observateur* des 22 et 29 août 1981.

Choisir ses « 35 heures »

(Suite de la première page.)

On sait que, dans notre société complexe, le temps libéré n'a pas la même couleur pour tous suivant le moment où l'on peut l'utiliser : les uns préfèrent en effet la diminution des horaires quotidiens, les autres ne pas travailler certains jours (le mercredi), les troisièmes allonger certains week-ends ou leurs vacances, les quatrièmes bénéficier de congés sabbatiques ou d'un âge abaissé de départ en retraite. Toute solution collective uniforme serait donc mauvaise. *« Il ne suffit pas de faire varier les frontières du temps contraint, qu'il soit temps de travail ou temps de loisir : il faut aujourd'hui les rendre perméables. »*

Les premières expériences d'horaires mobiles, accueillies avec scepticisme, ont maintenant la faveur de tous ceux qui les pratiquent et même de leurs employeurs, qui ont vu diminuer l'absentéisme et augmenter la productivité. D'autres réalisations attirent aujourd'hui les regards. Citons celle de la compagnie d'assurances les Mutuelles unies dont le siège social est à Elbeuf (Seine-Maritime), qui, depuis 1974, ont mis sur pied un système comprenant à la fois l'horaire mobile, la réduction de la durée des congés, la création de congés spéciaux qui peuvent être accolés aux congés principaux (un à trois jours en plus selon le degré d'assiduité), et des dispositifs de gestion de congés pour les cadres, qui ne bénéficient pas de l'horaire mobile, leur permettant de ventiler une partie de leurs congés annuels tout au long de leur carrière.

Autre exemple, celui des Laboratoires Servier, avec horaire personnalisé (le salarié détermine chaque vendredi son horaire pour chaque journée de la semaine à venir, cet horaire devant se situer entre 6 h. et 22 heures, et le même nombre d'heures de travail devant être effectué chaque jour). Le système fonctionne sans pointage. Ce même établissement autorise le temps partiel : le travailleur peut aller à l'usine de Gidy (Loiret) de 20 heures à 39 h. 45 par semaine. Enfin, l'établissement ne fermant pas, l'ouverture des droits aux congés existe dès le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

A E.D.F.-G.D.F., des mesures portant sur l'aménagement du temps de travail ont été prises au milieu de 1980, et d'autres négociations vont prochainement essayer d'élargir les possibilités offertes aux travailleurs. Des congés payés supplémentaires sont accordés aux agents se trouvant dans certaines situations : dix-huit jours précédant la mise en inactivité échelonnés sur les douze derniers mois, cinq jours par an (maximum) au-delà de la vingt-cinquième année de présence.

Deux autres mesures, en revanche, sont optionnelles, car elles impliquent une baisse de rémunération : 1) le travail à temps partiel à l'échelle hebdomadaire (50 %, 75 %, 80 % du temps) est proposé à tous les agents, sous réserve de l'existence d'un motif familial et de la compatibilité avec les nécessités du service ; 2) plus originale est la possibilité de débiter en « temps » le « treizième mois ». Au lieu de percevoir cette mensualité, les agents peuvent prendre des journées de congé non rémunérées dans la limite de vingt jours par an au total, le fractionnement étant autorisé et même recommandé. Près de cinq mille agents d'E.D.F.-G.D.F. de toutes catégories avaient utilisé cette possibilité entre juillet 1980 et août 1981.

Autre signe d'une prise en compte d'une redistribution plus large du temps de travail : les modalités du premier accord sur la réduction des horaires signé dans l'industrie du sucre (3). La durée annuelle du travail passe de 1 856 à 1 770 heures et les durées hebdomadaires varient suivant les besoins de l'industrie (4).

La « brique » de la demi-journée

Certains pensent, à juste titre, qu'il faut aller beaucoup plus loin pour faire éclater le temps contraint, en utilisant précisément la brèche ouverte par la marche vers les 35 heures.

En 1985, les entreprises disposeront d'une marge de 12,5 % de temps de travail à attribuer au personnel (différence entre 40 heures et 35 heures). Pour le répartir de façon différenciée et plus rationnelle, ne conviendrait-il pas de partir, au lieu de l'unité heure, du bloc de la demi-journée, plus petite fraction de temps qui corresponde à des rythmes physiologiques (pause méridienne, etc.), la « brique élémentaire » à partir de laquelle peuvent être construites toutes les autres durées (journée, mois, année, carrière) (5) ?

Une solution pourrait être d'allouer en cinq étapes annuelles successives une, puis deux, puis trois, puis quatre, puis cinq demi-journées de congé par mois à chaque travailleur (sauf, bien sûr, lorsque le service en continu est industriellement exigé). Cette formule pourrait fonctionner selon un cycle mensuel qui correspond notamment au cycle de gestion du personnel. Sans doute, il paraît indispensable que les absences correspondantes fassent l'objet, à l'image des congés annuels, d'un tableau de programmation dûment négocié.

La proposition est donc très simple : faire décroître progressivement la durée du travail non pas de 40 à 35 heures par semaine, mais, ce qui revient au même si l'on fait le compte, de 40 à 35 demi-journées par mois.

Ce système, pour qu'il ne devienne pas trop rigide au gré de certains, pourrait au reste être marié à celui de l'horaire mobile. De même, il pourrait être combiné avec un « temps choisi » en plus, mais payé par le salarié, voire payé collectivement dans le cadre des « contrats de solidarité » (par exemple 35 heures tout de suite, la différence étant à la charge des salariés).

Quelles que soient les formules qui pourraient être élaborées entre les partenaires sociaux pour mieux aménager la durée du travail, les solutions différenciées apparaissent dès maintenant comme plus adaptées à la production moderne que les solutions uniformes. Elles auraient la vertu de faire baisser l'absentéisme, de détendre le climat social, de banaliser des situations en porte à faux (congé maternité, travail à temps partiel, etc.), d'utiliser plus rationnellement les équipements collectifs et notamment les transports. Sans doute le chef d'entreprise trouvera qu'il est moins commode de gérer le « temps choisi » que l'autre et le fonctionnement hiérarchique devra céder la place à un style de commandement plus soucieux d'objectifs convenablement négociés. Du côté des syndicats, on ne manquera pas de ressentir l'inconvénient d'une mobilisation plus difficile des travailleurs.

Tout ce qui bouscule les habitudes fait problème, et le développement de ces « droits de tirage » sur le temps, cette possibilité de « choisir ses 35 heures » troubleront plus d'un. Comme la liberté. Comme le souffle de l'imagination...

PIERRE DROUIN.

(3) *Le Monde* du 24 septembre 1981.

(4) Un système de « crédit d'heures » a été institué — pour répondre, comme dans l'industrie du sucre, aux à-coups de la production — dans une entreprise moyenne du textile, les établissements Albert (voir *C.N.P.F.-La Revue des entreprises*, septembre 1981). La formule a été contestée par l'inspection du travail, mais M. Albert a protesté auprès du ministère du travail contre l'« *application littérale d'articles législatifs périmés, inadaptés à la réalité économique* » (voir *le Monde* des 4-5 octobre 1981).

5) Cette idée de « module » avait déjà été étudiée de près par M. J.-L. Michau qui, à grands renforts de courbes et de chiffres, avait prouvé son réalisme. *L'Horaire modulaire.* Institut de l'Entreprise — 176 pages. Editions Masson — 1981.

Le Monde

étranger

PROCHE-ORIENT

Egypte

M. Hosni Moubarak a été élu président de la République à la « quasi unanimité »

De notre envoyé spécial

Le Caire. — Personne n'en doutait : M. Boubarak a été désigné président de la République égyptienne à la « quasi-unanimité » des voix exprimées au référendum du mardi 13 octobre. Les premières éditions des journaux, parues en fin de soirée, plus de douze heures avant la proclamation des résultats, indiquaient que la participation au scrutin « *a battu tous les records* ». Dans le nombre de localités, 100 % des inscrits auraient voté « oui », ce qui signifie qu'aucun d'entre eux n'a été empêché pour une raison quelconque de se rendre au bureau de vote.

Aucune opposition n'a pu se manifester. La plupart des partis, organisations et associations avaient été réduits au silence par la destitution ou l'arrestation de leurs dirigeants quelques jours avant l'assassinat de Sadate. En tout cas, les organes d'information ne sont pas accessibles aux opinions non conformistes. Le Rassemblement progressiste de M. Khaled Mohieddine a dû se contenter de remettre aux représentants de la presse internationale un manifeste ronéotypé dans lequel il se prononce pour le « non » au référendum, en expliquant qu'il ne pouvait avaliser l'action d'un homme qui se réclame de la politique de l'ex-raïs. Même le Parti du travail socialiste, de l'opposition, n'a pu faire savoir à l'opinion qu'il accordait un soutien critique à M. Moubarak. En revanche, une grande publicité a été donnée au vote favorable, et plutôt insolite, du général Nemeiry, le chef de l'Etat soudanais, qui bénéficie de la double nationalité.

C'est au cours d'une séance extraordinaire du Parlement, ce mercredi, et à laquelle assistaient les représentants des hautes autorités civiles, militaires et religieuses, que le successeur de M. Sadate a prêté serment en ces termes : « *Je jure devant le Seigneur tout-puissant de préserver le système républicain, la Constitution et la légalité, de défendre résolument les intérêts du peuple ainsi que l'indépendance et l'intégrité territoriales de la patrie.* » Le chef de l'Etat a ensuite prononcé une allocution, dans laquelle il a esquissé la politique qu'il comptait appliquer.

On ingorait encore ce mercredi matin si le gouvernement, tenu à démissionner selon les termes de la Constitution, serait ou non reconduit tel quel. La volonté du chef de l'Etat est, en tout cas, de projeter l'image de la continuité à l'intention de ceux, à l'étranger, qui craignent un changement de cap. Il lui faut, au premier chef, rassurer les Israéliens sur sa détermination de respecter à la lettre les accords de Camp David et, d'autre part, réaffirmer le choix de l'Egypte de se maintenir dans la mouvance américaine au Proche-Orient. Par conviction et par nécessité, M. Moubarak tient à entretenir des relations privilégiées avec Washington et Jérusalem, au moins jusqu'en avril, date à laquelle les Israéliens devraient évacuer complètement le Sinaï. L'inconvénient de la continuité est que le gouvernement du Caire devra s'abstenir d'adhérer à d'autres projets de paix, tel celui présenté par l'Arabie Saoudite, qui se heurte à l'opposition du partenaire israélien.

Sur le plan intérieur, la principale préoccupation des dirigeants, sinon la seule, est d'assurer la sécurité et la stabilité dans le pays. Certes, celles-ci ne sont pas vraiment menacées ; les forces armées demeurent, jusqu'à preuve du contraire, loyales au pouvoir établi. Les organisations islamiques, malgré l'assassinat de Sadate et la sanglante sédition d'Assiout, sont trop fragmentées et divisées pour être en mesure à elles seules d'ébranler les institutions. Le fait qu'elles n'aient pas réussi à susciter le moindre mouvement populaire indique que leur audience demeure relativement modeste. Quelle que soit leur sympathie politique, les Egyptiens sont par nature réfractaires à la violence, comme en témoignent encore aujourd'hui nombre de commentaires recueillis au hasard de rencontres.

Une discrète épuration des forces armées

Les autorités redoutent cependant une conjonction des oppositions ; tandis qu'une discrète épuration des forces armées se poursuit, les arrestations préventives se multiplient dans tous les milieux — de l'extrême gauche à l'extrême droite. Dans la seule ville du Caire, une centaine de membres ou de sympathisants du parti communiste clandestin et du Rassemblement progressiste ont été appréhendés. Mais la répression s'abat surtout sur les militants, vrais ou supposés, des organisations islamiques. A en croire la rumeur publique, plusieurs centaines d'entre eux auraient été mis sous les verrous.

En revanche, personne n'a entendu parler de l'arrestation de partisans du général Chazli. De l'avis général, l'ancien chef d'état-major, réfugié à Tripoli, ne dispose d'aucune organisation digne de ce nom, et son influence est tenue pour virtuellement nulle. Le soutien dont il bénéficie en Libye ne paraît pas préoccuper les responsables, qui ne croient pas que le colonel Kadhafi ait l'intention d'attaquer l'Egypte ou le Soudan.

On fait valoir à ce propos que l'armée libyenne, déjà engagée au Tchad, est beaucoup trop modeste pour se mesurer aux forces égyptiennes et soudanaises qui, en raison de l'alliance militaire qui lie les deux pays, riposteraient conjointement à une agression dirigée contre l'un ou l'autre. De toute évidence, les déclarations du général Nemeiry, qui se trouve au Caire depuis les funérailles de M. Sadate, ne sont pas prises au sérieux ici, et sont même jugées plutôt embarrassantes (nos dernières éditions du 14 octobre). Les propos du chef de l'Etat soudanais sur l'imminence d'une invasion libyenne, le pouvoir qu'il prête au colonel Kadhafi de renverser par la subversion les régimes de Khartoum et du Caire, les appels qu'il lance en faveur d'une guerre préventive contre la Libye, sont reproduits brièvement par les journaux du Caire dans des pages intérieures et entre des guillemets qui en disent long sur les réserves des dirigeants égyptiens.

Visiblement, ces derniers ne veulent à aucun prix lancer leur armée dans des aventures à l'issue incertaine à un moment où ils doivent, en toute priorité, consolider le front intérieur. Cela ne veut pas dire que les Egyptiens soient insensibles à la situation périlleuse dans laquelle se trouve le régime soudanais. Assailli par des problèmes intérieurs, surtout d'ordre économico-social, celui-ci serait menacé d'effondrement, selon des journalistes américains qui reviennent de Khartoum. L'agriculture, par exemple, périclite à tel point que la production du coton, principale denrée d'exportation, n'est plus que la moitié de ce qu'elle était il y a cinq ans. La famine, le chômage, l'inflation et la corruption contribuent à gonfler dangereusement le mécontentement populaire. Ce sont plutôt ces facteurs que les pressions militaires libyennes qui ont conduit le général Nemeiry à procéder depuis le début de ce mois à quelque dix mille arrestations d'opposants ou de suspects, parmi les Soudanais et les immigrés désœuvrés.

Faute de pouvoir remédier aux maux économiques et sociaux du pays, le général Nemeiry, tout autant que les dirigeants égyptiens, place ses espoirs dans l'aide militaire américaine. L'éventuel effondrement du régime de Khartoum ne manquerait pas d'avoir de très sérieuses répercussions sur la stabilité de la République égyptienne qui, pour des raisons géopolitiques évidentes, dépend de celle de son voisin méridional.

ÉRIC ROULEAU.

● *Voici les résultats officiels du référendum* : électeurs inscrits : 12 038 462 ; votants : 9 754 766 ; bulletins validés : 9 717 554 ; bulletins nuls : 37 212 ; « Oui » : 9 567 904 (98,46 %) ; « Non » : 149 650. Taux de participation : 81,03 %.

En octobre 1970, le président Anouar El Sadate avait été élu avec 90,04 % des suffrages exprimés. Plus de 700 000 électeurs avaient voté « non ». Il avait été ensuite réélu, en septembre 1976, pour un deuxième mandat, avec 99,93 % de « oui » et 5 605 « non ».

● *Une personne a trouvé la mort* et quatre autres ont été blessées dans l'explosion de deux colis piégés sur l'aéroport du Caire, après le débarquement des bagages d'un Boeing-707 d'Air Malte, en provenance de Libye. Depuis la rupture des relations entre l'Egypte et la Libye, la compagnie Air Malte assure la liaison Tripoli-Le Caire, via La Valette. — (*A.F.P.*)

● *Selon le rapport publié par deux avocats marocains*, Mes Jaouad Saraki et Khaled Naciri, à la suite de la mission qu'ils ont accomplie en Egypte, du 2 au 8 octobre, au nom de l'Union des avocats arabes, pour enquêter sur le sort des détenus politiques, M. Mohamed Mohareb, professeur de médecine, est décédé en prison à la suite d'une crise cardiaque. D'autre part, plusieurs détenus âgés, notamment l'ancien bâtonnier Chourbagri, se trouvent, d'après les deux avocats, « *dans un état très grave* ».

A ASSIOUT, ÉTROITEMENT QUADRILLÉE

Le scrutin a pris l'allure d'un défi à l'intégrisme islamique

De notre envoyé spécial

Assiout. — En approchant de la ville, les nombreux contrôles de police — un tous les 15 kilomètres environ sur les 400 kilomètres de parcours depuis Le Caire — sont devenus de plus en plus sévères. A l'entrée de la cité, dex soldats, qui étaient embusqués derrière un buisson, surgissent dans la lueur des phares. Leurs fusils pointés sur la voiture, ils nous ordonnent de descendre les mains en l'air « *sans tirer le frein à main* » car ils craignent que ce geste ne permette au conducteur de se saisir d'une arme. Après vérification du laissez-passer, ils conseillent de rouler au pas et d'éclairer l'intérieur du véhicule pour faciliter l'identification. Un officier présent nous prévient : « *Attention, nous avons ordre de tirer si les consignes ne sont pas respectées.* »

Les rangées d'arbres qui bordent certaines avenues dissimulent des soldats en position de tir. Tous les bâtiments officiels sont autant de camps retranchés et pourtant « *tout est calme* », affirme un officier en tendant la main gauche parce que sa main droite est occupée par un pistolet qu'il vient d'armer par précaution. Il est 3 heures du matin dans ce chef-lieu de aute-Egypte dont un commando d'extrémistes musulmans a tenté de s'emparer le 8 octobre, deux jours après l'assassinat du président Sadate (*le Monde* du 10 octobre).

Pendant la journée, les rues retrouvent peu à peu leur animation habituelle. Cependant, l'agglomération reste quadrillée. Des camions chargés de militaires, les armes dirigées vers les toits et les trottoirs, ne cessent de patrouiller. Des portraits de M. Moubarak out été collés sur les murs des principales artères. Le référendum destiné à entériner son accession au pouvoir a pris l'allure d'un défi, dans ce fief de l'intégrisme islamique dont les adeptes ont déclaré la guerre au régime depuis trois ans, en attaquant à plusieurs reprises les forces de l'ordre et en commettant des violences contre la communauté chrétienne, qui représente environ 40 % de la population de la cité.

« Sadate a été trop bon »

Finalement, les opérations électorales se sont déroulées sans incident, pendant que les autorités dressaient le bilan des troubles du 8 octobre. Il est beaucoup plus lourd que ne le laissaient supposer les premières indications officielles : parmi les forces de l'ordre, quarante-cinq personnes ont été tuées et quatre-vingt-dix-neuf blessées. Seuls neuf des assaillants, qui ont pris d'assaut le commissariat central et attaqué deux autres postes de police, sont morts et sept ont été blessés.

Il y a eu trente-sept arrestations. Deux des cinq membres du commando intégriste, qui avaient réussi à prendre la fuite, ont été interpellés le 13 octobre à Guizèh, dans la banlieue du Caire.

« *A présent*, affirme le gouverneur de la ville, *tout est normal à Assiout.* » Toutefois, l'attitude de ses administrés prouve le contraire. Un prêtre, s'apercevant que nous ne sommes pas seulement venus visiter son église, nous dit que « *tout va bien* » avant de tourner prestement les talons, effrayé. Mgr Yohanes Nouer, évêque copte catholique, déclare que les extrémistes musulmans s'en prennent maintenant beaucoup plus au gouvernement qu'aux chrétiens. Il constate que le 8 octobre ceux-ci n'ont pas souffert, contrairement aux insurrection précédentes. Le prélat ajoute : « *Le président Sadate a ét étrop bon avec les extrémistes. M. Moubarak sera plus courageux, plus fort.* » Il remarque incidemment que les enfants du nouveau président sont élevés par une institutrice chrétienne d'Héliopolis, dans la banlieue du Caire.

FRANCIS CORNU.

Hypothèses...

Les Etats-Unis voulaient-ils se débarrasser de leur allié arabe le plus fidèle et ont-ils laissé ou — pourquoi pas ? — fait assassiner Sadate ? Cette ahurissante supposition ne serait que l'aboutissement logique d'une campagne lancée, selon Washington, par les services spéciaux soviétiques depuis cinq ans, afin de faire croire, notamment dans le monde arabe, que les Américains préparaient ou souhaitaient la chute du raïs.

Le département d'Etat révèle, dans un document publié en octobre, avant l'attentat du Caire, que Moscou a utilisé, à cet effet, diverses « falsifications », dont « *une série de lettres et documents officiels américains critiquant le « manque d'autorité » (leadership) du président Sadate et réclament un changement de gouvernement en Egypte* », une « *fausse dépêche prétendue émaner de l'ambassade américaine à Téhéran et suggérant que les Etats-Unis avaient donné leur accord à des plans iranien et saoudien pour renverser Sadate, texte envoyé en août 1977 à l'ambassade égyptienne à Belgrade* » et une « *fausse lettre de l'ambassadeur américain en Egypte, M. Eilt, publiée en octobre 1979 par le quotidien syrien* Al Baas *et portant que Sadate ne servant pas les intérêts américains, nous devons le répudier et nous en débarrasser sans hésitation* ».

Dès 1976, rappelle le département d'Etat, les services spéciaux soviétiques avaient fabriqué de toutes pièces un discours d'un responsable américain réclamant un « *changement total du système gouvernemental en Egypte* ».

Quelques jours avant l'attentat du Caire, *Afrique-Asie*, hebdomadaire dirigé par M. Simon Malley, croyait savoir que « *les Américains auraient décidé de tout faire pour remplacer Anouar El Sadate par son vice-président Hosni Moubarak* ». Par l'effet de la chronologie, certains n'ont pas manqué de prendre pour de la prescience l'évocation d'une rumeur aussi ancienne qu'insistante. Faisant état de « *diverses hypothèses qui se rejoignent* », *Afrique-Asie* n'en aurait-il pas oublié une ? — P.-J. F.

Après la mort de Sadate

M. STIRN VOIT EN M. CHEYSSON UN « MACHIAVEL UN PEU DÉSORDONNÉ »

M. Olivier Stirn, député U.D.F. du Calvados, est intervenu, mardi après-midi 13 octobre, à l'Assemblée nationale, dans le cadre d'un rappel au règlement, pour juger « *choquants et maladroits* » les propos sur la mort du président Sadate tenus par M. Claude Cheysson à Europe 1 (*le Monde* des 13 et 14 octobre).

L'ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a déclaré : « *Il était pour le moins inconvenant de déclarer que la mort d'un homme d'Etat qui incarnait le courage et le pacifisme allait faciliter la paix au Proche-Orient. C'était en outre maladroit, car cela semblait indiquer un désaccord entre le président de la République* [et M. Cheysson] *sur les accords de Camp David.* »

Il a ajouté : « *En tenant ces propos indignes après d'autres,* [M. Cheysson] *a fait une fois de plus figure d'une sorte de Machiavel un peu désordonné, intervenant à contre-temps.* »

M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement, lui a répondu : « *Il devient difficilement supportable d'entendre l'opposition taxer constamment les ministres d'indignité.* » Estimant que les propos de M. Cheysson n'étaient ni indignes ni contradictoires, M. Labarrère a poursuivi : « *Ils exprimaient la volonté du gouvernement français de tout faire pour ramener la paix dans cette région (...) et n'entachaient en rien la mémoire du président Sadate.* »

EUROPE

Irlande du Nord

APRÈS L'ARRÊT DES GRÈVES DE LA FAIM

Londres cherche à amorcer un processus de pacification de la province

On cherche, du côté britannique, à tirer parti du succès remporté par Londres dans l'affaire des grèves de la faim en Irlande du Nord. Non en l'exploitant sur le plan de la propagande — le souvenir des dix jeunes grévistes de la faim morts rendrait l'opération indécente et maladroite — mais en mettant à profit une période que l'on estime favorable à de nouvelles initiatives. Le gouvernement britannique considère en effet qu'il lui est loisible, après avoir fait la preuve qu'il ne plierait pas devant les exigences de l'IRA et de l'INLA, de répondre au « geste » des prisonniers qui ont cessé leur jeûne le 3 octobre par quelques mesures de détente, au moins relatives.

La personnalité du nouveau responsable gouvernemental de l'Irlande du Nord, M. Prior, considéré comme plus souple que son prédécesseur, M. Atkins, pourrait faciliter les choses. En outre, on mesure, du côté britannique, qu'à ne rien concéder aux nationalistes on légitimerait *a posteriori* le mouvement des grèves de la faim. A l'inverse, en cantonnant l'IRA au seul terrain des attentats — car on en attend de nouveaux en Grande-Bretagne même, après celui de Chelsea qui vient de faire un second mort avec le décès d'un des blessés, — Londres escompte reprendre l'avantage psychologique aux yeux de l'opinion étrangère, plus encline à la compassion à l'égard des grévistes de la faim que des poseurs de bombes.

L'« offensive de paix » paraît avoir été lancée par les Britanniques dans trois domaines : dans les prisons, sur le terrain économique et sur le plan diplomatique.

S'agissant de la réglementation carcérale, M. Prior a déjà fait connaître l'essentiel des aménagements qu'il compte apporter dans l'immédiat. Ces dispositions, qui concernent notamment la tenue des détenus, peuvent sembler dérisoires au regard du problème de fond et du sacrifice de Bobbby Sands et de ses compagnons. Mais elles tentent de répondre partiellement à certaines de leurs demandes, hier encore jugées inacceptables.

Sur le terrain économique, M. Prior souhaite pouvoir lancer un plan de lutte contre le chômage. Celui-ci frappe environ 18 % de la population d'Ulster, chiffre très supérieur à ceux que l'on enregistre en Grande-Bretagne. Encore faudrait-il réussir à réduire, outre le nombre des demandeurs d'emploi, les disparités économiques entre les habitants des « ghetos » urbains catholiques et nationalistes et les membres de la communauté protestante. Ces différences de niveau de vie ne sont pas une des moindres causes du drame, même si elles ne font qu'accentuer un clivage qui ne peut se réduire à l'économie.

Sur le plan diplomatique, enfin, Mme Thatcher pourrait rencontrer prochainement (peut-être courant novembre) son collègue de République d'Irlande, M. Fitzgerald. Ce nouveau sommet aurait notamment pour objet de renforcer la coopération entre Dublin et Londres, mais surtout entre Dublin et Belfast, en particulier dans le domaine économique. Mais le gouvernement britannique est contraint à une certaine prudence : les dirigeants loyalistes, en particulier M. Paisley, sont toujours prompts à s'indigner de tout ce qui semble amorcer une réunification de l'île.

BERNARD BRIGOULEIX.

République fédérale d'Allemagne

APRÈS L'IMPLANTATION D'UN RÉGULATEUR CARDIAQUE

La santé de M. Schmidt suscite de nombreuses interrogations

De notre correspondant

Bonn. — Le chancelier Schmidt paraît un peu plus sérieusement atteint dans sa santé qu'on ne l'avait laissé entendre tout d'abord dans son entourage. Rentré dimanche 11 octobre du Caire, où il avait assisté au obsèques de Sadate, il s'était rendu lundi à l'hôpital militaire de Coblence pour quelques « *examens à la suite d'une infection fébrile* ». En fait, il a subi une opération au cours de laquelle un stimulateur cardiaque lui a été implanté.

Même si le port d'un tel appareil est devenu chose assez courante, et n'est pas incompatible avec une vie très active, la nouvelle a déclenché de nombreuses spéculations.

Le chancelier devrait normalement être en mesure de reprendre toutes ses activités dans une huitaine de jours. Avant l'intervention chirurgicale il avait conféré avec M. Lahnstein, le secrétaire d'Etat qui dirige la chancellerie et avait adressé une lettre à M. Brandt, avec qui il devait, dans les prochains jours, discuter des problèmes Nord-Sud. La question reste ouverte de savoir si le chancelier pourra se rendre la semaine prochaine à la conférence de Cancun.

Dans l'immédiat, le chancelier, qui a l'habitude de travailler quelque seize heures par jour, pourra-t-il maintenir ce rythme ? Ne va-t-il pas devoir transférer une partie de ses tâches à quelqu'un d'autre ? Et à qui ? A plus long terme, il est inévitable que l'état de santé de M. Schmidt encourage les hypothèses les plus diverses. Alors que la situation du gouvernement est un peu précaire, et que le chancelier se voit exposer à bien des attaques, l'impression se renforce que la République fédérale pourrait avoir un nouveau chancelier avant les élections générales de 1984. — J. W.

● *Une association internationale de droit constitutionnel.* — Sur l'initiative d'un comité composé de « constitutionnalistes » de vingt pays du monde occidental, du monde socialiste et du tiers-monde, une association internationale du droit constitutionnel vient d'être créée à Belgrade. L'association se propose de développer les relations entre les constitutionnalistes de tous les pays et d'œuvrer en faveur du respect du droit dans le monde. Elle réunira son premier congrès en 1985, dans la capitale yougoslave. — (*Corresp.*)

EUROPE

Italie

La direction du parti socialiste réagit brutalement aux accusations de corruption et d'absolutisme

Le gouvernement Spadolini a largement obtenu la confiance, à la Chambre, dans la soirée du 13 octobre, lors du débat sur le financement des partis. Communistes et indépendants de gauche (cent soixante-dix voix) se sont abstenus ; démocrates-chrétiens, socialistes, libéraux, sociaux-démocrates et républicains (trois cent cinquante et une voix) ont voté pour. Quarante-deux députés ont voté contre.

Cependant, entre socialistes et républicains, les négociations sur le rachat du « Corriera della Sera » créent une tension sérieuse. Le P.S.I. veut en effet renforcer son poids dans la coalition en exerçant un contrôle indirect sur le premier journal italien.

De notre correspondant

Rome. — Le parti socialiste italien traverse une période troublée : d'une part sur sa gauche s'est créée, dimanche 11 octobre, une Ligue socialiste formée de dissidents qui ont quitté le P.S. dans des conditions s'apparentant fort à une exclusion, ce qui suscite de vives réactions ; de l'autre il est dans une position délicate vis-à-vis de sa base, à la suite de révélations sur les liens financiers qui l'auraient uni au banquier Calvi, l'un des personnages-clés du scandale de la loge P. 2 et qui, malgré les démentis de la direction, sont loin d'être éclaircies. Enfin il se dit menacé par les tractations de rachat du *Corriere Della Sera* par un groupe qui a à sa tête le sénateur Visentini, président du parti républicain : opération qu'il dénonce certes au nom des principes sur la diversification de la presse, mais d'autant plus vigoureusement qu'il sait ce groupe lui être hostile.

De là une tension de plus en plus vive au sein de la majorité entre socialistes et républicains. De là, aussi, d'une manière générale, une nervosité certaine du secrétariat général du P.S.

« Stalinisme »

Cette nervosité a été évidente au cours de la semaine écoulée à propos de ce que la presse a nommé une *« mini-scission »* au sein du P.S. Au départ, il y a un appel signé par une dizaine de personnalités socialistes, dont le député Franco Bassinini, comportant des critiques sur deux thèmes : *1)* la question morale (rapports entre M. Calvi et le secrétaire général, M. Craxi, scandale de la loge P. 2 et attaques du P.S. contre la magistrature de Milan, considérée comme procommuniste) ; *2)* le fonctionnement de la démocratie interne annihilée par l'*« absolutisme »* de la direction M. Bassinini qualifiera de stalinisme. M. Craxi, le secrétaire général, a eu une réaction hors de proportion avec l'événement, qualifiant l'appel d'*« initiatives de petits trafiquants et de vagabonds de la politique »* dictées par des *« frustrations séniles »*. Propos *« hystériques »* a déclaré M. Bassinini.

La diatribe de M. Craxi ne répondait guère aux questions posées dans l'appel. Entérinant la position du secrétaire général, la commission de contrôle du P.S. déplorant le *« niveau scandaleux, présomptueux et arrogant des critiques adressées au parti »*, déclarait *« prendre acte du fait qu'ils* (les dissidents) *avaient mis fin à leurs liens militants avec le P.S. »*. Sous couvert de sanctionner les signataires qui se seraient mis d'eux-mêmes hors du parti, cela revient à une exclusion.

L'événement en soi est minime. Les méthodes peuvent néanmoins surprendre, tout comme les réponses peu convaincantes données au siège du P.S. à qui cherche à s'informer. Attitude maladroite qui ne peut qu'encourager à prêter une oreille plus attentive aux propos des dissidents sur l'*« arrogance »* de la direction. Pour celle-ci, il n'y a aucune *« affaire »* : il s'agit d'un amalgame de cas personnels, et tout est mis en œuvre pour la minimiser. Il reste qu'elle a suscité des réactions à la base, notamment de la fédération de la Vénétie et de chefs historiques du P.S., qu'il semble difficile de qualifier de « séniles ».

Pour M. De Martino, *« ce sont là des méthodes dignes de l'époque stalinienne »*. Pour M. Ricardo Lombardi, *« la décision de la commission de contrôle est un acte d'expulsion pur et simple »*. Le chef de la gauche historique ajoute : *« On peut sans doute discuter les thèses de certains compagnons, mais en rien ignorer leur indiscutable identité morale et politique. »* M. Antonio Giolitti enfin, commissaire à la C.E.E. : *« le P.C.I. des années 50 était plus tolérant »*.

La direction a apparemment laissé une porte entrebâillée au retour des dissidents. Mais ceux-ci ont publié dimanche un manifeste, sorte de charte de la Ligue socialiste qu'ils ont formée, développant les arguments de leur appel. *« En jouant la carte de la participation à la majorité, le P.S. a renoncé à la stratégie de l'alternative et il a introduit une cassure profonde dans la gauche »*, nous dit M. assinini. Il met en cause en outre une politique qui rompt avec la tradition socialiste par des compromissions avec des milieux financiers aux activités peu claires et un recours aux méthodes de noyautage des services publics et des conseils d'administration des grandes entreprises, ainsi que des prébendes peu différentes de celles de la démocratie chrétienne.

Le « syndrome du complot »

En soi la mini - scission — euphémisme, car en fait les dissidents n'ont pour l'instant ni assise dans la base ni programme alternatif — ne pourrait avoir, comme le veut l'entourage de M. Craxi, que valeur d'épisode. En fait, c'est un événement révélateur. Toute la politique de M. Craxi, qui a contribué à redonner une autonomie au P.S., revient à faire apparaître ce mouvement comme un parti-charnière dans la majorité et à agir comme s'il avait derrière lui 20 % des suffrages, alors qu'il n'en a que 10 %. On doit reconnaître que le secrétaire général a doté le P.S. d'une direction permettant d'en *« tenir les forces centrifuges »*. La reconquête d'une identité et d'un rôle ne s'est cependant pas faite sans une discipline sans doute pesante aux minorités. L'agressivité du P.S., qui cherche à prendre des voix sur sa droite et sur sa gauche, dérange des équilibres et provoque des attaques de ses adversaires.

Cela dit, le secrétaire général semble avoir fait du thème de la *« citadelle assiégée »* et du complot l'un des arguments justifiant d'une manière discrétionnaire ses actions : il y a deux semaines, la presse publie les minutes d'un interrogatoire du banquier Calvi selon lesquelles sa banque, par l'intermédiaire d'un établissement financier sud-américain, aurait ouvert une ligne de crédit de 21 milliards de dollars au P.S. sur la demande d'un des chefs d'orchestre de la loge P. 2, M. Ortolani. Le P.S. nie, sans apporter de preuve convaincante et assigne les journaux en justice. Par la suite, M. Calvi se rétracte partiellement. Mais, ayant adopté une attitude outragée, le P.S. s'est en fait dispensé d'opposer des arguments irréfutables aux allégations du banquier. C'est encore une fois le *« syndrome du complot »* contre le P.S. autour duquel va s'orchestrer l'affaire de la *mini-scission*.

Perçus dans une perspective de *« psychose de l'encerclement »*, les arguments des dissidents ont provoqué une réaction hors de propos, laissant dans l'ombre le fond d'un débat dont on peut penser que les signataires souhaitaient le voir s'ouvrir au sein du parti. De même, l'affaire du rachat du *Corriere della Sera* est-elle présentée, par le P.S., comme faisant partie d'un complot contre les socialistes.

Tous ceux qui s'opposent à M. Craxi, à l'extérieur comme à l'intérieur du P.S., seront-ils ainsi assimilés à des comploteurs? Il est certain que le P.S. a des adversaires. Mais c'est dans son apparente absence de contrôle de soi, dans l'individualisation des ennemis, que réside la faiblesse de la direction de M. Craxi. Comme en témoignent les messages et les réactions de la base, l'affaire de l'exclusion des dissidents a conduit nombre de militants à s'interroger sur les méthodes de la direction — quelle que soit la validité des arguments de ceux qui la critiquent. Cela dit, la Ligue socialiste menace-t-elle l'équilibre du P.S.? Très vraisemblablement pas. Elle se veut *« un espace de convergence pour les forces actives et éparpillées de la gauche »*. Dans l'immédiat, le charisme de M. Craxi, son contrôle sur le parti et le fait qu'il ait redonné au P.S. un rôle d'interlocuteur politique, jouent en faveur de la direction.

PHILIPPE PONS.

Roumanie

LE GOUVERNEMENT PREND DES MESURES DRACONIENNES POUR FAIRE FACE AUX GRAVES DIFFICULTÉS ALIMENTAIRES.

(De notre correspondant en Europe centrale.)

Vienne. — Pour faire face aux difficultés grandissantes dans l'approvisionnement de la population en produits alimentaires, le gouvernement roumain vient d'annoncer des mesures draconiennes contre tout stockage excessif. Un décret signé par M. Ceausescu menace de peines de prison de six mois à cinq ans les détenteurs de réserves d'huile, de sucre, de farine, de riz et de café dépassant la consommation de leur famille pendant un mois.

Un appel demandant à la population rurale de s'approvisionner en viande, œufs, lait et fruits à la campagne, et de ne pas fréquenter les marchés en ville, publié dimanche 11 octobre par l'organe du P.C. *Scinteia*, ne laisse aucun doute sur l'ampleur des difficultés. Dans plusieurs villes, la viande et la charcuterie auraient complètement disparu des marchés pendant plusieurs semaines.

A cette situation précaire dans le domaine alimentaire s'ajoutent des inquiétudes résultant de l'endettement important de la Roumanie. Selon de récentes estimations occidentales, la dette est de l'ordre de 7,9 milliards de dollars. Une analyse de l'Institut de recherches économiques internationales de Vienne évalue la dette nette de la Roumanie à 18,4 % de son produit national brut, ce qui est plus élevé encore qu'en Pologne où ce taux n'est que de 17,7 %. Selon des sources bancaires suisses et allemandes, Bucarest aurait entrepris des démarches auprès de ses créanciers occidentaux en vue d'un ajournement du paiement de sa dette à court terme.

En outre, la Roumanie, qui s'est dotée à grands frais d'une industrie pétrochimique d'une capacité de 33 millions de tonnes par an, est encore plus lourdement frappée par le renchérissement du pétrole que les autres pays du bloc socialiste. La production nationale de brut, 12,5 millions de tonnes par an, étant largement insuffisante pour faire tourner cette industrie gigantesque, la Roumanie doit s'approvisionner sur le marché de l'OPEP et en U.R.S.S.

(Intérim.)

Pologne

Le comité central se réunira le 16 octobre

Varsovie *(A. F. P.)*. — Déjà reportée à deux reprises, la session plénière du comité central du parti ouvrier polonais a été convoquée pour le 16 octobre par le bureau politique. L'ordre du jour comprend trois points : la situation politique dans le pays, la réalisation des résolutions du neuvième congrès et les tâches idéologiques du parti.

Ces thèmes recouvrent en fait des débats sur les grèves sauvages que la pénurie de produits alimentaires développe dans le pays. L'exécutif de Solidarité a sur ce point renvoyé au 24 octobre une décision sur le recours à la grève, en laissant au gouvernement un délai de négociation avec le syndicat sur les problèmes des prix et de l'approvisionnement.

Mais le comité central examinera sans doute d'éventuelles modifications des organes dirigeants. Le comité de Varsovie du parti a en effet ouvert, le 13 octobre, une séance de quarante-huit heures où la direction du parti a été *« sévèrement critiquée »*, accusée d'être *« coupée de la base »* et de se montrer trop *« laxiste face au danger de la contre-révolution »*. Les *« divergences »* du bureau politique prolongent la crise, ont dit plusieurs orateurs.

Le comité de Varsovie s'en est pris, d'autre part, à Solidarité, l'accusant d'avoir opté pour la *« domination politique »* et non la *« coopération »*.

Arrivé à Paris ce 14 octobre, M. Lech Walesa sera reçu pour le petit-déjeuner, le 20 octobre, par M. Mauroy.



(Dessin de KONK.)

Union soviétique

Le K.G.B. s'inquiète d'une nouvelle forme de contestation diffuse

De notre correspondant

Moscou. — Les responsables du K.G.B. — la police secrète soviétique — sont plutôt satisfaits des résultats de la répression exercée contre les principaux dissidents, mais s'inquiètent des mouvements de contestation plus diffus qui se développent dans certaines minorités nationales ou religieuses ainsi qu'au sein de la jeunesse. C'est ce qui ressort du bilan que dresse dans le *Kommounist* — revue théorique et politique du comité central le général Tsvigoun, premier vice-président du K.G.B. sur les *« menées des services secrets impérialistes »*.

L'adjoint de M. Andropov affirme que, jusqu'à ces derniers temps, les centres de subversion occidentaux ont vainement tenté de trouver parmi les Soviétiques hostiles au régime un ou plusieurs « leaders » capables d'entraîner *« dans la voie de la confrontation active avec le pouvoir soviétique »* et *« de la lutte contre le régime socialiste »* des *« éléments antisociaux et antisoviétiques »*.

Le premier vice-président du K.G.B. souligne que l'appel des Occidentaux à *« une révision de nos principes et de nos institutions politiques et idéologiques »*, non seulement n'a pas reçu le moindre soutien de l'opinion soviétique, mais s'est même heurté à *« une condamnation indignée »*. On a donc mis fin à *l'activité illégale des éléments antisociaux*, explique le général, *et des poursuites ont été engagées contre les plus actifs d'entre eux »*.

Tout danger serait-il écarté ? Non, car les services secrets et les *« centres antisoviétiques »* se sont mis à *« chercher fébrilement de nouveaux procédés »*. Non sans succès apparemment si l'on en croit le tableau fort alarmiste que présente le général.

Selon lui, les spécialistes de la subversion ont ainsi exploité *« les questions de l'approvisionnement de la population en produits alimentaires »*, et *« les quelques défauts existant dans le secteur des services »*, formules pudiques qui dissimulent à peine le sérieux mécontentement dû aux difficultés de la vie quotidienne. De même, ils auraient incité à l'émigration non seulement les Juifs, les Allemands de la Volga, les Arméniens, mais aussi les croyants.

Le premier vice-président du K.G.B. dénonce les tentatives de création de *« groupes mystico-religieux »* et l'influence néfaste exercée sur des jeunes par l'ennemi de classe, qui abuserait de leur passion pour la musique pop et pour le mode de vie occidental.

Les inquiétudes du général, que l'on sait proche de M. Brejnev, révèlent l'existence d'un sentiment d'hostilité à l'égard du gouvernement dans de nombreuses couches de la population. Ici ou là, comme l'a confirmé le premier vice-président du K.G.B., se créent des clubs, des « associations », des « séminaires » qui s'opposent aux organisations de travailleurs. Un climat de tension sociale est ainsi mis en évidence.

Sans doute le général n'a-t-il pas tort de souligner que la dissidence sous la forme la plus spectaculaire a été brisée ; tous les témoins confirment que le pouvoir s'est encore durci. Mais une résistance tente apparemment de se développer sous des aspects divers. L'article du *Kommounist* indique que les autorités ont la volonté de réagir. L'ombre de la Pologne n'est sans doute pas étrangère à leurs craintes.

THOMAS FERENCZI.

RÉPONDANT A L'INITIATIVE DE M. PANNELLA

Les parlementaires de Strasbourg invitent les Dix à consacrer en 1982 30 milliards de francs supplémentaires à la lutte contre la faim

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — Répondant favorablement à l'initiative de M. Marco Pannella (rad., italien), l'Assemblée européenne vient d'approuver, par signature, à la majorité absolue (252 voix sur 434) une résolution invitant la Communauté et ses gouvernements membres à agir d'urgence et de façon massive pour lutter contre la faim dans le monde.

La résolution demande aux gouvernements membres de *« respecter dans l'année l'obligation »* de consacrer 0,7 % de leur P.N.B. à l'aide publique au développement. Elle les invite à saisir d'urgence le Conseil de sécurité des Nations unies du problème de la faim dans le monde, *« celle-ci constituant une menace grace pour la paix et la sécurité internationale »*. Elle presse la Commission d'établir un plan d'urgence visant à arracher à la mort par la faim et la malnutrition les cinq millions de vies humaines les plus gravement menacées et à cette fin, l'*« invite à prévoir pour 1982 un budget supplémentaire extraordinaire d'un montant de 5 milliards d'ECU (30 milliards de francs) financé par des contributions extraordinaires pondérées des Etats membres... »*.

Sceptiques quant aux chances d'amener les gouvernements à souscrire à un projet aussi ambitieux, plusieurs membres de la commission du développement de l'Assemblée ont refusé de le signer. Se référant à l'expérience passée, ils considèrent comme malheureusement très probable que bon nombre de parlementaires refuseront le mois prochain, lors de la session budgétaire, de voter les augmentations raisonnables de crédits qui leur seront proposées. — Ph. L.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

● UN « BUREAU INTERNATIONAL AFGHANISTAN » a été créé, à Paris, au cours du dernier week-end, à l'initiative du Mouvement de soutien à la résistance du peuple afghan (M.S.R.A.) et de plusieurs associations de soutien au peuple afghan auxquelles appartiennent notamment des parlementaires européens comme MM. Jeri Pelikan et Carlo Ripa di Meana. Des membres de ce bureau entreront en Afghanistan le 27 décembre, à l'occasion du second anniversaire de l'intervention armée soviétique, au risque de s'y faire arrêter, a annoncé, lundi 12 octobre à Paris, M. Jean Elleinstein, historien communiste dissident. D'autre part, le principe d'une *« semaine internationale de solidarité et de soutien à la résistance »*, du 16 au 23 janvier, a été décidé par le B.I.A. ; elle se terminera par une *« conférence européenne de solidarité »*, peut-être en Italie, à Florence. Le B.I.A. envisage aussi la création d'une fondation pour recueillir des fonds en vue de soutenir la résistance afghane ainsi que la constitution d'un *« bureau d'informations »* qui aura pour tâche de *« centraliser les informations sur l'Afghanistan »*.

Cambodge

● A LA SUITE DE LA PUBLICATION D'INFORMATIONS dans *le Monde* sur l'utilisation d'armes chimiques en Indochine, nous avons reçu de la délégation permanente du Kampuchéa démocratique auprès de l'UNESCO, deux documents donnant des précisions sur l'emploi de telles armes par l'armée vietnamienne au Cambodge. Ces documents précisent les symptômes causés par ces produits, et indiquent les lieux où ils ont été utilisés.

Espagne

● LA DEPOUILLE MORTELLE DE JOSEP IRLA, ancien président de la Généralité de Catalogne, décédé en France en 1958, doit être transférée le 23 octobre en Catalogne. Une cérémonie solennelle aura lieu à Barcelone en présence des autorités catalanes et de représentants du gouvernement français.

Iran

● L'HODJATOLESLAM ALI KHAMENEI, élu président de la République après l'assassinat de Mohamed Ali Radjai, a prêté serment mardi 13 octobre devant le Parlement iranien transformé pour l'occasion en véritable place forte. — *(A.F.P.)*

Zaïre

● MISE A L'ECART DE M. BOMBOKO LOKUMBA. — Considéré comme le numéro deux du régime zaïrois, M. Bomboko Lokumba a été démis de ses fonctions de vice-premier ministre et de ministre des affaires étrangères à l'occasion du remaniement ministériel opéré, le 9 octobre, par le président Mobutu. Ce remaniement, qui affecte près de la moitié des vingt-six portefeuilles du précédent gouvernement, était attendu *(le Monde du 9 octobre)*, le cabinet ayant été démis au début de la semaine dernière. M. Nsinga Udjuu demeure premier commissaire d'Etat (premier ministre). Le président Mobutu conserve les commissariats d'Etat (ministères) à la défense, à la sécurité intérieure et aux anciens combattants. — *(Reuter.)*

DIPLOMATIE

LE MINISTRE TURC DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES RÉAGIT TRÈS VIVEMENT AUX PROPOS DE M. HERNU SUR LES ARMÉNIENS

Ankara *(A.F.P.)*. — Le ministre turc des affaires étrangères, M. Ilter Turkmen, a qualifié, mardi 13 octobre, d'« *inconscientes* » les déclarations faites par le ministre français de la défense, M. Charles Hernu, lors d'une réunion organisée, le 10 octobre, par une association culturelle arménienne, à Villeurbanne (*le Monde* du 13 octobre).

« *Si le ministre français de la défense n'a pas perdu la raison, ses affirmations sont de l'insolence* », a-t-il dit en faisant allusion aux déclarations de M. Hernu, qui a souligné la nécessité pour les Arméniens « *d'obtenir à nouveau des territoires qu'ils ont perdus* ».

Le journal *Hurriyet* (indépendant) écrit pour sa part : « *Les propos de M. Hernu mettent en évidence que le gouvernement français, qui restait jusqu'à présent intentionnellement muet devant les agressions des Arméniens contre les diplomates et organisations turcs, défend officiellement les activités terroristes d'une minorité déterminée et les considère comme un terrorisme justifié.* »

[Le porte-parole du Quai d'Orsay a déclaré mardi que « M. Hernu a fait cette déclaration à titre personnel et qu'elle n'engage pas le gouvernement ». Il est peu probable, cependant, que cette mise au point calme les autorités turques, d'autant plus que M. Hernu avait clairement laissé entendre qu'il regrettait l'appartenance de la Turquie à l'OTAN.]

● *La revue « Pluriel-débat »* organise deux journées d'études sur les exilés, les réfugiés et les personnes déplacées, avec le concours de l'Institut Charles V (Paris VII), du Centre de recherche de Paris VIII et du CEDRASEMI (EHESS-C.N.R.S.) les vendredi 16 et samedi 17 octobre à l'Institut d'anglais Charles V, 8-10, rue Charles V, 75004 Paris.

Le plan français de relance européenne doit recevoir une « réponse positive » écrit le « Financial Times »

Les pays de la Communauté doivent répondre « *positivement* » au mémorandum français de relance de l'Europe, rendu public mardi 13 octobre, écrit ce mercredi le quotidien des milieux d'affaires britanniques *Financial Times*, dans un éditorial.

« *Les détails* (de ce mémorandum) *sont vagues et certaines des options proposées discutables, mais M. Mitterrand appelle à la discussion et ne présente pas un plan français à prendre ou à laisser* », commente le *Financial Times*. « *Ce qui est plus important est que le président français incite tous les membres de la Communauté à manifester un soutien pratique en faveur de la C.E.E. en tant qu'institution constructive* », au moment où les opinions doutent du Marché commun.

Présentant à la presse le mémorandum français (que *le Monde* a analysé dans son numéro du 9 octobre), M. Chandernagor, ministre chargé des affaires européennes, a notamment déclaré le mardi 13 octobre : « *L'Europe n'est pas une puissance militaire, elle n'est pas une puissance politique, mais c'est une puissance économique avec laquelle le monde doit compter. (...) La relance* (selon le plan français) *est articulée autour d'une idée centrale : mieux répondre à la crise et favoriser l'emploi.* »

Interrogé sur les risques de protectionnisme que pourrait entraîner cet « *espace social* », M. Chandernagor a répondu : « *Quand nous comparons la situation de l'Europe, dans ce domaine, à celle du Japon et des Etats-Unis, on s'aperçoit que la « passoire » européenne est la plus ouverte. Alors que nous traversons une passe difficile (...), trop de libéralisme pourrait inciter divers pays à songer à des mesures de protection nationale.* »

Comme on lui demandait enfin où en était le conflit viticole avec l'Italie (qui fait l'objet d'un recours devant la Cour européenne de justice), le ministre a répondu qu'il se terminerait par « *un compromis politique* ».

L'Europe des Dix discutera désormais des aspects « politiques » des problèmes de défense

De notre correspondant

Londres. — Les dix ministres des affaires étrangères de la Communauté, qui tenaient mardi 13 octobre à Londres une réunion de coopération politique, outre leur décision d'envoyer leur président, lord Carrington, explorer en Arabie Saoudite les possibilités du plan Fahd pour la paix au Proche-Orient, ont examiné les perspectives de la conférence paneuropéenne de Madrid (C.S.C.E.). C'était la dernière fois que les Dix se réunissaient avant la reprise, le 27 octobre, de cette conférence, et ils ont réaffirmé à cette occasion leur espoir d'aboutir avant Noël à une conclusion positive comprenant la convocation d'une conférence sur le désarmement en Europe.

Les Américains, très réticents à l'origine, ont fait quelques pas en direction des Européens, qui attendent la réponse des Soviétiques aux deux questions en suspens : la définition de la zone dans laquelle s'appliqueraient des « *mesures de confiance* » militaires, et qui doit aller de l'Atlantique à l'Oural (Moscou a accepté ce principe mais attend des contreparties de la part des Occidentaux) ; et la définition d'un mandat précis pour la première phase de la conférence qui serait appelée à décider de mesures de confiance « *précises, contraignantes et vérifiables* » pour les armements conventionnels. Toujours dans le domaine de la sécurité, les Dix se sont félicités de l'ouverture prochaine de négociations entre Américains et Soviétiques sur les « *armes nucléaires de théâtre* ».

A propos de la Pologne, les Dix ont manifesté leur « *préoccupation* », mais, selon la délégation française, Paris éprouve des difficultés à convaincre ses partenaires de la nécessité de poursuivre leur aide économique.

Les Dix ont eu ensuite une réunion élargie avec les cinq ministres des affaires étrangères des pays de l'ASEAN (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande), qui a porté essentiellement sur le Cambodge et l'Afghanistan.

Enfin, les Dix ont décidé d'améliorer leur coopération politique par un renforcement de la présidence qui pourra « *déborder sur la présidence précédente et sur la suivante* ». Elle pourra s'appuyer sur un groupe de diplomates en poste dans la capitale du pays assurant la présidence. En cas de crise internationale ou à la demande de trois de ses membres, une réunion des ministres des affaires étrangères des Dix pourra être convoquée dans les quarante-huit heures. Lord Carrington a précisé que les réunions de coopération politique pourraient porter sur « *les aspects politiques* » des problèmes de défense, mais que l'Irlande, seul membre de la Communauté à ne pas appartenir à l'alliance atlantique, s'est opposée à ce que les problèmes de sécurité en tant que tels soient traités dans cette enceinte.

DANIEL VERNET.

ASIE

Chine

Une délégation du P.C. assistera au congrès du parti socialiste français

De notre correspondant

Pékin. — Une délégation du P.C. chinois assistera au congrès du parti socialiste, qui se tiendra à Valence du 23 au 25 octobre. L'annonce officielle n'en a pas été faite, mais un accord de principe entre les deux partis existe à ce sujet sans que l'on connaisse pour autant la composition de cette délégation ni son niveau. L'invitation du P.S. aux Chinois s'inscrit dans la suite de la visite que M. Mitterrand, alors candidat à la présidence, avait faite en Chine en février. A cette occasion, des relations officielles avaient été établies entre les deux partis.

Les Chinois devraient profiter de leur séjour en France pour mener avec les dirigeants du P.S. des conversations d'autant plus nécessaires que, depuis les derniers contacts, la situation en France a complètement changé. Or, en dépit d'un préjugé plutôt favorable de Pékin envers M. Mitterrand, en particulier en raison de sa fermeté à l'égard de Moscou, le dialogue politique entre les deux capitales paraît avoir du mal à s'engager. Des consultations diplomatiques, au demeurant normales entre les deux pays, ont certes eu lieu cet été sur le Proche-Orient, et des échanges de vues informels sont prévus dans les jours prochains dans le cadre de la préparation de la conférence de Cancun sur les questions Nord-Sud.

Mais tout se passe comme si Pékin, cinq mois après l'élection de M. Mitterrand, restait encore sur l'expectative et si Paris, pour l'heure, avait d'autres priorités. Les contacts, au niveau des partis, ne peuvent certes pas suppléer ceux entre les gouvernements. A ce sujet, d'ailleurs, la venue à Pékin le mois prochain d'une haute personnalité ministérielle française devrait peut-être permettre de relancer le dialogue et en tout cas d'apporter des éclairages utiles, en même temps que de s'informer sur les orientations diplomatiques de Pékin. Mais les discussions qui pourraient se tenir en marge du congrès seraient malgré tout susceptibles de donner aux Chinois des éléments d'appréciation qui paraissent leur manquer.

Trois points en particulier tracassent les Chinois. A propos des deux premiers — la présence de ministres communistes au gouvernement et l'ampleur des nationalisations, — il ne sera sans doute pas très difficile pour les socialistes français de démontrer la cohérence de la politique du nouveau gouvernement. Les interrogations de Pékin, au sujet de la volonté de Paris de se donner davantage de moyens pour maîtriser le développement économique, semblent à vrai dire pour le moins surprenantes dans la mesure où l'économie chinoise, quant à elle, se trouve entièrement sous le contrôle de l'Etat.

Le troisième point — la déclaration franco-mexicaine sur le Salvador — est plus délicat, car il pourrait révéler des différences d'analyse assez profondes non seulement en ce qui concerne la situation en Amérique latine, mais aussi en d'autres régions du monde. Des diplomates chinois auraient exprimé à des visiteurs des réserves au sujet de cette déclaration, et il est un fait que Pékin ne lui a pratiquement pas accordé de publicité.

Dans cette affaire comme en d'autres, la Chine, faisant passer au second plan les raisons économiques et sociales qui sont à l'origine des crises, préfère donner la priorité à des considérations stratégiques de crainte de voir se renforcer l'influence de l'« *hégémonisme* » soviétique et en outre, dans le cas présent, celle de Cuba.

MANUEL LUCBERT.

AMÉRIQUES

Pérou

Les actions de la guérilla sont de plus en plus sanglantes

De notre correspondante

Les autorités militaires péruviennes ont, le mardi 13 octobre, établi le couvre-feu dans cinq provinces situées au sud-est de Lima, où sont notamment situées les villes de Huanta et d'Ayacucho. Trois personnes avaient été tuées, la veille, au cours de l'attaque d'un poste de police, à Tambo, province d'Ayacucho.

Lima. — Une cinquantaine de terroristes ont attaqué, dans la nuit du 11 au 12 octobre, le poste de police de Tambo, dans la province d'Ayacucho. Trois personnes ont été tuées, et plusieurs autres blessées. A la suite de l'incident, le gouvernement a décrété l'état d'urgence et le couvre-feu, et suspendu les garanties constitutionnelles pendant soixante jours dans cette région du Centre.

Cette attaque vient s'ajouter aux quelque deux mille attentats perpétrés en un peu plus d'un an par Sendero luminoso (Sentier lumineux), un groupuscule qui se réclame du maoïsme, et qui a déclaré une véritable guerre au gauvernement civil de M. Belaunde Terry.

Les attentats ont commencé entre le moment où M. Belaunde a été élu, en mai 1980, et celui où il s'est réinstallé (1) au palais de Pizarro, le 28 juillet de la même année. Ils avaient fait jusque-là peu de victimes, mais de graves dégâts matériels.

Il semble que le projet de Sendero Lluminoso — celui d'une « *guerre populaire prolongée* » — prenne un tournant. Il ne s'agit plus, désormais, de provocations plus ou moins gratuites, comme de laisser, au milieu d'une place de village, un drapeau jaune piqué d'étoiles rouges. L'étape de la formation d'« écoles populaires » en milieu paysan quechua — au demeurant assez mal reçues par les « destinataires » — est dépassée. Dépassée aussi le stade des attentats à la dynamite contre les maisons de préfets ou de juges, contre des banques ou des mairies.

Cette fois, il y a eu morts d'hommes ' Tambo. Déjà, début septembre, une commerçante avait été assassinée à Ayacucho. Dans un pays, le Pérou, traditionnellement moins violent que beaucoup d'autres en Amérique latine, ces faits détonnent. On s'inquiète aussi de la maîtrise dont témoignent certaines actions récentes : attentats contre des pylônes à haute tension, des relais de micro-ondes. L'audace des terroristes surprend : ne se sont-ils pas aventurés à Torre-Tagle, le ministère des affaires étrangères, et même à l'ambassade américaine, pourtant sévèrement gardée ?...

Le poids des forces armées

Les parlementaires représentant l'opposition légale — la « *gauche responsable* » — soutiennent que ces attentats, qui démontrent un grand savoir-faire, sont le fait d'exprémistes de droite. Elle sous-entend parfois que la marine, en particulier... Il s'agirait de « déstabiliser » la jeune démocratie afin de favoriser une alternative fascisante. D'autres soutiennent que ces actions violentes sont le fait de provocateurs pro-gouvernementaux, cherchant à créer les conditions d'une offensive contre la gauche.

Les déclarations contradictoires des autorités prouvent une certaine confusion : le président Belaunde a dénoncé l'ingérence d'un pays voisin en une claire allusion aux guérilleros colombiens du M-19. De son côté, le vice-président de la République, président du Sénat, M. Alva Orlandini, est d'avis que les trafiquants de cocaïne apportent de l'eau au moulin de la subversion maoïste, pour « *occuper la police* ».

Mais personne ne parvient à identifier véritablement les responsables de cette guérilla. Environ quatre cents suspets sont incarcérés. Pour la plupart, ce sont de jeunes étudiants. Cependant, moins d'une centaine ont été jugés. Plusieurs dirigeants populaires ont aussi été appréhendés sur ordre d'autorités régionales zélées. Certains même ont été torturés. Ces « bavures » ne peuvent être imputées au président ou au ministre de l'intérieur : ceux-ci, avec beaucoup de sérénité, essaient de résister aux pressions de l'extrême droite, qui, elle, ne verrait pas d'un mauvais œil une chasse aux sorcières.

Le 12 mars, l'exécutif a utilisé les pleins pouvoirs que lui avait conférés le Parlement pour promulguer un décret législatif sanctionnant de façon draconienne — jusqu'à vingt ans d'emprisonnement — les responsables d'actes de sabotage. Les terroristes ne se sont pas sentis inhibés pour autant. Les *sinchis*, corps de police créé en 1965 par M. Belaunde pour lutter contre la guérilla, multiplient les opérations de ratissage ; mais avec de bien maigres résultats.

Aussi les forces armées, par la voix du commandant en chef de l'armée de terre, le général Otto Elespuru, ont-elles manifesté le désir de prendre en main la situation. Le chef de l'Etat a préféré, jusqu'à présent, refuser courtoisement cette offre : l'intervention des forces armées dans la vie nationale, le 3 octobre 1968, reste une plaie mal cicatrisée.

NICOLE BONNET.

(1) Le président Delaunde avait été élu, une première fois, en 1963. Il avait été renversé par le coup d'Etat militaire du général Velasco Alvarado, le 3 octobre 1968.

Etats-Unis

AMNESTY INTERNATIONAL ACCUSE LE F.B.I. D'AVOIR FABRIQUÉ DES « PREUVES » CONTRE DES ACTIVISTES NOIRS ET INDIENS.

Londres *(A.F.P., A.P., Reuter)*. — Dans un rapport de cent quarante-quatre pages publié mardi 13 octobre à Londres, Amnesty International accuse le F.B.I. d'avoir fabriqué des « preuves » pour faire condamner des militants noirs et indiens, ainsi que d'autres activistes aux Etats-Unis, et demande à M. Reagan de créer une commission d'enquête indépendante pour faire la lumière sur ces pratiques. L'organisation humanitaire critique en particulier le procès du dirigeant des Panthères noires Elmer Pratt en 1972, et du dirigeant du Mouvement indien américain, Richard Marshall, en 1976. Tous deux ont été condamnés à la détention perpétuelle pour meurtre mais Amnesty estime que de nombreuses irrégularités ont entaché leur procès.

L'organisation reproche au F.B.I. d'avoir produit de faux témoignages, d'avoir harcelé les groupes activistes et d'avoir refusé de fournir des informations qui auraient pu être utiles à la défense. Le rapport ne commente pas les décisions des jurys sur l'éventuelle culpabilité des accusés, mais souligne qu'il est indispensable d'établir si le principe d'un « *juste procès* » a été respecté.

Elle indique en outre que certains des excès commis par le F.B.I. entraient dans le cadre des activités prévues par le programme Cointelpro destiné à désorganiser certains groupes. Mais, indique le rapport, ce programme a officiellement pris fin en 1971 et de nombreux incidents ont eu lieu longtemps après cette date.

● *Visite du roi Juan Carlos.* — Le président Reagan a reçu mardi 13 octobre le roi Juan Carlos d'Espagne, qu'il a qualifié de « *champion de la démocratie* ». Il a déclaré que les Etats-Unis soutenaient fermement l'intention de l'Espagne de « *s'intégrer pleinement à la communauté des nations occidentales et à toutes les principales institutions européennes* ». — *(A.F.P.)*

AFRIQUE

Le conflit saharien

(Suite de la première page.)

« Fait plus grave encore, ajoute Hassan II, *un avion C-130 Hercules a été abattu (...) de même qu'un Mirage-F 1 volant à vitesse maximale. (...) Les aviateurs marocains ont clairement vu les rampes de lancement et en ont déduit qu'il ne pouvait s'agir que de SAM-6 et peut-être même de Sam-8. C'est là le fait grave que nous tenons à signaler, car aucun État de la région, et encore moins le Polisario, ne dispose de techniciens africains, nous soulignons le mot africain, capables d'employer judicieusement et d'une façon efficace de tels armements.*

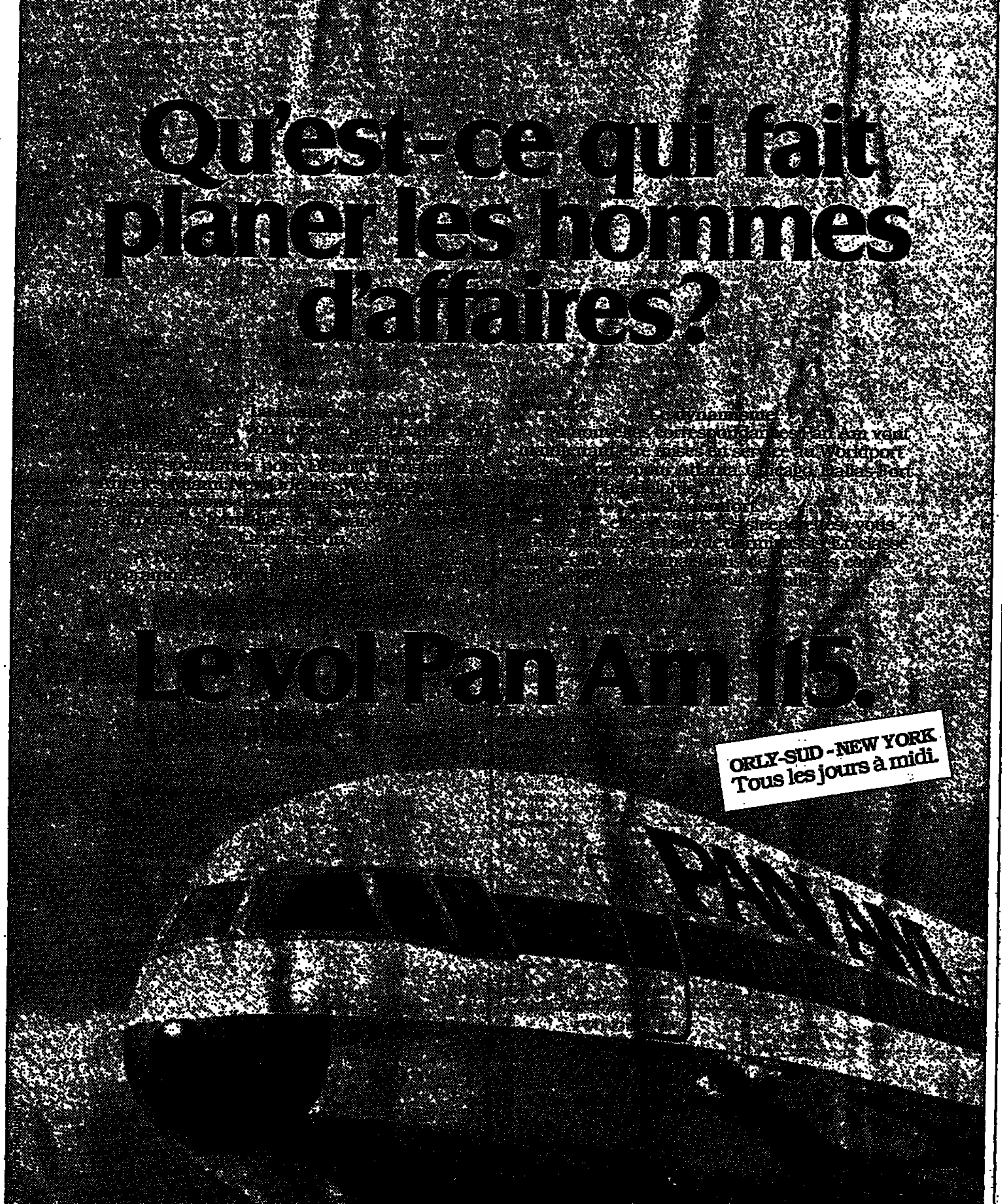
» Si les ennemis de l'Afrique ont décidé d'employer des missiles soviétiques installés par des non-Africains en territoire marocain, c'est qu'ils sont prêts à faire pis encore dans d'autres régions de l'Afrique. »

Aux yeux du souverain, l'attaque de Guelta-Zemmour lui restitue sa liberté d'action. Entend-il maintenant revenir sur les stipulations de la résolution de la deuxième conférence de Nairobi et même remettre en question le principe du référendum ?

A quelque chose malheur est bon. Les députés socialistes, que le roi avait menacés de ses foudres vendredi parce qu'ils avaient refusé de continuer à siéger à l'Assemblée au-delà de quatre ans, se sont rendus, mardi, à l'invitation du président de la Chambre des représentants, pour entendre la déclaration royale reprise par le premier ministre, M. Bouabid. Manifestation sans lendemain d'unanimité nationale ou prélude à une réintégration ? Il est encore impossible de le déterminer.

ROLAND DELCOUR.

● *Le prix de l'amitié franco-arabe.* — Le jury du prix de l'amitié franco-arabe a décerné un prix spécial à Louis Gardet pour l'ensemble de son œuvre, consacrée principalement à la connaissance et à la compréhension de l'islam. Le prix destiné à un auteur français a couronné *les Contre-Orients,* de Jean-Paul Charnay (Ed. Sindbad). Le prix consacrant un auteur arabe de langue française est allé au Marocain Driss Chraibi pour *Une enquête au pays* (Seuil). Enfin, le prix Mahmoud Hamchari a été décerné à l'Algérien Noureddine Aba pour *Tell el Zaatar s'est tu à la tombée du soir* (L'Harmattan).



Angola

EN VISITE OFFICIELLE A PARIS

Le président Dos Santos s'entretiendra avec M. Mitterrand des perspectives de règlement en Namibie

Attendu ce mercredi 14 octobre, à Paris, pour une visite officielle de travail de quarante-huit heures, le président Dos Santos d'Angola, quinzième chef d'Etat africain reçu en France depuis le 21 mai, aura, jeudi, un entretien avec M. Mitterrand suivi d'un déjeuner à l'Elysée. Au cours de son séjour, le premier en France d'un chef d'Etat angolais depuis l'accession de ce pays à l'indépendance en 1975, le jeune successeur d'Agostinho Neto — il est âgé de trente-neuf ans — rencontrera également M. Cheysson. M. Dos Santos se rendra ensuite en Corée du Nord.

M. Dos Santos tenait à venir à Paris depuis plusieurs semaines pour effacer le malentendu suscité par l'affaire du « communiqué conjoint » de Luanda publié à l'issue de la visite, en août, dans la capitale angolaise, de MM. Guy Penne et Régis Debray, conseillers à l'Elysée (*le Monde* du 12 août). A l'époque, ces derniers avaient démenti avoir signé un communiqué stigmatisant, en termes peu diplomatiques, l'attitude des Etats-Unis en Afrique australe. En fait, il semble que, à tort ou à raison déçus par l'accueil réservé par Paris deux mois plus tôt à un envoyé spécial porteur d'un message de M. Dos Santos à M. Mitterrand, — lequel avait pourtant été reçu par M. Penne, — les Angolais avaient décidé de réserver un accueil plutôt frais aux émissaires du président lors de leur passage à Luanda. M. Dos Santos, tout autant que ses interlocuteurs français, estime que l'incident est clos.

Les relations bilatérales sont plutôt satisfaisantes. Les échanges commerciaux ont nettement progressé ces dernières années pour atteindre quelque 400 millions de francs en 1980. En outre, cette année, des contrats d'un montant d'environ 1 milliard de francs ont été signés entre l'Angola et des sociétés françaises. Luanda souhaite que la coopération se développe plus rapidement, notamment dans les domaines du pétrole, de la mécanique, du café et de la pêche.

La question namibienne sera au cœur de l'entretien entre les deux chefs d'Etat. A plusieurs reprises, les Français ont appuyé la position angolaise selon laquelle la présence de troupes cubaines en Angola (entre quinze mille et vingt mille hommes) ne pouvait être liée à un règlement du conflit. Cela étant, M. Mitterrand ne manquera sans doute pas de rappeler à son interlocuteur que la France compte, dans la foulée d'un règlement namibien, sur le rapatriement progressif des troupes cubaines stationnées dans son pays depuis près de six ans.

Une ébauche d'accord

Pratiquement gelée depuis l'échec de la conférence de Genève, en janvier 1981, la négociation namibienne devrait être relancée, dans la dernière semaine d'octobre, à l'occasion de la tournée en Afrique australe des représentants des cinq pays du « groupe de contact » (Allemagne fédérale, Etats-Unis, Grande-Bretagne, France et Canada), conduits par M. Croker, sous-secrétaire d'Etat américain aux affaires africaines. Cette délégation, qui doit se rendre à Luanda, au Cap et à Windhoek (Namibie), avant de visiter d'autres capitales de la « ligne de front », devrait, en principe, négocier les garanties constitutionnelles dont pourraient bénéficier, en cas d'accession à l'indépendance de la Namibie, les minorités de ce territoire. Il s'agirait avant tout, indique-t-on au Quai d'Orsay, de « relancer la mécanique » de la négociation pour aboutir à un accord en 1982. Au cas où un *modus vivendi* pourrait se dégager sur ces garanties, la négociation pourrait alors aborder les sujets d'une « deuxième phase » : les modalités de la mission des Nations unies — dans le cadre du processus de paix — et, notamment, la définition de son « impartialité », point dont les Sud-Aricains font grand cas.

En fait, il semble que des négociations entre Washington et Pretoria — notamment à l'occasion de la rencontre, à Zurich en septembre, entre MM. Croker et Fourié, secrétaire général du ministère sud-africain des affaires étrangères — aient déjà permis de dégager un accord sur un règlement sur la base de la résolution n° 435 des Nations unies sur la Namibie. M. Croker aurait notamment indiqué à son interlocuteur sud-africain que les Etats-Unis renonçaient à lier la question de la présence militaire cubaine en Angola au problème namibien, et que Pretoria ne devait pas miser sur un alignement américain sur les positions sud-africaines.

Cette relative fermeté américaine expliquerait pourquoi le ministre angolais des affaires étrangères, quelques jours plus tard à New-York, aurait évoqué l'intervention d'un « progrès » dans les négociations. Pretoria, prenant acte de la ligne américaine, aurait accepté depuis de discuter les modalités d'application de la résolution n° 435 des Nations unies, seule base de négociation acceptée par les Etats africains.

Toutefois, les dirigeants sud-africains ne paraissent pas encore avoir fait leur choix. Certains d'entre eux resteraient persuadés que les Etats-Unis, s'ils se retrouvaient au pied du mur, se rangeraient à leurs côtés. D'autres estimeraient que l'administration Reagan, bien disposée à leur égard, leur offre aujourd'hui une occasion unique de régler la question namibienne dans les meilleures conditions. Tous se rejoignent pour émettre des doutes sur l'opportunité d'offrir des garanties constitutionnelles à des minorités namibiennes, quelles qu'elles soient. *« Et si on nous demandait un jour, après un tel précédent, de donner des garanties à des groupes chez nous ? »,* entend-on à ce propos à Johannesburg.

Paris, selon des déclarations faites récemment par M. Penne aux Seychelles, avait décidé, après avoir « *un peu hésité* », de demeurer au sein du « groupe de contact » et à y jouer, à la demande des Etats africains les premiers concernés, le rôle d' « œil de l'Afrique ». L'Angola n'en demande pas davantage, et M. Dos Santos ne manquera sans doute pas de le répéter à M. Mitterrand.

En échange, Luanda devra peut-être prendre davantage en compte, à l'avenir, les réticences de l'Elysée à l'égard de la « *garnison cubaine* » dont s'entoure un régime qui, officiellement au moins, refuse tout dialogue avec les « rebelles » de l'intérieur. Les guérilleros très actifs de l'Unita de M. Savimbi ont une base, notamment ethnique, trop large pour qu'on puisse les réduire, avec les officiels angolais, à de simples « *fantoches des racistes sud-africains* ».

J.-C. POMONTI.



هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

A PARIS

avec M. Mitterrand en Namibie

AFRIQUE

République Sud-Africaine

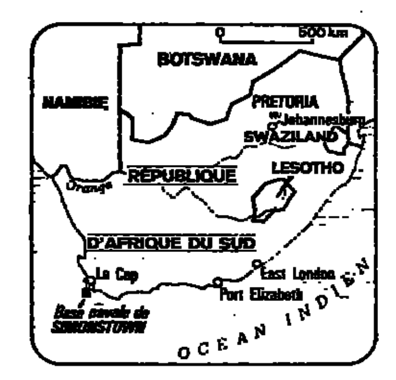
Après l'avoir agrandie et modnisée

Les autorités voudraient intégrer la ase de Simonstown dans le système de défenseoccidental

De notre envoyé spécial

Simonstown. – Il y a beau temps que Simonstown n'a pas reçu de visite. Cette odeur de peinture dans certains bâtiments, le béton trop neuf des appontements, les trois vaisseaux hors d'âge qui reposent, seuls, dans de vastes bassins, donnent au visiteur l'impression d'entrer dans un grand magasin dont on aurait oublié de garnir les étalages. De fait, la marine sud-africaine, constituée de petites unités et de quelques vieux bâtiments, n'utilise pas le quart des installations de la base.

Les travaux d'agrandissement, terminés au début de l'an dernier, font sans doute de Simonstown, comme l'assurent les officiels, *« la plus moderne des bases de l'Afrique de l'Est »*. Blottie au fond de False-Bay, à trois encablures du carrefour maritime des océans Indien et Atlantique, la vieille base, construite dans les années 20, n'en finit pas d'étaler ses appas tout neufs.



Bénéficiant d'une position-clé, Simonstown dispose d'équipements de radoub et de maintenance parmi les plus complets d'Afrique : trois bassins – dont un pour les sous-marins – capables d'accueillir une quarantaine de bâtiments de taille moyenne et de remettre simultanément en état six ou sept navires ; une infrastructure industrielle assez complexe, un aéroport international et un réseau de télécommunications ultramoderne. L'atout majeur de la base, que les journalistes n'ont pas été autorisés à visiter, est constitué par Silvermine, sans doute le centre de transmission et de surveillance électronique le plus sophistiqué de l'hémisphère austral.

Inauguré en 1972, modernisé depuis à l'aide de matériel civil habilement transformé, ce « cerveau » peut communiquer avec tous les navires présents dans les océans Indien, Atlantique et Antarctique, et relayer leurs messages dans le monde entier. Les radars et téléimprimeurs coordonnent en permanence les patrouilleurs sud-africains dans un rayon de 1 600 kilomètres. C'est cela, et tout le reste, que l'Afrique du Sud offre, selon le mot du premier ministre, M. P.W. Botha, *« à n'importe quelle flotte alliée de l'Ouest dans la bataille contre l'expansionnisme soviétique »*.

Un « Hilton » sans visiteurs

Pourtant, depuis juin 1975, date à laquelle les Britanniques ont transmis la responsabilité de la base aux Sud-Africains, peu de vaisseaux de guerre occidentaux ont pris pension au « Hilton de Simonstown », comme l'appellent les marins. Pratiquement, aucun bâtiment armé n'y a accosté depuis 1977, après l'embargo sur les armes décrété par les Nations unies, qui interdit notamment aux États membres de l'Organisation internationale toute collaboration avec l'armée sud-africaine. Les officiers de Simonstown ne cachent pas leur amertume.

Comptant environ six mille hommes, dont 30 % de métis et d'Indiens (40 % à 50 % dans certains équipages), la marine a fait de réels efforts d'intégration raciale : pas de quartiers réservés pour les non-Blancs, mess des officiers ouverts à tous, parité des salaires. Aujourd'hui, les équipages américains, qui ont pratiquement cessé d'accoster depuis la fin des années 60 en raison, notamment, de la discrimination dont étaient victimes les Noirs, *« ne trouveraient pas la moindre trace d'apartheid à l'intérieur de la base »*, nous assure un jeune officier. La petite ville de Simonstown demeure néanmoins classée « zone blanche » et, à 500 mètres de la base, l'apartheid retrouve tous ses droits.

Dans sa lutte pour sa réintégration officielle dans le dispositif de défense occidental, l'argumentation sud-africaine s'articule autour de trois pôles : 1) La route du Cap, emprun*tée par quelque deux mille trois cents* bateaux chaque mois, dont six cents pétroliers, n'est plus protégée ; 2) Il est absurde que l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) *s'arrête au tropique du Cancer, alors* que l'Union soviétique est devenue une puissance maritime mondiale ; 3) Loin d'être une zone de paix, l'océan Indien est le théâtre d'une agitation grandissante. Les bases et facilités offertes à l'Ouest sont à la fois peu nombreuses et politiquement incertaines, tandis que l'Est accentue sans cesse sa présence.

Sur le premier point, les Sud-Africains ajoutent que, depuis l'embargo sur les armes, faute de matériel adéquat, ils ont cessé de surveiller le trafic civil et ne défendront, en aucun cas, un navire étranger en difficulté. *« C'est à l'Ouest de protéger sa flotte »*, a récemment redit M. Botha, ajoutant : *« Notre marine est constituée de petites unités qui ont déjà à surveiller nos 4 000 kilomètres de côtes. »* Les adversaires de Simonstown, eux, soulignent qu'aucun bateau civil n'a jamais été attaqué dans la région. *« Si l'Est voulait interdire les livraisons de pétrole à l'Occident, il choisirait sans doute un autre moyen que d'attaquer les pétroliers au large du Cap »*, dit un attaché militaire occidental. *« Si cela devait néanmoins se produire, il est probable qu'il s'agirait là du signe annonciateur d'un conflit non localisé. Le jeu serait tout différent. L'équipement sophistiqué et le bon entretien de Simonstown permettent, de toute façon, une occupation opérationnelle quasi immédiate. »*

Un projet avorté de traité

Le principal avantage tactique de la base se serait ainsi transformé, au fil des ans, en sérieux inconvénient politique, puisqu'il contribue à retarder une décision que l'Ouest pourra toujours prendre en catastrophe.

Sur le second point, avec l'appui de certains Etats d'Amérique du Sud et la sympathie de militaires américains de haut rang, l'Afrique du Sud a récemment tenté d'engager à ses côtés un nombre important de pays dans la mise sur pied d'un traité de l'Atlantique sud. Des contacts ont été établis il y a quelques mois à Buenos-Aires pour faire aboutir le projet, mais le refus du Brésil, première puissance concernée, a fait capoter cette initiative. Brasilia a rappelé que la sécurité de l'Atlantique sud est déjà assurée par un traité d'assistance mutuelle inter-américain.

C'est sur le troisième argument que Pretoria, s'estimant aux prises avec l' *« assaut total »* qu'auraient lancé contre l'Afrique du Sud *« les marxistes du monde entier »*, insiste le plus souvent. *« Simonstown est la clé de l'inviolabilité maritime de la région »* ; *« la pointe australe du continent africain est prise en tenaille entre deux Etats pro-soviétiques »* (Mozambique et Madagascar), tels sont les deux points centraux de l'argumentation sud-africaine. Suit généralement la liste des principales bases et facilités d'ancrage offertes à l'Est : Aden, Massawa, Maputo, Beira, les îles Dahlak, Madagascar, les Seychelles, l'île de Socotra et, dans la partie australe de l'Atlantique, les ports de l'Angola.

Le camp occidental dispose principalement de Mombasa (Kenya), de Berbera (à l'entrée du Golfe), et surtout de Diego-Garcia, îlot vidé de ses habitants et consacré à la surveillance de la région par l'armée américaine. C'est précisément le caractère unique et crucial de cet atoll qui en fait l' *« objectif prioritaire en cas de conflit »*, disent les Sud-Africains. En clair, un second Diego-Garcia, à l'entrée de l'océan Indien, ne serait pas de trop.

Pretoria a su convaincre un grand nombre de militaires occidentaux de l'intérêt stratégique de Simonstown et aussi de Durban, le premier port du pays. Que l'Afrique du Sud considère la réintégration de sa principale base dans le dispositif de défense de l'Ouest comme le premier pas vers la levée partielle de l'embargo sur les armes n'est pas doux. La flotte sud-africaine accuse à la fois son âge et son manque d'entraînement. A Simonstown, les marins donneraient la moitié de leur salaire pour naviguer sur du matériel moderne et reprendre des manœuvres avec les flottes alliées.

Les spécialistes de la stratégie comme le professeur britannique William Gattridge, récemment de passage à Johannesburg, ont beau souligner que *« les ports ne sont plus aussi importants qu'autrefois »*, un responsable de l'OTAN, l'amiral Harry Train, n'en déclarait pas moins récemment qu'il *« serait souhaitable d'inclure Simonstown dans notre défense »*.

Il ajoutait, il est vrai, que, si les autorités maritimes des pays concernés sont généralement en accord avec lui sur ce point, elles *« éprouvent des difficultés énormes à convaincre les politiciens de la justesse de leurs arguments »*.

PATRICE CLAUDE.

Le Monde

politique

Le débat sur les nationalisations

En repoussant, mardi 13 octobre, l'exception d'irrecevabilité et la question préalable déposées par l'opposition, l'Assemblée nationale a levé les deux premiers préalables à la discussion du projet de nationalisations, le troisième, la motion de renvoi en commission, qui sera examinée à la fin de la discussion générale, connaîtra sans aucun doute le même sort. La polémique juridique et constitutionnelle sera alors suspendue pour quelques mois, puisqu'il apparaît peu probable que le projet soit définitivement adopté par le Parlement avant la fin de la session d'automne. La première journée de débat — essentiellement consacrée à la question de savoir si le législateur a ou non l'autorisation de procéder aux nationalisations proposées — ✝mis à l'opposition de roder les arguments sur lesquels elle se✝dera pour déposer un recours devant le Conseil constitutione En précisant, de son côté, qu'il s'est entouré des avis d'émits spécialistes de droit constitutionnel, le garde des sceau✝donné un aperçu des considérants que la haute juridiction pu✝ développer pour réfuter ou non les thèses de M. Foyer (R.P.R.) quant à l'inconstitutionnalité du projet de nationalisations.

Dans un long plaidoyer, l'ancien présit de la commission des lois a expliqué en quoi, selon lui, le ✝ est contraire au préambule de la Constitution de 1946 et ✝ déclaration des droits de l'homme. Pied à pied, MM. Badinter et Laignel (P.S.) ont contesté les arguments du député R.P.R. De part et d'autre, les explications furent de qualité, sans pour autant vider la querelle. En la matière, il est vrai, les votes — politiques — de l'Assemblée nationale ne peuvent apporter de réponse juridique incontestable, ne permettant pas de dire le droit.

Fort — sans doute — de son inexpérience parlementaire, M. Le Garrec, secrétaire d'État chargé de l'extension du secteur public, a dénoncé les manœuvres de procédure de l'opposition pour retarder les débats. Eternel procès... Si, par hypothèse, la

L'Assemblée nationa✝ repousse l'exception d'irrecevabilité

Mardi 13 octobre, l'Assemblée nationale commence l'examen du projet de loi de nationalisations voir notamment *le Monde* des 22 septembre, 8 et 14 octobre).

Après l'intervention de M. Charzat (P.S., Paris), rapporteur, le premier ministre rappelle le champ des nationalisations prévues par le gouvernement et observe que si celui-ci souhaitait en étendre le nombre « *il faudrait que le pays soit à nouveau directement consulté* ». M. Mauroy cite ensuite l'encyclique du pape Jean-Paul II sur le travail humain : « *La position du capitalisme « rigide » qui défend le droit exclusif de la propriété privée des moyens de production comme un « dogme » intangible de la vie économique demeure inacceptable.* »

Le premier ministre ajoute : « *Ceux qui refusent le principe même de la nationalisation font montre d'une attitude qui relève plus de la théologie que de la politique. Et d'une théologie qui ignore les enseignements de l'Eglise catholique puisque dans l'encyclique que je viens de citer vous pourrez constater que le seul titre légitime admis pour l'appropriation privée ou publique des moyens de production est le service du travail. Ajouterai-je,* poursuit-il, *que le général de Gaulle n'a pas hésité à y recourir en 1945 et que le programme du C.D.S., dans sa dernière version, mentionne toujours cette possibilité ?* »

Le rôle des banques d'affaires

M. Mauroy assure que le général de Gaulle avait regretté de n'avoir pas étendu les nationalisations de 1945 (banques de dépôts et compagnies d'assurances) aux banques d'affaires, ce que propose aujourd'hui le gouvernement. Insistant sur le rôle des banques d'affaires, le premier ministre déclare : « *La recherche systématique et naturelle du profit maximum les ont souvent conduites à préférer tel placement étranger ou l'immobilier de haut de gamme à l'industrie.* » Il ajoute : « *Certains dirigeants de banques ont fait montre d'un manque de civisme choquant en menant contre le gouvernement une guérilla incessante. Une telle attitude est d'autant plus inacceptable que, si la volonté du législateur de 1945 avait été respectées, ces établissements seraient depuis longtemps nationalisés. Je réprouve ces comportements qui relèvent, pour certains, d'une mentalité d'émigrés et qui méconnaissent et prétendent bafouer le libre choix de la majorité des Français et la légitimité du gouvernement de la République.* »

Après avoir évoqué la situation des groupes Dassault et Matra, M. Mauroy indique que l'on trouve parmi les groupes nationalisables les principaux bénéficiaires des concours publics. « *Adossés à certains marchés publics, comme l'armement, l'électronique, les télécommunications, l'aéronautique et l'espace, une demi-douzaine de groupes industriels, producteurs de biens d'équipement professionnels représentant moins de 10 % de la valeur ajoutée de l'industrie, ont reçu, certaines années, près de la moitié des aides publiques à l'industrie, distribuées à travers plusieurs dizaines de procédures d'aide cumulables entre elles et mal coordonnées.* » Il poursuit : « *Les groupes C.G.E. et Alsthom-Atlantique et l'ensemble de leurs filiales ont, par exemple, coûté au contribuable, pour la période 1972-1977 — en dehors des achats de matériels — plus de 6 milliards de francs.* »

Parlant ensuite des bénéficiaires des aides publiques, le maire de Lille souligne : « *Combien sont-ils ces dirigeants de P.M.I. qui s'étonnent de n'avoir jamais accès aux aides publiques ? Combien sont-ils à s'être perdus dans ce dédale de procédures et de guichets multiples qui dispensent chacun une fraction de la manne ? A l'inverse, un petit nombre de groupes initiés a trouvé son compte dans ce système complexe de distribution des aides à l'industrie. Je demande à ceux qui trouvent insuffisante l'indemnisation des actionnaires des groupes nationalisés d'imaginer ce qu'aurait été cette indemnisation si nous avions décidé de tenir compte, pour la déterminer, de concours publics qui représentent pour certains de ces groupes un montant supérieur au bénéfice net, voire à la marge brute d'autofinancement.* »

M. Mauroy assure que « *face aux lois du marché, les entreprises nationales seront sur un pied d'égalité par rapport au secteur privé* », [il] abordant ensuite le problè[me d]es relations entre l'Etat et s[es] entreprises nationales, il [indi]que que deux principes dont ête respectés : « *L'autono[mie] de gestion de l'entreprise, le[...] de son action dans le ce[...] du Plan national Elles s'ou[...]t sur une méthode : co[ntr]at d'entreprise où, si l'or[...]ère, le Plan.* »

Le se[ul] interlocuteur d'une entreprise [na]tion[a]le, précise-t-il, sera le m[in]istère de tutelle dont elle dépe[nd] et « *sa liberté de mouvement sera pleine et entière à l'intérie[ur du] cadre contractuel qu'elle a[ura] établi avec l'Etat* ». Le prem[ier] ministre déclare, d'autre pa[rt] que le système bancaire dem[eur]era « *pluraliste et concurrent* » et indique qu'une loi d'orga[nis]ation du secteur bancaire s[era] soumise au Parlement avan[t la] fin de l'année 1982.

M. Mau[roy] développe ensuite les grande[s lig]nes de ce que sera l'intervent[ion de] l'Etat, indiquant notamment : « *Là où la concurrence jouera mal, où les agents économiques abuseront de leur situation dominante ou monopoliste, nous interviendrons avec fermeté.* » Désormais, ajoute-t-il, « *le jeu du marché ne devra plus être synonyme de rentes de situation, d'excès tarifaires, d'abus monopolistes* ». Les politiques sectorielles menées ces dernières années, observe-t-il, « *ont privilégié les produits aux dépens des structures de production* ». Les filières industrielles, à l'inverse, « *créent des liaisons d'amont en aval et peuvent assurer la puissance et la stabilité de notre appareil de production industrielle* ». M. Mauroy relève que les grandes entreprises privées et publiques « *écrasent trop souvent les petites et moyennes entreprises* ». S'agissant des prix, des délais, des conditions de paiement, affirme-t-il, « *l'Etat montrera l'exemple en réduisant ses délais de paiement* ». « *Une commission est d'ores et déjà à l'ouvrage,* ajoute-t-il, *pour que l'Etat respecte le délai de trente jours, fin de mois. Ce devrait être la règle également pour le secteur privé.* »

M. FOYER (R.P.R.) : leur ✝ule nécessité, c'est l'inscription ✝ns le programme commun

Défendan✝ une exception d'irrecevabilité ✝t l'objet est de faire reco✝re que le texte proposé es✝ contraire à une ou plusieur✝ ✝ositions constitutionnelles), ✝ Foyer (R.P.R., Maine-et-L✝) rappelle tout d'abord que ✝ général de Gaulle, dans ses « ✝moires de guerre », a regretté que les nationalisations de 1945 aient été dévoyées par les prédécesseurs de l'actuel gouvernement socialiste. L'ancien président de la commission des lois déclare que, telles que se présentent les nationalisations, la Constitution n'autorise pas le législateur à les prononcer. M. Foyer avance notamment deux arguments :

1) « *Les nationalisations proposées n'entrent dans aucune des catégories d'entreprises nationalisables prévues par le préambule de la Constitution de 1946.* » Le neuvième alinéa de ce préambule dispose : « *Tout bien, toute entreprise dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public ou d'un monopole de fait doit devenir la propriété de la collectivité.* » Concernant la notion de « *monopole de fait* », le député du Maine-et-Loire note que « *toutes les entreprises désignées appartiennent à des secteurs concurrentiels de l'économie* ». A propos du « *service public national* », il réfute la thèse selon laquelle celui-ci « *serait une activité exercée par une organisation à laquelle le législateur, discrétionnairement, décide d'attribuer ce caractère* ». « *En effet,* ajoute-t-il, *encore faut-il qu'au moment de la nationalisation, les caractères matériels d'un tel service public soient patents.* » Pour les banques, poursuit-il, l'argument serait la participation à la création de la monnaie.

M. Foyer demande : « *Et le Crédit mutuel, et les Banques populaires — que vous épargnez — ne participent-elles pas au service public de la création monétaire ?* »

2) « *Les nationalisations proposées sont contraires à l'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme.* » Cet article dispose : « *Les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et*

هكذا من الأصل

commence par une querelle juridique

suite de la discussion législative fait apparaître, de façon patente, une telle volonté, l'opposition aura encore une marge de manœuvre non négligeable pour tenter d'égaler, sur ce point, le bilan de la gauche. En la matière, la discussion du projet « sécurité et liberté » peut servir d'utile référence. Sans doute conviendrait-il qu'en ce qui concerne les droits de l'opposition la gauche fasse preuve de plus de cohérence : on ne peut affirmer vouloir respecter ces droits en en contestant les moyens. Pour se faire entendre, l'opposition, quelle qu'elle soit, ne dispose que de la procédure.

Le premier ministre, pour sa part, s'est attaché à justifier la logique des nationalisations, en dénonçant notamment « le manque de civisme choquant » de certains dirigeants de banques d'affaires. Ces comportements, a-t-il ajouté, relèvent d'une « mentalité d'émigrés ». M. Mauroy a également souligné l'importance des concours publics dont ont bénéficié les groupes nationalisables, souvent au détriment des dirigeants de P.M.I. Les groupes C.G.E. et Alsthom Atlantique, a-t-il indiqué, ont ainsi coûté plus de 6 milliards de francs aux contribuables. En prouvant, par ces exemples, qu'il y a aussi dans les nationalisations une moralisation de l'attribution des deniers publics, le premier ministre répondait par avance à la question préalable défendue par M. Geng (U.D.F.). Celui-ci, omettant curieusement de parler de la faillite des entreprises sidérurgiques, a prétendu que la création de richesses par les entreprises privées est incomparablement plus importante que celle du secteur public.

La discussion générale, qui s'est poursuivie ce mercredi, devait faire apparaître la confrontation de deux logiques inconciliables. M. Gosnat (P.C.) a rappelé la similitude — à trente-cinq ans de distance — des propos des adversaires des nationalisations. Les thèses en présence n'ont pas changé... avec le changement.

LAURENT ZECCHINI.

et la question préalable déposées par l'opposition

sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »

Le député R.P.R. indique : « *La seule nécessité qui exige la nationalisation est que celle-ci soit inscrite dans le programme commun. Elle profitera, de surcroît, par les places qu'elle libérera pour leurs amis, aux partis de la majorité.* » Au regard de l'égalité devant la loi, M. Foyer se demande pourquoi telle entreprise est concernée plutôt que telle autre. Relevant que seules sont concernées les banques dont les dépôts atteignent 1 milliard, il ajoute : « *Pourquoi avoir retenu le critère exclusif des dépôts ? Pourquoi le chiffre de 1 milliard ?* »

Evoquant ensuite la distinction entre banques françaises et banques étrangères, l'ancien garde des sceaux observe : « *Est-il conforme à l'égalité d'appliquer aux Français une disposition qu'il est interdit d'appliquer aux ressortissants de la Communauté exerçant une activité rigoureusement identique ?* » Il critique ensuite « *la méconnaissance du caractère territorial de la nationalisation* ». M. Foyer assure que le droit international prévoit que les nationalisations ne peuvent s'appliquer qu'aux biens situés sur le territoire de l'Etat qui nationalise. Or, explique-t-il, les actions des filiales étrangères sont considérées — au regard du droit international — comme étant situées sur des territoires étrangers. L'orateur ajoute : « *La jurisprudence des cours américaines étant ce qu'elle est, ne doutez point qu'un contentieux s'ouvrira, tendant à faire décider que les filiales américaines des groupes industriels et des banques auront échappé à votre nationalisation, et vous n'en serez pas sortis de sitôt.* »

M. Foyer met également en cause « *l'inconstitutionnalité du régime de rétrocessions* ». L'indemnisation proposée, déclare-t-il, n'est pas juste, notamment parce qu'elle néglige « *une dérive monétaire qui n'a pas été négligeable* » durant la période considérée. Il ajoute : « *Le mode de calcul proposé n'est point juste, car il part de bilans non réévalués, pour des raisons fiscales, et ne prend pas en considération les comptes consolidés alors que toutes les sociétés nationalisables ont des filiales.* » M. Foyer relève enfin que l'indemnisation proposée n'est pas préalable.

Le ministre de la justice, après avoir justifié le caractère « *juste* » de l'indemnisation, souligne que la règle du caractère préalable de l'indemnisation a été abandonnée depuis une loi du 11 août 1939 en matière d'expropriations. Il ajoute que, dans une série d'arrêts rendus le 25 avril 1969, la Cour de cassation parle simplement d'une « *indemnité équitable préalablement fixée* ». « *Seule, la fixation du montant et les modalités d'attribution de l'indemnité de nationalisation sont requises préalablement à l'opération* », ajoute-t-il. Le garde des Sceaux rappelle enfin que le Conseil constitutionnel s'est déclaré, à plusieurs reprises, incompétent pour contrôler la conformité d'une loi à des conventions internationales.

Mise aux voix, l'exception d'irrecevabilité est repoussée par 330 voix contre 154 sur 486 votants et 484 suffrages exprimés.

M. LAIGNEL (P.S.) : le champ des intérêts privés

S'exprimant contre la question préalable, M. Laignel (P.S., Indre) déclare tout d'abord : « *J'aurais aimé écouter un gardien de la Constitution. Je n'ai entendu qu'un défenseur du champ clos des intérêts privés, du précarré des privilèges.* » Le député de l'Indre affirme que M. Foyer « *a juridiquement tort, car il est politiquement minoritaire* ». Il s'explique : « *Est de nécessité publique ce que le peuple souverain qualifie tel. Il n'existe aucune définition préalable, immanente, de la nécessité publique.* »

Rappelant que l'article 61 de la Constitution ne confère pas au Conseil constitutionnel un pouvoir général d'appréciation et de décision identique à celui du Parlement, le député socialiste assure : « *Le législateur dispose donc d'un pouvoir souverain et inconditionnel pour apprécier ce qui est ou qui n'est pas de la nécessité publique.* » « *C'est pourquoi*, observe-t-il, *j'ai pu affirmer, sans excès, qu'être politiquement minoritaire rend la position de M. Foyer juridiquement erronée.* » Réfutant les objections de M. Foyer concernant une éventuelle rupture d'égalité devant la loi, M. Laignel rappelle qu'une décision du Conseil constitutionnel, en date du 17 janvier 1979, stipule : « *Le principe d'égalité ne fait pas obstacle à ce qu'une loi établisse des règles non identiques à l'égard des catégories de personnes se trouvant dans des situations différentes.* » M. Laignel réplique également aux critiques du député R.P.R. concernant l'indemnisation, indiquant notamment que le caractère préalable n'est nullement une exigence du droit international. Il observe en conclusion : « *Nous ne sommes ni des spoliateurs ni des sauvages.* »

M. GENG (U.D.F.) : le triomphe du dogmatisme idéologique

M. Geng (U.D.F., Orne) défend ensuite une question préalable (dont l'objet est de faire reconnaître qu'il n'y a pas lieu à délibéré). Il déclare notamment : « *Aucune nécessité, aucune stratégie, aucune logique économique, industrielle, financière, ne justifie les nationalisations que vous proposez aujourd'hui. Elles apparaissent, à l'aube du vingt et unième siècle, comme le triomphe du dogmatisme idéologique, du mythe et de l'incantation sur la rationalité économique. La création de richesse globale des entreprises privées par rapport aux entreprises publiques est incomparable : quand le secteur public reçoit 30 milliards de subventions, il réalise 120 milliards de valeur ajoutée, soit quatre fois plus. Quand le secteur privé reçoit 15 milliards, il réalise 300 milliards de valeur ajoutée, soit vingt fois plus.* »

S'exprimant contre la question préalable, M. Gosnat (P.C., Val-de-Marne), souligne la similitude des arguments développés aujourd'hui par l'opposition avec ceux qu'elle avançait il y a trente-cinq ans. *M. Gosnat fait* de nombreuses citations révélant « *une vision catastrophique des nationalisations* ». Il souligne, d'autre part, la compétitivité des entreprises déjà nationalisées : « *leur productivité*, indique-t-il, *de 1959 à 1976, s'est élevée à l'indice 253,4, alors que l'ensemble des branches marchandes non agricoles n'a atteint que l'indice 195.* » M. Gosnat affirme enfin : « *Toutes les mutations des dernières décennies se résument à cette donnée majeure : le capitalisme a fait son temps, le socialisme est à l'ordre du jour.* »

M. Le Garrec, secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public, assure que l'opposition a décidé de retarder les débats en se livrant à « *une bataille de procédure* ». M. Noir (R.P.R., Rhône) s'insurge contre ces propos et souligne que le gouvernement n'a pas à s'ingérer dans la pratique des droits de l'opposition. M. Le Garrec explique ensuite : « *Il est exact que le gouvernement a voulu agir vite. Nous ne voulions pas laisser se développer l'intoxication soigneusement entretenue, les pages de publicité payées par les banques, l'utilisation des fichiers de clientèle pour mener des opérations de propagande auprès des actionnaires. Si nous n'avions pas agi rapidement*, ajoute-t-il, *le processus de contrôle par des capitaux étrangers de centres vitaux de notre économie aurait été accéléré.* »

Mise aux voix, la question préalable est repoussée par 331 voix contre 157 sur 489 votants et 488 suffrages exprimés. La séance est levée, mercredi 14 octobre, à 1 h. 10, la suite des débats étant renvoyée à 9 h. 30.

M. BADINTER : c'est au Parlement de dire si les nationalisations sont nécessaires

M. Badinter, garde des sceaux, rappelle que, d'après l'article 34 de la Constitution, « *c'est à la loi qu'il appartient de déterminer les principes fondamentaux du régime de la propriété et, en particulier, de fixer les règles concernant les nationalisations d'entreprises* ». Cet article, ajoute-t-il, ne fixe aucune limite à la compétence de la loi dans l'établissement de ces nationalisations et à propos des transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé. Parlant de la notion de « *nécessité publique* », le ministre de la justice assure : « *A l'issue du débat, si le Parlement se prononce pour les nationalisations, c'est précisément parce qu'il les aura estimées conformes à la nécessité publique. Cette appréciation relève de sa seule compétence.* »

Evoquant le principe de l'égalité devant la loi, le ministre de la justice rappelle que celui-ci ne s'applique qu'en présence de situations identiques. « *A suivre les auteurs de l'exception d'irrecevabilité*, ajoute-t-il, *on aboutirait à ce paradoxe : le Parlement ne pourrait plus nationaliser aucune société par actions en France sauf à les nationaliser toutes !* » M. Badinter souligne que les banques étrangères sont inscrites sur une liste spéciale, qu'elles n'accèdent pas au marché hypothécaire dans les mêmes conditions que les banques françaises enfin, qu'elles sont soumises à certaines obligations concernant l'affectation de leur capital et la tenue de leur comptabilité.

Le ministre de la justice, après

M. LAJOINIE (P.C.) SOUHAITE QUE LE GOUVERNEMENT RÉPONDE AUX QUESTIONS DU GROUPE COMMUNISTE EN TEMPS VOULU

M. André Lajoinie, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a évoqué mardi 12 octobre des déclarations du ministre du budget selon lesquelles M. Fabius « *aurait négocié avec le groupe socialiste des exonérations fiscales pour les petits contribuables par rapport au projet initial du budget 1982* ». Rappelant que le groupe communiste a proposé, dès le 15 septembre, de telles mesures, « *compensées par une taxation des hauts revenus et du capital* », M. Lajoinie a ajouté : « *Aussi, tout en prenant acte des modifications fiscales annoncées par le ministre du budget, nous tenons à rappeler que la majorité est pluraliste, que le groupe communiste en fait partie intégrante et qu'il serait tout à fait logique que le gouvernement réponde à ses questions en temps voulu en évitant de limiter le dialogue à un seul groupe. Le groupe communiste va poursuivre son action, notamment par voie d'amendement, pour obtenir que les exonérations promises soient compensées par l'imposition des hauts revenus et du capital, car il ne s'agit pas d'augmenter le déficit budgétaire ni de réduire les dépenses sociales.* »

Le député de l'Allier a également souligné la pénalisation que représenteraient, selon lui, pour les travailleurs l'augmentation de la taxe sur l'essence et la vignette pour les petites cylindrées, ajoutant : « *C'est pourquoi le groupe communiste défendra des amendements visant à faire supporter ces augmentations par les compagnies pétrolières, dont les profits montent en flèche et dont certaines, comme les filiales étrangères, échappent pratiquement à l'impôt.* »

Le « tourbillon japonais »

Comment terminer dans les temps le débat marathon sur les nationalisations ? En invitant les députés à siéger sans désemparer jusqu'au 21 octobre, peut-être jusqu'au 22, y compris samedi et dimanche. Le début de la discussion budgétaire, prévu pour le 22, serait alors reporté au 26 octobre, les 23, 24 et 25 étant occupés par le congrès socialiste de Valence. A ce rythme infernal, la majorité, qui tire du nombre une résistance physique supérieure, espère épuiser l'opposition et la contraindre à baisser les bras. Maîtresse du terrain, elle mènerait alors rondement les débats.

Cette méthode s'inspire, selon M. Christian Nucci, député socialiste de l'Isère, vice-président de l'Assemblée, de la technique dite du « tourbillon japonais » utilisée par les « triplettes » à la pétanque : elle consiste à s'appuyer sur la polyvalence des joueurs qui « pointent » ou « tirent » indifféremment et tour à tour afin de désorienter l'équipe adverse jusqu'à l'écœurement.

L'opposition n'entend pas perdre la boule aussi facilement. M. Jean Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire) a montré dès mardi qu'il tenait la forme en occupant la tribune pendant une heure et demie. Cela n'inquiète pas le premier ministre. « *C'était marrant* », a-t-il dit. « *Nous sommes résistants* », assure M. François d'Aubert (U.D.F., Mayenne). « *Avec moi, ils sont mal tombés* », affirme M. Michel Noir (R.P.R., Rhône). Ce grand « balaise » — 90 kilos, au moins, pour 1,90 mètre au bas mot — n'est pas un spécialiste de la pétanque. Mais, dans son genre, il est aussi un « tireur ». « *Pense pas et tire !* » : c'est ce qu'on exigeait de lui lorsqu'il était membre de l'équipe de France d'aviron. « *Je suis le plus costaud*, dit-il. *Nous avons l'intention de nous exprimer de A jusqu'à Z sur tous les articles du projet.* » Afin de s'assurer des relais, M. Noir a préparé des argumentaires destinés aux députés R.P.R. désireux d'intervenir sur les sujets les plus techniques.

M. Georges Marchais, pour sa part, vante les mérites des entreprises nationalisées. « *Renault a souvent été à l'avant-agrde* », dit-il dans les couloirs du Palais-Bourbon, devant des délégués du comité d'entreprise de Rhône-Poulenc Besançon, société nationalisable, qui craignent pour l'emploi de leurs camarades. Le secrétaire général du P.C.F. nuance : « *Chaque fois que Renault a joué un rôle positif sur le plan social, cela n'a pas été octroyé aux travailleurs. Ils l'ont obtenu par la lutte et il en sera toujours comme cela.* » (M. Marchais souhaite cependant que le gouvernement prenne position dans le conflit qui agite la Régie nationale.) Faut-il étendre le champ des nationalisations ? « *Pour le moment, tenons-nous en à ce qui a été décidé.* » « *Pour le moment* », cela veut dire jusqu'à quand ? « *Il faut respecter ce que souhaitent les Français. Mais les Français évoluent...* »

Les initiatives de M. Fabius

Le président du groupe communiste, M. André Lajoinie, s'intéresse plutôt aux initiatives annoncées la veille par le ministre du budget, M. Laurent Fabius. M. Lajoinie a été surpris d'apprendre que le gouvernement avait « *négocié* » avec le groupe socialiste des exonérations fiscales pour les revenus les plus modestes. Le groupe communiste, qui n'a pas été consulté, fait pourtant « *partie intégrante* » de la majorité.

M. Lajoinie aurait été encore plus surpris s'il avait su que de nombreux députés socialistes partagent son étonnement. Ils n'ont pas tous été consultés sur les initiatives de M. Fabius et de leurs collègues de la commission des finances. Et ils ne sont pas tous persuadés de la nécessité de relever — au nom de la « *solidarité nationale* », peut-être ? — le plafond au-delà duquel sera prélevé l'impôt chômage.

Le premier ministre a d'autres occupations. M. Pierre Mauroy cherche le moyen d'empêcher M. Moussa, P.-G. de Paribas, de répondre à l'offre publique d'échange lancée sur Paribas Suisse (*le Monde* du 14 octobre), opération qui, si elle était réussie, permettrait à la filiale suisse de ne pas dépendre de l'Etat français. Mais la marge de manœuvre juridique du gouvernement est nulle. « *Nous saurons nous battre sur d'autres terrains* », assure M. Mauroy.

JEAN-YVES LHOMEAU.

● *Réactions en Belgique.* — Le programme français de nationalisations peut avoir des conséquences pour les actionnaires belges, et certains de ceux-ci s'en préoccupent sérieusement. C'est ainsi qu'un syndicat des actionnaires belges, néerlandais et luxembourgeois de la Société française de Paris et des Pays-Bas vient de se constituer au nom des petits porteurs d'actions de la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas. Le ministre d'Etat, M. Rey, ancien président de la commission de la C.E.E., a été désigné pour diriger ce syndicat, et il engagera des négociations avec les autorités françaises. M. Rey estime que le prix offert par le gouvernement français pour le rachat des titres de Paribas est insuffisant. — (*Corresp.*)

POLITIQUE

Le débat sur les nationalisations à l'Assemblée nationale

Les groupements d'actionnaires continuent de contester les modalités d'indemnisation

L'indemnisation des actionnaires des sociétés nationalisées devrait constituer l'un des points forts du débat parlementaire. La lettre adressée par le président de la Commission des opérations de Bourse (COB), M. Tricot, à M. Delors, que le ministre de l'économie et des finances vient de publier avec l'accord de l'intéressé, apporte une précision importante sur un chapitre qui suscite déjà quantité d'amendements de l'opposition.

« Au total, malgré des réserves et compte tenu de tous les aspects positifs du projet, j'estime que, contrairement à ce qui a été dit parfois, les dispositions indemnitaires n'ont, en aucune façon, un caractère spoliateur », telle est la conclusion de M. Tricot, rappelant cependant les réserves qu'il avait formulées le 30 septembre dernier lors de son audition par la commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée d'examiner le projet de loi de nationalisations.

Ces réserves portaient essentiellement sur deux points : le versement du dividende 1981 des sociétés concernées et la base de calcul dite *« multi-critères »* retenue pour l'indemnisation des détenteurs d'actions de sociétés nationalisables.

Sur le premier point, le dividende 1981, la COB estime que ce coupon concernant l'exercice en cours doit être normalement versé aux actionnaires. Une disposition en ce sens était incluse dans la première version du projet de loi tel qu'il avait été soumis au Conseil d'Etat, une soulte de 2,5 milliards de francs étant prévue à cet effet. Mais cet article du projet a été supprimé par le Conseil d'Etat en seconde lecteur lorsqu'il est apparu que le gouvernement était prêt à prendre en compte des critères plus favorables aux actionnaires que les seuls cours de bourse. Certaines sociétés nationalisables ont déjà trouvé la parade pour contourner cet écueil, d'ici à la promulgation de la loi. Ainsi la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas vient de décider de distribuer un acompte sur le dividende 1981, une procédure tout à fait légale, à laquelle la société a déjà recouru dans le passé, mais qui ne manquera pas de donner des idées à d'autres conseils d'administration...

La seconde observation de M. Tricot, concernant le calcul *« multicritères »* est plus délicate. Tout en se félicitant que son avis ait été retenu, à savoir la prise en compte non seulement des cours de bourse sur une période de trois ans, mais également l'actif net des sociétés concernées, c'est-à-dire sa valeur de patrimoine et les bénéfices réalisés par ces entreprises, le président de la COB avait objecté, pour l'essentiel, que ces deux derniers critères ne prenaient en considération que les comptes des société mères, modifiant ainsi sensiblement la valeur attribuée à certaines entreprises disposant d'importants actifs à l'étranger. Il soulignait, au passage, que les trois bases de calcul retenues *n'étaient pas réajustées en fonction de l'inflation* enregistrée de 1978 à 1980.

Autant d'éléments qui permettaient à des groupements d'actionnaires d'invoquer aussitôt la *« spoliation »*, très vite relayés par certains parlementaires de l'opposition. Ainsi, le syndicat des actionnaires copropriétaires de Paribas réclame une » juste indemnisation » et publie l'estimation de son titre réalisée par le cabinet Merrill Lynch (entre 674 francs et 754 francs, en regard de l'indemnisation proposée : 219 francs). On ne chôme pas actuellement dans les cabinets d'affaires. Le même Merrill Lynch *a été* invité par l'association de défense des actionnaires de la Compagnie générale d'électricité (C.G.E.) à procéder à la même estimation d'où il ressort une valeur pour l'action comprise entre 830 francs et 920 francs contre 384 francs selon l'indemnisation officielle.

Des encouragements

On pourrait multiplier les exemples et les associations d'actionnaires ne s'en privent pas, bénéficiant, en l'occurrence, de l'encouragement de certaines directions de sociétés nationalisables, quand ce n'est pas de la prise en charge de quelques frais tels que l'envoi de centaines de milliers de formulaires d'adhésions à ces associations.

Regroupées pour l'essentiel au sein de l'UDDAP (Union pour la défense et le développement de l'actionnariat privé), ces dernières considèrent *« que l'indemnisation n'est ni juste ni préalable, tant en raison de la méthode choisie, que des modalités de son paiement »,* ajoutant *« que la nationalisation des actifs à l'étranger n'est conforme, ni au droit international ni à l'attitude constante de la France en ce domaine ».*

Comme il fallait s'y attendre, la bataille juridique à propos des nationalisations va dépasser largement le cadre national. L'offre publique d'échange lancée par un groupe d'investisseurs étrangers sur la filiale suisse de Paribas (*le Monde* des 11-12 et 14 octobre) n'en est qu'une illustration. Une association européenne de défense des intérêts des actionnaires de sociétés nationalisées vient ainsi de se constituer à Strasbourg, à l'initiative d'un correspondant d'agent de change qui estime que cette ville *« constitue une plate-forme idéale pour défendre les intérêts des actionnaires étrangers, notamment allemands, suisses et belges ».*

Toutes ces associations affirment ne pas être guidées par des *« intentions politiques ».* C'est le même souci que manifeste M. René Monory, ancien ministre de l'économie du dernier gouvernement Barre et récent fondateur de l'association Défense-épargne avec l'appui de *« quelques amis »* et d'un certain nombre d'agents de change qui ont poussé l'amabilité jusqu'à adresser à leur clientèle un formulaire d'adhésion à ladite association.

Ce souci de neutralité politique cadre mal avec les intentions que le sénateur de l'opposition n'a pas craint d'afficher dans une récente interview (1) en déclarant : *« Tôt ou tard, la majorité changera et elle changera avant vingt-trois ans. Aujourd'hui je m'engage en mon nom et en celui de mes amis à affirmer que l'on dénationalisera immédiatement dès que l'on retrouvera la majorité. »* On ne peut être plus clair.

SERGE MARTI.

(1) Le *Journal des finances* daté du 1er octobre 1981.

M. TRICOT : les dispositions indemnitaires n'ont aucun caractère spoliateur

M. Bernard Tricot, président de la Commission des opérations de bourse (COB), a adressé une lettre personnelle (et non pas une lettre ouverte, comme nous l'avons indiqué par erreur dans le Monde *du 14 octobre) à M. Delors, ministre de l'économie et des finances. Celui-ci a décidé de la rendre publique. En voici le texte intégral :*

Monsieur le ministre,

Vous m'avez demandé de vous préciser, quant à l'essentiel, mon avis sur ce qui est prévu pour indemniser les actionnaires des sociétés qui seront nationalisées.

Les dispositions du projet de loi s'inspirent des règles d'égalité et d'effectivité qui s'imposent en la matière. En acceptant, au niveau des principes, de tenir compte de la situation nette et de la valeur de rendement des sociétés comme des cours de Bourse, le gouvernement a fait un choix dont je vous ai dit aussitôt que je m'en réjouissais, car il est à la fois conforme à la justice et important pour l'avenir de l'épargne investie en actions.

Certaines modalités adoptées pour mettre en œuvre ces principes suscitent, de ma part, des réserves. Je les ai, en dernier lieu, exprimées devant la commission spéciale de l'Assemblée nationale et les maintiens, dans la forme, naturellement, où elles ont été dites, et non selon la présentation tronquée et tout à fait excessive qui en a été souvent faite (1). Il s'agit principalement de la non prise en considération des comptes consolidés et de la non compensation des dividendes qui n'auront pas été perçus au titre de l'exercice 1981.

Au total, malgré ces réserves et compte tenu de tous les aspects positifs du projet, j'estime que, contrairement à ce qui a été dit parfois, les dispositions indemnitaires n'ont, en aucune façon, un caractère spoliateur.

(1) M. Tricot fait ici allusion au compte rendu de son audition du 30 septembre 1981, rédigé par la commission spéciale de l'Assemblée nationale et aux interprétations qui ont pu en être faites. — *(N.D.L.R.)*

LA COMMISSION DES FINANCES RÉSERVE SON VOTE SUR LE BUDGET DES AFFAIRES EUROPÉENNES

La commission des finances de l'Assemblée nationale a décidé, mardi 13 octobre, de réserver son vote sur le budget du ministère des affaires européennes en attendant que le rapporteur de ces crédits, M. Pierre Méhaignerie (U.D.F., Ile-et-Vilaine), ait obtenu des informations suffisantes. M. Méhaignerie a eu l'impression, dans les contacts qu'il a eus avec l'administration, que l'élaboration de son rapport n'était pas souhaitée.

Le rapporteur n'a pu notamment fournir de réponses à plusieurs questions qu'il juge « fondamentales » sur les conditions financières et techniques de l'élargissement de la Communauté européenne à l'Espagne, sur les divergences de politiques économiques qui risquent, à son avis, de bloquer la construction européenne, sur la renégociation de la politique agricole commune souhaitée par l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne.

Le président de la commission des finances, M. Christian Goux (P.S., Var) a estimé *« inadmissible »* qu'un rapporteur se heurte à autant de difficultés pour mener à bien ses travaux.

Matra et la presse

Nombreux sont ceux qui se sont inquiétés ou ont feint de s'inquiéter des risques que pourrait faire courir à la liberté de la presse la nationalisation « rampante » des journaux possédés directement ou indirectement par Matra-Hachette.

Le président de la République leur a justement répondu, lors de sa dernière conférence de presse, que plus nombreux encore étaient ceux qui avaient perdu une belle occasion de s'indigner lorsqu'un pouvoir industriel, directement dépendant des commandes de l'Etat, avait mis la main sur Hachette.

Les dispositions du protocole conclu entre le premier ministre et M. Jean-Luc Lagardère viennent d'être partiellement rendues publiques. On y apprend que, avant même la prise de participation pour l'Etat à hauteur de 51 % dans Matra, cette société se débarrassera des actions détenues dans le holding qui contrôle Hachette.

Voilà qui rassurera pleinement ceux qui doutaient de la bonne foi des pouvoirs publics. L'Etat n'entend donc pas contrôler la presse, l'édition, la distribution.

Des questions restent cependant provisoirement sans réponse. Saura-t-on un jour d'où est venu, précisément, l'argent qui, en novembre 1980, a permis, à bon compte, d'effectuer l'achat de la Librairie Hachette et de ses dépendances ? La rétrocession des actions détenues par Matra aux actionnaires privés, c'est-à-dire essentiellement à MM. Floirat, Lagardère, ne sera-t-elle pas interprétée comme l'aval donné par un gouvernement socialiste à une opération « giscardienne » ?

Enfin, comment seront assurés, si les profits des branches armement et industrie de Matra ne peuvent venir en aide à Hachette, la survie et le développement du plus puissant groupe de communication français ? — J. S.

LE VOYAGE DU PRÉSIDENT

Mobiliser les énergies

Le combat continue ! A vrai dire, il ne fait que commencer : combat pour gagner « la guerre économique » *dans laquelle le pays est engagé, combat* « avec » *et* « pour » *les* « forces populaires » *qu'il représente. Tel est, en substance, le principal message délivré par M. François Mitterrand devant la population de Longwy, rassemblée sur la place de l'hôtel de ville à l'appel de son maire communiste. Cette population et cette région lorraines, visitées en quarante-huit heures,* « symboles de l'échec d'une politique », *le chef de l'Etat veut qu'elles deviennent symboles d'*« espoir ».

Pour cela, il faut une mobilisation de toutes les énergies, y compris de celles, patronales, qui lui font défaut. M. Mitterrand est donc conduit — comme il l'a fait mardi matin à Metz, devant un conseil régional d'opposition (le Monde *du 14 octobre, — à se montrer plutôt conciliant, soucieux de répondre aux inquiétudes des partenaires sociaux. De même, dans son discours de Longwy, a-t-il fait l'éloge du* « dialogue républicain » *avec l'opposition. Ce dialogue trouvera d'ailleurs une nouvelle application dès vendredi 16 octobre : M. Mitterrand recevra à l'Elysée les chefs de file des quatre grands partis (MM. Chirac, Lecanuet, Marchais et Jospin), afin de préparer le prochain sommet de Cancun consacré aux rapports Nord-Sud.*

Encore faut-il que « ceux qui doutaient » *comme ceux qui résistent comprennent qu'il est de l'intérêt bien compris de tous que* « la France se porte mieux ». *Faute de le comprendre, ces derniers s'exposeraient à une radicalisation du pouvoir et du combat.*

De notre [...]

Bar-le-Duc. — Après s'être adressé aux assemblées régionales réunies en session extraordinaire mardi matin à Metz, le président de la République visite à Carling (Moselle) la centrale thermique Emile-Huchet des Charbonnages de France, centrale d'une nouvelle génération d'une capacité de 600 mégawatts.

Accueilli par MM. Runel, président des Houillères du bassin de Lorraine, et Delmon, président des Charbonnages de France, le chef de l'Etat parle aux ouvriers qui l'entourent du charbon, *« facteur d'équilibre »* de la Lorraine et *« donnée indispensable de la renaissance économique nationale ».* Il explique que, en ce que concerne la centrale nucléaire de Cattenom, dont les travaux ont été gelés, il faut attendre que la fin du processus de consultation soit achevé, et il indique que, en aucune façon, la construction d'une centrale nucléaire à Cattenom ne signifierait la fin des centrales thermiques de la région.

Le président de la République se rend ensuite à Serémange, à l'usine Sacilor-Sollac. Les ouvriers lui font un accueil chaleureux. Conduit par le P.-D.G. de Sacilor-Sollac, M. Mayoux, le président visite les installations puis se mêle aux ouvriers. Tandis qu'il serre les mains des ouvriers, ces derniers, militants de la C.G.T. notamment, crient : « Mayoux démission ! ». Puis M. Mitterrand s'entretient avec les représentants de la direction et ceux des syndicats. Au cours de cet entretien, les syndicats, notamment la C.G.T., demandent fortement, que soient écartés les dirigeants actuels de la société. Ils demandent, également, la nationalisation complète de la société Sollac (1) ainsi que l'élaboration d'un plan de développement des activités de l'entreprise.

De son côté, M. Mayoux fait valoir que son action recherche trois objectifs : la modernisation des équipements, la reconquête du marché intérieur et la revalorisation d'un minerai trop pauvre pour être exporté. Dans sa réponse, M. Mitterrand commente la récente prise de contrôle de l'Etat sur les groupes sidérurgiques et, prochainement, sur les mines de fer, à 75 %. Il annonce que, dans le cadre d'une politique de restructuration de la sidérurgie, Ugine Acier rejoindra Sacilor (Ugine Acier fait partie du groupe P.U.K.). Il observe que la gestion des sociétés privées, en matière sidérurgique, a été *« désastreuse », « même si l'on a assisté à un redressement depuis deux ans ».* Il assure que, désordais, toute réduction d'effectifs qu'exigera la compétitivité devra s'accompagner de créations d'emplois correspondantes.

Le chef de l'Etat refuse toute idée de statut spécial pour les personnels des entreprises nationalisées, affirmant que ceux-ci doivent être régis par des conventions collectives. Mais les moyens d'information des comités d'entreprises et d'établissements seront accrus. Il garantit aux salariés qu'ils pourront s'exprimer

(1) La Sollac est une coopérative de production dont le capital est réparti entre Sacilor (65 %) et les Forges de Dilling (25 %). Gueugnon (6 %) et Carnaud (4 %). Les Forges de Dilling sont une société sarroise dont Sacilor détient 60 %.

A LONGWY

Nous avons besoin de toutes les forces de la France

affirme le chef de l'État

A Longwy, le président de la République explique qu'il est venu en Lorraine pour être « à l'écoute de notre peuple », car cette région représente à la fois *« un symbole et un espoir ».* Il ajoute : *« Oui, le symbole, c'est Longwy, c'est* [...] *pés par la crise, victimes d'une* [...] *toute la Lorraine durement frap*[...] *politique d'abandon ou de laisser-faire. »*

Après avoir cité quelques chiffres *« pour ceux qui oublient aisément les responsabilités qui furent leurs »,* il indique : *« Vous avez connu ici les drames des fermetures d'usines, des licenciements, l'obligation de quitter le pays pour aller chercher ailleurs un emploi que l'on vous refusait sur place et vous avez vécu l'injustice d'une société qui ne se rendait même plus compte qu'en privant des femmes et des hommes de leur droit au travail, elle s'attaquait à leur dignité. Vous avez refusé cette injustice et vous avez été les pionniers du changement, et vous avez été les premiers à lancer un avertissement à ceux qui ignoraient la politique sociale tout occupés qu'ils étaient à se livrer à de savants cours d'économie politique dont on constate aujourd'hui les résultats.*

» La leçon vaut d'être méditée : il n'est pas d'économie solide, il n'y a pas de relations sociales équilibrées dans un pays, si l'on méconnait les besoins des travailleurs et si on leur refuse le droit à la négociation et à la responsabilité. A ceux qui étaient au premier rang des victimes d'une société injuste, je suis venu dire ici qu'ils doivent être maintenant au premier rang dans la reconstruction de notre économie. Cette reconstruction, elle se fera avec eux et pour eux, avec vous et pour vous. »

« Avec vous, explique-t-il ensuite, *c'est le sens des nouveaux droits des travailleurs ».* Ces derniers doivent devenir *« des citoyens à part entière »* dans l'entreprise. Il annonce *« la diffusion de l'information économique aux salariés, l'élargissement des pouvoirs du comité d'entreprise, l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, la réduction de la durée du travail, les trente-cinq heures — il faudra bien y arriver, — la formation professionnelle, considérée comme l'instrument privilégié de la promotion et de la qualification »,* autant de dispositions qui *« doivent se traduire, dans les faits, le plus tôt possible »,* ajoute-t-il. Il précise, ensuite : *« Mais la reconstruction de la France doit se faire aussi pour vous et c'est l'objet de la politique de relance et de solidarité dont j'ai demandé la mise en œuvre. Cette politique part d'une idée simple : le refus de la fatalité du chômage et la lutte contre la vie chère. »*

Le chef de l'Etat affirme, ensuite, que le gouvernement a mis en chantier *« les réformes nécessaires pour gagner la guerre économique ».* Il rappelle quelles sont sont les réformes, puis il indique : *« La bataille économique se joue aussi sur le front des prix et c'est pourquoi j'ai demandé que tout soit fait pour limiter la hausse des prix à 10 % l'an prochain — c'était 14 % lorsque nous sommes arrivés — afin de préserver le pouvoir d'achat. »* Il affirme que, *« symbole de l'échec d'une politique »* la Lorraine est, aussi, *« une terre d'espoir ».* Il ajoute : *« La chance de notre politique, vous le savez, réside dans l'adhésion populaire. Les travailleurs savent que la justice et la solidarité dictent nos choix. La réforme de notre fiscalité, la priorité donnée aux bas revenus vont dans ce sens et il faut poursuivre. L'appel à l'effort ne peut être entendu que s'il est équitablement réparti. Et j'en appelle à l'effort (...) Que ceux qui doutaient, il y a peu de temps encore, rejoignent le camp de l'espoir. J'entends rassembler l'ensemble des Français dans un combat collectif pour l'avenir de notre pays. J'en appelle donc à se rassembler pour faire de la France, un pays moderne, fort, uni. Il n'y aura pas de groupes victimes. Il n'y aura pas de secteurs condamnés. »*

LA SITUATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Le haut-commissaire préconise des réformes « radicales »

De notre correspondant

Nouméa. — Les quatorze conseillers indépendantistes ont refusé d'assister, mercredi 14 octobre, à la séance d'ouverture de la session budgétaire de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie. Ils n'ont pas voulu s'associer à la minute de silence proposée par les vingt-deux élus de la majorité locale en souvenir de l'ancien secrétaire général de l'Union calédonienne, Pierre Declercq, assassiné le 19 septembre. Le Front indépendantiste, expliquant cette attitude, a affirmé que, *« parmi les élus de la droite, siègent peut-être les instigateurs de cet assassinat ».*

Le haut-commissaire, M. Claude Charbonniaud, a lancé un appel au calme. Evoquant les *« incidents graves et menaçants pour la vie politique »* survenus à Canala et Poindimié, il a notamment déclaré : *« Les pouvoirs publics ne peuvent admettre la violence ou les menaces, de quelque côté qu'elles viennent. »* Il a également fait appel à *« tous les gens raisonnables pour qu'ils exercent leur influence dans le sens de l'apaisement ».*

M. Charbonniaud a souligné que l'Assemblée territoriale sera appelée à délibérer avant la fin de l'année, de la mise en œuvre d'une réforme fiscale, et de tous les autres principaux sujets de préoccupation dans les domaines économique et social : *« La solution des problèmes politiques et sociaux de la Nouvelle-Calédonie passe par des réformes radicales qui n'iront pas sans concessions et sans sacrifices,* a-t-il déclaré. *Je ne pense pas que ces perspectives fassent peur aux Calédoniens, qui admettent parfaitement cette nécessité. J'en ai eu souvent le témoignage. »*

JEAN-NOËL FÉRAUD.

POLITIQUE

DE LA RÉPUBLIQUE EN LORRAINE

et rendre l'espoir

Avant d'en venir là, le chef de l'Etat préfère en appeler au « rassemblement » de tous. Sans doute le gouvernement, après lui, va-t-il s'efforcer de convaincre et de rallier à sa cause tous les acteurs économiques et sociaux : il s'apprête à engager — relayé en cela par le P.S. après le congrès de Valence — une campagne d'explication, qui, dans la forme au moins, prendra l'allure d'une campagne électorale.

Mais le discours prononcé à Longwy ne laisse place à aucune ambiguïté : la chance du changement réside dans l'« adhésion populaire ». *C'est à celle-ci que le président de la République entend être fidèle, c'est sur elle qu'il s'appuiera, le cas échéant, pour vaincre les résistances. A chacun de comprendre, à temps, où se trouve son véritable intérêt.*

Au-delà de ce message de portée nationale, le voyage en Lorraine, accompli malgré un handicap physique (1), *a surtout permis à M. Mitterrand de mesurer concrètement l'inquiétude des uns, l'attente des autres, le scepticisme de tous quant à la possibilité de changer rapidement le cours de l'économie. De mesurer, donc, l'effort qu'il faudra accomplir pour communiquer à tous la conviction qui anime M. Mitterrand que la bataille peut être conduite avec succès.*

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(1) Le 24 septembre, au cours de sa conférence de presse, M. Mitterrand avait expliqué qu'il s'était, au cours d'un exercice sportif, « *un peu tordu une vertèbre* ». Il semble qu'il ait encore à souffrir pour quelque temps de cet incident.

envoyé spécial

sur les lieux de travail. Puis s'adressant aux dirigeants, il explique que ces derniers doivent comprendre la politique nouvelle, faute de quoi ils devront s'écarter. Il cite l'exemple des banques nationalisées et nationalisables où, explique-t-il, il existe des tentatives pour freiner la politique nouvelle. « *Il n'y aura pas de chasse aux sorcières, mais il ne faudrait pas que les sorcières nous chassent ; en tout cas, j'y veillerai* », conclut-il.

Le président de la République se rend ensuite à Longwy d'où il prononce un discours de portée nationale. (Auparavant, M. Jules Jean, maire (P.C.) de Longwy, avait insisté sur la nécessité de construire la centrale nucléaire de Cattenom.) A Bras-sur-Meuse, il visite la coopérative agricole de la Meuse. Il annonce une prochaine baisse des taux d'intérêt dont le niveau doit rapidement atteindre, selon lui, 16 %, la France établissant deux marchés, l'un réservé aux capitaux étrangers, l'autre réservé au marché intérieur. « *Un crédit agricole moins encadré et des facilités offertes aux producteurs doivent nous permettre de remonter la pente* », indique-t-il. Il affirme sa volonté d'aider le secteur coopératif et mutualiste.

Le chef de l'Etat fait une halte à l'ossuaire de Douaumont et reçoit à Commercy (Meuse) les responsables régionaux des professions agricoles. A Bar-le-Duc, la municipalité socialiste l'accueille et il rencontre à la préfecture les corps constitués et les élus du département avant de regagner Paris en fin de soirée.

J.-M. C.

M. MICHEL JOBERT : il nous reste l'à-peu-près

Dans sa *Lettre* mensuelle d'octobre, M. Michel Jobert, refusant tout « *absolu* », estime donc qu'« *il nous reste l'à-peu-près* ». Citant diverses initiatives récentes du gouvernement, il écrit, à propos de la publicité des opérations sur l'or :

« *La mémoire collective des Français n'est pas courte. Trop de cataclysmes se sont abattus sur notre pays pour qu'ils n'aient pas marqué fortement les comportements. Il serait bien imprudent de ne pas en tenir compte et de vouloir les changer. Des dispositions élémentaires et qui paraissent de bon sens et de bonne justification économique, ne font pourtant pas une politique cohérente, parce que la réflexion n'a pas été complète. (...) Les grands risques méritent d'être soigneusement pesés.* »

Il poursuit : « *On en peut dire autant de la fiscalité. En instituant un impôt sur la fortune, le gouvernement ne commettait pas un acte sacrilège vis-à-vis de celle-ci. (...) Fallait-il, pour ce faire, soulever tant de controverses et d'inquiétudes sur la taxation de l'outil de travail, avant de revenir, judicieusement, à ce que l'* « *inconscient collectif* » *reconnait comme normal, équitable, acceptable et justifié pour l'activité économique ?* »

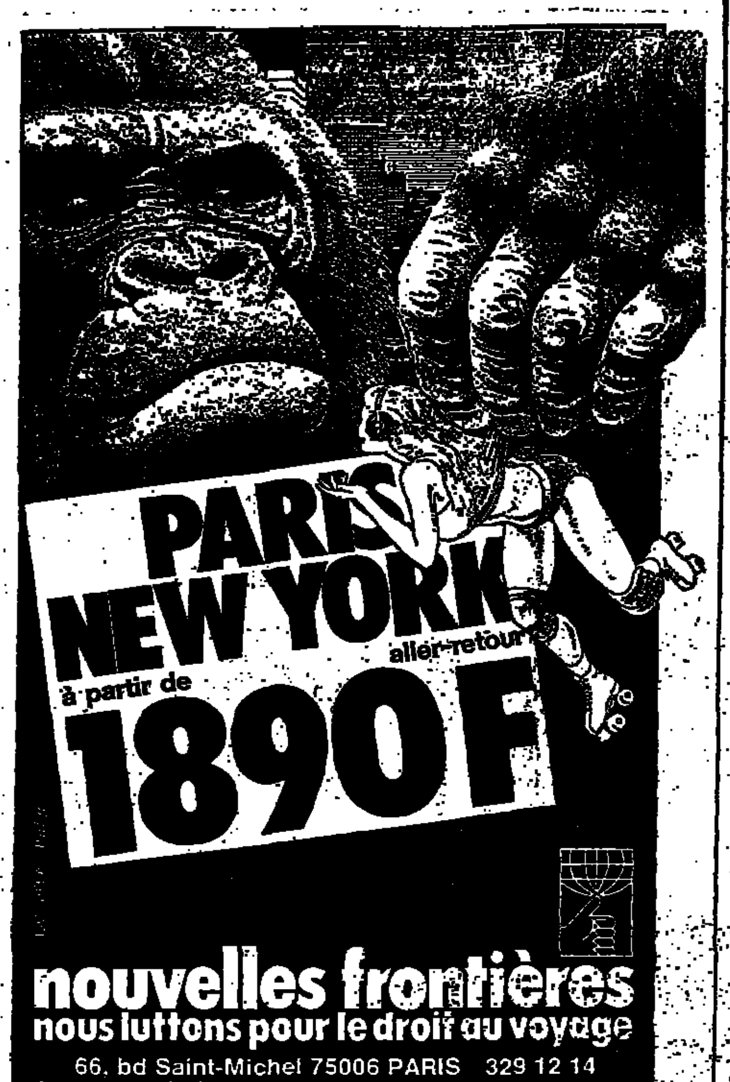
Le ministre d'Etat chargé du commerce extérieur évoque, sur le même ton, la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie. A propos de la dévaluation, il estime :

« *Tout discours sur l'avenir de l'Europe ne vaut que par une prise en compte exacte de l'impératif financier. Et celui-ci ne se justifie que si les systèmes sont compatibles. Sinon, défendre une monnaie dans un système faussé par des comportemnts divergents ne peut, à la longue, qu'être un exercice ruineux.*

« *Ce ne sont pas les taux des dévaluations ou des réévaluations qui seront finalement déterminants, mais les comportements économiques des divers pays.*

« *N'eût-il pas mieux valu nous refaire des forces neuves et revenir à l'Europe monétaire, plutôt que de nous obstiner à retarder des échéances évidentes ?* »

M. Michel Jobert avait réuni dimanche 11 octobre les cent vingt délégués et responsables départementaux du Mouvement des démocrates, qu'il préside.



LE MONDE 14/10 150x94

POLITIQUE

LE BUDGET DE LA MER EN 1982

«Il faut entreprendre un vaste effort de reconquête»

déclare M. Le Pensec

M. Louis Le Pensec, ministre de la mer, a présenté, le 13 octobre, son budget, qui fait apparaître une progression de 30 % des crédits par rapport aux enveloppes du secteur maritime de 1981, qui n'avaient augmenté elles-mêmes que de 5,9 % par rapport à 1980.

Ce budget *« permet de mesurer l'empleur de l'effort de reconquête qu'il faut engager, qu'il s'agisse de la flotte de commerce laissant une balance des frets et passages déficitaire de 3,3 milliards de francs en 1980, de la pêche où le déficit s'élève à 3,4 milliards de francs ou de l'activité portuaire pour laquelle 25 % de notre trafic maritime passent par les ports étrangers »*, a indiqué M. Le Pensec.

Pour le gouvernement, qui veut, dans ce domaine, mettre en œuvre une politique « ambitieuse », trois objectifs sont tracés :

— *La mer vecteur du commerce extérieur.* — Un plan de consolidation et d'expansion de la flotte de commerce va être élaboré avant la fin de l'année. Il faut enrayer le déclin de la flotte marchande qui ne compte plus que quatre cents navires. Le cabotage national et international sera favorisé ainsi que le transport de marchandises en vrac (charbon, céréales). Les aides de l'Etat seront accordées en fonction de la situation financière de chaque compagnies (si économies il y a, ce devront être des économies d'énergie, pas de personnel), des engagements qu'elles prendront en matière d'emploi, enfin, de la pugnacité qu'elles montreront pour reconquérir des lignes ou des trafics insuffisamment exploités sous pavillon français.

La Compagnie générale maritime (dont le déficit attendu, pour 1981, devrait être de quelque 400 millions de francs) se voit dotée, sur 1981-1982, de un milliard de francs de ressources de l'Etat. Enfin, *« pour protéger l'armement français contre des mesures de discrimination dont nous pourrions faire l'objet de la part de certaines nations, je serai amené à déposer, au Parlement, une législation comportant un ensemble de mesures de rétorsion »*, a ajouté le ministre.

A propos des ports, les dépenses d'investissement augmentent de 59 %, l'effort étant mis sur les opérations déjà engagées à Dunkerque, Nantes, Saint-Nazaire et Marseille pour la réception du charbon américain, sud-africain ou polonais. En revanche, pour Le Havre qui nourrit un important projet de centre « multi-vrac » dans l'arrière-port, il n'est prévu que des crédits de dragage. Enfin, 160 millions sont inscrits pour la construction d'un port moderne à l'île de la Réunion qui en a bien besoin (coût total : 430 millions).

Les chantiers navals enfin, dont les effectifs ont baissé de 26 % entre 1976 et 1980, vont connaître une nouvelle jeunesse puisque la production devrait passer de 370 000 à 450 000 tonneaux.

— *La mer gisement de ressources.* — Là aussi, on assiste à une très forte progression des crédits, notamment du Fonds d'intervention et d'organisation des marchés (FIOM) + 132 %. Faisant allusion aux prochaines négociations européennes sur la pêche, M. Le Pensec a déclaré : *« Nous n'accepterons aucune discrimination aussi bien en ce qui concerne l'accès aux zones de pêche, la répartition des quotas et les techniques de pêche. Cette politique de défense de nos droits d'accès s'accompagnera d'une action de diversification au profit notamment de la grande pêche (Norvège, Canada, Kerguelen) et de la pêche thonière. »*

— *La mer cadre de vie.* — Le budget de 1982 permettra l'achèvement des centres de surveillance de Gris-Nez, Jobourg et Ouessant, qui contrôlent les dispositifs de sécurité dans la Manche et le Pas-de-Calais. La prochaine conférence internationale sur la sécurité maritime se tiendra le 26 janvier à Paris. Notons enfin que la mission interministérielle de la mer a reçu pour tâche, notamment, de dresser un bilan de l'application de la directive du littoral et de son intégration dans les plans d'occupation des sols.

Le ministre de la mer a ajouté que son administration voulait être un lieu privilégié d'innovation et d'expérimentation, ce qui se traduira dans le budget de deux façons :

— Création d'un fonds d'intervention et d'action maritimes, arraché de haute lutte au ministère du budget (10 millions) ;

— Encouragement aux activités de recherche puisque, par exemple, les crédits d'investissement de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes augmenteront de 235 %. — F. G.-R.

● *Quatre grands porte-conteneurs sont commandés aux Chantiers de Saint-Nazaire.* — Au cours d'une conférence de presse réunie pour présenter le budget de la mer, le 13 octobre, M. Louis Le Pensec, ministre de la mer, a rendu publique une importante commande pour les chantiers navals français. L'armateur, la société navale Delmas Vieljeux associée à Denis Frères, vient de commander quatre navires porte-conteneurs aux Chantiers navals de Saint-Nazaire Alsthom Atlantique. Ils représentent 4,5 millions d'heures de travail et un investissement global d'environ 800 millions de francs.

A Echirolles (Isère)

LE MAIRE COMMUNISTE ANNONCE SA DÉMISSION

(De notre correspondant)

Grenoble. — M. Georges Kioulou (P.C.), vice-président du conseil général de l'Isère, qui, né en Grèce en 1916, venu en France en 1924, avait été naturalisé en 1930, a annoncé, dimanche 11 octobre, qu'il se démettra de ses fonctions de maire pour raisons de santé, avant la fin de l'année. M. Kioulou entend toutefois conserver son siège de conseiller municipal.

Installé à la tête de la municipalité d'Echirolles en août 1944 par le comité départemental de libération, maire depuis 1945, M. Kioulou a, depuis cette date, vu les listes qu'il conduisait, et qui étaient composées de candidats communistes et de personnalités démocratiques, être seules en lice. C'est seulement en 1977 que des élus socialistes, en tant que tels, ont participé à la liste conduite par M. Kioulou. Ce dernier s'est vu à plusieurs reprises reprocher indirectement par les instances départementales de son parti sa politique d'ouverture. C'est M. Gilbert Biessy (P.C.), adjoint au maire depuis 1971, qui devrait être appelé à lui succéder. — C. F.

M. MONS, GRAND MAITRE DE LA GRANDE LOGE NATIONALE DE FRANCE REÇU A STRASBOURG

M. Jean Mons, grand maître de la Grande Loge nationale française (G.L.N.F.), qui a été reçu le 9 octobre à l'Elysée par M. François Mitterrand, inaugurera le jeudi 15 octobre à Strasbourg un nouveau temple de cette obédience, qui regroupe 285 loges.

M. Mons sera reçu ce même jour par le maire de Strasbourg, M. Pierre Pflimlin et par Mme Simone Veil, président de l'Assemblée des communautés européennes.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

reconquête»

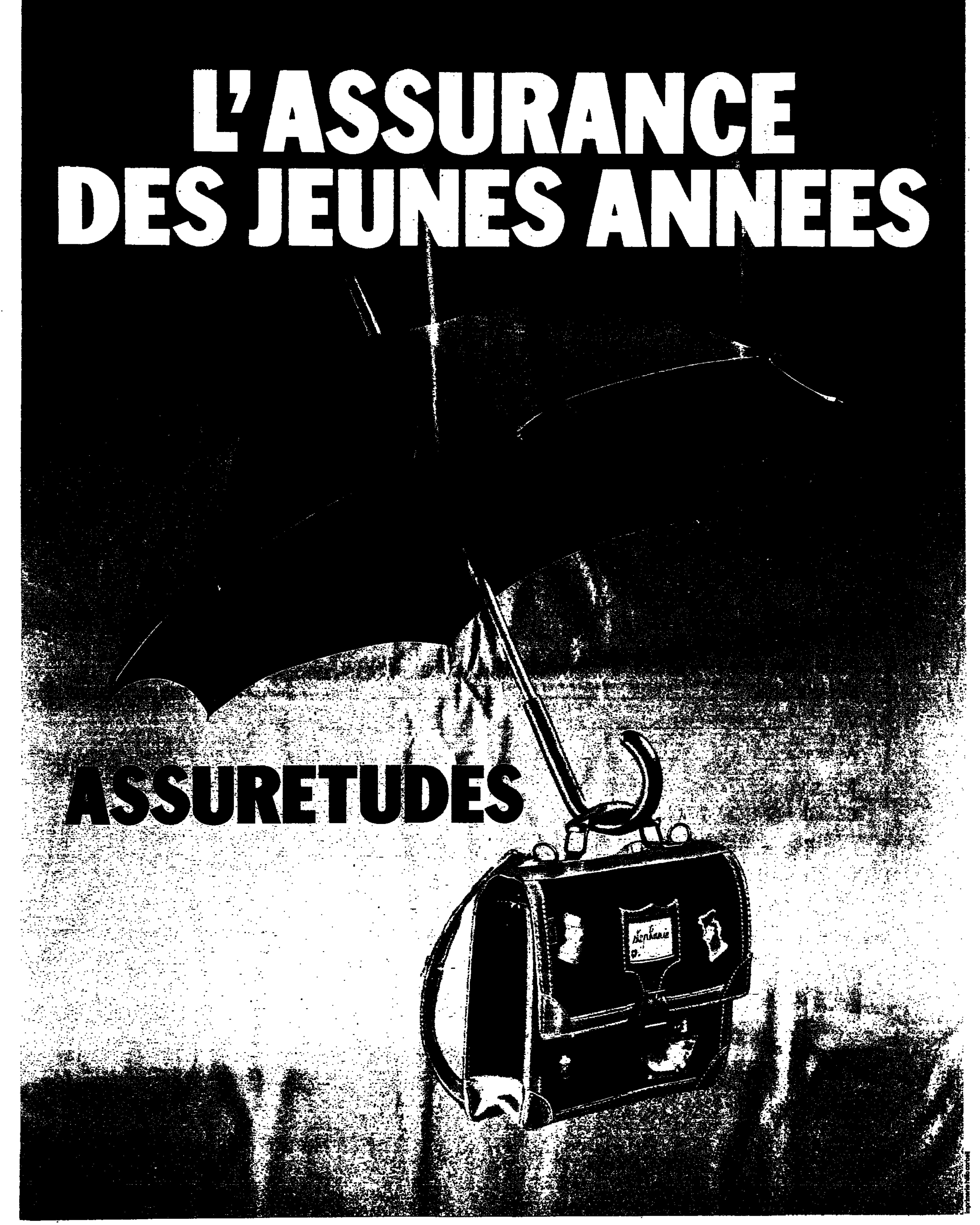
À Echirolles (Isère)

LE MAIRE COMMUNISTE ANNONCE SA DÉMISSION

M. MONS, GRAND MAÎTRE DE LA GRANDE LOGE NATIONALE DE FRANCE REÇU À STRASBOURG

le journal mensuel de documentation politique après-demain

LES BESOINS ET L'EMPLOI



Assurer l'avenir de votre enfant, même au-delà de votre vie, c'est aussi lui donner les moyens matériels de poursuivre ses études.

Avec Assurétudes, la CNP vous propose une rente éducation indexée (dans la limite d'un plafond annuel de 15%), à un tarif qui vous permet de lui offrir une protection vraiment efficace.

Les conseillers CNP sont proches de vous dans les bureaux des PTT, et du Trésor Public (Perception, Recette des Finances, Trésorerie Générale).

Sans engagement de votre part, ils étudieront avec vous comment bâtir une solide protection pour votre enfant.

CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE

cnp

UNE SOLIDE ASSURANCE

CARNET

Naissances

— François et Sophie de VALENCE et leurs enfants Julie, Agathe et Louise sont heureux d'annoncer la naissance de

Arthur.

Mariages

— M. et Mme Gilles VIÉNOT sont heureux de faire part du mariage de leur fils

Benoît
avec
Mlle Laurence MÉNARD,
célébré dans l'intimité, le samedi 10 octobre, à Emancé (Yvelines).
47, avenue Théophile-Gautier,
75016 Paris.

— Nous sommes heureux de faire part du mariage de

Bertrand SUBRA
avec
Anne-Marie BIDOLET,
qui a eu lieu dans l'intimité, en l'église Notre-Dame-des-Anges à Bordeaux, le samedi 10 octobre 1981.

Décès

— Mme René-Charles Allais, sa belle-sœur,
Catherine, Olivier et Bruno Allais, ses neveux,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Marie-Louise ALLAIS,
survenu le 11 octobre 1981.
Les obsèques auront lieu le jeudi 15 octobre, au temple protestant (19, rue Cortambert).
Cet avis tient lieu de faire-part.
31, rue Raynouard,
75016 Paris.

— Castres, Lyon, Grenoble, Paris.
Mme Isaac Bejar,
M. et Mme Jacques Bejar et leurs enfants,
Mme Ethy Bejar et son fils,
Les familles Bejar, Baharlia, Bencuya, Gros, Amira, Arouh, Cohen,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Isaac BEJAR,
survenu à Castres (Tarn), le 5 octobre 1981.
Cet avis tient lieu de faire-part.
10, chemin du Corporal,
81100 Castres.

— Nous apprenons le décès de

M. André COIFFARD,
président
de la Chambre syndicale nationale du commerce en gros des produits chimiques,
vice-président
de la Fédération européenne du commerce chimique,
survenu à l'âge de soixante-dix ans

[Né le 15 juillet 1911, André Coiffard était diplômé de l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales et licencié en droit. Gérant de la société Lamotte & Coiffard, il était devenu ensuite administrateur puis président de la Chambre syndicale nationale de commerce de gros des produits chimiques. Il fut en même temps vice-président de la Fédération européenne du commerce chimique et administrateur du groupement professionnel des importateurs.]

— Le président,
Le conseil d'administration et la direction de la Compagnie nouvelle de conteneurs,
ont le regret de faire part du décès de

M. Georges DAYRE,
directeur de l'exploitation honoraire de la C.N.C.,
ingénieur principal
hors classe honoraire à la S.N.C.F.,
survenu le 12 octobre 1981, dans sa quatre-vingtième année.
Les obsèques auront lieu en l'église de Châteaurenard (Bouches-du-Rhône), le vendredi 16 octobre 1981, à 14 h. 30.

— Mme Andrée Rees Lewis,
Mme Marie-Madeleine Gautier,
Mme Fernande Antoni-Nessler,
Leurs enfants et petits-enfants,
La famille Milliot,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Hélène GAUTIER-MILLIOT,
survenu à Vézelay, le 6 octobre 1981, dans sa quatre-vingt-septième année.
Les obsèques ont été célébrées en la basilique de Vézelay, le 8 octobre 1981.
2, avenue Milleret-de-Brou,
75016 Paris.

— M. et Mme Pierre Jabœuf, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Jean Billère, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Michel Hédiard, leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Marcel HEDIARD,
née Elisabeth Chevallier,
pieusement décédée au Fayet, le 13 octobre 1981, dans sa quatre-vingt-treizième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée à Paris, en la chapelle du Père-Lachaise, le vendredi 16 octobre 1981, à 10 h. 30.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Witold de Januszewski,
Mlle Aldna de Januszewski,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Witold de JANUSZEWSKI,
survenu le dimanche 4 octobre 1981, à Ermont, à l'âge de soixante-six ans.
Les obsèques auront lieu le jeudi 8 octobre 1981, à 16 heures, en l'église Saint-Flaive d'Ermont (Val-d'Oise).

— Montpellier, Alger, Constantine.
Mme Maurice Laussel,
Ses enfants, beaux-enfants, petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice LAUSSEL,
officier de la Légion d'honneur,
administrateur
des services civils,
délégué central
des Groupes mobiles de sécurité,
survenu le 12 octobre 1981, dans sa quatre-vingt-quatrième année, à Montpellier.
Les obsèques ont eu lieu le 14 octobre, à Montpellier.

— M. et Mme Armand Thierriat et leurs fils,
M. et Mme Pierre Delahaye et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Lemaire et leurs fils,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès subit de

M. Jean-Claude LEMAIRE,
survenu le 11 octobre 1981.
La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 15 octobre, à 10 h. 30, en l'église de Saint-Germain-des-Prés.
Cet avis tient lieu de faire-part.
176, boulevard Berthier,
75017 Paris.
2, rue Morisseau,
03200 Vichy.
56, rue Hennequin,
75017 Paris.

— Mme F. Macé,
Mme I. Lopvet,
font part du décès de

M. Emile LOISON,
survenu à Paris-8e, en son domicile (21, rue de Moscou), le 13 octobre 1981, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.
Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité, le vendredi 16 octobre, à Choisy-le-Roi (Val-de-Marne).

— M. et Mme Pierre Naves,
M. et Mme Pierre Boyer et leur fille Caroline,
M. et Mme Gérard Racine, leurs enfants et petits-enfants,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mlle Marthe Jolibois,
sa sœur,
M. et Mme Henri Jolibois et leurs enfants,
M. et Mme Gilles Pasqualaggi et leurs enfants,
Mme Maurice Merleau-Ponty et sa fille,
ses neveux,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Henry NAVES,
née Emma Jolibois,
survenu à Paris, le 1er octobre 1981.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, à Annecy, le 6 octobre.
19, rue Le Peletier,
75009 Paris.

— Mme Sarah Sarfati,
son épouse,
Ses enfants,
Sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice Lucien SARFATI,
survenu à Biarritz, le 8 octobre 1981.
L'inhumation aura lieu le 15 octobre, à 16 h. 30, au cimetière du Montparnasse, à Paris.
198, rue Houdan,
92000 Sceaux.

Anniversaires

— **Jean-François ADAM**
a quitté les siens il y a un an.
Ceux qui l'aimaient sont fidèles à son souvenir.

— **Colette PREMILLIEU,**
qui nous a quittés le 24 février 1976, aurait cinquante ans aujourd'hui.
Que tous ses amis aient une pensée pour elle.

Communications diverses

— Jeudi 15 octobre, à 18 heures, au Cercle interallié (33, Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e), conférence sur : « Les cinquante ans de la canne blanche ». Mme Sneyers évoque la création de la canne blanche par Mlle d'Herbemont. — Renseignements : les Auxiliaires des aveugles (Tél. : 306-39-68).

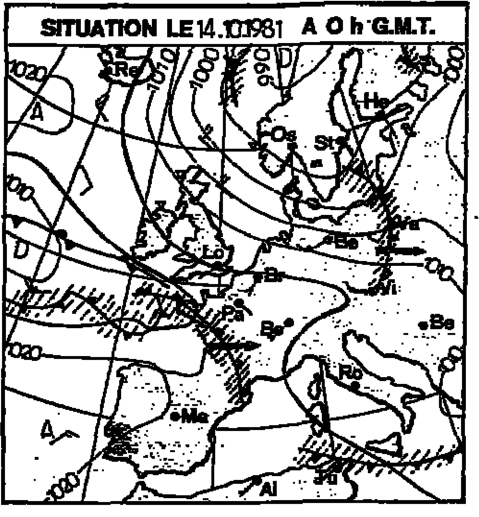
— La réunion annuelle à la mémoire de

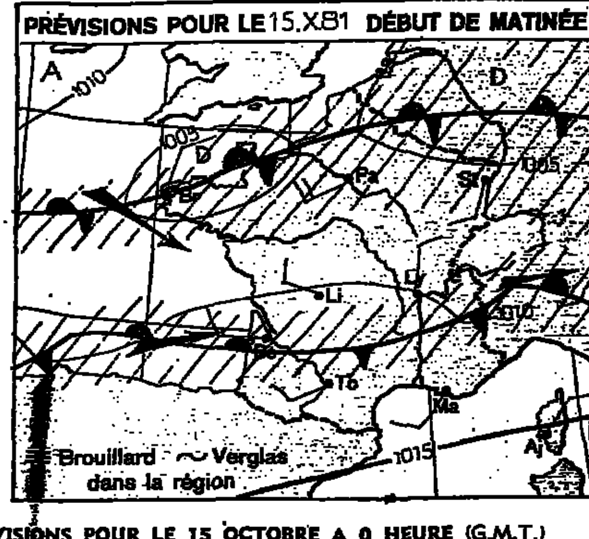
Robert GAMZON (Castor),
Edmond FLEG,
Henri SCHILLI,
aura lieu au Q.G. des Eclaireuses et Eclaireurs israélites de France (27, avenue de Ségur, Paris-7e), le jeudi 22 octobre 1981, à 19 heures.

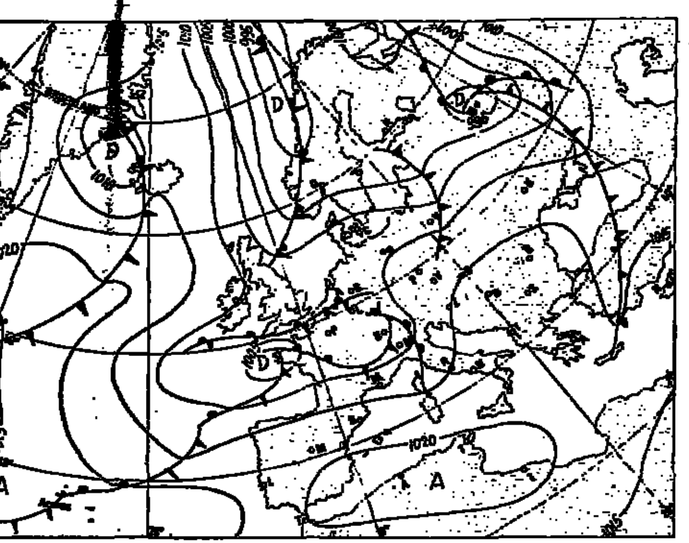
● RECTIFICATIF. — A la fin de l'article de Pierre Vidal-Naquet sur Victor Goldschmidt (*le Monde* daté 11-12 octobre), il fallait lire : « ...Loin de s'être enfermé dans Platon, non content d'avoir su se décentrer totalement en écrivant des œuvres majeures, non seulement sur la *Poétique* et la *Physique* du stoïciens et épicuriens, non seulement sur Aristote — il venait, quand il fut foudroyé, de remettre à son éditeur un manuscrit sur la *Poétiqu* et la *Physique* du fondateur du lycée, mais sur Rousseau, sur Montesquieu, sans parler d'articles sur saint Augustin, Bergson et Simone Weil... »

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE







Evolution probable du temps en France entre le mercredi 14 octobre à 0 heure et le jeudi 15 à 24 heures :

Les nouvelles perturbations venues de l'Atlantique, qui abordaient nos régions occidentales dans la nuit de mardi à mercredi, étendront leur action à la majeure partie de la France en y apportant une aggravation pluvieuse et un adoucissement. Ce dernier sera passager, car de l'air un peu plus froid pénétrera jeudi soir sur les régions du Nord-Ouest.

Jeudi, sur la plupart des régions en France, le temps sera très nuageux à couvert et il pleuvra par intermittence. Les pluies seront plus abondantes de la Bretagne au nord et à l'ouest du Massif Central, ainsi qu'au nord des Alpes. Par contre, elles seront plus isolées et des éclaircies locales seront possibles sur le secteur méditerranéen. Le soir, le temps deviendra plus variable de la Bretagne au Pas-de-Calais.

Les vents du secteur ouest dominant seront modérés et irréguliers ; ils tourneront au secteur nord le soir sur la Manche.

L'adoucissement qui accompagne les pluies gagnera l'ensemble du pays, mais une nouvelle baisse des températures débutera le soir sur le Nord et le Nord-Ouest.

Mercredi 14 octobre à 2 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 015,1 millibars, soit 761,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 13 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 13 au 14) : Ajaccio, 22 et 9 degrés ; Biarritz, 18 et 17 ; Bordeaux, 16 et 14 ; Bourges, 13 et 8 ; Brest, 13 et 10 ; Caen, 13 et 7 ; Cherbourg, 11 et 5 ; Clermont-Ferrand, 13 et 8 ; Dijon, 14 et 4 ; Grenoble, 18 et 5 ; Lille, 12 et 4 ; Lyon, 13 et 7 ; Marseille, 18 et 10 ; Nancy, 11 et 3 ; Nantes, 14 et 10 ; Nice, 22 et 13 ; Paris-Le Bourget, 13 et 6 ; Pau, 16 et 15 ; Perpignan, 22 et 14 ; Rennes, 13 et 9 ; Strasbourg, 13 et 5 ; Tours, 14 et 10 ; Toulouse, 17 et 12.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 30 et 15 degrés ; Amsterdam, 11 et 6 ; Athènes, 27 et 21 ; Berlin, 10 et 4 ; Bonn, 9 et 2 ; Bruxelles, 11 et 4 ; Le Caire, 33 et 24 ; Iles Canaries, 26 et 21 ; Copenhague, 11 et 5 ; Dakar, 31 et 25 ; Genève, 13 et 3 ; Jérusalem, 26 et 13 ; Lisbonne, 25 et 15 ; Londres, 12 et 2 ; Madrid, 27 et 10 ; Moscou, 14 et 5 ; Nairobi, 28 et 10 ; New-York, 16 et 8 ; Palma-de-Majorque, 28 et 14 ; Rome, 24 et 14 ; Stockholm, 10 et 3.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

VENDREDI 16 OCTOBRE

« Le quartier Notre-Dame », 14 h. 30, 7, rue des Réservoirs à Versailles, Mme Massot.

« Passages autour du Palais-Royal », 14 h. 30, entrée du Louvre des Antiquaires, Mme Allaz.

« Les Gobelins », 14 h. 30, 42, avenue des Gobelins, Mme Brossais.

« L'UNESCO », 14 h. 45, métro Cambronne, Mme Legrégeois.

« La montagne Sainte-Geneviève et le Panthéon », 15 h., devant le Panthéon, Mme Guillier.

« De la chapelle Expiatoire à Saint-Augustin », 15 h., 29, rue Pasquier, Mme Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« Fastes du gothique », 15 h., Grand Palais à l'information (Approche de l'art).

« Vestiges et souterrain de la montagne Sainte-Geneviève », 15 h., métro Cardinal-Lemoine, Mme Ragueneau.

« Mouffetard et ses secrets », 15 h., métro Monge, Mme Imbert (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Ateliers de l'Hôtel de la Monnaie », 14 h. 30, 11, quai Conti, M. Jaslet.

« Chefs-d'œuvre », 10 h. à 16 h., musée du Louvre (Ministère de la culture).

« Musée du Jeu de paume », 15 h., place de la Concorde (Ministère de la culture).

« Hôtel de Lauzun », 15 h., 17, quai d'Anjou.

« De la maison de Nicolas Flamel à l'enclos du Temple », 15 h., devant la mairie du troisième (Paris et son Histoire).

« Jardins et cités d'artistes du Petit Montrouge », 14 h. 30, métro Mouton-Duvernet (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtels, églises et ruelles du Marais », 14 h. 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le Marais, hôtels d'Aumont, de Sens », 14 h. 30, métro Sully-Morland (le Vieux Paris).

« Centenaire de l'Ecole française du Caire », 15 h., palais de Tokyo (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

VENDREDI 16 OCTOBRE

18 h. 30, 61, rue d'Amsterdam, G. Blitz : « Transmettre le yoga » (R.Y.E.).

18 h. 30, 9 bis, avenue d'Iéna, J.-Cl. Stevens : « La Grèce, la Crète » (projections).

19 h. 30, 26, rue Bergère, Père Humbert-Blondi : « Les messages de l'au-delà, authenticité et contrôle » (l'Homme et la Connaissance).

20 h. 15, 11 bis, rue Keppler : « Les étapes de la vie spirituelle » (Loge unie des théosophes)

21 h., 9 bis, avenue d'Iéna, J.-Cl. Stevens : « Symphonie en Norvège, Islande, Groenland » (projections, musique).

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE			
386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 14 octobre 1981 :

DES DECRETS

● Portant publication de la déclaration d'acceptation du droit du recours individuel en application de l'article 25 de la Convention européenne des droits de l'homme ;

● Relatif aux attributions du ministère délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes ;

● Portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales aux professeurs techniques chefs de travaux de collège de l'enseignement technique et professionnel agricole ;

● Portant modification des droits de courtage à percevoir par les courtiers interprètes et conducteurs de navires.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 3 038

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II					■			■	
III					■				
IV				■					
V									■
VI					■		■		
VII						■		■	
VIII						■			
IX							■		
X		■	■						
XI	■						■		

HORIZONTALEMENT

I. Recherche l'ombre pour faire la lumière. — II. Pensée qui germe et fleurit. Article contracté. III. Une vraie tête de cochon. Ses élèves étaient rarement recalés à l'oral. — IV. Glace d'insulaires. Un conspirateur s'y trouva après l'invitation de son « Auguste » personnage. — V. Se met à ronfler dès qu'il en écrase. — VI. Eau courante des Ebroïciens. Article d'Alger ou d'Algésiras. — VII. Peut s'enflammer sous l'effet du froid. — VIII. A qui l'on a pris la taille suivant l'usage ou détaillé en dehors des usages. Livre qu'un vieil éditeur troquait contre des bouquins. — IX. Un des premiers romans d'aventures. Sur quoi beaucoup de gens voudraient rouler. — X. Voit d'un mauvais œil l'irritation de sa pupille. — XI. Somme de mètres. Note.

VERTICALEMENT

1. Quand ils font la bombe, ce sont les autres qui trinquent. — 2. Ouvrage de maître. — 3. Quand elle se déroule en grandes pompes, beaucoup sont dans leurs petits souliers. — 4. Brame. Condamné aux oubliettes. — 5. Unité de l'ère. Nom savant d'une sœur de la joubarbe. — 6. Home dont la femme est la maîtresse. Epoque pendant laquelle le « canon » a plus de succès que le boulet. — 7. Agent de l'identification. Agent directeur préposé à la formation des cadres. — 8. Pays tout indiqué pour se mettre au vert. Intéresse un monarque, un avocat ou un concierge. — 9. Améliore le bien et aggrave le mal. Somnifère destiné à endormir des gens mal réveillés.

Solution du problème n° 3 037

Horizontalement

I. Pucelage. — II. Unir. Crut. — III. Bidoche. — IV. Le. Trésor. — V. Isaïe. Dé. — VI. Isthme. — VII. If. Miaou ! — VIII. Denture. — IX. Eté. Set. — X. Ami. Rome. — XI. Asile. Non.

Verticalement

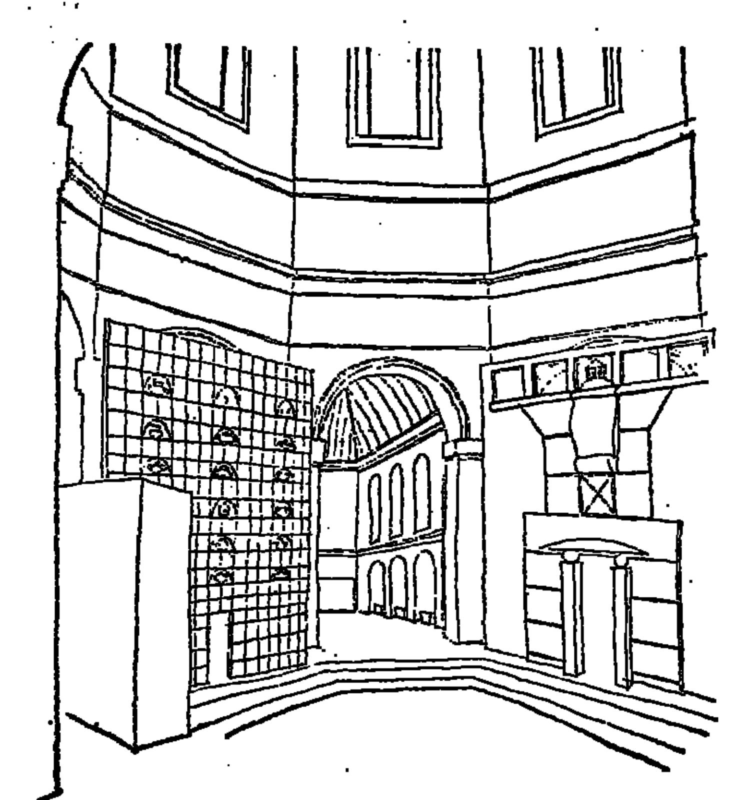
1. Publicité. — 2. Unies. Tas. — 3. Cid. Al. Demi. — 4. Erotisme. Il. — 5. Crétins. — 6. Ache. Hâter. — 7. Grès. Mouton. — 8. Eu. Odeur. Mo. — 9. Tare. Eden.

GUY BROUTY.

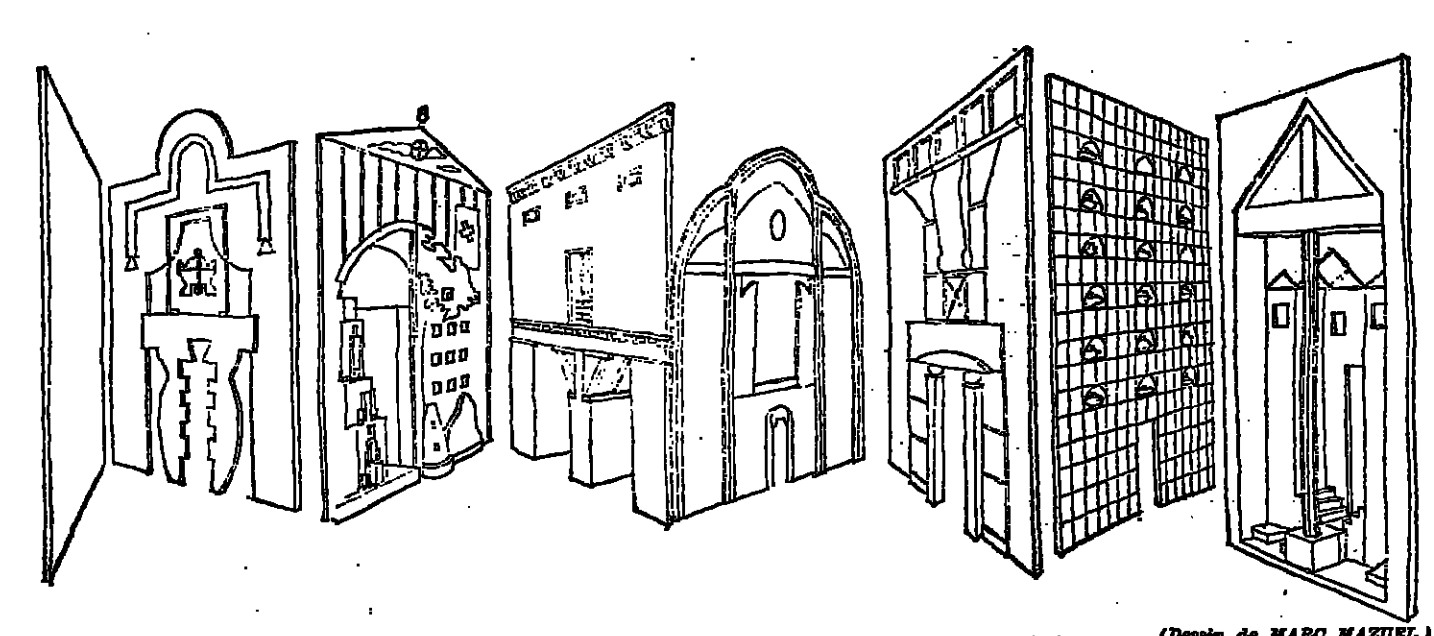


Le Monde

ARTS ET SPECTACLES



« Présence de l'histoire » à la chapelle de la Salpêtrière



(Dessin de MARC MAZUEL.)

Entretien avec M. Paolo Portoghesi

AUTREFOIS, on demandait souvent à un architecte de concevoir un rideau de scène qui représentât une ville. Pensez au trompe-l'œil du théâtre Olimpico, construit par Palladio, aux dessins de Bibiena, ou encore à ceux de Ledoux pour le théâtre de Besançon. *« Il est ridicule d'accuser la théâtralité de la ville, c'est le théâtre qui était architectural,* dit M. Paolo Portoghesi, responsable de la section architecture de la Biennale de Venise. *Ces deux simples mots d' « autrefois » et de « théâtre » pourraient suffire sinon à résumer, du moins à situer les thèses des post-modernistes : ils croient à la rue, à la place, ces conventions de la ville exprimant des valeurs collectives et donc une identité. Tout comme la langue, le langage ou encore la cuisine... »*

C'est bien au milieu d'un théâtre que se retrouvera le visiteur de l'exposition de la chapelle de la Salpêtrière, au milieu des quatorze portes créées comme autant d'autoportraits architecturaux par ceux qui ont été admis au sein du « groupe », qui procède aussi à des exclusions... L'approche de la réalité est ici poétique : on a joué des clichés. Oh ! ce n'est pas un pot-pourri ! seulement un « condensé » des rêves de ces conservateurs-innovateurs pour qui *« l'architecture exprime l'alliance institutionnalisée entre les hommes et les lieux, une alliance ayant pour élément essentiel la durée ».*

« Le post-modernisme est une catégorie ambiguë mais efficace », dit encore M. Portoghesi. *« L'exposition paraîtra peut-être « bizarre » ; elle rassemble des gens divers qui représentent ceux qui, dans diverses parties du monde, se déplacent dans le même sens. Les U.S.A. ne sont plus l'unique centre de la mode du post-modernisme. Il s'agit plutôt d'une vague. A Paris seront présentés moins d'architectes américains qu'à Venise. Si Charles Jencks a forgé le slogan « post-modernisme » c'est, après tout, en Europe latine que les problèmes de la tradition ont été posés de la façon la plus authentique. Le mouvement moderne, cette alliance d'intellectuels, était né, lui, au nord de l'Europe. La coupure historique qu'il a marquée, faite de promesses et de grands espoirs, remonte à cent ans. Et voilà soixante ans que le fonctionnalisme, au nom du perpétuel changement prôné par une minorité de spécialistes, ne propose pas de véritable changement, mais prive les citoyens de points de référence fixes, des archétypes, de ces conventions liées aux fonctions sociales de certains édifices.*

» L'architecture ne peut être un acte volontaire mais accumulatif. Dépasser l'architecture moderne qui a imposé le style international, c'est vouloir la renaissance des valeurs vernaculaires ; c'est ne plus confondre architecture et technique, et ne plus affirmer que l'urbanisme est de gauche. Les urbanistes décident pour des milliers de personnes, et nul ne les accuse, on ne sait qui ils sont, tandis qu'un architecte est responsable, nommément. »

M. L. B.

Le jeu de l'octogonal

INTENSE dans le chœur octogonal — percé sous sa coupole de baies transparentes, — diffuse dans les nefs rectangulaires, parcimonieuse et tamisée dans les quatre chapelles d'angle également octogonales, la lumière, à la chapelle de la Salpêtrière, semble rebondir. La clarté du jour ricoche. Tout se propage, et le regard même, d'où qu'il soit porté, n'est troublé par aucune arête dans cette église à la géométrie de croix grecque. Des larges dalles de calcaire grège du sol aux voûtes lambrissées à la manière des coques marines, se promenait dimanche matin l'odeur de l'encens brûlé par les officiants du culte, célébré en marge, latéralement. La musique de leur oraison se répercutait paisiblement, et les galopades des deux enfants d'un architecte n'en abîmaient pas le son. Malgré les échafaudages des peintres et le fatras des matériaux, l'harmonie persistait.

Le monument construit vers 1670 est d'une théâtralité spectaculaire (le metteur en scène, Klaus Michael Gruber, l'avait bien compris quand, en 1975, il avait monté là son *Faust*).

Le fractionnement de l'édifice, sa répartition en huit ailes organisées autour du noyau non circulaire, correspondaient à la nécessité de séparer les pauvres hères des « imbéciles » ou des prostituées repenties. On apprendra cela et bien d'autres choses de l'article publié par Mme Monique Mosser en ouverture du catalogue de la première manifestation consacrée à la seule architecture que le Festival d'automne ait jamais patronnée. Ce texte constitue un historique de l'institution baptisée « hôpital général », grâce à laquelle Mazarin puis Louis XIV mettraient « de côté » les soldats éclopés, les mendiants inesthétiques, mais aussi les déviants.

Parcours du trompe-l'œil

L'exposition « Présence de l'histoire » ne pouvait trouver abri plus adéquat pour sa deuxième édition, oui, une édition revue et corrigée, de la Prima Mostra internazionale di architectura, organisé l'an passé dans l'arsenal de Venise, la Corderie, un bâtiment d'autant plus insolite qu'il n'avait jamais été ouvert au public (*le Monde* du 9 octobre 1980).

Cinquante architectes participent à l'entreprise menée par Paolo Portoghesi, chef de file, ou plutôt fédérateur de ceux qui, à Venise, après Venise, se sont affirmés, affichés « post-modernistes ». Selon Paolo Portoghesi — qui vient de publier un ouvrage en forme de credo (1), — *« l'après-modernisme n'est pas une tendance organisée, pourvue d'une orthodoxie, mais un phénomène à observer dans son devenir, à écouter, à comprendre ». « Ce n'est pas toute l'architecture, mais c'est celle que j'aime »,* dit de son côté M. Michel Guy, directeur du Festival d'automne, en s'empressant de préciser que cette exposition *« n'est montée contre personne ». « Elle apparaîtra peut-être très volontariste ou particulière,* dit-il, *mais elle a le mérite d'être théâtralisée, spectaculaire, comme l'était l'exposition Viollet-le-Duc au Grand Palais. Elle ne s'adresse pas exclusivement aux spécialistes de l'architecture. »*

Si l'on a quelque goût pour le théâtre, il ne faut pas manquer de voir ce qui « se passe » à la chapelle de la Salpêtrière. On franchira le grand portail — celui de l'église, — le vrai, pour trouver bientôt le faux, le décor, une seconde entrée grandeur nature, triangulaire que Christian de Porzamparc a ouvert à la fois sur le déambulatoire, chemin de ronde longeant les chapelles transformées pour trois d'entre elles en cimaises, et sur la nef centrale, métamorphosée en place, en place publique hexagonale, bordée de façades. Passer d'abord entre les colonnes à la grecque dessinées par Hans Hollein et sentir, tout de suite à droite, l'éclat de rire lancé par un mur aveugle et intensément rose — vieux rose : la façade sans fenêtre du studio Grau est percée de dix-huit niches et, dans chaque niche, un vase cligne de l'œil à la lumière. Et voilà que vous dérapez sur la construction de Fernando Montes, un jeu de cubes : sa porte incrustrée dans une autre porte, rose pâle, sertie de caissons bleus, surmontée d'un fronton flanqué de cyprès nains.

Ricardo Bofill, en voisin, répond par du gris, il a empilé des moellons et inscrit des raisons sociales. Portoghesi — gris-vert et rose — s'est inventé une demeure baroque. Circulez : avec son crépi à l'ancienne, crépi rouge, rouge vénitien, Léon Krier vous invite à ne plus détester la poutre apparente, il la rend authentique, presque britannique. Il vous convie aussi à songer à ce qu'étaient nos bastides du Périgord avant leur ravalage, leur mise à pierre nue.

Restez un peu la tête levée vers les trois petites lucarnes rectangulaires, ourlées de blanc, de Léon Krier. Car il va bien vite vous falloir plonger profond dans les marches d'escalier mythique, ces perrons décalés que Franco Purini et Laura Thermes se sont organisés de part et d'autre d'un tronc d'arbre, pleurant ses branches et ses racines et célébrant les gloires entrelacées de Rome et de Venise, Venise où l'on incrustait d'or les linteaux extérieurs.

Dans la maison de Michael Graves, l'Américain qui a choisi l'Egypte, on aura envie, très envie, de pénétrer : à cause des colonnes vert malachite. Elles « tombent » bien, elles suggèrent, sévères par pure pudeur, un saint des saints.

Et cela tombe bien, justement. Car, derrière, il existe un espace fermé, un magasin, si l'on veut, ou un cabinet particulier : là, l'architecte façadeur expose ses travaux, montre ses dessins : le principe des foires-expositions, en somme. Michael Graves joue l'infiniment délicat. Son crayon raffine. Bon : refaites un tour, franchissez tous ces seuils. Il correspondait à chacun de ces « dehors » un dedans. Mieux, il y a, au-delà des murs ventrus de Paolo Portoghesi, une autre construction d'esprits post-modernistes, un début de rue : façades se faisant face au-delà du fronton signé Greenberg. Vous trouverez là la porte impossible d'Oswald Mathias Ungers : une idée de l'impraticable comme seul sait en faire naître Richard Peduzzi, le scénographe de Patrice Chéreau.

Ce parcours en forme de jeu de l'oie n'est pas fastidieux, loin de là. Ne craignez donc pas de passer de l'autre côté du décor. Vous y trouverez non seulement des confessionnaux, de vastes toiles pieuses, un Christ en croix saint-sulpicien, mais aussi une gigantesque armoire à ranger les chasubles et les étoles. Cela en prime, puisque ces objets constituent le patrimoine de l'église et n'ont qu'ironiquement à voir avec la « présence du passé » qui vous concerne. Les espaces d'accrochage ont été isolés des distractions de l'ameublement ecclésiastique. Là, quatre hommages : des saluts aux pionniers Gardella, Ridolfi, Scarpa et Johnson, trois Italiens pour un Américain, l'architecture étant à l'Italie ce que la cuisine est à la France — tout en nuances et en sens de la tradition. Là, les maquettes et croquis des trente-six « jeunes » qui ont été invités à exposer pour croire, avec Jorge Luis Borges, que *« les formes architecturales sont des symboles qui postulent une mémoire partagée »*. On marquera un petit temps d'arrêt, sinon de surprise, face aux plans imaginés par William Turnbull pour un bâtiment résidentiel. Les logements sont répartis comme autant de chapelles autour d'une place... octogonale.

Le sacré et le profane

L'immense qualité de cette exposition est de faire connaître ceux qui, aujourd'hui, à l'instar des architectes polonais rédigeant la charte de Solidarité (2), disent de plus en plus haut, et peut-être bientôt assez fort, qu'il faut redonner un sens à des notions telles que « *style* », « *modus* », « *canon* » et que le « *totalitarisme* » de l'architecture du vingtième siècle a détruit aussi bien l'architecture monumentale — le sacré de la ville — que son tissu urbain — le profane, — et qu'une ville doit se construire sur la base de modèles élémentaires des maisons des rues et des places, sous peine de devenir monotone, illisible et morte pour ses habitants. « *L'exercice du métier d'architecte*, ajoutent les rédacteurs de la charte, *exige une limitation du monopole d'Etat dans l'industrie du bâtiment.* » Notamment.

Une série de débats confiés chaque semaine aux animateurs de diverses revues d'architecture est prévue en marge de l'exposition (3). La chapelle de la Salpêtrière, à côté du Centre Georges-Pompidou, où s'ouvrira le 28 octobre prochain une autre exposition construite et monumentale sur le thème des architectures en terre, risque de devenir, un mois et demi durant, un forum de discussions, discussions que ne manqueront pas de susciter ces projets alternatifs, moins esthétiquement post-modernistes que lucidement post-industriels en attendant que le jargon d'usage leur crée des successeurs.

Derrière les façades de la place hexagonale dont le parti pris de provocation est plutôt gai, derrière le « cinéma » de l'opération pourra-t-on espérer de bonnes et saines querelles ?

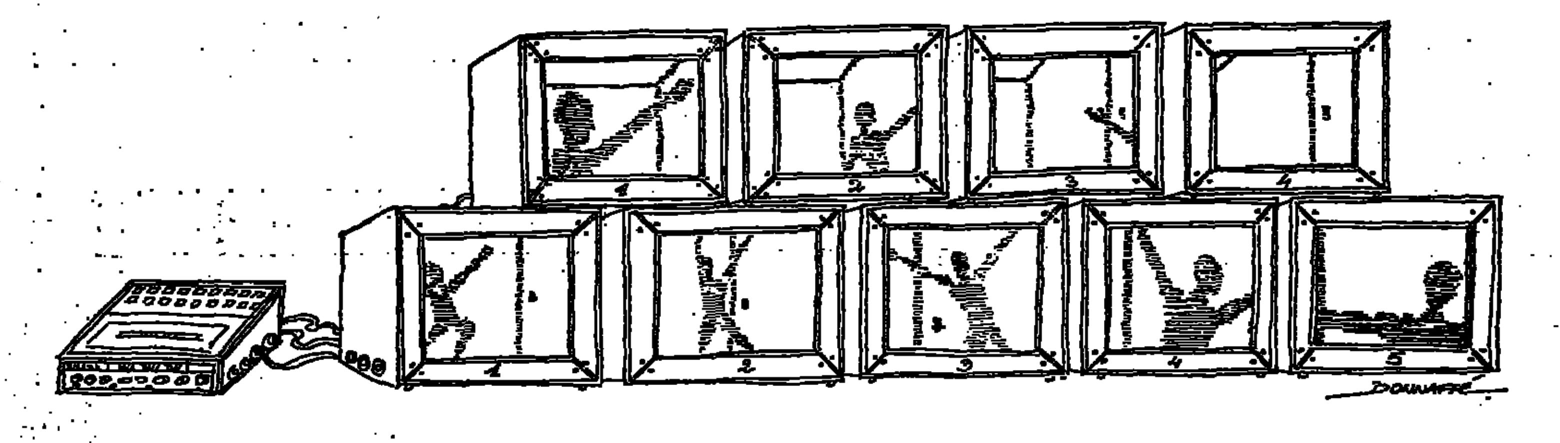
MATHILDE LA BARDONNIE.

(1) *Au-delà de l'architecture moderne*, de Paolo Portoghesi, éditions de l'Equerre, 300 pages.

(2) Publiée dans le numéro d'août-septembre 1981 de la revue *Architectes*.

(3) 4 novembre : A.A. Marc Emery-F. Montes-Gregotti-J. Nouvel.
18 novembre : « Techniques et architecture ». Débat avec la participation de Paul Chemetov (France), Stanislas von Moos (Suisse) et Bruno Zevi (Italie).
19 novembre : « Arts » et « le Moniteur », débat animé par André Parinaud.
25 novembre : « Revue H ». Programme non précisé.
2 décembre : « Apur Paris projet ». Autour des problèmes de la relation entre architecture et urbanisme.
9 décembre : « Architectural design ». Avec la participation d'Andreas Papadakis.
16 décembre : « A.M.C. ». A l'occasion de la parution du nouveau numéro de la revue. Débat sur « Histoire et modernité ».

HISTOIRE DE VIDÉO



Il y a dix ans, le développement de la vidéo en tant qu'art semblait inévitable. Toute une génération a grandi en regardant la télévision, et lorsque, à la fin des années 60, sont apparues les premières caméras — relativement — bon marché, les artistes de cette génération n'y ont pas résisté.

Nam June Paik, pionnier en la matière, prophétisait : « *Un jour les artistes travailleront avec des condensateurs, des résistances, des semi-conducteurs, comme ils le font aujourd'hui avec des pinceaux, des violons, toutes ces vieilleries...* » Pendant un temps, les événements lui ont donné raison.

L'euphorie des débuts s'est peu à peu éteinte. La technique video s'est finalement révélée assez onéreuse, en tout cas fort peu rentable. La télévision par câble, dont on espérait beaucoup, n'a pas atteint l'ampleur attendue. Toutefois une deuxième génération a remplacé la première, et s'est obstinée. Dans sa majorité, elle ne considère plus la vidéo comme un but en soi, mais comme un moyen, un véhicule spécifique, un langage documentaire et narratif.

Des peintres, des sculpteurs, l'ont utilisée. Des *art performers* s'en sont servi comme l'un des éléments de la création. Dans la dernière décennie, le centre le plus important de l'art vidéo a été la Kitchen, où une centaine d'artistes se sont produits chaque année. Certains musées ont également accueilli de la vidéo expérimentale. L'intégration du tube cathodique aux Beaux-Arts semble donc en bonne voie. Mais,

Voyage du spectateur

d'une part, même si la télévision en arrive à programmer des œuvres de Joan Logue par exemple, elle peut très bien se passer de l'art vidéo.

D'autre part, la participation du public n'est pas évidente... Rien ne prédispose davantage à l'ennui et pour tout dire à la somnolence que de se retrouver sur un sofa, dans une salle à demi obscurcie, devant un écran lumineux traversé de temps en temps par une ligne tremblante... On ne peut s'intéresser qu'aux artistes qui montrent, racontent, qui font preuve d'ambitions dramaturgiques. Fitzgerald et Sanborn, avec leur *Olympic Fragments*, en sont un exemple, Joan Logue avec ses portraits en est un autre...

Le choix de cette nouvelle génération semble avoir plus d'avenir que ceux de la précédente, dont l'idée de voir dans la vidéo un moyen de communication purement visuel me semble fausse. C'est oublier qu'elle inclut la notion de durée.

La notion de temps est très subjective, peut-être parce que le temps nous est mesuré. Pour la plupart, nous sommes peu disposés à en perdre le contrôle — le contrôle de « notre temps ». Nous n'acceptons de le faire qu'en certaines circonstances, au théâtre ou au concert, et à condition que cet abandon nous procure des compensations. Nous voulons que le spectacle vaille le temps que nous y consacrons. Et il en va de la vidéo comme du théâtre, des concerts, du cinéma...

Texte tiré d'un article du New-Yorker *(25 mai 1981).*

En France, ou comment s'en servir

L'ART vidéo français s'est affirmé dès la première exposition internationale organisée en 1974 à l'ARC, Musée d'art moderne de la ville de Paris. Les formes en sont aussi nombreuses que les catégories de recherches dans les arts plastiques, mais la production courante s'articule autour de trois types de travaux. D'abord, les bandes qui s'attachent plus spécialement à l'aspect technologique. Réalisées au moyen d'un dispositif électronique plus ou moins sophistiqué (synthétiseur, coloriseur, ordinateur), elles proposent des combinaisons presque infinies de formes, de couleurs, de sons, favorisent le collage d'images préenregistrées avec celles générées électroniquement.

Un autre type d'art vidéo consiste à enregistrer un événement généralement unique, éphémère : concert, performance, discours, dialogue... La bande devient un témoin vivant. C'est ce que faisait dès 1971 Gina Fane afin de conserver la trace de ses actions d'art corporel. Depuis l'an dernier, Hubert Besacier et Charles Picq enregistrent certaines *performances* du symposium d'art corporel de Lyon. D'autres analysent les comportements humains (Paul-Armand Guette), sociologiques (Fred Forest), psychologiques : Léa Lublin, par exemple, qui insiste également sur ses préoccupations artistiques — perception, représentation. Dans ses *Portraits d'artistes*, utilisant deux caméras, l'une fixe, l'autre mobile, elle multiple les points de vue. D'autres encore tentent d'illustrer, par exemple, un discours. Ainsi, Danièle Jaeggi, Raphaël Sorin, Jean-Paul Fargier, avec *Philippe Sollers et Gérard Guegan ont deux mots à se dire*, proposent un jeu de caméras sur les interlocuteurs, enregistrés en temps réel.

« *La vidéo, art du temps et de l'espace absolus* » : cette définition de Nam June Paik semble la meilleure. Ce type de travaux attire nombre d'artistes, intéressés par la remise en question des rapports traditionnels espace-temps. Ils conçoivent leurs bandes à partir d'équipements comprenant une quantité variable de caméras, de magnétoscopes, de moniteurs, de projecteurs, d'écrans. A la dernière Biennale, Catherine Ikam juxtaposait trois moniteurs proposant une même image — celle des chutes du Niagara — générée différemment sur chaque écran.

A la Biennale toujours, *le Plein de plumes*, de Jaffrenou et Bousquet entretenait l'illusion d'une image unique sur quatre moniteurs superposés, alors qu'en réalité il s'agissait de quatre bandes diffusées avec quelques secondes de décalage. Dans *la Marie-salope* de Marie-Jo Lafontaine, le regard des spectateurs errait d'un écran à l'autre sur huit moniteurs côte à côte, à la recherche d'une image perdue sitôt qu'aperçue. Erika Magdalinski vient de terminer une enquête sur la notion d'art auprès des habitants d'un immeuble de douze étages à Paris, et qui sera présentée simultanément sur douze moniteurs.

L'entrée en mouvement du regard

L'« *installation* » vidéo sert de base à une réflexion essentielle sur le médium. Devant le moniteur, le spectateur, habitué par le cinéma et la télévision à suivre une « histoire », doit faire un effort pour pénétrer à l'intérieur d'un univers dont bien souvent il se sent exclu. Le dispositif ne prend vie et signification qu'au moment de son entrée en jeu. Dans un parcours labyrinthe présenté l'an dernier au Centre Georges-Pompidou, Catherine Ikam obligeait les visiteurs à reconstituer leur image reflétée par fragments dispersés sur plusieurs écrans.

En dépit des difficultés l'art video se porte bien en France. Encore faut-il savoir où réaliser les *installations*, les bandes et où les montrer.

L'INA met à la disposition de ses chercheurs un équipement perfectionné — en particulier, le dernier-né des synthétiseurs français, le « spectron » qui permet d'améliorer la technique du « collage » d'images. La cellule audio-visuelle du Musée d'art moderne au Centre Pompidou, dirigée par Alain Sayag, tente de produire une dizaine de bandes chaque année en choisissant dans les projets déposés par les artistes.

L'Ecole des arts décoratifs est dotée d'un équipement important ; l'été, lorsque les étudiants sont en vacances, elle ouvre ses portes aux plasticiens (Colette Deblé y a réalisé sa *Fée des croisées*, Dominique Belloir et Rainer Verbizh y poursuivent leurs recherches...). Les écoles des beaux-arts de Paris et de province (Bourges, Orléans, etc.), les universités (Vincennes, Saint-Charles) mettent à la disposition de leurs étudiants un matériel malheureusement souvent fatigué. Les maisons de la culture et les centres culturels commencent à s'équiper pour pouvoir enregistrer et diffuser des bandes. Outre le Centre Pompidou et l'ARC, d'autres organismes comme l'American Center — qui présente essentiellement des travaux américains, tout en organisant des ateliers de production — et le centre de l'Abbaye à Paris, l'ELAC à Lyon, proposent régulièrement des programmes d'art vidéo, voire des *installations*. Alain Micaud, au Studio 43, organise chaque jour entre 12 et 14 heures des projections de bandes de réalisateurs débutants ou chevronnés.

Les grandes firmes productrices d'équipement vidéo construisent du matériel de plus en plus perfectionné ; ce qui n'empêche pas un inventeur comme Pierre Beauviala de concevoir et de diffuser la « paluche », caméra de la taille d'un stylo qu'utilisent un certain nombre d'artistes (dont Fieschi, Pain, Fargier) pour enregistrer des bandes de « vidéo-vérité ». Quant au vidéo-disque, qui doit révolutionner le marché, on en parle beaucoup...

Autre raison d'espérer en l'avenir de l'art video français : sa collaboration avec la télévision. Sous forme de coproduction d'abord : la bande réalisée par Bob Wilson au Centre Pompidou a été coproduite par une chaîne de télévision suisse tandis que la télévision belge coproduit, toujours avec le centre, une lecture par Philippe Sollers de son *Paradis*, enregistrée par Danièle Jaeggi et Jean-Paul Fargier, qui sera présentée sous forme d'*installation* à plusieurs moniteurs l'hiver prochain, circulera ensuite en province. Et le centre coproduit, également avec l'INA, les travaux de Claude Torey et de Marie-Jo Lafontaine.

Enfin, Antenne 2 a programmé l'an dernier — à une heure d'écoute presque décente — une série d'émissions consacrées par Adrien Maaben et Catherine Ikam aux principaux artistes vidéo américains et a commandé à cette dernière un magazine mensuel d'informations vidéo, dont deux numéros ont déjà été présentés.

DANY BLOCH.

Au menu du Studio 43

AU sous-sol du Studio 43, on peut se familiariser avec les différentes façons d'utiliser la video (avant d'être confronté soi-même à l'instrument si l'on veut s'inscrire aux stages du lundi soir).

Art plastique, fiction romanesque, journalisme, et puis télévision suisse avec Godard, il y a de tout, et c'est très bien, dans le programme de rentrée qu'a préparé Alain Micaud. Pour commencer, Dominique Belloir (1) met en appétit en racontant quelques recettes des plats qu'elle préfère. Invité à passer des plaisirs culinaires à la saveur des images, le spectateur avale en douceur la transfiguration des paysages quotidiens, les éclatements de couleurs, la démultiplication des espaces, et se régale.

Saluons l'acteur Philippe Marlaud, qui est mort récemment, et glissons sur *l'Amour entre les tours*, agréable récit psychologique sur fond d'élections filmé par Jérôme Diamant-Berger avec la Paluche, cette caméra comme une lampe de poche, pour rendre visite à *Libération*, avec *A fond la presse*, d'Anne Papillaud et Jean-François Dars. On est, évidemment, tenté de retenir les « héros » — Zina Rouabah et son énorme coffre-fort, comme d'autres mères de famille ont un grand sac à main, — mais il y a plus, dans ce reportage qui retient l'atmosphère, faite de jeunesse drôle, d'énergie et de désordre.

La vedette de l'ensemble est, évidemment, Jean-Luc Godard, avec une émission suisse sur *Sauve qui peut (la vie)*. Godard joue le jeu de la télévision et discute avec le présentateur de service, avec Isabelle Huppert, en se débrouillant parfois pour qu'il n'y ait pas échange de points de vue, mais mise en boîte de l'interlocuteur, ce qui n'est pas très sympathique. Pourtant, entre deux extraits de son film, de façon limpide, Godard revient sur ses thèmes favoris, sur la peur des images et la nécessité de montrer, par exemple. C'est, au bout du compte, une très bonne émission sur le cinéma, que l'une ou l'autre de nos chaînes ferait bien d'acheter. On y entend notamment, une nouvelle version de *la Cigale et la Fourmi*, qui vaut le déplacement.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Studio 43, 43, rue du Faubourg-Montmartre.

(1) Dominique Belloir a réalisé un numéro hors série des *Cahiers du cinéma*, intitulé « Art vidéo exploration ». A paraître.

Aux États-Unis, ou comment ils s'en servent

EN passe de devenir un art, la vidéo a toujours cherché, souvent trouvé, de nouvelles identités. Quittant la pénombre des salles de projection, elle s'est portée vers des lieux improbables — jardins, aéroports, stations-service, etc. — ou bien s'est intégrée à d'autres œuvres : environnements, performances...

Au long de sa route, la vidéo manifeste son inconstance, ses limites, mais, malgré une technologie en incessante mutation, révèle des caractères artistiques particuliers. Si aucune école n'est encore apparue, on peut cependant distinguer entre vidéo « plasticienne » et « performance ». La différence majeure semble résider dans le traitement du temps. Le Performing Art lie le spectateur à une durée déterminée, alors que le plasticien, lui, laisse une totale liberté. Mais, disait récemment un critique, lors d'une exposition au New Museum : « *La monotonie est due à ce que la plupart des artistes n'ont pas le sens du temps.* »

Il s'agit peut-être de ce que l'on attend de la manière dont on regarde. Les vidéo-portraits de Joan Logue ne sont rien d'autre finalement que le déroulement d'une image unique pendant quarante-cinq minutes : tête, épaule, photos fixées dans un instant de pose. Cadrés comme des tableaux, projetés sur un mur, accrochés comme dans une galerie, ces portraits s'offrent tels quels, statiques, à l'exception de quelques mouvements infimes, propres aux vivants et non aux peintures...

Brian Eno, musicien, a bien saisi, lui, la nature particulière de la durée et de l'attente. Son œuvre la plus récente, *Mistaken Memories of Medieval Manhattan*, parcourt sur quarante-cinq minutes l'horizon citadin, montré de l'aube à l'aurore.

L'audio, le visuel et la musique

S'aidant d'une musique d'ambiance, Eno crée une continuité infinie entre la masse des buildings et un ciel qui varie lentement, mais constamment. A la nuit tombante, les blocs de briques deviennent ombres noires, perforées de lumières, avant de s'enfoncer dans l'obscurité. L'image est ordinaire et il ne se passe strictement rien. Pourtant l'œuvre est d'une beauté époustouflante, grâce en particulier, à la conscience du temps et de sa texture, que possède l'auteur. A propos de *2nd Avenue* — vidéo sur quatre moniteurs présentée à l'aéroport La Guardia — il explique : « *Dans un aeroport, les gens sont captifs, n'ont pas de choix. On peut alors introduire un lieu, un instant de calme méditatif, un sentiment succulent de calme et de solitude.*

A l'autre extrémité de la gamme formelle, se trouve le vidéo-disque. Celui de Julia Howard, « *360* », pionnier du genre, donne une importance égale à l'audio et au visuel. Julia Howard utilise un flot d'images surréelles ou réalistes, humoristiques ou inquiétantes, sur des modulations vocales, des compositions rock. La bande-son, très prolixe, dialogue directement avec l'image, fabrique l'atmosphère favorable aux métamorphoses de personnages en animaux, d'animaux en esprits malins, de maisons en décors de cinéma, d'adultes en enfants. Paroles et sons unifient ces éléments contradictoires en une structure thématique : l'Amérique, l'image qu'elle se renvoie d'elle-même, ses déceptions, son penchant à l'auto-destruction.

L'alliance la plus heureuse entre la vidéo et les arts plastiques, est celle des vidéo-sculptures et des environnements. Shegako Kubota — un maître — simule la nature, dévie le point de mire de l'œuvre, la commente. Contre-plaqué, plastique, herbe, créent un paysage. Le spectateur ne peut plus se glisser dans ses habitudes de téléspectateur.

La plupart des artistes sont des vétérans, ils pratiquent la vidéo depuis dix ou quinze ans, et sont venus d'autres techniques, parmi lesquels Bob Wilson, Robert Ashley, Joseph Beuyce, Shirley Clarke, Nam June-paik. Il existe cependant à New-York de jeunes artistes nés de la vidéo, John Sanborn, Kitz Fitzgerald, Michel Auder, Shalom Gorewits. — B. H.

AU PROGRAMME DE DEUX FESTIVALS

Nancy

DU 15 au 25 OCTOBRE,
EN PERMANENCE,
SALLE POIREL ET GENTILLY

— « Lake-Placid 80 », de Nam June Paik.
— « Ontogenesis », de Janice Tanaka.
— « Resolution of the eye », « Olympic Fragments », de Kit Fitzgerald et John Sanborn.
— « Surstone », d'Ed Emunswiller.
— « Vidéo 50 », de Bob Wilson.
— « Loves Tapes », de Wendy Clarke.
— « Sign off » et « U.S. Suit », de Shalom Gorewitz.

SALLE DE LA COMEDIE DE LORRAINE

— Du 15 au 25, « Savage/Love », de Sam Sheppard, Jo Chaikin et Shirley Clarke ; Portrait of New-York City, — « From the Ghetto » et « Metro », de Mike Sonja Galligan.
— 20, « Presumed Innocent », de Claude Beller et Stephan Moor.
— 22, « Franck, a Vietnam Viet », de Fred Simon.
— 24, « I Remember Harlem », de William Miles.

Paris

CENTRE GEORGES-POMPIDOU
(CYCLE BECKETT)
PETITE SALLE

— 15, 14 h. 30 : « Tous ceux qui tombent », « Dis Joe » (France) 16 h. 30 : « Shades » (Angleterre) ; 20 h. 30 : « En attendant Godot » (U.S.A.).
— 16, 13 h. : « Dis Joe », « Quadrat I et II » (Allemagne) ; 14 h. 15 : « Dis Joe », « Oh ! les beaux jours ! » (Angleterre) ; 17 h. : « Fragments II » (France) ; 18 h. 30 : « Fin de partie » (Allemagne) ; 21 h. : « Oh ! les beaux jours ! » (France).
— 17, 13 h. : « Soirée Samuel Beckett » (France) ; 14 h. 30 : « En attendant Godot » (U.S.A.) ; 16 h. 30 : « Oh ! les beaux jours ! » (France) ; 18 h. 30 : « Film » (Angleterre); 19 h. 30 : « Film » (France) ; « Comédie » (France) ; « Actes sans paroles » (Angleterre).
— 18, 13 h. : « Dis, Joe » (France et Angleterre) ; 14 h. 30 : « Fin de partie » (Allemag.); 20 h. : « Geister Trio » (Allemagne) ; 17 h. : Programmes radio.
— 19, 13 h. : « Tous ceux qui tombent » et « Dis, Joe » (France) ; 15 h. : « Shades » (Angleterre) ; 16 h. 15 : « En attendant Godot », acte 2 (Angleterre) ; 17 h. 30 : « Film » (Angleterre) ; 19 h. : « Oh ! les beaux jours ! » (Angleterre) : « Oh ! les beaux jours ! » (France).
— 21, 20 h. 30 : « Fin de partie » (Allemagne).
— 22, 20 h. 30 : « En attendant Godot » (U.S.A.).
— 23, 18 h. 30 : « Eh ! Joe ! » (Allemagne) ; « Actes sans mots » (Angleterre) ; « Comédie » (France) ; « Film » (U.S.A.) ; 21 h. 30 « Film » (Angleterre).
— 24, 18 h. 30 : « Fin de partie » (Allemagne) ; 21 h. : « Shades » (Angleterre).
— 18 : « Eh ! Joe ! » (Angleterre).
— 25, 15 h. : « Quadrat, Geister Trio » (Allemagne) ; 16 h. 30 : « Fragments II » (France) ; 18 h. : « Oh ! les beaux jours ! », « Tous ceux qui tombent » (France) 21 h. 15 : « En attendant Godot » (U.S.A.).
13 h. : Programmes radio.

GRANDE SALLE

— 15 : « Geister Trio » (Allemagne).
— 16 : « Shades » (Angleterre).
— 17 : « Quadrat I et II » (Allemagne).
— 18 : « Eh ! Joe ! » (Angleterre).
— 19 : « Fragments II » (France).
— 21 : « Dis, Joe » (France).
— 22 : « Film » (Angleterre).
— 23 : « En attendant Godot », acte II (Angleterre).
— 24 : « Quadrat I et II » (Allemagne).
— 25 « Eh ! Joe ! » (Angleterre).
— 26 : « Shades » (Angleterre).

Shalom Gorewitz

« MON approche de la vidéo est cinématographique, dit Shalom Gorewitz. *Je tourne trois ou quatre heures de bande, que je réduis au montage. Les séquences développent une sorte de narration abstraite, dont le rythme est lié à mon éducation musicale, qui est classique. J'ai également étudié la danse et le théâtre, d'où mon goût pour les symboles. Pour Israël* (Israël 1979), *des déserts, des collines, des monuments aux morts. Pour l'Andalousie* (Spain 1980), *un chien, des sites montagneux, des ciels d'orage.*

» *Je coupe, je superpose, je joue avec la couleur, la texture, les définitions. Parfois, je mélange plusieurs procédés, j'accumule les effets. Ainsi, dans* Excavation, *on a un tracteur qui semble en même temps labourer un champ et le champ de la vidéo, traçant des lignes mouvantes comme sur une télévision déréglée. Il m'arrive d'utiliser des formes ondulatoires pour amener une transition. Elles sont invisibles, mais produisent une impression inconsciente — ainsi quand je m'en sers pour réunir deux montagnes...*

» *Dans les deux œuvres présentées à Nancy,* Sign off *et* US Suit, *je procède par contrerythmes, superpositions, dislocation.* Sign off *donne le tempo des rues citadines, devantures robotisées, jouets mécaniques, et enfants des ghettos qui dansent et se contorsionnent.* US Suit *était destiné aux clubs de danse. Il s'agit d'une succession ininterrompue d'images chocs sur une musique rock à implications politiques (les Clash, Jimi Hendrick...). La musique, support direct de l'image, appelle la réponse viscérale du public.*

» *Une partie du public n'est pas encore familiarisée avec l'écriture électronique, mais je pense que la vidéo est un média de portée universelle. Et parce que la télévision joue sur un effet hypnotique, je veux en pervertir les messages conventionnels, contrebalancer sa fonction publicitaire. Je voudrais qu'elle devienne un divertissement esthétique auquel chacun réagit selon sa personnalité.* »

Nam June-Paik

MUSICIEN d'avant-garde, artiste de l'électronique, philosophe des médias, Nam June-Paik est né en 1932 à Séoul, en Corée. Il étudie la musique et la philosophie à Tokyo puis en Allemagne dans les années 50. Ses « environnements » pour les galeries, ses vidéos et ses émissions de télévision ont fait le tour du monde. En avril 1982, le Whitney Museum consacrera un étage entier à l'exposition de ses œuvres.

Le style de Nam June-Paik est fait d'humour, de calembours visuels et d'illusion optique dans ses applications avant-gardistes. Il mêle une technologie de plus en plus sophistiquée à des concepts extrêmement simples.

« *J'ai l'intention,* dit-il, *de faire l'an prochain un film avec Joseph Beuyce. Il sera à Brandenburg, moi à New-York, et nous jouerons en duo par l'intermédiaire d'un satellite. Cela s'appellera* Brandenburg Concerto n° 7. *Je poursuis mes recherches sur la coloration et le traitement de l'image dans la suite de* The Fish Piece, *que j'avais présentée au Centre Pompidou et que je reprends au Whitney. Les spectateurs devront s'allonger sur des matelas et regarder les moniteurs au plafond. Pour la première fois, nous aborderons quelque chose d'incroyable. Lorsque j'enseignais à Düsseldorf, Horst Baumann m'a proposé de collaborer à un projet de vidéo-laser. Pour donner une explication sommaire, le laser est un rayon cohérent qui ne peut jamais être décentré. Il est projeté à partir de deux lentilles qui s'agitent à une vitesse extrême — un million de fois par seconde — et à intervalles très précis. Les lentilles sont minuscules, striées de centaines de milliers de lignes. Si l'on entrecroise les deux faisceaux, la même image se reproduit sans déperdition, trois cents, cinq cents, un millier de fois, prend des dimensions différentes avec la même netteté. Et l'on n'a pas besoin de moniteur. La chambre tout entière peut être remplie avec l'image projetée sur les murs, le plafond, partout. On peut la traverser, c'est quelque chose de jamais vu, totalement différent de la télévision. Au Whitney, il y aura sept cents images du solo de Merce Cunningham... Jamais on ne pourrait accrocher sept cents écrans de télévision !*

» *Je n'écris pas de script, je marche à l'instinct, sans idée préconçue. Je travaille simplement sur l'image et, pendant le montage, elle dicte le prochain mouvement. Toutes mes productions ne sont pas construites avec des techniques post-opératoires complexes.* La Moon Piece, *par exemple, est très simple, plutôt poétique. Il s'agit seulement de projeter sur un mur un rond blanc auquel on peut intégrer une image de lune réel ou, mieux — d'utiliser une chaîne blanche. Mais, personnellement, ce qui me fascine le plus, c'est le rapport du temps et de l'espace, seules choses que les hommes possèdent. Il n'y a rien d'autre. Avec l'électronique, nous avons la possibilité de créer de nouveaux rapports.* »

Shirley Clarke

D'ABORD danseuse et chorégraphe, Shirley Clarke commence par réaliser des films sur la danse. En 1960, elle porte à l'écran le spectacle du Living Theater, *Connection*... Avec Jonas Mekas et Lionel Rogosin, elle s'associe à la naissance du New American Cinema, d'où sortiront aussi bien John Cassavetes que le mouvement underground. Collaboratrice et amie de Richard Leacock, après *Cool World*, reportage sur Harlem (1963), elle filme en direct les confidences d'un travesti noir, *Portrait de Jason* (1972).

Découragée par le cinéma, Shirley Clarke se lance dans la vidéo et crée dans un studio du Chelsea-Hotel le Petit Théâtre de Shirley Clarke, où les spectateurs sont filmés, s'impliquent dans le tournage, dans la composition d'un spectacle vidéo... Sa fille, Wendy Clarke, poursuit le même type de recherches, ainsi les *loves tapes*, où le spectateur-acteur, seul face à la caméra, confie ce qu'il pense de l'amour, et après avoir visionné sa prestation décide si elle mérite ou non d'être archivée...

« *Les années 60, 70,* dit Shirley Clarke, *ont été marquées par une extraordinaire mutation. Nous assistons aujourd'hui à la naissance d'une forme artistique dont nous ne savons pas où elle va. Mais une chose est certaine, elle changera radicalement notre regard.*

» *En 1967, j'ai réalisé un film qui annonçait la vidéo. J'avais un acteur noir, il parlait directement à la caméra, et son discours était interrompu par des bandes venues des stocks de C.B.S. A cette époque, tout le monde était dans le cinéma, et seuls quelques groupes de guérilla politique, plus quelques artistes insolites utilisaient la vidéo, principalement en enregistrant des pièces sur un équipement d'un demi-pouce. Mais ce que je faisais préfigurait les programmes de télévision par satellite. J'avais quatre caméras, quatre bancs de montage, seize moniteurs et beaucoup de gens placés à des endroits divers.*

» *Il s'agissait d'une occupation particulière de l'espace : espace physique, théâtral, espace vidéo. Quand j'ai filmé le spectacle de Sam Sheppard et Jo Chaikin* Savage Love, *je me suis servie de la vidéo parce que le film ne traduit pas bien le théâtre. La vidéo peut manier des formes plus stylisées, alors que le cinéma devient irritant s'il n'est pas réaliste.*

» *Faire un film en vidéo est possible. Récemment j'ai vu fonctionner le nouveau système de projection Sony, qui va sur un écran de 20 × 20. Non seulement l'image devient acérée et brillante, mais le format par lui-même modifie la nature du matériau. La taille change le sens de ce qui est montré. C'est pourquoi, je présume qu'en l'an 2000 chaque foyer aura son mur vidéo, et nous irons au théâtre surtout pour nous retrouver parmi la foule de nos semblables.*

» *Actuellement, la plupart des jeunes artistes que je connais — et je ne parviens pas à en connaître beaucoup — apprennent, acquièrent de l'expérience, expérimentent des techniques intéressantes, les retravaillent selon leur style personnel. Mais la force vitale de la vidéo tient à ses promesses imminentes. Notre intérêt se mesure en fonction de ce qu'elle nous fait découvrir de neuf, d'inédit.* »

Propos recueillis
par BETHANY HAYG.



SELECTION

Cinéma

Godard, Bardot, Piccoli, Lang (Fritz) « Le Mépris »

Comment vivre du cinéma, et comment mourir au cinéma ? De Cinecitta léprosée et chauffée à blanc à Capri d'une luminosité mortelle, Brigitte Bardot et Michel Piccoli jouent le jeu d'un désir usé, d'une prostitution sociale. Jean-Luc Godard fait un film pour ses producteurs, contre ses producteurs. Avec Fritz Lang, condamné dans cette fiction à tourner un péplum, il écrivit une histoire du cinéma, désorganisée et vitale. Très belle musique de Georges Delerue.

ET AUSSI : *Ciné-show Pierre Barouh* à l'Escurial (un cinéaste qui écrit des chansons, un chanteur qui joue la comédie). *Katia et le crocodile*, de Vera Simkova (était considéré en 1968 comme le modèle du film pour enfants). *Iran, un printemps en hiver*, d'Ali Akika (point de vue d'un musulman sur la première phase d'un bouleversement). *Agatha et les lectures illimitées*, de Marguerite Duras (dans une villa au bord de la Manche, un frère et une sœur racontent leur amour). *Rétrospective Wiseman*, à l'Olympic (l'Amérique comme on ne la voit guère dans les films).

Danse

Tropismes marins à Lyon

A première vue, il n'y a rien de commun entre le jeune Japonais Hikeyuki Yano, chorégraphe de la transe et du vide, et l'Italien Alberto Bruno Tedeschi, compositeur et aussi chef d'industrie. Mais, il faut bien le croire, une commande ne se refuse pas. Yano a donc réglé pour les danseurs de l'Opéra de Lyon *Diaro marino* (Journal d'un naufragé), argument et musique de Tedeschi, ballet qu'il a conçu comme une lente dérive vers la mort. (Maison de la danse à Lyon.)

Jazz

Amnesty International

Cent artistes pour les prisonniers d'opinion, réunis pour le vingtième anniversaire d'Amnesty International : côté jazz ou musique libre, c'est une occasion d'entendre Colette Magny, Giovanna Marini sur la même scène qu'Anna Prucnal (18 octobre) ; Portal Jeanneau, Solal, Texier, Couturier-Céléa, Lubat, Caratini - Fosset Big Band (18) ; Lavelle au même programme que Claude Nougaro (19) ; Urban Sax (26).

ET AUSSI : *François Mehali* au 28 rue Dunois (du 12 au 17) ; *Luis Fuentes* chez Bofinger (16 et 17) ; la chanteuse *Melbra Rai* à la Chapelle des Lombards ; *Steve Potts* et *Glenn Ferris* au Dreher (du 25 au 18).

Théâtre

P urs

Prends bien garde aux zeppelins, à l'Opéra-Comique, fantaisie sophistiquée et sans paroles de Didier Flamand, avec trente camarades d'un Atelier Voutsinas. Aventure commencée il y a quelques années aux Bouffes du Nord, pour quelques représentations et, depuis, ça tourne. Les comédiens du Campagnol, eux non plus, ne parlent pas. En revanche, ils jouent à danser la comédie des approches et c'est parlant : *le Bal*, à Antony.

Province-Paris

Les Trente Millions de Gladiator, à Nanterre. Un Labiche, joliment décoré par Dominique Borg, avec une interprétation fine, sous la direction de Françoise Petit. A été créé la saison dernière à Lyon, en même temps qu'à Villeurbanne, le *Peer Gynt* de Chéreau, qui enchante, jusqu'à la fin du mois de décembre, le Théâtre de la Ville.

Cycle Beckett au Festival d'automne

Rockaby et *Ohio impromptu*, avec David Warrilow au Centre Pompidou. *Texts*, par Jo Chaikin à l'American Center.

Festival de Nancy

De Chicago, San-Francisco, Los Angeles et même New-York, en danse et en musique, en vidéo, en cinéma, en espagnol et même en anglais, les Américains d'aujourd'hui.

Musique

Jayaraman

Avant que ne s'achèvent les concerts de musique de l'Inde du Sud, organisés par le Festival d'automne, il faut entendre un des grands chanteurs, D.K. Jayaraman, dépositaire de la tradition carnatique la plus pure *« dont l'art manifeste à la fois une imagination dynamique et une dimension émotionnelle richement mélodique »*. Car le chant est la base même de cet art, dont toutes les formes instrumentales découlent. L'adoration par le chant est considérée comme *« la voie la plus accessible pour atteindre l'état de grâce »*. (Chapelle de la Sorbonne, les 15, 16, 17 octobre.)

ET AUSSI : Inauguration de la salle Pleyel, par les chœurs et l'orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm : *Notations* de Boulez et *9e Symphonie* de Beethoven (les 14 et 15 octobre) ; « la Fête du violoncelle français », animée et dirigée par Rostropovitch (Gaveau, le 15 octobre) ; *le Messie*, dir. J.E. Gardiner (Pleyel, le 16) ; concert Bussotti (Festival de Lille, le 16) ; *Dialogues des Carmélites*, de Poulenc (Strasbourg, du 16 au 31) ; *le Siège de Corinthe*, de Rossini (Marseille, les 16, 18, 21, 24) ; Concours de violoncelle Rostropovitch : finale avec orchestre (T.M.P.-Châtelet, le 17, à 15 h.) et concert des lauréats (Gaveau, le 17, à 21 h.) ; *la Bohème*, mise en scène J.-L. Martinotty (Lyon, du 20 au 31).

Disco

Grace Jones au Palace



Diva-disco, top-modèle en exil dans le rock haute couture, *Grace Jones*, née à la Jamaïque, enfant d'une famille nombreuse, est double grâce à un frère jumeau, qui aurait la même voix profonde et, pour les occupations féminines, le même goût que Grace pour le look viril. Telle est la légende.

Qui est Grace, elle ou son jumeau ? Elle est au Palace, les 14 et 15 octobre avec, annonce l'affiche, son one man show.

Exposition

Marathon

Cette semaine à Paris, il va falloir jouer serré. Trouver le temps de parcourir les stands des 137 galeries que la Foire internationale de l'art contemporain, la FIAC, réunies du 16 au 26 octobre, sous la verrière du Grand Palais, pour le meilleur et pour le pire. De là, passer aux « Fastes du gothique » déployés sur trois étages, également au Grand Palais. Faire un saut au Musée d'art moderne de la Ville de Paris : pour la rétrospective Joseph Cornell, un Américain pratiquement inédit en France, un fabricant de boîtes pleines de savoirs, de rêves, de souvenirs, de charme. De là, foncer à la Salpêtrière pour en savoir plus sur la présence de l'histoire dans l'architecture d'aujourd'hui, une exposition que le Festival d'automne a ramenée de la Biennale de Venise. Et si l'on veut être éclectique et dans l'actualité jusqu'au bout, se rendre droit à la B.N. pour y retrouver Roger Martin du Gard, ses Thibault et ses amis.

Sans compter le reste, notamment les baroques : d'hier (dessins florentins au Louvre, le baroque en Bohème, au Grand Palais) et d'aujourd'hui (à l'ARC).

La saison...

A REIMS

M. Claude Lamblin, maire de Reims, a inauguré le 30 septembre la nouvelle salle du centre dramatique, dont la saison 1981-1982 a commencé le 1er octobre avec *C'était hier*, de Pinter, par Jean-Pierre Miquel, assisté de Pierre Romans, qui mettra en scène pour le début de l'année 1982, en janvier et février, *le Paradis sur terre*, de Tennessee Williams. *Tango* de Mrojeck, par Daniel Romand, sera la troisième création du centre, qui accueille, d'autre part, *la Nuit juste avant les forêts*, de Bernard-Marie Koltès, avec Richard Fontana en décembre, *J'aimerais bien aller à Nevers*, en février, et *Introspection*, de Peter Handke, par Dominique Quehec avec le centre dramatique de Bretagne, en mars et avril.

A GENÈVE

Le conseil municipal de Genève, devant les résultats enregistrés pendant les neuf premiers mois de la nouvelle direction d'Hugues Gall à l'Opéra de Genève, a voté à l'unanimité une subvention, qui les années précédentes faisait l'objet de débats laborieux.

Le programme comporte à l'occasion du bicentenaire de Paganini une extraordinaire série de récitals de violon (Shlomo Mintz, Isaac Stern, Salvatore Accardo, Nathan Milstein, Itzhak Perlman, Pinchas Zukerman. On verra également *Iberica*, *Tableaux*, par le nouveau directeur de ballet Oscar Araiz, *Tempo*, de Francis Poulenc, *Préludes*, de Chopin. Oscar Araiz signera la mise en scène de la *Cenerentola*, de Rossini. Les autres opéras inscrits au programme sont *Mireille*, mise en scène Antoine Bourseiller, direction musicale Sylvain Cambreling. *Œdipus Rex*, de Stravinski et Cocteau et *le Château de Barbe Bleue*, par Lavelli et Horst Stein. *L'Enlèvement au sérail*, de Mozart, par Bernard de Coster et Armin Jordan. *Parsifal*, par Rolf Liebermann et Horst Stein. *Le Vin-herbe*, de Franck Martin, dans des décors de Folon par Michel Soutter. *Gianni Schicchi*, de Puccini, *la Kovantchina*, par Pizzi avec Ruggero Raimondi, la *Traviata*, avec Katia Ricciarelli. Sept récitals de chant sont prévus : Grace Bumbry, Renata Scotto, Ileana Cotrubas Elena Obraztsova, Peter Schreier, Alicia Nafé; Gisela Maye.

A MARSEILLE

C'est le cinéma qui a ouvert le 7 octobre la saison de La Criée à Marseille. Chaque mois, jusqu'en juin, l'expérience se poursuivra, lorsque le plateau sera libre. Depuis le 13 octobre, il est occupé par Serge Reggiani, tandis que Madeleine Renaud joue *Oh ! les beaux jours*, dans la salle Audiberti où lui succédera Laurent Terzieff dans *Une heure avec Milosz*, et *Une heure avec Rilke*, *Une ville d'or*, d'après *Noé* de Giono, les Gozzi, *Pantagruel Monorail*, d'Audiberti, *le Grand Prix de Paris*, de Joseph Delteil, *la Chambre de Marguerite*, par Isabelle Ehni, *Avila*, par Beatrice Audry, *l'Atelier*, de Jean-Claude Grumberg, *l'Homme qui rit*, par Gérard Guillaumat, *l'Estrangier*, par la Carriera.

Dans la grande salle sont invités : *les Géants de la montagne*, par le Centre dramatique de Grenoble, *le Bourgeois Gentilhomme*, par le Magic Circus, *Faut pas payer*, par les Tréteaux du Midi, *la Maison sous les arbres*, de Pierre Laville, par le Centre du Nord-Pas-de-Calais, *Une journée particulière*, par le Centre dramatique de Lyon, *Peines d'amour perdues*, par les élèves du T.N.S.

Marcel Maréchal, pour sa part, mettra en scène *la Vie de Galilée*, de Brecht — avec son sous-titre *l'Eloge de la gourmandise*, et *les Trois Mousquetaires* d'après Dumas.

Théâtre Ouvert sera accueilli avec des auteurs nouveaux, il y aura des concerts au Théâtre des Jeunes Années pour les enfants, et pour tous Anna Prucnal.

A AUBERVILLIERS

La saison s'ouvre le 16 octobre avec Molière : *M. de Pourceaugnac*, en coproduction avec le Théâtre des Quartiers d'Ivry, mise en scène de Philippe Adrien, jusqu'au 25 novembre. Du 15 janvier au 15 février, l'auteur bavarois Achternbusch : *Susn*, par Hans Peter Cloos, créé au Festival d'Avignon. En février-mars, *Propos de petit déjeuner à Miami*, de Reinhardt Lettau, par Gabriel Garran, ainsi que *Mariana Pineda*, de Garcia Lorca, par Viviane Theophilidès. En avril-mai, un spectacle de Jean Jourdheuil et Jean-François Peyret, dont le titre provisoire est : *le Rocher, la Lande, la Librairie*.



RADIO-TÉLÉVISION

Semaine du 16 au 22 octobre

Les programmes du mercredi 14 octobre et du jeudi 15 octobre sont en page 22.

AU PETIT ÉCRAN

musique

● OUVERTURES
(en liaison avec France-Musique) le nouvel Orchestre philharmonique dir. P. Steinberg
Interprète des œuvres de musique maçonnique de Mozart (ouverture de « la Flûte enchantée » et « Symphonie nº 39 »).
Samedi 17 octobre
A 2, 18 heures.

● CONCERT :
à l'ancien hôpital de Tonnerre Divertimento en fa majeur pour cordes de Mozart ; Concerto pour deux violons et orchestre à cordes en ut mineur de Vivaldi ; Concerto pour violon et orchestre à cordes en la mineur de Bach, par l'Orchestre Camérata Lyoy, soliste Y. Menuhin.
Dimanche 18 octobre
TF 1, 22 h 5.

documentaires et débats

● SERIE : COSMOS
Nº 1 : Les rives de l'océan cosmique.
Samedi 17 octobre
A 2, 22 h 15.

● DOCUMENT :
RAYMOND ARON
Nº 2 : Démocratie et totalitarisme (1947-1967).
Dimanche 18 octobre
A 2, 22 h 15.

● MEDICALE :
LES MALADES MENTAUX.
Lundi 19 octobre
TF 1, 22 heures.
A 2, 22 h 15.

● MAGAZINE :
AFFAIRE VOUS CONCERNANT
Pierre Mauroy.
Lundi 19 octobre
A 2, 20 h 35.

● LES DOSSIERS DE L'ECRAN :
Le racisme quotidien.
Mardi 20 octobre
A 2, 20 h 40.

● LES GRANDES ENQUETES DE TF 1 :
Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux.
Mercredi 21 octobre
TF 1, 21 h 30.

● MAGAZINE SCIENTIFIQUE :
Objectif demain.
A la lumière du laser.
Mercredi 21 octobre
A 2, 21 h 45.

téléfilms

● JACQUOU LE CROQUANT
Samedi 17 octobre
TF 1, 20 h 30.

● L'AGENT SECRET
Samedi 17 octobre
FR 3, 20 h 30.

● LE REMBRANDT DE VERRIERES
Jeudi 22 octobre
TF 1, 20 h 30.

films

● PIEGES
de Robert Siodmak
Dimanche 18 octobre
FR 3, 22 h 40.

● FEUX CROISES
d'Edward Dmytryk
Lundi 19 octobre
TF 1, 20 h 35.

● LE SOUPÇON
de Francesco Maselli
Jeudi 22 octobre
FR 3, 20 h 30.

(*Lire les notes de Jacques Siclier* dans les programmes : une ou deux étoiles signalent les bons et les très bons films.)

A LA RADIO

L'éclat retrouvé d'« Esclarmonde »

Quand Nietzsche, revenu des kermesses wagnériennes, voulait pourfendre le style *monumental et tragique en faveur* à Bayreuth, il citait Bizet, la *limpidezza* de Carmen. « *Tout ce qui est bon est léger, tout ce qui est divin court sur des pieds délicats* » était alors le maître-mot de sa nouvelle esthétique. Aussi peut-on s'étonner qu'il n'ait pas évoqué Massenet, qui était en pleine gloire. Considéré depuis comme un mélodiste désuet, un musicien sans saveur, celui-ci n'avait encore mérité ni les outrages ni l'oubli.

France-Musique y va de son remède à l'oubli en ressuscitant *Esclarmonde*. Ouvrage préféré de Massenet, aussi populaire en son temps qu'il est ignoré aujourd'hui, — « opéra romanesque », de surcroît, — il peut curieusement réunir les wagnériens les plus fervents et les partisans de la volupté en musique, dont le musicien français s'était fait le champion. Née d'un voyage à Bayreuth, *Esclarmonde* s'étourdit du tintamarre wagnérien, des grands éclats cuivrés qui fusent çà et là pour couvrir les frissons des violons, *emprisonne* dans *ses étreintes* de fer les harmonies rétives auxquelles *Manon* nous avait habitués. Il ne restait plus guère qu'à ajouter quelques leitmotive pour gagner le qualificatif de « petit *Parsifal* » et la haine des générations de debussystes.

C'est pourtant, malgré la couleur moyenâgeuse du livret, plus à un conte de fées que s'apparente l'épopée de Roland : chevalerie, île enchantée, magie, exotisme *byzantin*. Maître des plaisirs faciles, Massenet disperse des mélodies caressantes, qui s'immiscent au milieu de chœurs fièrement dressés, des rythmes cajoleurs aussi, et des courbes émouvantes qui créent une douceur toute charnelle. Ainsi ne fait-on pas de peine à ceux qui, en 1890, pensaient qu'*Esclarmonde* était charmante et la *Carmen* de Bizet wagnérienne...

THIERRY FRESLON.

(*Esclarmonde*, de Massenet, F.M., 14 h. 30, lundi 19 octobre.)

● La nouvelle grille des après-midi de France-Culture présente principalement trois innovations : chaque jour, en ouverture, un invité en direct traite d'une actualité laissée de côté par les médias et qui lui paraît pourtant importante. A 17 h, chaque lundi, mardi, mercredi et jeudi, Pierre Descargues propose un dossier courant sur les quatre jours, « En roue libre », dans lequel les sujets les plus divers sont traités : la couleur, un voyage de Gustave Doré, « quatre regards sur une mouette », etc., et, pour commencer, à partir du 19 octobre, le voyage de Jean de La Fontaine de Paris à Limoges en 1763. Enfin, chaque vendredi, une nouvelle série d'émissions remplace « Un homme, une ville » ; à 15 heures : il s'agit des « Oubliés de l'histoire », c'est-à-dire de personnalités méconnues ou originales du passé, présentées à chaque fois par un grand historien : Thomas Platter par Emmanuel Le Roy Ladurie, Nigidius *Figulus par Pierre* Grimal, Alexandre Yersin, par le professeur Mollaret, etc.

Vendredi 16 octobre

Un film

LES PORTES DE LA NUIT

Film français de Marcel Carné (1946), avec P. Brasseur Y. Montand, N. Nattier, S. Reggiani, S. Fabre, J. Vilar.
A 2, 23 h 5.

★ *Renaissance éphémère du « réalisme poétique » d'avant-guerre dans le Paris (dix-huitième arrondissement) d'après la Libération, où résistants et collaborateurs du temps de l'occupation sont devenus des figures symboliques. Jean Vilar, dans le rôle du destin, organise le rendez-vous d'amour sans lendemain d'Yves Montand (débutant au cinéma) et de Nathalie Nattier, qui eurent la lourde tâche de remplacer les vedettes mythiques Jean Gabin et Marlene Dietrich. Ce fut une des causes de l'échec commercial du film. Echec injuste pour les jeunes acteurs et, surtout, pour la mise en scène de Carné. Celui-ci avait créé, avec le concours de Philippe Agostini (images) et d'Alexandre Trauner (décors, dont celui, reconstitué en studio, de la station de métro Barbès - Rochechouart), une envoûtante atmosphère de passion, de fatalité et de mort en accord avec le scénario de Jacques Prévert. Ce fut à la fois l'apogée et la fin de leur univers cinématographique.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Qu'est-ce qu'il y a de vrai dans les biorythmes ?
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
14 h 5 Télévision scolaire.
L'hôpital au Moyen-Age ; Transports d'enfants
18 h C'est à vous.
18 h 25 Un, rue Sésame.
18 h 50 Avis de recherche.
Henri Tisot
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 30 Théâtre : le Charlatan.
Comédie de R. Lamoureux. Mise en scène P. Joffo, réalisation : P. Ducrest, avec P Tornade, M. de Vendeuil, E. Colin.
Charlatanisme politique, religieux et immobilier
22 h 35 C'est arrivé à Hollywood.
Les rois du rire
Le développement économique de l'industrie cinématographique aux Etats-Unis.
22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : La vie des autres.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Les libérés des prisons.
15 h 5 Série : L'Echange.
15 h 50 Magazine : Quatre saisons.
A New York.
16 h 50 La télévision des téléspectateurs.
17 h 20 Fenêtre sur... la vie de château.
(*Lire notre sélection.*)
18 h Récré A 2.
Mes mains ont la parole : Les quat'z'amis : En attendant Tistou ; Ante
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

« Quoi, ça existe encore ! »

Fenêtre sur...
La vie de château
A2, 17 h. 20.

Michel et Jacques Guyot, deux frères passionnés de belles demeures, et toujours prêts à se lancer dans de nouvelles restaurations pour tirer de l'indifférence ou de l'oubli des pièces essentielles du patrimoine français ont trouvé un *château à la mesure de leur* passion : celui de Saint-Fargeau, dans l'Yonne, l'ancienne demeure de la Grande Mademoiselle, cousine de Louis XIV Chaque fois que les recettes des visites et des spectacles qu'ils organisent ou du club d'équitation qu'ils y ont installé le permettent, les deux frères, aidés de quelques compagnons, se lancent dans la réfection des 3 hectares de toiture ou la décoration des salles intérieures. Mais, s'ils se sont lancés dans cette aventure, c'est aussi pour retrouver un style de vie : celui des dîners aux chandelles et des réunions entre amis pour *écouter un ténor... Cette émis*sion, présentée par Guillemette de Sairignée, dans le cadre de « Fenêtre sur... », ne manquera pas de noyer dans une profonde nostalgie ceux qu'i d'aventure regrettent la vie de château. — A. P.

19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Marie Marie.
De C. Bourdet et F. Chatel. Avec D. Darrieux, M. Biraud, G. Lartigau, A. Feydeau...
Marie Bonaventure décide de construire un village solaire en Normandie.
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. Du pouvoir à la tyrannie.
Avec Mmes C. Clement (*la Sultane*), M.-F. Le Pel (*Petit dictionnaire de la domination et du sadisme des femmes*), F. Chandernagor (*l'Allée du roi*), et MM. F. Dard (*les Clefs du pouvoir sont dans la boîte à gants*), C. Bourniquel (*l'Empire sarkis*).
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle Prévert) Les Portes de la nuit, de M. Carné.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les Wombles ; Mixmo-match : Des livres pour nous : Les treize horloges.
18 h 55 *Tribune libre.*
La Confédération française des travailleurs chrétiens (C.F.T.C.).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
Les fleurs sauvages.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : Sacrés Pères Blancs.
Un reportage de J.-M. Perthuis.
Une enquête sur les motivations qui poussent un homme à devenir missionnaire.
21 h 30 Variétés : Aimez-vous Aimé.
Une émission de P. Martin.
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.
Escale à Capetown... Le point sur la Course autour du monde.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : La graphologie ; les ateliers d'octobre.
8 h, Les chemins de la connaissance : Métamorphose des jardins (les villas romaines et l'art topiaire) ; à 8 h 32, Paroles de fil. Le tissu, expression des sociétés : la création textile contemporaine.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : Les carnassiers, avec G. La Gorce.
11 h 2, La femme dans l'univers de Richard Strauss : Les lieder.
12 h 5, Nous tous chacun.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Musiques extra-européennes.
14 h, Sons : en Irak.
14 h 5, Un livre, des voix : *La motocyclette est merveilleuse, de* J. Bureau
14 h 47, Une femme, une ville : Sarah Bernhardt, les étés de Belle-Ile-en-Mer.
15 h 50, Contact.
16 h, Pouvoirs de la musique.
18 h 30, Feuilleton : « Pour Dieu et le roi », de M. Schilovitz.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : la physicochimie par laser.
20 h, Fernand Léger, le primitif des temps modernes, par P. Chavasse.
21 h 30, Black and blue : Uzeste, *Gascogne.*
22 h 30, Nuits magnétiques : Radiotopsie.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Quotidien musique : œuvres de Liszt et de Dvorak ; 7 h 2, Informations culturelles.
9 h 2, Le matin des musiciens : « Mozart 1782 » (Bach, Liszt, Mozart, Caldara).
12 h 2, Midi-Deux : magazine de la vie musicale ; 12 h 30, Jazz classique : Bill Coleman ; 14 h, Musique légère : œuvres de Gabaye et Rossini.
14 h 30, Points - Contrepoints : les enfants d'Orphée (pour l'enseignement primaire) ; 15 h, « Russlan et Ludmilla », opéra de Glinka, d'après Pouchkine.
18 h 2, Le club du jazz : disques et actualités ; 18 h 30, Quotidien-concert (Festival estival de Paris, église Saint - Germain - des - Prés, 7 août 1981) : œuvres de F. Tunder, D. Buxtehude et Bach, interprétées par J. Beraza à l'orgue.
20 h Concert (en direct de Donaueschingen) : première partie, Journées de musique de Donaueschingen 1981 : l'orchestre symphonique du Sudwestfunk, la Schola Cantorum de Stuttgart, l'Ensemble instrumental, le Studio expérimental Heinrich Strobel du Sudwestfunk, dir. M. Bamert (« Engführung » pour soprano, six chanteurs, six instrumentalistes, orchestre et bande, de P.-H. Dittrich), avec S. von Osten, soprano ; deuxième partie, Journées de musique de Donaueschingen 1951, 1961, 1971 : « Polyphonie X » pour dix-huit chanteurs solistes, de P. Boulez ; « Atmosphères, pour orchestre », de Ligeti ; « Klage um di Opfer der Gewalt », de C. Halffter, par les solistes et l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. H. Rosbaud, et le Studio expérimental H. Strobel du Sudwestfunk, dir. C. Halffter.
22 h 15, Ouvert la nuit : portraits par petites touches : F. Aguessy, piano (Liszt, Bartok) ; 23 h 5, Vieilles cires : le quatuor Galimir dans des œuvres de J. Haydn ; 0 h 5, Jazz Forum.

● « Fernand Léger, le primitif des temps modernes », (F.-C., 20 h.), par Paule Chavasse. Profitant de l'occasion du centenaire de la naissance, en Normandie, le 4 février 1881, de Fernand Léger, France-Culture propose ce portrait du peintre et de son œuvre, mis sous le signe de son amour pour la civilisation industrielle, le vingtième siècle, le progrès, les arts modernes comme le ballet et le cinéma, etc. Les commentaires et les analyses de Françoise Adret, Georges Besuquier, André Fermigier, Charlotte Perriand, Dora Vallier, sont accompagnés d'extraits d'archives de Radio-France.

Samedi 17 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 35 Emissions régionales.
12 h *Magazine de l'aventure.*
12 h 30 Cuisine légère.
12 h 45 Forum Education.
La participation des parents.
13 h Journal.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
13 h 45 Variétés : Fugues à Fugain.
L'Etrange M. Duvallier ; Plume d'élan ; Maya l'abeille ; Archibald le magicien : Temps X ; Serpico.
18 h 10 Trente millions d'amis.
Le Saint-Cyr des chiens.
18 h 45 Magazine auto-moto.
19 h 10 Tout va très bien.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 30 Dramatique : Jacquou le Croquant.
Les métayers des Nansac. Réalisation S. Lorenzi, avec E. Damain, J. Dannoville, C. Moulin.
(*Lire notre sélection.*)
21 h 55 Automobile : Grand Prix F 1 à Las Vegas.
22 h 30 Sports : Télé-foot.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
11 h 50 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
Brochettes de dindonneau.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Des animaux et des hommes.
Les rhinocéros d'Afrique.
14 h 25 Les jeux du stade.
17 h 20 Récré A 2.
La bande à Bédé : La révolte irlandaise
18 h Musique : Ouvertures.
(En liaison avec France-Musique.) Le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. P. Steinberg, interprète des œuvres de musique maçonnique de Mozart (ouverture de *la Flûte enchantée* et *Symphonie nº 39*).
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 *Téléfilm : Histoire de voyous.*
Opération Primevère, d'après Boileau - Narcejac, réal. H.-J. Togel Avec J Winter, J.-M Thibault, M. Such, F.-R. Gendron.
Un maître chanteur pris à son propre piège
22 h 5 Série : Cosmos.
Nº 1. Les rives de l'océan cosmique
Une exploration passionnée des perspectives cosmiques de demain.
23 h Les carnets de l'aventure : Aventures en terre de Baffin.
La caméra de Jim Wilson, habituée à filmer les exploits, devient la proie d'une autre caméra.
23 h 30 Journal.

Champagne !

Jacquou le Croquant
TF 1, 20 h 30.
L'agent secret
FR 3, 20 h. 30.

Jacquou le Croquant est de *retour après une décennie* d'absence. En couleur ! Cette large fresque du monde paysan sous l'Ancien Régime, tirée du roman d'Eugène Le Roy et réalisée par Stellio Lorenzi, fit l'unanimité lors de sa diffusion en 1969 On est un peu tenté de se demander pourquoi, en des temps si difficiles, on nous plonge une nouvelle fois dans les affres de l'enfant martyr. Mais puisqu'il est là pour quelques semaines, accueillons-le, et vérifions nos souvenirs. En sachant que sur une chaîne voisine *une* fiction tirée d'une nouvelle de Joseph Conrad et adaptée par Marcel Camus nous fera au besoin prendre le *large. On respire en compagnie* d'Alphonse Verlo, l'agent Delta, provocateur au service d'une curieuse ambassade, qui pour éviter d'être licencié n'hésite pas à sacrifier son gendre idiot pour faire sauter le mètre-étalon. L'agent Delta, interprété par Michel Lonsdale, sera étranglé par sa femme qui, elle, de dépit, se jettera à la mer Une histoire teintée d'humour noir qui vous grise comme un léger champagne. — M. G.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Ulysse 31 : Les fleurs sauvages ; à 18 h. 55. En direct du passé : Année 1049.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Ulysse 31 . Heratos.
20 h Les jeux.
20 h 30 Le roman du samedi soir : L'agent secret.
Un film de M. Camus, d'après J. Conrad.
(*Lire notre sélection.*)
22 h Journal.
22 h 20 Ciné-regards : J. Mankiewicz.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Succession et testament ; la graphologie ; les « Ateliers d'octobre ».
8 h, Les chemins de la connaissance : regards sur la science.
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Emploi. Qualité de vie Liberté.
9 h 7, Matinée du monde contemporain.
10 h 45, Démarches avec... P. Mikriammos . Les cités de la nuit écarlate.
11 h 2, La musique prend la parole : Le récit implicite (Septième symphonie de Beethoven).
12 h 5, Le Pont des arts.
14 h, Sons : Chèvres et moutons.
14 h 5, Au pays de l'anticyclone : Les Açores, célèbres et méconnues.
16 h 20, Le livre d'or : Portraits de l'Italie au Festival de Lille (Venise et Naples au XVIIIe siècle).
17 h 30, Pour mémoire : Relecture (Blaise Pascal).
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Programme non communiqué.
20 h, Les Effets surprenants de la sympathie, de M Ruyssen. D'après Marivaux (rediff.).
21 h 25, Bonnes nouvelles, grands comédiens : « Psychologie » et « Le Baron », de K. Mansfield, lues par M. Lonsdale.
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques pittoresques et légères : œuvres de Luypaërts, Magne, Nicolas, Coates, Goodwin, Dalmonte, Livingston, Evans, Borovicka, Lacalle, Ferrao, Künneke, Lamb.
7 h 2, Actualité lyrique : l'opérette du jour, « Baron tzigane », de J. Strauss, dir. C. Krauss ; et l'actualité lyrique en France et dans le monde.
9 h 2, Samedi : magazine de J.-M. Damian, « Le musicien et le pouvoir religieux » (Mendelssohn, Liszt) ; 10 h 15, Enregistrements historiques et rééditions (Haydn, Verdi) ; 11 h 45, Musique ancienne (Delalande, Charpentier) ; 13 h 5, Jazz ; 14 h, Musique contemporaine ; 14 h 45, Acoustique musicale (Bach).
16 h, Concert de musique traditionnelle (dixième Festival d'automne *à Paris, en direct de la Sorbonne*) : « Jalatarangam », de A.S. Dandapani.
18 h, « Ouverture » (avec Antenne 2) : Musique maçonnique de Mozart, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. P. Steinberg, et le chœur d'hommes de Radio-France, dir. J. Jouineau ; 18 h 45, Comment l'entendez-vous ?, « Bohuslav Martinu », par P.-P. Jobert, auditeur de France-Musique.
20 h 45 Concert (Chicago, 2 juillet 1976) : « Symphonie nº 35 », et un extrait de « Cosi fan tutte », de Mozart ; l'ouverture des « Vêpres siciliennes », et un extrait de « la Force du destin », de Verdi ; « Cavalleria rusticana, intermezzo », de Mascagni ; un extrait de « Suor Angelica » et de « la Tosca », de Puccini ; l'ouverture et un extrait de « Tannhäuser », de Wagner ; un extrait de « Turandot » et de « Manon Lescaut », de Puccini, par l'Orchestre symphonique de Chicago, dir. J. Levine, avec L. Price, soprano.
22 h 30 Ouvert la nuit : Le temps suspendu... par M. André (Weber, Hindemith, de Lassus, Grieg, Berio).

● Deux découvertes à faire (F.-C., 14 h 5 et 20 h) : d'abord, en début d'après-midi, celle des « Açores, îles célèbres et méconnues », grâce à un reportage composé par Frédéric de Towarnicki et Bernard Saxel à partir des témoignages des habitants du « pays de l'anticyclone », dominé par ses volcans, ses brumes et ses lacs, et aussi ses légendes et ses chansons. Puis, pour la soirée, Monique Ruyssen propose une lecture radiophonique d'un texte peu connu de Marivaux, « les Effets surprenants de la sympathie » : une œuvre de jeunesse, écrite non pas pour ceux « qui ne lisent un livre pour ainsi dire qu'avec la règle et le compas dans l'esprit », mais pour « attendrir les dames » et les amuser. La réalisation est de Jean Couturier, l'émission a été une première fois diffusée en juillet 1979.

● Leontyne Price (F.M., 20 h 45). — A son interprétation de Tosca, Leontyne Price avait apporté sa manière de ployer les courbes mélodiques, son goût pour les sonorités charnues, un peu pulpeuses, les couleurs intimes, elle avait nimbé son personnage d'une chaude lumière, l'avait doué d'une vibrante humanité, gommant la grandiloquence et le faux tragique. Les mélomanes avaient été séduits. C'est de cette même intelligence que témoigne ce récital de 1976 tant avec le romantisme échevelé de Verdi qu'avec le vérisme débraillé de Mascagni. Mais les acrobaties en sont parfois vaines. Aussi revient-on encore au climat enivrant de Puccini, aux grandes vagues fiévreuses de « Turandot » qui se cassent aux sommets de crescendos insatiables.

T. Fr.

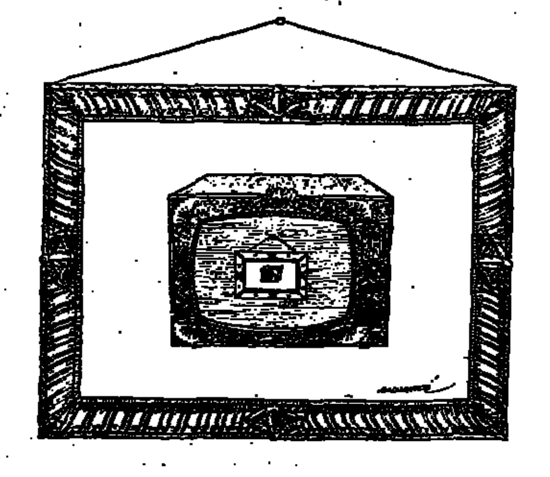
Écrans à peindre

par GENEVIÈVE BREERETTE

L'ART et la télévision ne font pas bon ménage. C'est un peu comme si, une fois pour toutes, les gens de télévision avaient jugé que l'art, étant une chose de l'élite ultra spécialisée, n'avait, à la rigueur, sa place au petit écran qu'à des heures creuses. Les plus mal-aimées des émissions culturelles déjà difficilement programmées, celles qui traitent de l'art, n'ont guère de chances avant 22 h. 30. Sauf exception : le gros coup, genre série sur les impressionnistes, elles sont programmées tard parce que l'indice d'écoute est nul, mais on peut dire aussi que l'indice d'écoute est nul parce qu'elles sont programmées tard. Un cercle vicieux dont on ne sort pas, dont il n'est pas sûr que les gens qui s'occupent d'art, de part et d'autre de la télévision, veuillent vraiment sortir. Les deux milieux ne se mélangent pas.

Les émissions, telles qu'elles sont faites ou présentées, creusent souvent l'écart entre le public et l'art au lieu de le réduire. Le passage à l'antenne du tableau ou de la sculpture, entre une émission de variétés et les informations, a quelque chose d'anachronique, d'extraordinaire, quasi impossible à admettre : à preuve, le ton de la speakerine qui vous fait vite comprendre, lorsqu'elle annonce la couleur, qu'il vaut mieux voguer vers d'autres cieux, tourner le bouton et se mettre au lit ; ou encore cette façon qu'ont certaines séries, filmant les grandes expositions, de les envelopper dans un cadre doré, à savoir un générique accompagné d'une musique classique, de préférence au clavecin, même s'il s'agit de présenter des œuvres d'Extrême-Orient. Voilà qui resacralise l'œuvre d'art au cas où le sacré se perdrait quelque part entre la poire et le fromage.

Pourtant, on peut imaginer quel formidable outil la télévision peut être pour faire connaître, approcher l'art, l'art du passé, l'art d'aujourd'hui. Mieux, dans une certaine mesure, que le musée, Elle peut faire parler et montrer simultanément, filmer les œuvres, les confronter, les situer dans un contexte en utilisant des documents d'archives, superposer des discours, ballader du musée à l'atelier, enregistrer des réactions... Elle peut tout faire en somme. Evidemment tout le monde sait cela, mais ceux qui exploitent ces possibilités avec justesse, ceux qui échappent à la pompe, à la préciosité, à l'ennui du discours savant sans verser pour autant dans le pédagogique, l'erreur historique, et dans la leçon tout aussi ennuyeuse, sont rares.



★ Dessin de BONNAFFÉ.

Pour ne pas tomber dans les deux travers, la trouvaille a été d'introduire dans les émissions sur l'art, ou d'art, des fictions, des spectacles, des reconstitutions. De là à verser dans la création pure et simple au détriment du sujet initial, de là à rejeter tous les spécialistes sous prétexte qu'ils sont des barbons et à leur préférer des « yeux neufs », il n'y a qu'un pas.

Cela aboutit à quoi ? Aux bavardages d'amateurs qui se prennent pour des spécialistes, ou à des films d'auteurs qui viennent greffer leurs fantasmes sur des fantasmes et produisent fatalement de l'hermétisme.

On se prend alors à rêver d'émissions simples et « bêtes », disons modestes, qui recueilleraient amoureusement au tempo voulu (ce qui n'est jamais évident à évaluer), sur le ton qu'il faut, sans pédanterie, les formes et les suivraient pour en révéler la carcasse. Mais cela suppose des équipes très au fait du travail de préparation, de documentation, et non l'arrivée les doigts dans le nez sur les lieux de tournage, et de la haute improvisation. Donc du temps et de l'argent, en plus des connaissances.

Un exemple tout à fait étonnant de cette substitution de création peut aller très loin : par exemple Thierry Kuntzel et Philippe Grandrieux dans « La peinture cubiste » (1) prennent un texte de Paulhan et y greffent non pas des œuvres cubistes (on n'en verra pas sur cinquante minutes), mais des images vidéo, trafiquages d'objets réels détournés, superposés, rongés, pensés, bien entendu, comme des substituts avantageux. Après tout pourquoi pas (si ce n'était pas aussi ennuyeux) : la recherche est tout à fait légitime, le droit à l'erreur aussi. Mais il faudrait que ce genre d'émissions participe d'une véritable présence de l'art à la télévision.

Côté ministère de la culture, il paraît que l'on s'interroge sur cette question, sur la présence de l'art à la télévision ; qu'on étudie, ou qu'on va étudier, les possibilités d'une présence soutenue. En plus des émissions sur l'art et des « documents de création », on penserait à brancher des artistes sur tout l'environnement télévisuel : ce serait déjà un grand pas que de voir le présentateur, ou la speakerine, autrement que dans un décor clinquant de grands magasins de faux design, ou Pivot devant une tapisserie accrochée là on ne sait trop pourquoi, d'autant qu'il ne parle jamais d'art. On envisagerait aussi d'informer sur l'actualité des arts plastiques. Ça non plus ce ne serait pas du luxe. La possibilité pour l'art et le public de se rencontrer, de se comprendre, passe aujourd'hui par le petit écran.

(1) Diffusion TF 1, 20 octobre 22 h. 30.

Dimanche 18 octobre

Deux films

FANTOMAS SE DECHAINE
Film français d'André Hunebelle (1965), avec J. Marais, L. de Funès, M. Demongeot, J. Dynam.
TF 1, 20 h 30.
Le « génie du crime » devenu un héros de comédie policière, avec déguisements, poursuites, bagarres. Ce n'est pourtant pas Jean Marais-Fantomas qui se déchaîne, mais Louis de Funès, en commissaire Juve vaniteux, trépidant et atrabilaire.

PIÈGES
Film français de Robert Siodmak (1939), avec M. Chevalier, P. Renoir, M. Dea, E. von Stroheim, A. Brunot, J. Varennes.
FR 3, 22 h 30.
★★ *Enquête policière à sketches, dont une taxi-girl est la détective de charme (révélation de Marie Déa). Milieux mondains et louches, mystère parfois oppressant, étude de pathologie criminelle. D'une façon surprenante, imprévue, Maurice Chevalier passe de la fantaisie au drame et se trouve pris dans l'un des pièges de cette histoire. Authentique « film noir » français, qui annonce les films noirs hollywoodiens de Siodmak par son style, ses éclairages, l'ambiguïté des personnages et le fétichisme sexuel. L'épisode d'Eric von Stroheim couturier fou fut supprimé, en 1940, par la censure allemande d'occupation.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 Foi et traditions des chrétiens orientaux.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe des malades.
Célébrée dans la chapelle du collège Saint-Jean-de-Passy, prédicateur, Père Stan Rougier.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 Sérieux s'abstenir.
14 h 15 Les nouveaux rendez-vous.
Une émission d'E. Ruggieri et R. Grumbach.
Daniel Balavoine, Sheila, Yves Simon, Hugues Aufray.
15 h 30 Tiercé.
15 h 40 Série : Snoopy.
16 h 10 Sports première.
17 h 40 Série : Julien Fontanes magistrat.
Les mauvais chiens. Réalisation G.-A. Lefranc, avec O. Versois, J. Martinelli, R. Murzeau.
19 h 15 Les animaux du monde.
Sur le chemin des Incas.
19 h 45 Série : Suspens.
20 h Journal.
20 h 30 Cinéma : Fantomas se déchaine.
Film d'A. Hunebelle.
22 h 5 Concert : A l'ancien hôpital de Tonnerre.
Divertimento en fa majeur pour cordes, de Mozart, Concerto pour deux violons et orchestre à cordes en ut mineur, de Vivaldi, Concerto pour violon et orchestre à cordes en la mineur, de Bach, par l'Orchestre Caméráta Lysy, soliste, Y. Menuhin.
22 h 50 Journal.

Saumon fumé

MER DU NORD ET BALTIQUE

FR 3, 20 h 30.

La mer du Nord et la mer Baltique, comme réplique septentrionale de la Méditerranée, c'est ce que se propose d'illustrer une série de six émissions réalisées sous la direction de Jean-Pierre Gérin et Pierre Jeannin.

Ce premier volet, « L'éveil du Nord », retrace l'émergence « hors des glaces et des brumes », des premières manifestations de la vie. C'est à travers les gravures rupestres, les outils de pierre et de bronze, les tombes et les squelettes que des archéologues et des préhistoriens échafaudent une description de l'organisation de ces premières sociétés. — A.P.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 56 Cours d'anglais.
English spoken.
11 h 15 Dimanche Martin.
Entrez, les artistes.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai ; 14 h. 25, Série : Vegas ; 15 h. 20, L'école des fans ; 15 h. 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h. 25, Thé dansant.
17 h 5 Disney dimanche.
18 h La course autour du monde.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Moviola.
L'histoire de Scarlett O' Hara, réal. J. Erman.
Hollywood à la recherche d'une Scarlett.
22 h 15 Document : Raymond Aron.
N° 2 : Démocratie et totalitarisme (1947-1967).
R. Aron évoque la guerre froide et ses répercussions : l'atmosphère de Paris au moment du coup de Prague.
23 h 10 Le petit théâtre.
La Petite Chemise de nuit, de J. Deschamps.
Une histoire sans parole sur les relations entre les gens.
23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.
Images du Maroc : Actualités : les clandestins : Variétés.
16 h 5 Voyage entre les lignes : Saint-Exupéry.
Une émission de C. Paolini.
17 h Prélude à l'après-midi.
Musiques rituelles pour cloches anciennes et gongs, par A. Kremski, pianiste.
18 h 25 Théâtre de toujours : Monsieur de Pourceaugnac.
Comédie-ballet de Molière. Mise en scène : J. Charron.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Jeu : Télé-test.
Une émission de l'INA.
20 h 30 Série : Mer du Nord et Baltique.
Une série d'émissions de P. Gerin. N° 1 : L'éveil du Nord.
(Lire notre sélection.)
21 h 25 Journal.
21 h 40 L'invité de FR 3 : A. France.
22 h 30 Cinéma de minuit (cycle R. Siodmak) : Pièges.

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux.
7 h 40, Chasseurs de son : Variétés en Corse.
8 h, Orthodoxie : L'iconographie.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : La Grande Loge de France.
10 h, Messe au carmel de Domont.
11 h, Regards sur la musique : Concerto pour piano, violon et quatuor à cordes, d'E. Chausson.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Le lyriscope.
14 h, Sons : Chèvres et moutons.
14 h 5, La Comédie Française présente : Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut, de G. Dumur, d'après l'Abbé Prévost.
16 h 5, Perspectives du XX[e] siècle : Bussotti au Festival de Lille, avec l'Ensemble 2E 2M, dir. : P. Méfano.
17 h 30, Rencontre avec... P. Telec, J. de Bruwker, J.-P. Chartier, Y.-N. Le Louvier et M. Feller.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Poésie et traduction.
20 h 40, Atelier de création radiophonique : Connaissez-vous Malmö, par R. Farabet.
23 h, Musique de chambre : Ravel, Kodaly, Debussy, Chailley, Koechlin, Louvier, Milhaud.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert-Promenade : œuvres de Petrini, Haëndel, Chabrier, Weber, J. Strauss, Kreisler, Dvorak, Spontini, Bund, Suppe, Millocker.
8 h 2, Dimanche matin : Musiques chorales, « Miserere » de Donizetti, par l'Orchestre et les Chœurs de la Philharmonie slovaque, dir. J. Maklari ; 9 h 2 (et 10 h 30), Les classiques favoris (Debussy, Boccherini) ; 9 h 30, Cantate BWV 148 de J.-S. Bach, pour le dix-septième dimanche après la Trinité.
11 h, Concert (en direct du Théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées) : « Lieder pour soprano et piano » et « Pièces pour clarinette et piano » de Berg ; « Quatre pièces pour violon et piano » et « Sonate pour violoncelle et piano » d'A. Webern ; « le Pierrot lunaire » de Schoenberg, par le groupe Contraste ; 12 h 5, Magazine de musique contemporaine.
12 h 45, Tous en scène : Frank Sinatra au cinéma ; 13 h 30, Jeunes solistes : J. Horreaux, J.-M. Trehard, luth et guitare, interprètent J. Daniel, J. Johnson, D. Meier et F. Sor.
14 h 15, Les après-midi de l'orchestre : Histoire de la direction d'orchestre en France, « Arturo Toscanini ». Le chef d'orchestre symphonique en répétition.
16 h 15, La tribune des critiques de disques : trois versions de « Trio en mi majeur K 542 » de Mozart ; 19 h, Concert de jazz : le quartette Chick Coréa, J. Henderson, G. Peacock, R. Haynes, aux Festivals de Nice et de Juan-les-Pins ; 20 h 5, Equivalences (non voyants) : six entretiens avec A. Marchal, avec des œuvres de C. Franck interprétées par A. Marchal à l'orgue.
20 h 30, Concert « Prestige de la musique » (salle Pleyel, 16-10-1981) : « le Messie » de Haendel (chanté en anglais), par The English Baroque Soloists Monteverdi Choir, dir. J.-E. Gardiner, avec E. Harry, soprano, C. Brett, haute-contre, W. Evans, ténor et S. Varcoe, baryton.
23 h, Ouvert la nuit : Une semaine de musique vivante ; Saturnales : œuvres de P. Dukas, M. Ravel, I. Albeniz, A. Brückner.

Lundi 19 octobre

Deux films

FEUX CROISÉS
Film américain d'Edward Dmytryk (1946), avec R. Young, R. Mitchum, R. Ryan, J. White, G. Grahame.
TF 1, 20 h 30.
★★ *Recherche d'un assassin, drame psychologique sur le déracinement des soldats américains démobilisés et l'antisémitisme. Le scénario est tiré d'un roman de Richard Brooks (qui devint cinéaste en 1950), et Edward Dmytryk s'affirmait ici comme un grand réalisateur. Progressiste, engagé, il allait être victime de la « chasse aux sorcières » à ses débuts avant de renier ses convictions et de moucharder devant la commission des activités anti-américaines. Cela n'enlève rien à la valeur artistique, historique et sociale de* Feux croisés.

DIEU SAUVE LA REINE
Film anglais de Don Sharp (1975), avec R. Steiger, L. Remick, R. Johnson, T. Howard, E. Porter.
FR 3, 20 h 30.
Sorti sous le titre le Grand Défi. *Le problème irlandais traité avec désinvolture, comme prétexte de la préparation d'un attentat rocambolesque contre le Parlement britannique et la reine d'Angleterre. Une mise en scène de « thriller » avec tous les clichés du genre.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Pour que les handicapés aient la vie plus facile.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Les après-midi de TF 1 d'hier et d'aujourd'hui.
La croisière des chansons : Images de la vie rurale hier et aujourd'hui : Les hommes d'argent : Les couleurs de la vie : Et mon tout est un homme : A votre service : Paroles d'homme.
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Avis de recherche.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 30 Cinéma : Feux croisés.
Film de E. Dmytryk.
22 h Médicale : Les malades mentaux.
Avec MM. les docteurs B. Jolivet, psychiatre, R. Neuburger, psychiatre-psychothérapeute.
La réinsertion des malades mentaux dans la vie professionnelle.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : La vie des autres.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Femmes dans l'action en Israël.
15 h 5 Emissions pédagogiques.
16 h 30 Itinéraires.
Une France différente : esquisse pour un portrait de famille.
17 h 20 Fenêtre sur... Ce corps est le vôtre.
Vie et mort d'un pot-au-feu.
18 h Récré A 2.
Pierrot ; Mia Mia O ; Albator.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Magazine : Affaire vous concernant.
Pierre Mauroy
21 h 55 Variétés : Charles Dumont.
22 h 50 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Magazine d'actualité : Laser.
18 h 55 Tribune libre.
Académie mondiale pour la paix.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Ulysse 31. Heratos.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma (le polar du lundi) : Dieu sauve la reine, de Don Sharp.
22 h 10 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Le brevet d'invention ; L'avenir de la Haute-Romanche.
8 h, Les chemins de la connaissance : Métamorphose des jardins (le préau médiéval et les jardins de la Renaissance) à 8 h 32, Paroles de fil. Le tissu, expression des sociétés : Mythes et textiles.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Les lundis de l'histoire : Enseignement et éducation entre la Réforme et la Révolution.
10 h 45, Le texte et la marge : « Belles amours », avec A. Chabrier.
11 h 2, Evénement-musique : Le Festival de Lille.
12 h 5, Nous tous chacun.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Atelier de recherches instrumentales : Ecriture et improvisation.
14 h, Sons : Chèvres et moutons.
14 h 5, Un livre, des voix : La princesse sous-mémoire, de M. Crespy.
14 h 47, Contact.
14 h 50, Le monde au singulier : Jules Roy.
15 h 30, Points de repère : L'art en France, menaces et espoirs.
16 h 30, Le rendez-vous de 16 h 30 : Avec des miroirs sur notre satellite.
17 h, Roue libre : La Fontaine limogé.
17 h 32, Le livre d'or : Flûte et opéras au Festival de Lille.
18 h 30, Feuilleton : « Pour Dieu et le roi », de M. Schlovitz.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Présence des arts : Le point sur l'art contemporain.
20 h, La main brune, de Conan Doyle.
21 h, L'autre scène ou les vivants et les dieux : Les « Confessions » de saint Augustin.
22 h 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulence ; les disputes.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Quotidien musique : A la recherche d'un temps nouveau, « Quatuor pour piano et cordes » de C. Saint-Saëns, par le Groupe instrumental de Paris ; Au Château d'Elseneur (Danemark), œuvres de W. Brade et F. Kuhlau ; 7 h 2, Informations culturelles.
9 h, Le matin des musiciens : la musique religieuse de F. Liszt.
12 h, Midi-Deux : Magazine de la vie musicale ; 12 h 30, Jazz classique ; 14 h, Musique légère : œuvres de Roger, M. Llobet, P. Luna.
14 h 30, Points-Contrepoints : « Variations sur un thème de Paganini », de J. Brahms, par A. Anievas, piano ; « Esclarmonde », opéra romanesque de Massenet, dir. R. Bonynge ; « Trio n° 4 en ut mineur » de Beethoven, par les membres du quatuor Grumiaux.
18 h 2, Le Club du Jazz : disques et actualité du jazz ; 18 h 30, Quotidien Concert : « Sinfonia en ré mineur » de W.-F. Bach, « Concerto en ut pour deux clavecins » de J.-S. Bach ; « Concerto pour piano forte et clavecin » de C.-Ph. E. Bach ; « Concerto en sol pour clavecin », de J. Haydn, par l'ensemble Musica Orphéa, dir. Th. Wicky, avec B. Verlet et C. Jaccottet au clavecin.
20 h 5, Chasseurs de son stéréo : Brahms par les élèves du Conservatoire national de région, et l'Ensemble vocal sous la direction de J.-P. Ballon, directeur du Conservatoire, avec P. Boumard à l'orgue (enregistr. J.-P. Drouin d'Angers).
20 h 30, Concert (Echanges internationaux - « Eté de Carinthie 1981 »), « Quatuor à cordes en ré majeur K 575 » de Mozart ; « Trois pièces pour quatuor à cordes » et « Concertino pour cordes » de Stravinsky ; « Quatuor à cordes en mi bémol majeur » de Beethoven, par le quatuor Alban Berg, avec G. Pilcher et G. Schulz, violons, T. Kakuska, alto, V. Erben, violoncelle.
22 h 30, Ouvert la nuit : les chants de la terre, musiques traditionnelles d'Asie, d'Afrique et d'océan Indien ; 23 h, Solistes français d'aujourd'hui : Roland Pidoux, violoncelliste (Beethoven, Schubert).

● **Liszt : Musique religieuse (F.M., 9 heures - 12 heures).** — « La folie de l'exaltation de la croix, c'était ma vocation », disait Liszt à la fin de sa vie. Il était alors entré dans les ordres, lassé des amours tumultueuses qu'on nous conte parfois. Sans doute ses œuvres méphistophéliques peuvent-elles laisser penser qu'il n'était qu'un abbé de théâtre ; pourtant « les harmonies poétiques et religieuses » témoignent d'une ferveur sans mélange ; au même titre que ses messes qui permettaient à Rossini de dire que Liszt ne les avait composées que pour s'habituer à les dire. Moins sarcastique France-Musique présente, toute cette semaine, ces musiques d'église ombreuses et parfois très dépouillées, pour lesquelles le satanique virtuose avait redécouvert Palestrina.
T. Fr.

هكذا من الأصل

Mardi 20 octobre

Deux films

DUPONT LAJOIE

Film français d'Yves Boisset (1974), avec J. Carmet, P. Tornade, J. Bouise, M. Peyrelon, G. Garcin, I. Huppert, J.-P. Marielle.

A 2, 20 h 40.

★ *Pendant près d'une heure, une étude de la bêtise, de la médiocrité, des préjugés xénophobes de petits bourgeois français dans un camping de vacances. C'est, grâce aux dialogues de Jean Curtelin, une vision flaubertienne* (Bouvard et Pécuchet, le Dictionnaire des idées reçues) *de la classe moyenne. Boisset bifurque ensuite vers la démonstration manichéenne, de la violence collective vis-à-vis des travailleurs immigrés et de l'intervention du pouvoir dans une enquête policière.*

LA MACHINE A EXPLORER LE TEMPS

Film américain de Georges Pal (1960), avec R. Taylor, A. Young, Y. Mimieux, S. Cabot, T. Helmore.

FR 3, 20 h 30.

★ *Adaptation d'un roman d'anticipation de H.G. Wells dont les idées philosophiques sur l'avenir de l'humanité ont été gommées au profit du merveilleux scientifique, d'une imagerie somptueuse et d'effets spéciaux sensationnels. On se laisse prendre aux attraits du spectacle.*

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 5 **Jeu : Réponse à tout.**

12 h 25 **Une minute pour les femmes.**
C'est nous les plus fortes.

12 h 30 **Midi première.**

13 h 45 **Les après-midi de TF 1 : Féminin présent.**
A votre santé : la grippe ; Les mains invisibles ; Anna Karenine ; Mémoire en fête... via U.S.A. ; Au-delà des planètes ; Découvertes TF 1 ; Page sociale : les crèches ; Les recettes de mon village : Elles comme littérature.

18 h **C'est à vous.**

18 h 25 **L'île aux enfants.**

18 h 50 **Avis de recherche.**
Annie Cordy.

19 h 20 **Emissions régionales.**

19 h 45 **Les paris de TF 1.**

20 h **Journal.**

20 h 30 **Dramatique : Dickie Roi.**
Réalisation G.-A. Lefranc, avec Dave, Jean Benguigui, P. Delfau...
Les aventures tragiques de l'archange de la chanson.

21 h 30 **Magazine d'actualité : Sept sur sept.**
De J.-L. Burgat et J.-L. Demigneux.

22 h 35 **Regards entendus : Le cubisme.**
Réalisation T. Kuntzel et P. Grandrieux.
(Lire l'éditorial de G. Braeretto.)

23 h 20 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 **A.N.T.I.O.P.E.**

12 h 5 **Passez donc me voir.**

12 h 30 **Série : La vie des autres.**

12 h 45 **Journal.**

13 h 35 **Emissions régionales.**

13 h 50 **Face à vous.**

14 h **Aujourd'hui madame.**
Carmen.

15 h 5 **Série : Un privé dans la nuit.**

16 h 30 **Itinéraires... Les Quilapayun.**

16 h 55 **Histoires courtes.**
« La rage aux dents » de J.-P. Salome ; « L'ultime rencontre » de N. Monti.

17 h 20 **Fenêtre sur... la fête du vent à Ahmadabad.**

17 h 50 **Récré A 2.**
Pierrot ; C'est chouette ; 3-2-1 contact.

18 h 30 **C'est la vie.**

18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**

19 h 20 **Emissions régionales.**

19 h 45 **Les gens d'ici.**

20 h **Journal.**

20 h 30 **D'accord pas d'accord (I.N.C.)**

20 h 40 **Les dossiers de l'écran : Dupont Lajoie.**
D'Yves Boisset.

22 h **Débat : Le racisme quotidien.**
Avec MM. I. Aragones, avocat, F. Ravaud, anthropologue, J.-L. Hurst, journaliste, M. Messaoudi, T. Ben Jelloun, écrivain, et P. Mercieca, maire de Vitry.

23 h 30 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 30 **Pour les jeunes.**
Les couleurs du temps.

18 h 55 **Tribune libre.**
Conseil national du mouvement de la paix.

19 h 10 **Journal.**

19 h 20 **Emissions régionales.**

19 h 55 **Dessin animé.**
Ulysse 31 : Heratos.

20 h **Les jeux.**

20 h 30 **Cinéma : la Machine à explorer le temps, de G. Pal.**

22 h 10 **Journal.**

FRANCE-CULTURE

7 h 2, **Matinales** : voir lundi.

8 h, **Les chemins de la connaissance** : Métamorphose des jardins (le grand style français) ; à 8 h 32, *Le tissu, expression des sociétés :* Tissage et temps ; à 8 h 50, L'enfant prodigue.

9 h 7, **La matinée des autres** : Haut les cœurs piémontais.

10 h 45, **Etranger mon ami.**

11 h 2, **Le livre d'or** : Avant-garde italienne d'hier et d'aujourd'hui au Festival de Lille (et à 17 h 32).

12 h 5, **Nous tous chacun.**

12 h 45, **Panorama** : Actualité de la province.

13 h 30, **Libre parcours variétés.**

14 h, **Sons** : Chèvres et moutons.

14 h 5, **Un livre, des voix** : « L'Eté jaune », de C.-M. Cluny.

14 h 47, **Le monde au singulier** : avec Nuria Espert.

15 h 30, **Les points cardinaux** : l'Eglise dans la crise polonaise.

16 h 30, *Micromag : Le tour du monde en trente minutes.*

17 h, **Roue libre** : La Fontaine limogé.

18 h 30, **Feuilleton** : « Pour Dieu et le roi », de M. Schilovitz.

19 h 25, **Jazz à l'ancienne.**

19 h 30, **Sciences** : La psychothérapie entre Dionysos et Apollon.

20 h, **Dialogues franco-espagnols** : Racines et formes. Paris - Barcelone 1881-1981, avec G. Raillard et F. Vicens.

21 h 15, **Musique de notre temps.**

22 h 30, **Nuits magnétiques** : Risques de turbulence ; les disputes.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Quotidien-Musique** : A la recherche d'un temps nouveau, « Quatuor à cordes en mi mineur » de Fauré ; Au Château de Brighton Pavillon (G.-B.) (Mozart, Glück) : 7 h 2, Informations culturelles

9 h 2, **Le Matin des Musiciens** : la musique religieuse de F. Liszt.

12 h 2, **Midi-Deux** : magazine de la vie musicale ; 12 h 30, Jazz classique ; *14 h, Musique légère :* œuvres de M. Lissac et Y. Prin ; 14 h 30, Les enfants d'Orphée : émission destinée à l'enseignement primaire

15 h, **Points-Contrepoints** : œuvres de Beethoven, dir. B. Haitink, Telemann, dir. N. Harnoncourt et S. Heinrich, et Amy, dir. G. Amy ; 18 h 2, **Le Club du Jazz** : les concerts.

18 h 30, **Premières loges** : Conchita Supervia (1895-1936) soprano espagnole, dans des œuvres de P. Luna, M. de Falla et I. Albeniz.

19 h 30, **Concert** (en direct du Musikverein de Vienne) : ouverture du « Carnaval romain » de Berlioz ; « Concerto pour piano et orchestre n° 3 » de B. Bartok ; *« Prélude à l'après-midi d'un faune »* et « la Mer » de C. Debussy, par le Nouvel Orchestre Philharmonique, dir. G. Amy, avec M. Beroff au piano.

21 h 30, **Ouvert la nuit** : revue de presse internationale (J. Haydn, A. Scriabine, A. Webern, B. Britten).

● **« L'Eglise polonaise dans la crise » (F. C., 15 h 30)** : un reportage de Thierry Garcin dans le Magazine international des après-midi de France-Culture. Thierry Garcin s'est entretenu, à Varsovie et à Cracovie, avec des *journalistes de « la Semaine universelle »*, des membres du clergé polonais, des membres du groupe Znak, qui parlent de la naissance de Solidarité, du rôle politique de l'Eglise dans la société polonaise, de la place de la foi dans le sentiment de l'identité nationale. La deuxième partie de cette émission sera diffusée le mardi 27 octobre à la même heure, toujours dans le cadre du *Magazine international.*

Mercredi 21 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 5 **Jeu : Réponseà tout.**

12 h 25 **Une minute pour les femmes.**
Qu'est-ce qu'il y de vrai dans les biorythmes

12 h 30 **Midi première.**

13 h **Journal.**

13 h 35 **Portes ouvertes.**
Innocent, mon ami ; Vu pour vous à Réadap I.

13 h 55 **Les visiteurs du mercredi.**
Spécial 6-10 ans : Heidi ; Jacques Tremolin ; Kit et Jenny ; La belle santé ; Spécial 10-15 ans : Comédies du mercredi ; Magazine du modélisme ; Superparade des dessins animés ; Studio 3.

18 h 25 **L'île aux enfants.**

18 h 50 **Avis de recherche.**
Annie Cordy.

19 h 20 **Emisbns régionales.**

19 h 45 **Les aris de TF 1.**

19 h 53 **Tirage du Loto.**

20 h **Journal.**

20 h 35 **Les mercredis de l'information.**
Une émission de J.-M. Cavada, J.-O. Chattard et M. Thoulouze. *Charter pour l'enfer : une enquête sur un Français emprisonné à Bangkok.*

21 h 30 **Les grandes enquêtes de TF 1 : Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux ?**
Avec Mme F. Vatel, MM. Ch. Bouillete, P. Clevenot, J.-C. Dreyfus, B. Peret, G. Miesch.
(Lire notre sélection.)

22 h 55 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 **A.N.T.I.O.P.E.**

12 h 5 **Passez donc me voir.**

12 h 30 **Série : La vie des autres.**

12 h 45 **Journal.**

13 h 35 **Emissions régionales.**

14 h **Les mercredis d'Aujourd'hui madame.**

15 h 15 **Série : La nouvelle équipe.**
La loi des fusils.

16 h 10 **Récré A 2.**
Matou ; Les paladins de France ; Candy ; Zeltron ; Boule et Bill ; Tilt ; La panthère rose...

18 h **Les carnets de l'aventure : Atacuary.**
Un voyage à la recherche des derniers groupes d'Indiens yagua dans la forêt amazonienne.

18 h 30 **C'est la vie.**

18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**

19 h 20 **Emissions régionales.**

19 h 45 **Les gens d'ici.**

20 h **Journal.**

20 h 35 **Variétés : Le cirque de Pyongyang (Corée).**

21 h 45 **Magazine scientifique : Objectif demain.**
A la lumière des lasers, de L. Broomhead.
En direct depuis le Chalet du Lac dans le bois de Vincennes.

22 h 40 **Chefs-d'œuvre en péril.**
Les monastères bulgares comme gardiens de l'identité et de l'âme nationales pendant cinq siècles d'occupation turque.

23 h 10 **Journal.**

Le couple en question

LES GRANDES ENQUETES DE TF 1 : « QU'EST-CE QU'ON ATTEND POUR ETRE HEUREUX ? »
TF 1, 21 h 30.

Pascale Breugnot, dans cette *très belle et attendrissante émission* sur le couple, a réussi à faire parler sans complaisance, avec une spontanéité touchante et une clairvoyance souvent proche de l'analyse, cinq couples, qu'ils soient heureux, séparés ou en pleine crise. Chacun à leur manière, ils abordent leur vie sentimentale. Il y est question de l'infidélité qui fait toujours. A travers une sennaire, de l'usure du couple, mais *aussi de l'amour qui dure toujours.* A travers une sensibilité qui se dévoile par et au-delà du discours dans une expressivité des gestes et du visage, le vécu s'impose et attendrit. — E. W.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 30 Pour les jeunes.
Coup double

18 h 55 **Tribune libre.**
Centre d'études politiques et de désarmement de Paris VII.

19 h 10 **Journal.**

19 h 20 **Emissions régionales.**

19 h 55 **Dessin animé.**
Ulysse 31 · Heratos.

20 h **Les jeux.**

20 h 30 **Cinéma 16 : Trente hectares de bonne terre.**
Scénario : D. M. Fournier ; réal. : J.-P. Gallo. Avec : D. Doll, H. Marteau, E. Hirt, F. Dyrek.
La campagne devenue ville.

22 h **Journal.**

FRANCE-CULTURE

7 h 2, **Matinales** : voir lundi.

8 h, **Les chemins de la connaissance** : Métamorphoses des jardins (Le retour du paysage) ; à 8 h 32, Le tissu, expression des sociétés : en Indonésie.

8 h 50, **Echec au hasard.**

9 h 7, **Matinée des sciences et des techniques** :

10 h 45, **Le livre, ouverture sur la vie** : « Pas de disputes, pas de bagarres », d'E. Minarik ; « On ne m'a jamais demandé si je voulais une petite sœur » ; « Quand le bébé arrive, moi je m'en vais », de M. Alexander.

11 h 2, *Perspectives du XX[e] siècle :* Créations de jeunes compositeurs italiens au Festival de Lille (et à 17 h 32).

12 h 5, **Nous tous chacun.**

12 h 45, **Panorama** : La littérature pour enfants.

13 h 30, **Les tournois du royaume de la musique.**

14 h, **Sons** : Chèvres et moutons.

14 h 5, **Un livre, des voix** : « Les chambres du sud », de L. Cosse.

14 h 47, **L'école des parents et des éducateurs** : La santé de votre enfant.

15 h 2, **Le monde au singulier.**

15 h 45, Archimedia : La science dans l'Antiquité et le Moyen Age.

16 h 45, **Contact.**

17 h, **Roue libre** : La Fontaine limogé.

18 h 30, **Feuilleton** : « Pour Dieu et le roi », de M. Schilovitz.

19 h 25, **Jazz à l'ancienne.**

19 h 30, **La science en marche** : Victor Hugo et les tables tournantes.

20 h, **La musique et les hommes** : Liszt et l'Italie.

22 h 30, **Nuits magnétiques** : Risques turbulence ; les disputes.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Quotidien Musique** : à la recherche d'un temps nouveau, « Quatuor à cordes » de F. Schmitt, par le quatuor Champeil ; Dans une ville Palladienne (Italie) : œuvres de Brunetti, dir. Jenkins et Galuppi, dir. Scimone ; 7 h 2, Informations culturelles.

9 h 2, **Le matin des musiciens** : la musique religieuse de F. Liszt.

12 h 2, *Midi-Deux* : magazine de la vie musicale ; 12 h 30, Jazz classique ; *14 h, Musique légère :* « Incidental Music from Elf Hill » de F. Kulhau, par l'Orchestre Royal danois.

14 h 30, **Microcosmos** : les études à l'étude (Aitken, G. Perle) ; 15 h, Kaléidoscope ; 16 h, Guimbardes et basket : autour du spectacle vocal « Désormais » de la Cie du Lierre ; 16 h 45, Galerie de portraits : H. Crémy-Chauliac, claveciniste et professeur au Conservatoire national de Nice (Haëndel, Pachelbel) (en direct) ; 17 h 15, Haute infidélité ; 18 h 2, Le Club du Jazz : les irréfutables ténors, « Lester Young ».

18 h 30, **Quotidien-Concert** (en direct *de l'Auditorium 106)* : « Suite de Symphonies » de J. Aubert ; « Sonate en ré mineur » de Leclair ; « Divertimento en mi bémol » de J. Haydn ; « Création con fueco » de J. Bondon ; « Sinfonietta » de Roussel, par l'Orchestre de Chambre de Versailles, avec R. Aussel à la guitare ; 20 h 5, Les chants de la terre : musiques traditionnelles d'Asie, d'Afrique et d'océan Indien.

20 h 30, **Concert** (Echanges internationaux - Radio autrichienne 14-3-1981) : « Sérénade » de J.-J. Fux ; « Concerto pour trombone et orchestre » de L. Mozart ; « Symphonie op. 72 » de H. Eder ; « Die Feuerreiter, chœur mixte et orchestre sur un poème de Mörike » et « Penthesilea, poème symphonique pour orchestre, d'après la tragédie de H. von Kleist » de H. Wolf, par les chœurs (dir. G. Preinfalk) et l'Orchestre symphonique de l'O.R.F., dir. Th. Guschlbauer, avec W. Heinrich, trompette, B. Slokar, trombone, M. Haselböck, orgue.

22 h 30, **Ouvert la nuit** : correspondances, « Alejo Carpentier » (Beethoven, Stravinsky, Schumann) ; 0 h 5, A la dérive dans le troisième courant (Fischer-Zawinul, L. Schifrin).

Jeudi 22 octobre

Deux films

LE REGARD DES AUTRES

Film français de Fernando Solanas (1980).

A 2, 20 h 35.

★ *Entretiens avec des handicapés physiques. Ce film du cinéaste argentin exilé en France a été conçu et réalisé pour sensibiliser le public aux drames intérieurs des handicapés, à leurs façons de vivre, pour faire reconnaître, ainsi, leurs droits de personnes humaines.*

LE SOUPÇON

Film de Francesco Maselli (1974), avec G.-M. Volonte, A. Girardot, R. Salvatore, G. Lavia, B. Corazzari, P. Biondi.

FR 3, 20 h 35.

★★ *1934. Les communistes clandestins en Italie fasciste, une mission truquée pour un militant délégué à Turin par le comité central du P.C.I. replié à Paris. Remarquable analyse politique des erreurs et des méfaits de la « ligne stalinienne » à l'ère du soupçon et des purges. La mise en scène, par les mouvements de caméra, les angles de prises de vues, entretient constamment un climat de surveillance, d'insécurité, de méfiance (présence latente de l'OVRA, police secrète du régime, détection des traîtres possibles chez les clandestins). Gian-Maria Volonte est le militant, homme de chair et de sang, qui assume toutes les contradictions, reste loyal envers les siens au pire moment, et transmet une réflexion sur la tension idéologique d'un moment de l'histoire du P.C.I.*

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 5 **Jeu : Réponse à tout.**

12 h 25 **Une minute pour les femmes.**
Des petites vacances à problèmes.

12 h 30 **Midi première.**

13 h **Journal.**

13 h 35 **Emissions régionales.**

13 h 50 **Objectif santé : C O encore à la une.**

17 h **Information-Education.**
Le domaine des livres : L'acquisition du langage : Actualité éducative dans les collèges et les lycées.

18 h **C'est à vous.**

18 h 25 **L'île aux enfants.**

18 h 50 **Avis de recherche.**
Annie Cody.

19 h 20 **Emissions régionales.**

19 h 45 **Les formations politiques.**

20 h **Journal.**

20 h 30 **Dramatique : le Rembrand de Verrières.**
Réalisation P. Goutas, avec S. Virlojeux, A. Gaylor, A. Valmy...
(Lire notre sélection.)

22 h **Magazine : La rage de lire.**
Une émission de G. Suffert. Decaux, de cape et d'épée, avec A. Decaux *(Dictionnaire d'histoire de France)*, M. Cazenave *(le Retour des templiers)*, C. Hermary-Vielle *(le Grand Vizir de la nuit)*, G. Rachet *(les Vergers d'Osiris)*.

23 h 15 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 **A.N.T.I.O.P.E.**

12 h 5 **Passez donc me voir.**

12 h 30 **Série : La vie des autres.**

12 h 45 **Journal.**

13 h 35 **Emissions régionales.**

13 h 50 **Face à vous.**

14 h **Aujourd'hui madame.**
Histoire de la maternité.

15 h **Série : L'Echange.**

15 h 55 **L'invité du jeudi.**
Judith Magre.

17 h 20 **Fenêtre sur... Le roman policier français.**
French collection.

17 h 50 **Récré A 2.**
Pierrot : Je veux être pépiniériste : Discopuce ; La caverne d'Abracadabra.

18 h 30 **C'est la vie.**

18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**

19 h 10 **D'accord pas d'accord (I.N.C.).**

19 h 20 **Emissions régionales.**

19 h 45 **Les gens d'ici.**

20 h **Journal.**

20 h 35 **Cinéma : le Regard des autres.**
De F.-E. Solanas.

22 h 20 **Divertissement : Elle court, elle court l'opérette.**
Des extraits des *Saltimbanques, Chanson gitane, Frasquita, le Pays du sourire, la Fille de madame Angot.*

23 h 10 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 30 **Pour les jeunes.**
Cuisine sans cuisson ; Les métiers de l'eau

18 h 55 **Tribune libre.**
Pugwash.

19 h 10 **Journal.**

19 h 20 **Emissions régionales.**

19 h 55 **Dessin animé.**
Ulysse 31 · Heratos.

20 h **Les jeux.**

20 h 35 **Cinéma : le Soupçon, de F. Maselli.**

22 h 15 **Journal.**

Le temps de la retraite

LE REMBRANDT DE VERRIERES
TF 1, 20 h 30.

Quelles activités imaginer quand l'épouvantail de la retraite se présente à l'homme contemporain ? Paul Baulin a toujours été un homme actif. Menuisier de son état, il s'adonne sans grand enthousiasme au bricolage de sa maison. Une fois remise à neuf, la journée s'étend, longue, lente, presque infinie. Que faire? Paul Baulin se penche sur son enfance et redécouvre une passion : la peinture. Pure émotion. Cette activité artistique, muette comble son esprit et ses dix doigts jour et nuit. Il devient le plus heureux du monde et part à la découverte des musées européens : Amsterdam, Paris, etc., ce qui donne lieu à un petit voyage et à quelques belles images. A l'exception de quelques tendresses puériles, ce film se déroule, avec évidence, lentement, comme le temps de la retraite. — M. G.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, **Matinales** : voir lundi.

8 h, **Les chemins de la connaissance** : Métamorphoses des jardins (les microcosmes de la Chine) ; à 8 h 32, Le tissu, expression des sociétés : Le tissu et ses signes ; 8 h 52, L'enfant prodigue.

9 h 7, **Matinée de la littérature.**

10 h 45, **Questions en zigzag** : « Histoire universelle des nations », avec P. Azig.

11 h 2, **Le Festival de Lille** (et à 17 h 32).

12 h 5, **Nous tous chacun.**

12 h 45, **Panorama.**

13 h 30, **Renaissance des orgues en France** : dans la région de Belfort.

14 h, **Sons** : Chèvres et moutons.

14 h 5, **Un livre, des voix** : « Ivre du vin perdu », de *G. Matzneff.*

14 h 47, **Départementale** : au Larzac.

15 h 30, **Le monde au singulier** : La radio sur place.

16 h 30, **Le rendez-vous de 16 h 30** : L'esprit du Larzac et l'avenir du Causse.

17 h, **Roue libre** : La Fontaine limogé.

18 h 30, **Feuilleton** : « Pour Dieu et le roi », de M. Schilovitz.

19 h 25, **Jazz à l'ancienne.**

19 h 30, **Les progrès de la biologie et de la médecine** : l'INSERM.

20 h, **Théâtre ouvert à Lille** : « Entre chien et loup », de D. Lemahieu ; « le Petit Monde ancien », de D. Ducos ; « Détonation », de T. Mare ; « les Campagnardes », de R. Lyezyk.

22 h 30, **Nuits magnétiques**: Risques *de turbulence ; Ce soir on déménage.*

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Quotidien Musique** : à la recherche d'un temps nouveau, « Quatuor à cordes en ré majeur » de C. Franck, par le Quatuor Parrenin ; Au Château du Radechin (Tchécoslovaquie) (L. Kozeluh, J. Fiala) ; 7 h 2, Informations culturelles.

9 h 2, **L'oreille en colimaçon** : *« Raconte-moi une histoire »* (pour les enfants de 4 à 7 ans) ;

9 h 17, **Le Matin des musiciens** : la musique religieuse de F. Liszt.

12 h 2, **Midi-Deux** : magazine de la vie musicale ; 12 h 30, Jazz classique ; 14 h, Musique légère : œuvres de Messager, Lecocq, Bernard, P. Bonneau.

14 h 30, **Points-Contrepoints** : œuvres de Bancquart, J.-S. Bach, Tchérepnine, Haydn, Chaynes, Casanoves, Chostakovitch ; 17 h 30, Premières loges : « Amelita Galli-Curci » (Adam, Rossini, Bellini, Delibes, Thomas, Gounod).

18 h 2, **Le Club du Jazz** : George Gershwin et ses interprètes (S. Rollins, C. Hawkins, J. Coltrane).

18 h 30, **Quotidien-Concert** (en direct de l'Auditorium 106), Récital de piano Eva Osinska : « Deux mazurkas », « Andante et Grande Polonaise », de F. Chopin ; 20 h 5, Concours de guitare : 23[e] concours international (Bach, Albeniz, Villa-Lobos).

20 h 30, **Concert** (Festival d'Aix-en-Provence - église Saint-Sauveur, 23 juillet 1981) : œuvres de W. Byrd, R. Vaughan-Williams, G. Gabrielli, S. Rachmaninov, J. Bennett, T. Morley, J. Dowland, T. Vautour, A. Brückner.

22 h 30, **Ouvert la nuit** : les musiques du spectacle (Brecht, Staben, Young, Bernstein, Delerue, Chihara) ; 0 h 30, Les chants de la terre : musiques traditionnelles d'Asie, d'Afrique et d'océan Indien.

● **Musiques du spectacle (F.M., 22 h 30).** — Des accents rocailleux, faubouriens, qui sortent des entrailles, des cris qui trahissent une chair en souffrance et un certain bonheur dans cette désespérance. Les chants de Weill, Dessau et Eisler, dégrisés, un peu blafards, miment une aliénation éternelle, montrent l'ivresse douloureuse de l'Allemagne de Brecht : on les oublie souvent à France-Musique. Cette fois ils ont une couleur un peu italienne, la voix de Milva. Et pour prétexte, un spectacle *donné au théâtre de Milan par* Giorgio Strehler. Alain Lacombe poursuit ainsi son itinéraire parmi les musiques du spectacle, celles du cinéma qui vivent enfin pour elles-mêmes, extirpées du flot obsédant des images. Mais toutes n'ont pas la tonalité de l'univers de Brecht. — T. Fr.

Le rapport Moinot ne prévoit pas de comité interministériel dans les nouvelles structures

Le rapport de la Commission de réflexion et d'orientation de l'audiovisuel, présidée par M. Pierre Moinot, a été remis à certains parlementaires, aux représentants des syndicats et aux présidents des organismes de la radio et de la télévision, dans la soirée du mardi 13 octobre. Il devait être communiqué à la presse dans l'après-midi de ce mercredi, l'impression par la Documentation française pouvant suivre dans des délais relativement brefs. La diffusion du rapport ne devait en principe pas intervenir avant une quinzaine de jours, les services du premier ministre notamment, préférant l'étudier au préalable. Cependant, après la publication des principaux éléments d'un document, daté du 23 septembre (*le Monde* du 14 octobre) qui faisait la synthèse de certaines propositions de la « commission Moinot », la divulgation de l'intégralité des travaux a été décidée.

Pour les aménagements des grands organismes de l'audiovisuel, il se confirme que la commission Moinot suggère, avec une précision variable, la création de huit nouveaux organismes ou structures. En revanche, les dispositions envisagées pour contrôler ces diverses structures et assurer l'indépendance de l'audiovisuel par rapport au pouvoir diffèrent, dans les versions définitives du rapport et du document de synthèse qui l'accompagne, de la version que nous avons publiée.

Une haute autorité de l'audiovisuel est effectivement préconisée. Composée de neuf membres, nommés pour six ans, dont le mandat ne serait pas renouvelable (trois d'entre eux seraient nommés par le président de la République, trois autres par les grands corps de l'État — Cour de cassation, Cour des comptes, Conseil d'État — le dernier tiers étant coopté), cette haute autorité aurait des pouvoirs très étendus : elle définirait les cahiers des charges, répartirait les fréquences et assurerait la gestion globale des ressources.

Ce n'est, en revanche, pas un « conseil national de la radio-télévision », comme nous l'écrivions, mais un « conseil de la communication », où siégeraient des représentants du Parlement, des groupes professionnels et des usagers, dont la création serait proposée. Ce conseil serait un « organe de concertation et de proposition ».

Enfin, il n'y a pas, dans les conclusions du rapport Moinot, de « comité interministériel », comme le document utilisé le laissait penser. Ce dernier point est d'importance dans la mesure où un tel comité aurait, sans doute, affaibli l'indépendance recherchée par la commission.

Toutes ces propositions trouvent leur éclairage et leur justification dans le rapport complet, un document de 129 pages. Les délais envisagés d'abord pour sa publication ajoutaient au secret qui a entouré son élaboration, un mystère et une inquiétude inutiles dans tous les secteurs de l'audiovisuel. La décision prise, mardi, de le rendre public lui enlève son aspect menaçant et devrait, pour ce qu'on sait désormais de son contenu, rassurer les uns et les autres.

UN TÉMOIGNAGE DE PROFESSIONNELS POUR LA SAUVEGARDE DU SERVICE PUBLIC

Près de trois cents professionnels de la télévision ont signé un texte remis le 10 octobre au président de la République, afin de lui exprimer leur inquiétude sur l'évolution actuelle du secteur audiovisuel. Rappelant la promesse de M. Mitterrand de *« rendre à la nation le service public de radio et de télévision confisqué par l'ancien pouvoir »*, les signataires se montrent pessimistes. Ils notent en effet plusieurs signes révélateurs et s'interrogent : comment expliquer que les personnes nommées à la direction des sociétés de programme soient presque exclusivement des personnalités du secteur Information, alors même que celui-ci ne représente pas plus de 17 % du temps d'antenne ? Ils protestent contre les nominations qui sont intervenues, estiment-ils, sans consultation des professionnels et de leurs organisations représentatives. Ils considèrent enfin que de nouvelles structures contraires à un service public réunifié sont aujourd'hui mises en place.

La loi « scélérate » de 1974 n'avait, disent-ils, pour objectif que l'éclatement et l'affaiblissement des syndicats et le contrôle du gouvernement. Privilégiant les technocrates « carriéristes » et le principe de la rentabilité, elle a tenté, par un chantage au chômage chronique, de détruire la création originale à la télévision. Malgré cela, s'étonne le groupe de ces professionnels, les postes-clés n'ont pas encore changé de titulaires et les organisations professionnelles semblent écartées des groupes de travail mis en œuvre. Enfin, la lettre conclut sur la nécessité d'une réforme qui soit celle « *de la démocratisation par la consultation de tous les personnels statutaires et intermittents et leur participation aux organismes de gestion ; de l'indépendance à l'égard du pouvoir politique et toute hégémonie culturelle étrangère ; de l'imagination en matière de programmes (...) et de la qualité professionnelle (...).* »

VU — Brando, le Parrain

Quelle splendeur, ce film ! Je parle du Parrain, ce téléfilm plutôt, parce que ce que vous avez vu mardi, ce que vous verrez jeudi soir sur Antenne 2 n'est que le résumé, réalisé par Francis Ford Coppola lui-même, des Parrain I et II à l'intention du petit écran. C'est la raison pour laquelle tous ceux qui ont déjà vu ces films en salle n'ont pas retrouvé certaines scènes comme l'entretien entre Marlon Brando — jamais il n'a été meilleur — et Al Pacino son fils, retour de la guerre, qui, après avoir refusé de faire partie de la Mafia, va finir par en prendre la tête.

Vous avez vu la façon dont c'était doublé ? Génial. Pour une bonne raison : la post-synchronisation a été confiée à Louis Malle. Grâce à quoi, la voix de Don Vito Corleone, cette voix que s'était inventée Brando, une voix à l'image d'un étonnant visage, un visage méconnaissable, un peu rentré, bizarrement creusé sous les cheveux calamistrés, a pris exactement les mêmes accents sourds et feutrés en français.

Quand je suis allé voir, à New-York, Lee Strasberg, le révélateur, le Pygmalion, le maître à jouer des plus grands acteurs américains, qui tient lui-même un petit rôle dans la seconde partie du film, il m'a dit que jamais, à sa connaissance, on n'était arrivé à ce degré d'originalité et de perfection dans l'invention d'un personnage. Une invention à la mesure de celle dont témoigne une mise en scène d'une virtuosité d'autant plus étonnante qu'elle est tout imbibée de tendresse et de vérité psychologique.

CLAUDE SARRAUTE.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 14 OCTOBRE

— *M. Edmond Maire*, secrétaire général de la C.F.D.T., est l'invité de l'émission « Face au public », sur France-Inter, à 19 h 15 ;

— *M. Michel Rocard*, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, participe au journal de 20 heures sur TF 1.

JEUDI 15 OCTOBRE

— *Mme Edwige Avice*, ministre délégué auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse et des sports, est reçue au Journal d'Antenne 2, à 20 h 45.

TÉLÉVISIONS FRANCOPHONES

VENDREDI 16 OCTOBRE

- TÉLÉ-LUXEMBOURG : 20 h., série : Chips ; 21 h., *les Jeux de l'amour et de la guerre*, film d'A. Hiller.
- TÉLÉ-MONTE-CARLO : 19 h. 35, série : Arsène Lupin ; 20 h. 35, *Duel dans la Sierra*, film de G. Sherman.
- TÉLÉVISION BELGE : 19 h. 55, A suivre : hebdomadaire d'information ; 21 h. 15, Ciné-club : *le Pré*, film de P. et V. Taviani. — TÉLÉ 2 : 19 h. 55, série : Quincy ; 20 h. 50, Vendredi-Sports ; 22 h., Télé-Tourisme.
- TÉLÉVISION SUISSE ROMANDE : 19 h. 55, Quadrillage : jeu de lettres ; 20 h. 15, Tel Quel ; 20 h. 45, *Au bon beurre*, (2e partie), film d'E. Molinaro ; 22 h. 15, Les visiteurs du soir : Entretiens avec Claude Roy, 1re partie : Un homme dans son siècle ; 23 h. 05, Nocturne : *les Carabiniers*, film de J.-L. Godard.

SAMEDI 17 OCTOBRE

- TÉLÉ-LUXEMBOURG : 20 h., série : La petite maison dans la prairie ; 21 h., *le Diable dans la boîte*, film de P. Lary ; 22 h. 30, Ciné-Club : *Indiscrétions*, film de G. Cukor.
- TÉLÉ-MONTE-CARLO : 19 h. 35, série : Mission impossible ; 20 h. 35, *Mort d'un cycliste*, film de J.-A. Bardem.
- TÉLÉVISION BELGE : 19 h. 55, Le jardin extraordinaire : l'homme et son paysage ; 20 h. 30, *la Situation est grave mais pas désespérée*, film de J. Besnard ; 22 h. 10, Inédits : films de la famille Tramasure. — TÉLÉ 2 : 20 h. 30, Grand prix de Formule I de Las Vegas en Eurovision.
- TÉLÉVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 45, Automobilisme : Grand prix de Las Vegas, en Mondovision ; 21 h., Charivari : variétés avec M. Baeriswyl, B. Jambé, l'Old Rhythm Kings, etc. ; 23 h. 10, Rockpalast Festival, en Eurovision d'Essen.

DIMANCHE 18 OCTOBRE

- TÉLÉ-LUXEMBOURG : 20 h., série : Les Roses de Dublin ; 21 h. *Baby Doll*, film d'E. Kazan.
- TÉLÉ-MONTE-CARLO : 19 h. 35, série : Gray Street ; 20 h. 35, *les Derniers Jours de Pompéi*, film de M. Bonnard.
- TÉLÉVISION BELGE : 20 h., Chansons à la carte : le club des artistes ; 21 h. 20, *les Coulisses du Krach de 1929* (1re partie), téléfilm de J. Hardy.
- TÉLÉVISION SUISSE ROMANDE : 19 h. 55, série : Les fiancés de l'Empire ; 20 h. 45, Portraits d'artistes suisses : Y. Théraulaz et J.-M. Jacquet ; 22 h. 5, Table ouverte.

LUNDI 19 OCTOBRE

- TÉLÉ-LUXEMBOURG : 20 h., série : Le Prisonnier ; 21 h., *Détective privé*, film de J. Smight.
- TÉLÉ-MONTE-CARLO : 19 h. 35, série : Hunter ; 20 h. 30, *Une fille sur la route*, film de J. Stelli.
- TÉLÉVISION BELGE : 19 h. 55, L'écran-témoin : *les Coulisses du Krach de 1929* (2e partie), téléfilm de J. Hardy, suivi d'un débat sur le thème : Est-ce que cela pourrait nous arriver demain ?. — TÉLÉ 2 : 19 h. 55, Soirée wallonne : A chacun sa musique, reportage sur les instruments curieux de la Société Moncrabeau de Namur ; 20 h. 25, Théâtre wallon : *Dismoûtre povriker*, de M. Martin, par la troupe La Concorde de Pellaines (en dialecte liégeois).
- TÉLÉVISION SUISSE ROMANDE : 19 h. 50, Quadrillage : jeu de lettres ; 20 h. 10, A bon entendeur ; 20 h. 30, Spécial cinéma : *Pas si méchant que ça*, film de C. Goretta, et à 22 h. 20 « Un autre cinéma suisse romand », reportage de S. Edelstein.

MARDI 20 OCTOBRE

- TÉLÉ-LUXEMBOURG : 20 h., série : L'homme qui valait trois milliards ; 21 h., *Don Camillo en Russie*, film de L. Comencini.
- TÉLÉ-MONTE-CARLO : 19 h. 35, série : Le nouvel homme invisible ; 20 h. 35, *l'Age heureux*, film de Ph. Agostini.
- TÉLÉVISION BELGE : 20 h., *Facettes* : variétés, avec Angelo Branduardi ; 20 h. 55, Au nom de la loi ; 21 h. 55, Un homme, une ville : Hugo Pratt à Venise. — TÉLÉ 2 : 19 h. 55, Point de mire : Nostradamus ; 21 h. : *Boulevard du Crépuscule*, film de B. Wilder ; 22 h. 45, Vidéographie : Vidéo et Julia.
- TÉLÉVISION SUISSE ROMANDE : 19 h. 50, Quadrillage : jeu de lettres ; 20 h. 10, série : Kojak ; 21 h. 5, Entracte : émission sur le spectacle ; 22 h. 5, Regards.

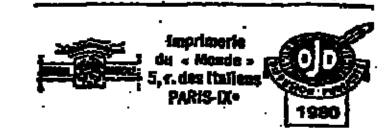
MERCREDI 21 OCTOBRE

- TÉLÉ-LUXEMBOURG : 20 h., Hit-Parade ; 21 h., *la Patrouille de la violence*, film de R.-G. Springsteen.
- TÉLÉ-MONTE-CARLO : 19 h. 35, série : Patrouille du Cosmos ; 20 h. 35, *la Journée des violents*, film de H. Keller.
- TÉLÉVISION BELGE : 20 h. 55, feuilleton : Guerre en pays neutre ; 21 h. 55, Télémémoire : André Vandernoot, chef d'orchestre. — TÉLÉ 2 : 19 h. 55, Sports 2 : Judo (tournoi international du C.O.I.B.) et voile (Admiral's Cup).
- TÉLÉVISION SUISSE ROMANDE : 19 h. 50, Quadrillage : jeu de lettres ; 20 h. 10, Destins : Elisabeth Schwarzkopf ; 22 h. 5, Football : U.E.F.A., 2e tour, aller.

JEUDI 22 OCTOBRE

- TÉLÉ-LUXEMBOURG : 20 h., série : Dallas ; 21 h., A vous de choisir : *Bonnie and Clyde*, film d'A. Penn, ou *Etat de siège*, film de C. Gavras.
- TÉLÉ-MONTE-CARLO : 19 h. 35, série : Pause café ; 20 h. 35, *la Bonne Occase*, film de M. Drach.
- TÉLÉVISION BELGE : 19 h. 55, Autant savoir : les repas sociaires ; 20 h. 15, Télécinéma : un film, *le Mors aux dents*, de L. Heynemann, un jeu et l'actualité du cinéma, avec S. Sasson. — TÉLÉ 2 : 20 h., Opéra : *le Coq d'or*, de Rimsky-Korsakov, en direct de l'Opéra royal de Wallonie, avec le ballet, les chœurs et l'orchestre de l'Opéra Royal.
- TÉLÉVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 10, Temps présent : Mexique, les braises rougeoient encore ; 21 h. 15, *le Christ s'est arrêté à Eboli*, film de F. Rosi ; 22 h. 10, *le Regard des autres* (2e partie), film documentaire sur l'insertion des handicapés.

Édité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Commission paritaire n° 57 437.

Rappel des émissions

Mercredi 14 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF1



20 h 30 Tirage du Loto.

20 h 35 Concert : Orchestre de Paris.
En direct de la nouvelle salle Pleyel, direction D. Barenboïm ; Notations n° 1, de P. Boulez ; 9e Symphonie de Beethoven

22 h 40 Jardins, paradis de rêve : Grands rêves américains.
De R. Alleau, réal. D. Thompson.

23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Variétés : Palmarès 81.
Spécial Serge Lama. Avec S. Distel, P. Péchin, l'Orchestre du Splendid, etc.

21 h 50 Magazine des sports : Grand Stade.
L'école du cirque de Budapest ; Les basketteuses Junior ; Portraits d'Alain Bondue et de Freddy Head.

22 h 50 Magazine : Zigzag.
De T. Wehn Damisch. André François... ou l'imagination se mêle au quotidien.
Le dessinateur humoriste et poète piège chez lui derrière ses loupes de conteur du bois dormant.

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Cinéma : Black Moon.
Film français de L. Malle (1975), avec C. Harrison, T. Giehse, A. Stewart, J. Dallesandro.
Fuyant une guerre civile entre les hommes et les femmes, une jeune fille trouve refuge dans un domaine isolé où une vieille dame, un couple de jumeaux frère et sœur, et des enfants sauvages vivent en communauté avec des animaux. Ouvrage ambitieux et déconcertant, placé sous le signe de l'irrationnel. Poésie de l'étrange, humour, symboles, fantasmes, recherche d'un langage cinématographique invitant à un « voyage » magique. On peut aussi bien décrocher que se laisser envoûter.

22 h 5 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h, La musique et les hommes : « Salammbô », de Moussorgski, d'après Flaubert. Avec L. Schemchu, G. Seleznev, W. Stone, G. Surjan..., les Chœurs de l'Arena di Verona, dell' Oratorio dell' Immacolata di Bergamo, le Chœur et l'Orchestre radiosymphonique de Milan, dir. Z. Peskó.
22 h 30, Nuits magnétiques : Radiotopie, l'histoire d'Amélie Morin.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (en liaison avec TF 1) (en direct de la salle Pleyel, dans le cadre du dixième Festival d'automne) : « Notations », de Boulez, « Symphonie n° 9 avec chœurs en ré mineur », de Beethoven, par les Chœurs (dir. A. Oldham) et l'Orchestre de Paris (dir. D. Barenboïm), avec H. Harper, soprano, N. Denize, mezzo-soprano, D. Rendall, ténor, B. Rundgren, basse.
23 h, Ouvert la nuit : Correspondances, « de Günter Grass à Robert Musil » (Harvey Monteverdi Schutz) ; 0 h 5, A la dérive dans le troisième courant : montages de L. Bernstein, par le Quartet de D. Brubeck et le New York Philharmonic Orchestra, dir. par le compositeur.

Jeudi 15 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.

12 h 25 Une minute pour les femmes.
La forêt vous attend.

12 h 30 Midi première.

13 h Journal.

13 h 35 Emissions régionales.

13 h 50 Objectif santé.
Le fauteuil roulant.

17 h Formation-information-Education (C.N.D.P.).
Des angles pas toujours droits : Actualité éducative dans les collèges et les lycées.

18 h C'est à vous.

18 h 25 Un, rue Sésame.

18 h 50 Avis de recherche.
Henri Tisot.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Les paris de TF 1.

20 h Journal.

20 h 30 Série : Dickie Roi.
Réal. : G.-A. Lefranc. Avec : A. David, M. Game, Y. Bureau.
Dickie victime de la drogue.

21 h 30 Magazine : La rage de lire.
Une émission de G. Suffert.
En direct de l'Imprimerie nationale : L'Education dans l'histoire.
Avec MM. G. Mialaret, A.-D. Marquez, M. Cartier (*l'Histoire mondiale de l'éducation*), P. Chevalier (*la Séparation de l'Église et de l'École*).

22 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.

12 h 5 Passez donc me voir.

12 h 30 Série : La vie des autres.

12 h 45 Journal.

13 h 35 Emissions régionales.

13 h 50 Face à vous.

14 h Aujourd'hui madame.
L'histoire de la maternité : l'accouchement aujourd'hui.

15 h Série : L'Echange.

15 h 55 L'invité du jeudi.
Jean-Pierre Miquel.

17 h 20 Fenêtre sur... Histoire du roman policier français.
Le baiser de Fantomas.

17 h 50 Récré A 2.
Casper et ses amis ; Les quat-z-amis ; Qua qua O ; Discopuce ; Le bruitage.

18 h 30 C'est la vie.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 10 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Les gens d'ici.

20 h Journal.

20 h 35 Jeudi cinéma.
Et à 22 h 35.

20 h 45 Cinéma : le Parrain (2e partie).
Film américain de F. Ford Coppola (1972), avec M. Brando, Al Pacino, J. Caan, R. Duvall, S. Hayden, R. Conte.
Deuxième partie : *Le fils cadet du « parrain », retiré en Sicile, revient à New-York et restaure l'empire de son père mort dans une guerre des gangs sans pitié.*
Conflits violents, romantisme tragique de la pègre. Des bandits transformés en héros. Al Pacino domine cette deuxième partie et surpasse le « monstre sacré » Marlon Brando.

23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Cuisine sans cuisson ; Des phares et des hommes.

18 h 55 Tribune libre.
Le parti radical socialiste (P.R.S.).

19 h 10 Journal.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.

20 h Les jeux.

20 h 35 Cinéma : Pat Garrett et Billy le Kid.
Film américain de S. Peckinpah (1973), avec J. Coburn, K. Kristofferson, B. Dylan, K. Jurado, S. Pickens (Rediffusion).
Hors-la-loi devenu shérif, Pat Garrett traque William Bonney dit Billy le Kid, son ancien complice, son ami.
Peckinpah s'est approprié cette histoire légendaire de l'Ouest (dont furent tirés de nombreux films) pour lui donner une signification personnelle et funèbre : conflit de génération et fin d'un monde. Un ténébreux récit mis en scène avec hiératisme.

22 h 15 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : la graphologie, les chemins de la création.
8 h, Les chemins de la connaissance : Métamorphose des jardins (à Roma, le jardin dans l'architecture) ; 8 h 32, Le tissu, expression des sociétés : le pantagruélien ; à 8 h 50, [illegible] de pierre et mains de bois.
9 h 7, Matinée de la littérature.
10 h 45, Questions en zigzag : Seguins, avec M. de Boisin.
11 h 2, La femme dans l'univers de Richard Strauss : Arabella (et à 17 h 32 : Capriccio).
12 h 5, Nous tous chacun.
12 h 45, Panorama : avec S. Jacquemard.
13 h 30, Renaissance des orgues de France : cathédrale de Lescar.
14 h, Sons : Irak.
14 h 5, Un livre, des voix : « Munich jeux », de P. Rouanet.
14 h 47, Questions croisées : le calcul énergétique.
15 h 50, Contact.
16 h, Le magasin des nouveautés.
16 h 50, Départementale : à Cahors.
18 h 30, Feuilleton : Pour Dieu et le roi, de M. Schilovitz.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : l'INSERM.
20 h, Nouveau répertoire dramatique : Ruines romaines, de P. Minyana.
22 h 30, Nuits magnétiques : Radiostopie Marianne Epin.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Quotidien musique : Œuvres de M. de Falla ; 7 h 2, Informations culturelles.
9 h 2, L'oreille en colimaçon : Pour les enfants de quatre à sept ans.
9 h 17, Le matin des musiciens : « Mozart 1782 » (Mozart, Haendel, Brahms).
12 h 2, Midi-Deux : Magazine de la vie musicale ; 12 h 30, Jazz classique : Bill Coleman, Mémoires d'un Parisien ; 14 h, Musique légère : Œuvres de G. Delerue, P. Bonneau, Walberg.
14 h 30, Points contrepoints : Œuvres de Boucourechliev, Beethoven, Debussy, V. d'Indy, Liszt, Mendelssohn, Koering ; 17 h 30, Premières loges : Lily Pons, soprano, interprète Bellini, Thomas, Meyerbeer, Delibes, Fauré, Bachelet ; 18 h 2, Le club du jazz.
18 h 30, Quotidien concert (en direct du Studio 105), Récital de piano Haakon Austbo : « Danses norvégiennes » de Grieg, « Sonate 1905 », de Janacek, « Pièces op. 76 », de Sibelius ; 20 h 5, Concours de guitare : Vingt-troisième concours international.
20 h 30, Concert (Echanges internationaux, Radio de Francfort 20 février 1981) : « Konzertstück pour piano et orchestre en fa mineur », de Weber ; « Concerto pour piano et orchestre n° 2 en la majeur », de Liszt, « Les Huguenots », de Fritsch, « l'Oiseau de feu » de Stravinski, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Francfort, dir. E. Inbal, avec A. [illegible], piano, D. Pagin, violon, et K. Zlat[illegible]ova, cymbalum.
22 h 30, Ouvert la nuit : Les compositeurs commentent et proposent : Luc Ferrari (Ferrari, Prokofiev, Xenakis, Bartok) ; 0 h 30, Les chants de la terre : musiques traditionnelles d'Asie, d'Afrique et d'Océan Indien.

MUSIQUE

LA SALLE PLEYEL REFAITE A NEUF

L'Orchestre de Paris chez lui pour sept ans

On reste bouche bée en pénétrant dans ce qui fut la Salle Pleyel. De stupéfaction, on a peine soudain à se rappeler les sièges rouges, défoncés et, pour certains, grinçants ; on ne parvient plus à se souvenir de la moquette d'antan élimée jusqu'à la corde. Ces images, qui correspondaient à la réalité jusqu'en mai dernier, date où les travaux de rénovation lancés grâce au soutien financier du Crédit lyonnais, propriétaire du Centre artistique Paris-Salle Pleyel, ces images n'ont plus cours.

L'auditorium de deux mille trois cents places qu'inaugure, ce mercredi 14 octobre, l'Orchestre de Paris, placé sous la direction de Daniel Barenboïm, est devenu magnifiquement bleu. Le bleu Nattier soutenu des nouveaux fauteuils au dossier haut, le bleu des murs (la même un peu plus foncé) jouent avec la couleur du bois omniprésent. Bois d'angélique pour le parquet débarrassé de son tapis, orme clair pour le revers des sièges, orme pour le faux plafond à lamelles, et les douze panneaux mobiles dont la longueur est passée de 14 à 21 mètres.

La scène s'étant aussi approfondie, elle ne semble plus désormais séparée de la salle. On appendra qu'elle a été équipée de quarante-huit podiums escamotables qui, par commande électrique, s'élèvent ou s'abaissent, permettant au chef de varier à souhait la disposition des instrumentistes. D'entrée, c'est la surprise qui l'emporte : n'écoute-t-on pas aussi avec les yeux ? Et Mmes Furtwaengler, de Falla, Jolivet, Casadesus, et la petite fille de Richard Wagner, invitées ce mercredi soir, raconteront sûrement des histoires. Rappelons que la Salle Pleyel fut ouverte le 18 octobre 1927 : Igor Stravinski dirigeait lui-même *l'Oiseau de feu*, Maurice Ravel conduisait sa *Valse*.

La critique avait alors vanté la qualité acoustique de la salle réalisée par Gustave Lyon. Or, celle-ci n'était pas sans défaut. *Cinquante-quatre ans plus tard*, c'est à l'acousticien israélien Melzer qu'a été confiée la responsabilité d'améliorer le temps de reverbération du son (1), notamment de la mise en place d'un faux plafond. Physicien et mathématicien ayant étudié l'harmonie et le contrepoint, M. Melzer, collectionneur d'horloges et de pendules et passionné par la facture des violons, se présente lui-même comme un intuitif. « *J'ai su tout de suite que la salle Pleyel était bonne* », dit-il. « *Il y a évidemment des normes telles que 10 à 12 m3 d'air par personne, mais il y a surtout une question de volume, de proportions. Que l'on sent à l'œil. Quand en 1976 Daniel Barenboïm m'a demandé d'« arranger » l'acoustique du Palais des congrès je lui ai répondu non. Il n'y a, même avec des fortunes, rien à faire. On a procédé à quelques petits aménagements de la scène afin que les musiciens s'entendent entre eux. La plupart du temps je suis appelé à réparer des erreurs plus qu'à concevoir du neuf* », dit en souriant celui qui à Los Angeles, Detroit, Philadelphie ou Tel-Aviv, a corrigé ainsi des manquements au nombre d'or de la résonance. Si pour la ville de Cologne il va concevoir à partir de zéro un nouvel auditorium, c'est encore des « améliorations » qui lui sont demandées au Carnegie Hall de New-York où le bruit du métro se fait entendre : « *Couler du béton sous la salle est pire que tout dans ces cas-là* », dit Abraham Helzer, « *le béton conduit le son dix-sept fois plus vite que l'air. Il n'isole en rien la source du bruit. Je ne sais pas si vous avez remarqué* », ajoute-t-il, « *mais le métro passe toujours au moment des pianissimos, au T.M.P. par exemple.* »

Satisfaction

Non seulement aucun métro ne passe à proximité de la Salle Pleyel, mais M. Helzer avait une sorte de carte blanche tant l'ampleur des travaux envisagés n'avait rien à voir avec un rafistolage à bon marché. On a, cet été, percé un mur du bâtiment pour introduiée d'importantes poutres d'acier, on a tout cassé pour refaire à neuf, et M. Helzer a eu plus qu'un mot à dire à propos de chacun des choix opérés.

Le nouveau plafond, purement décoratif, est transparent pour les ondes sonores. Non seulement l'inclinaison des balcons a été calculée de façon à réverbérer correctement le son, mais on entend désormais très bien dans les six ou sept rangs situés sous ce balcon. « *La distribution de l'énergie sonore doit être la plus homogène possible*, dit encore M. Helzer. *Le temps de réverbération moyen obtenu est maintenant de deux secondes. Pour permettre aux éditeurs de disques qui ont besoin d'un temps de réverbération un peu supérieur, nous avons installé ces sièges à dossier de bois. Une fois qu'ils sont rabattus plus aucun tissu n'absorbe le son, puisque la moquette a été supprimée...* »

Les premières répétitions avec l'orchestre ont été concluantes même si, dans une salle vide, l'auditeur pourrait avoir l'impression que la musique, étonnamment proche, claquait un peu. Les musiciens de l'Orchestre de Paris sont satisfaits.

« *La salle était un immense vaisseau, on en a fait un entonnoir, une coquille semblable aux kiosques à musique américains ou allemands* », dit le percussionniste François Dupin. « *Et c'est bien ; nous étions habitués au Palais des congrès à nous sentir très loin du public. Ici il nous faudra adoucir notre son.* » Le premier violon, Luben Yordanoff, comme le flûtiste Michel Debost, pense que persiste un petit écho, estime que les cuivres sont un peu trop avantagés mais au total est « *agréablement surpris* ».

Ce dont, sans réserve, les cent vingt musiciens sont satisfaits, c'est d'avoir enfin un lieu fixe, de ne plus être contraints d'aller répéter tantôt à la Mutualité, *tantôt* au Théâtre des Champs-Elysées pour aller ensuite jouer au Palais des congrès, puis aux Champs-Elysées le dimanche.

A la suite d'un contrat de sept ans passé avec M. Jean-Pierre Guillard, l'administrateur du centre artistique, l'Orchestre de Paris assurant soixante-dix concerts par an à la Salle Pleyel aura là son siège, ses bureaux et des salles de travail. Les locaux aménagés pour les musiciens n'ont rien à envier à l'esthétique, au confort de la salle. Et la loge de Daniel Baremboïm, ouvrant sur le dôme de l'église russe de la rue Daru, ne fait pas mesquin, pour le moins.

Il faut dire que le Crédit lyonnais n'a pas lésiné. Le coût de la rénovation s'élève à 35 millions de francs. « *Il ne s'agit pas vraiment de mécénat, mais d'action culturelle*, dit M. Claude Pierre-Brossolette, président-directeur général du Crédit lyonnais. *La salle, qui ne nous coûtait rien mais ne nous rapportait rien, est déjà louée pour deux ans. Son chiffre d'affaires va doubler. Il s'agit d'une opération de bonne gestion.* »

« *Le projet de l'auditorium de La Villette n'étant pas réalisé encore*, ajoute-t-il, *l'Orchestre de Paris ne pouvait rester « nomade » des années durant.* » M. Claude Pierre-Brossolette, qui raconte pourquoi en 1935 le Crédit lyonnais, rachetant les obligations d'un client en faillite, se retrouva principal actionnaire du bâtiment, qui comprenait trois salles et trente studios de danse (réaménagés aussi), déclare s'être « *occupé d'assez près* » de l'opération Pleyel.

MATHILDE LA BARDONNIE.

(1) Le temps de réverbération est le temps (en secondes) nécessaire pour qu'une énergie sonore diminue de 60 décibels.

■ **Deux représentations supplémentaires** *des spectacles de danse* **indienne proposés à la chapelle de la Sorbonne par le Festival d'automne seront données le dimanche 18 octobre, à 19 h. 30 (ballets du Bharata Natyam) et le dimanche 1er novembre, à 16 heures (danse Odissi).**

MUSÉES

La rénovation des Augustins à Toulouse

Les aléas de la postérité

Pas de président de la République, pas de ministre de la culture pour l'inauguration, samedi, du musée des Augustins, à Toulouse, dont la remise à neuf est enfin achevée. Certes, le maire de la ville, M. Pierre Baudis, et le directeur des musées de France, depuis 1977, M. Hubert Landais, étaient là, le premier pour rendre un hommage assez convenu de la ville à son musée, le second pour affirmer que le nouveau gouvernement ferait ce qu'il faut dans les régions françaises — deux discours rendus inaudibles par l'écho perfide de la grande chapelle. Mais il manquait *un* soupçon de pompe à l'affaire.

Il est vrai que MM. Mitterrand et Lang avaient, la veille, fait acte de présence à l'ouverture d'une *exposition nationale, Les fastes du gothique (le Monde* du 14 octobre) où sont montrées plusieurs sculptures maîtresses ou fragments provenant du musée toulousain. Pour les Parisiens, cette belle exposition — dont la présentation, malgré un ingénieux système de cassettes à louer, oublie ce que l'art gothique a de complexe, sinon de rebutant pour une large part du public — est ainsi l'occasion de mesurer l'importance du musée des Augustins.

Il y a un an, les salles consacrées à la sculpture gothique justement, et l'église où sont exposées les peintures religieuses avaient, dans un premier temps, été rouvertes au public (*le Monde* du 12 juin 1980). On avait eu l'occasion de dire ici tout le bien qu'on pense *de ces premiers travaux, de la restauration* et de l'aménagement des vieux bâtiments, par M. Yves Boiret, architecte en chef des *monuments historiques ; de la présentation* aussi des sculptures, servies par une exacte sobriété ; et l'on avait éprouvé un grand plaisir à voir, dans une église désaffectée, les peintures religieuses retrouver une place qui leur sied mieux que théoriquement.

Ce qu'on avait pas vu, heureusement, c'est la prolongation malheureuse de cette théorie : un mobilier qui n'était pas encore prêt, infligé aujourd'hui à Rubens, au *Christ entre les deux larrons*, un des chefs-d'œuvre des Augustins. Le grand tableau était sur un chevalet simple, à la place de l'autel, et cela était bien. Il se trouve *désormais enchassé* dans un pesant meuble-écrin de bois sombre, dont le baroque revisité par une architecture anciennement *moderne charme Rubens autant que le* Christ, ses épines. Sans compter que le dépouillement voulu pour la belle nef s'encombre mal d'un tel luxe, le cadre doré suffisant dans le genre. Au dos de l'épais baldaquin, puni, perdu, sans lumière, par avance vaincu, le *Christ aux anges* qui, pour n'être « que » de l'atelier de Van Dyck, mériterait un autre traitement. Pour faire bon poids, on ajoutera *des reproches similaires* au mastodonte qui sert de cadre à Simon Vouet. L'orgue restauré, repeint, a retrouvé sa place au fond de l'église, *avec bonheur en revanche*.

On s'en veut d'exprimer ainsi de telles critiques, minimes en regard de l'ensemble de l'opération et que l'équipe des conservateurs, de surcroît, évoque par avance avec une trop rare modestie. C'est un parti, disent-ils, n o t r e parti, peut-être contestable. Et il est vrai qu'il ne s'agit là que d'un mobilier ; il sera toujours temps, lorsque les yeux en seront saturés, de le diriger vers les réserves du musée. Avec un peu de *chance, il ressortira, ennobli par ce* purgatoire, comme Viollet-le-Duc reparaît maintenant.

Un prodige d'architecture ?

Viollet-le-Duc, qui se trouve être l'auteur des plans (*largement* tronqués et remaniés lors de la construction par de *moins brillants* architectes) du bâtiment dont vient de *s'achever* la *rénovation*. Sauf son puissant escalier, l'« aile » Viollet-le-Duc n'apparaît pas forcément, aux yeux de notre époque, comme un prodige d'architecture, ni par son style, ni par sa légèreté, ni par la gaîté. Fort balourd, en regard des bâtiments ordinaires du maître du dix-neuvième siècle, bien peu aimable pour la rue où la façade mériterait, soit dit en passant, un sérieux décrassage, le bâtiment a été réaménagé avec toute la diplomatie que *permettait pareille structure, par* M. Boiret aidé de M. Marc Slym Popper. Selon un bon principe, tous les aménagements entrepris, toutes *les modifications, pourront être enlevés* sans dommage pour l'état d'origine, si la postérité le souhaitait ainsi. On reconnaît là l'esprit du passionnant colloque sur la « restauration des restaurations », qui s'est tenu à Toulouse, l'an passé, et dont les actes ont été récemment publiés par la Caisse nationale des monuments historiques.

La part la plus visible du travail, mais il va de soi que le travail des architectes est allé au-delà, a consisté à couper les étages dans le sens de la hauteur et à presque doubler ainsi la surface de planchers disponible. Dans la grande salle du bas, une sorte de pont métallique, couleur brique, a été installé, qui ménage sinon le volume, au moins l'idée du volume. Sur ce pont, la *sculpture paléo-chrétienne*, essentiellement représentée par une série de sarcophages, qui passe pour la plus belle de France après celle d'Arles, *et l'on y souscrit volontiers*.

Sous le pont, la sculpture *romane*, et l'on va là de chef-d'œuvre en chef-d'œuvre *à travers* ce qui *reste des œuvres arrachées par des temps* moins respectueux à feu le prieuré de la Daurade, feu le cloître et la cathédrale Saint-Etienne, à Saint-*Sernin enfin. Saint-Sernin où se poursuit* lentement, au gré des subventions, la restauration des restaurations qu'y avait *apportées* Viollet-le-Duc encore. La présentation des sculptures, dont on laissera juge le *visiteur* relève toujours d'un *parti-pris* muséographique : un *mobilier* qui n'exclut pas, en effet, une vision claire de chaque œuvre et qui suggère de manière plus *ou moins* évidente leurs implantations originelles.

Reste la peinture non religieuse. *Une des deux grandes salles supérieures* a été, comme celle du bas, coupée dans le sens de la hauteur, mais complètement. En haut, l'éclairage *zénithal* donne, dans un *volume* qui a de belles *proportions* et des allures d'ancienne salle de billard, une remarquable lumière. Privée de lumière naturelle en revanche, le bas fait appel à *un éclairage électrique*, prudemment parcimonieux, et qui est l'occasion de comparer ce que donnent ainsi les peintures dans l'un *et l'autre cas*.

Une autre salle a été conservée dans toute sa hauteur. Peinte en rouge pompéien, elle abrite la peinture du dix-neuvième siècle (Delacroix, Courbet, Corot, mais aussi d'admirables ou d'exquis « pompiers », comme on dit). La présentation ici a été imaginée comme celle d'un salon de l'époque, toute la surface des murs étant utilisée par les toiles, les unes au-dessus *des autres. C'est, dans le musée,* une sorte de musée « à l'ancienne », et l'on peut penser qu'à l'origine de cette idée fort séduisante a largement présidé le manque de place chronique dont souffrent les Augustins (quelque chose comme deux mille œuvres dorment dans les réserves). On ne s'étonnera pas, dans ces conditions, de l'absence de toute œuvre du vingtième siècle. Le musée des Augustins en serait-il d'ailleurs le réceptacle le plus propice ? *Toulouse, qui a maintenant* un musée à sa mesure, et ce n'est pas un luxe, peut bien envisager *m a i n t e n a n t d'entrer dans son* siècle, de s'ouvrir à l'art moderne (peut-être m ê m e contemporain ?) c'est-à-dire de lui ouvrir, ailleurs dans la ville, des salles qui ne seraient pas, elles non plus, un luxe.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

INSTITUT

A l'Académie des sciences morales et politiques

LA MISSION DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES EN IRAN

Le bâtonnier Louis Pettiti, juge à la Cour européenne des droits *de l'homme*, était l'un des cinq membres de la commission désignée par M. Waldheim, secrétaire général des Nations unies, pour se rendre en Iran en février-mars *1980, à la suite de la prise* d'otages américains à Téhéran le 4 novembre 1979. Ce sont donc des documents de première main, et inédits, qu'il a présentés, lundi, à l'Académie des sciences morales et politiques, tout en développant les aspects juridiques de cette mission.

Il en a d é c r i t le déroulement, les interactions juridiques et sociales des organismes nationaux ; il a évoqué les obstacles rencontrés, tenant à la *partie américaine* et à la partie iranienne, ainsi que le rôle exceptionnel et quasi unique dans l'histoire des mass media pendant la période du conflit et c e l l e des négociations concernant les otages.

L'orateur a surtout tiré les leçons de cette mission : nécessité de procédures et d'institutions souples pouvant assurer au plan international des médiations et des m i s s i o n s « bons offices » ; nécessité d'une meilleure connaissance des religions qui commandent ou que respectent des centaines de millions d'hommes.

L'Académie a, d'autre part, déclaré v a c a n t le siège de M. Jean-Robert Debray, décédé. Candidatures reçues jusqu'au 9 novembre. Election, le 30 novembre.

ÉCHECS

Au championnat du monde

LA CINQUIÈME PARTIE EST NULLE

Après ce qu'il faut bien appeler la fin de la première moitié de la rencontre pour le championnat du monde entre Anatoly Karpov et Victor Kortchnoï, le jeune Soviétique, détenteur du titre, compte trois points alors que *six suffisent* pour assurer la victoire définitive. Après cinq parties, dont trois jouées avec les *blancs, Kortchnoï n'a pu assurer* que deux nullités et a subi trois défaites.

La *cinquième* p a r t i e était considérée comme nulle dès lundi soir à l'ajournement. Pourtant, espérant on ne sait quelle *défaillance du champion du* monde, Kortchnoï la poursuit jusqu'au soixante-huitième coup. Il suffisait à Karpov de ne pas permettre l'échange de sa tour *qu'il joua vingt-deux fois en* vingt-quatre mouvements !

Mercredi, les *deux* grands maîtres prennent un jour de repos. La sixième partie sera disputée *jeudi, et Kortchnoï, jouant avec* les noirs, devra à tout le moins s'efforcer de ne pas perdre.

CINQUIEME PARTIE
Blancs : VICTOR KORTCHNOI
Noirs : ANATOLY KARPOV
Position à l'ajournement après le quarante-cinquième coup des blancs :

Blancs : Ré3, Té3, Pé4, f3, g3, h4.
***Noirs* : Rg7, Tb3, Pf7, g6, h5.**

45. Ré3	Ta6	59. Rg3	Ta3
46. Rf4	Ta2	60. Té4	h×g4
47. Td5	Tg2	61. f×g4	Ta3+
48. Ta5	Tb1	62. Rf2	Tb3
49. Ta7	Tb1	63. g5	Ta3
50. Ta4	Tg1	64. Té3	Ta4
51. é5	Tb1	65. Rg3	Tb4
52. Ré4	Té1	66. é6	f×é6
53. Rd5	Té3	67. T×é6	Ta4
54. Tf4	Ta3	68. Tf6	Tb4
55. g4	Ta5+	Nulle, sur proposition de Kortchnoï.	
56. Ré4	Ta4+		
57. Ré3	Ta3+		
58. Rf2	Ta2+		

THÉÂTRE

« THÉRÈSE RAQUIN » A BOULOGNE

L'ŒIL CINÉMA

La vieille Mme Raquin se tient assise dans son fauteuil au centre de la grande pièce qui est à la fois chambre, salle à manger, salon. Depuis son attaque elle ne peut ni parler ni se mouvoir, elle ne peut plus écrire, par exemple. Mais elle voit et entend tout, elle comprend tout.

Ainsi va-t-elle découvrir que son fils unique, son unique amour, Camille, a été assassiné par sa belle-fille, Thérèse, et par l'amant de Thérèse, Laurent.

Après avoir tué Camille, Laurent et Thérèse ont attendu un peu, puis ils se sont mariés et se sont installés là, dans les meubles de l'ancien mari, chez Mme Raquin mère, qui croit que son fils s'est noyé accidentellement.

Poursuivis par le r e m o r d s, comme l'on dit, comme l'on disait, Thérèse et Laurent ne vont plus pouvoir se toucher, se regarder, et, avec des cris et des coups, ils vont se jeter à la figure les accusations, les aveux, toute l'histoire du crime. Cela carrément sous les yeux de Mme Raquin, qui va vivre un comble d'horreur, de d o u l e u r, mais dans un calme apparent absolu puisque aucun de ses traits ne bouge : seul son regard s'aiguise, se glace.

Thérèse Raquin, l'un des premiers romans d'Emile Zola, n'est pas d'une écriture bien forte, et sa construction a des ruses bien naïves. Sans doute la popularité de ce livre repose-t-elle sur l'invention de cette situation-là : le visage, les yeux, impassibles, de Mme Raquin apprenant la vérité. Et Zola a « doublé » le regard de Mme Raquin par un second regard, muet et inactif aussi, celui du chat, qui s'appelle François.

Ce qui est propre à Zola, ce qu'il invente avec *Thérèse Raquin*, ce qui n'est pas dans Balzac, ni dans Flaubert, ni dans Hugo, c'est que le lecteur, par l'effet direct *instantané de la l e c t u r e*, est obligé de visualiser presque sauvagement, dans un éclairage et sous une précipitation intenses, des choses qui lui sont racontées. *Avant Thérèse Raquin*, ce phénomène est là, bien sûr, mais il reste flottant, latent, libre. Avec ce roman de Zola, il y a projection brutale inévitable de l'image, c'est la pré-invention du cinématographe, sur les écrans de la conscience. Le regard fictif de la lecture devient comme un regard réel, et particulièrement actif.

Il faut noter d'ailleurs que les deux moments forts de *Thérèse Raquin* sont des descriptions de regards : le regard de Mme Raquin et de François le chat sur les deux amants assassins, et, quelques chapitres plus tôt, à la morgue, le regard d'une femme « *bien mise* » sur le cadavre d'un ouvrier.

Il n'est pas étonnant que l'écriture énergétique-optique de Zola, et son art des « *yeux en situation* », aient exercé un ascendant sur le cinéma, surtout américain. Avant le cinéma, voir les acteurs sur une scène prolongeait la visualisation de la lecture de Zola, et lui-même avait porté sa *Thérèse Raquin* au théâtre, mais en l'adoucissant pas mal.

L'adaptation et la m i s e en scène de Raymond Rouleau au Théâtre de Boulogne-Billancourt ne dépayseront pas les lecteurs de *Thérèse Raquin*. Hubert Monloup a construit dans un climat juste le décor de l'appartement, et avec une poésie intense et mystérieuse celui de la rivière où Camille se fait tuer. Evelyne Buyle est une Thérèse secrète, Pierre Santini un Laurent plausible. La plus forte présence est celle de Jean Davy, dans le rôle du commissaire Michaud. Aline Bertrand est une excellente Mme Raquin. Manque le chat François.

Il se fait, de nos jours, dans les théâtres de pointe, des choses parfois si ingrates, si *fermées*, et en fait si *dérisoires*, que l'on ne peut s'étonner qu'un public sain d'esprit passe un bon soir devant cette mise en théâtre sans bâclage et sans prétention d'un livre que nous avons tous lu, et à l'auteur duquel nous sommes attachés pour des raisons de civisme et de droiture morale.

MICHEL COURNOT.

★ T.B.B. (Théâtre de Boulogne-Billancourt), 20 h. 30.

VARIÉTÉS

YVES MONTAND A L'OLYMPIA

Yves Montand a donc célébré ses soixante ans le soir de la *générale de son spectacle* (*le Monde* du 8 octobre). Montand, qui peaufine son récital depuis la soirée fraternelle des copains, il y a dix jours, et qui a éliminé quelques *scories*. *Montand, unique et* multiple, avec des mots fous de vie, de force, d'amour, de générosité et de courage. Montand, resté fidèle à lui-même, et qui sait qu'on n'est jamais tout à fait à l'aise avec ses propres évidences. Montand, qui a un solide goût du bonheur et qui prend infiniment de plaisir dans ces cent minutes de spectacle où défilent, il faut bien le dire, quelques-une des plus belles chansons du répertoire français, quelques-uns des couplets les plus sensibles, les plus chargés d'espoir et de douleur, de violence et de tendresse. Montand, dont les chansons d'hier et d'aujourd'hui tracent une sorte de voyage-puzzle dans le temps. Aux seuls spectateurs de rassembler les pièces du jeu.

Yves Montand va au-delà de ce grand professionnalisme avec lequel il a préparé son récital, de cette précision du travail scénique, du moindre pas, du moindre geste. Après avoir repris la tradition du music-hall, utilisé avec rigueur les disciplines annexes (danse et mime), c'est avec une maîtrise détendue qu'il laisse courir les vibrations. Alors Montand est d'abord profondément humain. Et, soutenue par l'accompagnement discret, subtil, efficace du petit orchestre dirigé par Bob Castella, la voix chaude et traînante embrasse la vie et le temps. Sous *forme* de confidences, de murmures, de lyrisme passionné, de *fantaisie et de dérision*, de lucidité désanchantée et de révolte. Surgissent pêle-mêle, le cireur de Broadway, Battling Joe le boxeur, Clémentine, le chat de la voisine, *le gangster londonien, le chef* d'orchestre, la violence à l'Ouest, à l'Est et dans la « *pampa des casquettes à coups de trique noire* ». Et encore Paris. Et l'Amérique *pour* qui Montand a une passion lucide. Et un air de Duke Ellington qui ramène à l'automne 1941, et le temps qui ne passe plus et « *se met au travers de notre gorge* », le temps qui « *se meurt d'une mort humaine* ».

Exceptionnelle soirée que celle à laquelle nous convie Yves Montand. Soirée où la perfection d'un *métier s'allie harmonieusement* avec l'histoire d'un homme.

CLAUDE FLEOUTER.

★ L'Olympia, 20 h. 45.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h. ; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche à 16 h. et à 19 h. ; le samedi à 11 h., entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h., galeries contemporaines.

PARIS-PARIS. — Grande Galerie, cinquième étage. Jusqu'au 2 novembre. Sauf mardi et dimanche, à 16 h. et 20 h. : Visite animation.

Conférences : le 15 : « La ville dans le cinéma et la littérature », par A. Meyer (18 h. 30, sous-sol) ; « Les intellocrates, voyage en haute intelligentsia », autour du livre d'H. Hamon et P. Rotman (18 h. 30, B.P.I.) ; le 19 ; « Qui a donc malmené l'architecture pendant ces vingt ans ? », avec M. Ecochard, L. Hervé, H. Malvaux, C. Perriand, J. Prouvé et E. Claudius-Petit (18 h. 30, 5e étage) ; le 22 : « La réception de l'Ecole de Paris à l'étranger », par F. Meyer (18 h. 30, sous-sol).

RIOPELLE. Rétrospective. Jusqu'au 16 novembre.

ROBERT RYMAN. Rétrospective. Jusqu'au 16 novembre.

L'ART AMERICAIN dans les collections du musée. Jusqu'au 26 octobre.

JEAN DUBUFFET. Sites aux figurines et psycho-sites. Jusqu'au 23 novembre.

ROGER BEZOMBES, Affiches créées pour Air France. Jusqu'au 8 novembre.

PAUL NASH. Photographies. Jusqu'au 15 novembre.

LE PERE DUCHESNE. Œuvres de Matta, Bernard, Ringer. Jusqu'au 16 novembre.

L'ECHIQUIER DE ROGER CAILLOIS. Salle d'art graphique. Jusqu'au 19 octobre.

SAMUEL BECKETT dans le siècle. Grand foyer, 1er sous-sol. Jusqu'au 15 novembre.

B. P. I.

IMAGES 1900. Archives Hachette. — Jusqu'au 19 octobre.

Musées

LE BAROQUE EN BOHEME. — Grand Palais, entrée avenue Clemenceau (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 12 F. Samedi 9 F. Jusqu'au 7 décembre.

LES FASTES DU GOTHIQUE. Le siècle de Charles V. — Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (voir ci-dessus). Entrée gratuite le 23 novembre. Jusqu'au 1er février.

LEON SPILLIAERT, 1881-1946. — Grand Palais (voir ci-dessus). Entrée : 9 F ; samedi 6 F. Jusqu'au 30 novembre.

FOIRE INTERNATIONALE D'ART CONTEMPORAIN 1981. Grand Palais, entrée avenue W.-Churchill (256-03-44). De 12 h. 20 h. ; sam. et dim., de 10 h. à 20 h. (le 22, de 12 h. à 23 h.). Entrée : 23 F. Du 16 au 25 octobre.

GRANDS ET JEUNES D'AUJOURD'HUI. — Grand Palais, avenue Winston-Churchill (225-50-22). De 11 h. à 18 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 18 octobre.

TRESORS DU MUSEE D'ARTS RELIGIEUX ET MOSAN DE LIEGE. Petit Palais, 1, avenue W.-Churchill (265-12-73). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 12 F. Du 16 octobre au 3 janvier.

PRESENCE DE L'HISTOIRE. — Exposition du Festival d'automne, chapelle de La Salpêtrière (396-12-27). Du 15 octobre au 20 décembre.

LA GALERIE ESPAGNOLE DE LOUIS-PHILIPPE - TABLEAUX ITALIENS, ANGLAIS, ALLEMANDS ET ESPAGNOLS DU LOUVRE. — Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 4 janvier.

DESSINS BAROQUES FLORENTINS. — Musée du Louvre, cabinet des dessins (voir ci-dessus). Jusqu'au 18 janvier.

JOSEPH CORNELL (1903-1972). — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 30 ; mercredi, jusqu'à 20 h. 30. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 6 décembre.

BAROQUES 81. Les débordements de l'avant-garde internationale. — ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 novembre.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS NATIONALES. Un siècle d'égyptologie française. — Les arts antiques du Maghreb. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15. Entrée 7 F ; le dimanche, 3,50 F. Jusqu'au 4 janvier.

VIEIRA DA SILVA. Œuvre gravé. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). De 13 h. à 17 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 18 octobre.

ROGER MARTIN DU GARD. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Entrée : 8 F. Jusqu'au 30 décembre.

L'EXOTISME DANS LE PORTRAIT PHOTOGRAPHIQUE AU DIX-NEUVIEME SIECLE. — Bibliothèque nationale, galerie de photographie, 4, rue de Louvois. Sauf dim., de 12 à 18 heures. Entrée libre. Jusqu'au 8 novembre.

GAUGUIN et les chefs-d'œuvre de l'Ordrupgaard de Copenhague. — Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (224-07-02). Sauf lundi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 29 novembre.

JACK LENOR LARSEN, trente ans de création textile. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 14 h. à 20 h. ; sam. et dim., de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 28 décembre.

CERAMIQUE FRANÇAISE CONTEMPORAINE. Sources et courants. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Du 16 octobre au 4 janvier.

SHUNSO MACHI, calligraphe japonais. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 4 janvier.

LE CIRQUE FRANÇAIS. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 7 F. Jusqu'au 31 octobre.

IMPRESSIONS ITALIENNES. — Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 18 janvier.

BARTOK. Sources et rencontres. — Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (555-91-50). Sauf dim., de 11 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 31 octobre.

EDOUARD PIGNON. — Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). Sauf jeudi (et jours fériés), de 10 h. à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 15 novembre.

LE FAUBOURG SAINT-GERMAIN. LA RUE DE VARENNE. — Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. Entrée : 7 F ; dim., 3,50 F. Jusqu'au 9 décembre.

COSTUMES DE L'OPERA DE PARIS. — Opéra, entrée par la façade (266-50-22). De 11 h. à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 15 novembre.

PIERRE SICARD. Du Paris des années folles au Paris de naguère. Peintures. Jusqu'au 31 octobre. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 9 F.

LES MOYENS DE TRANSPORT DANS LES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE FORNEY. — Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (278-14-60). Sauf dim. et lundi, de 13 h. 30 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 7 novembre.

AUTOUR D'EIFFEL. La vie et les aventures de la tour Eiffel racontées aux enfants. — Musée en herbe, Jardin d'acclimatation, bois de Boulogne (747-47-66). Jusqu'au 31 décembre.

Centres culturels

CARNETS DE CROQUIS DE LE CORBUSIER. — Fondation Le Corbusier, 10, square du Docteur-Blanche (288-41-53). Sauf sam. et dim., de 10 h. à 13 h. et de 14 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 18 décembre.

AVANT-GARDE POLONAISE, 1918-1939. — Ecole spéciale d'architecture, 254, boulevard Raspail. De 9 h. à 18 h. Jusqu'au 31 octobre.

LES CONCOURS DES MONUMENTS HISTORIQUES, de 1893 à 1979. — Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). De 10 h. à 18 h. Jusqu'au 14 décembre.

TURNER EN FRANCE. — Centre culturel du Marais, 28, rue des Francs-Bourgeois (278-66-65). Sauf mardi, de 10 h. 30 à 19 h. 30. Entrée : 16 F. Jusqu'au 10 janvier.

LE BOIS QUI CHANTE. Machines fantastiques inachevées de P. Andres (entrée : 8 F). — PAS L'OMBRE D'UN NUAGE, photographies de G. Soucas de Vilar (entrée libre). — Centre culturel du Marais (voir ci-dessus). Jusqu'au 20 novembre.

GRAVURES DE PAYSAGISTES HOLLANDAIS DU DIX-SEPTIEME SIECLE. — Jusqu'au 29 novembre. — HAN VAN HAGEN, SIMON KOENE, HANS VAN DER MEER. Aquarelles, eaux-fortes, photographies. Jusqu'au 22 novembre. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Entrée libre.

ARTISTES DE WALLONIE ET DE BRUXELLES. Œuvres sur papier. — Centre culturel de la communauté française de Belgique, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 novembre.

SANDRA IKSE - ULLA SCHUMACHER-PERCY. Tapisseries. Jusqu'au 5 novembre. - CLAES EKLUNDH. Peintures. Jusqu'au 10 novembre. - Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h. ; sam. et dim., de 15 h. à 19 h.

MILJENKO HORVAT - SUD/NORD/SOUTH/NORTH. Kate Craig, Hank Bull. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-7.). De 9 h. à 19 h. Jusqu'au 22 novembre.

WOLFGANG VOLZ - CHRISTO. — Gœthe Institut, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 30 octobre.

TREIZE ARTISTES. — Hôtel de Ville, salle Saint-Jean. Jusqu'au 25 octobre.

LES NAIFS ET LA FETE. — Mairie annexe du troisième arrondissement, 2, rue Eugène-Spuller. Sauf lundi, de 11 h. 30 à 18 h. Jusqu'au 25 octobre.

QUATRE ARTISTES VENEZUELIENNES : Hochman-Klusaman, Lavie, Ojeda, Rico-Poleo. — Ambassade du Venezuela, 11, rue Copernic (553-29-98). Jusqu'au 10 novembre.

LA PRESSE A PARIS, 1830-1851. — Mairie annexe du douzième arrondissement, 130, avenue Daumesnil. Sauf lundi, de 11 h. 30 à 18 h. Jusqu'au 8 novembre.

ONZE PHOTOGRAPHES DE SANTA FE. — American Center, 261, boulevard Raspail (321-42-20). De 12 h. à 18 h. 30. Jusqu'au 6 novembre.

JOHN R. JOHNSEN. Corps, mouvement, danse. Photographies. — Maison du Danemark, 142, avenue des Champs-Elysées. De 12 h. à 19 h., dim., de 15 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 8 novembre.

Galeries

PEINTURES DE CHEVALET. Le cabinet d'un amateur d'aujourd'hui. — Galerie N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58). Jusqu'au 31 octobre.

FORGAS. Les textes. Peintures à l'huile. CHRISTIAN CORRE. Dessins. — Espace 2, galerie Pierre-Lescot (233-85-39). Jusqu'au 28 octobre.

ADELE BESSER. Terres cuites. PATRICK BERNARD. Photographies. — Galerie du Lion, 16, place des Vosges (887-73-28). Jusqu'au 30 octobre.

BOLTANSKI. Compositions grotesques - GILBERT & GEORGE. Recent Post-card Sculptures - WEBB. Marines. — Galerie C. Crousel, 80, rue Quincampoix (887-60-81). Jusqu'au 21 octobre.

STEFAN DE JAEGER - VICTOR KOULBAK. — Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 31 octobre.

BIJOUX ET OBJETS TOUAREG DU NIGER. — Galerie des Lombards, 10, rue des Lombards (278-40-99). Jusqu'au 22 décembre.

ARCHITECTURE CHINOISE. De l'architecture traditionnelle aux temples lamaïques de Jéhol. Photographies de Chebing Chin. — Librairie du Moniteur-Odéon, 7, place de l'Odéon (325-46-58). Jusqu'au 31 octobre.

HANSEN, MERCIER, VULLIEZ. Photographies. — Galerie 666, 6, rue Maître-Albert (354-59-29). Jusqu'au 31 octobre.

SANTOS ET T'NALAK. Art populaire des Philippines. — Galerie Charonne, 86, rue de Charonne (371-60-54).

AGAL. Peintures. — Galerie J.-P. Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Ile (633-56-02). Jusqu'au 25 octobre.

BABOU. Gargouilles, dauphins et autres lanceurs. — Galerie Kriaf-Raymond, 19, rue Guénégaud (329-32-37). Jusqu'au 24 octobre.

AYIN BEOTHY. Œuvres 1980-1981. — Lucernaire-Forum, 53, rue Notre-Dame-des-Champs. Jusqu'au 20 octobre.

ROS BLASCO. Peintures. — Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 14 novembre.

BONNAIRE. — Galerie Horizon, 21, rue de Bourgogne (555-58-27). Jusqu'au 24 octobre.

ROBERT BROUSSOLLE. — Galerie Antoinette, 7, rue Jacob (326-84-85). Jusqu'au 31 octobre.

CHARLOTTE CALMIS. Peindre. De l'abstraction au concret. — Atelier Grégoire Wroblewski, 56-58, rue Saint-Sabin (806-05-91). Jusqu'au 7 novembre.

VLASSIS CANIARIS. — Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 24 octobre.

CHAN KIN-CHUNG. Peintures, dessins. — Galerie Yomiuri, 5, quai de Conti (326-15-35). Jusqu'au 14 novembre.

SONIA DELAUNAY. — Galerie des Femmes, 74, rue de Seine (329-50-75). Jusqu'au 7 novembre.

JEAN FAUTRIER. Œuvres gravées. — Galerie Tendances, 105, rue Quincampoix (278-61-79). Jusqu'au 30 novembre.

POL FRAITURE. — Galerie Jean Camion, 3, rue des Beaux-Arts (633-95-63). Jusqu'au 7 novembre.

MICHEL HUMAIR. — Galerie Bellint, 28 bis, boulevard de Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 7 novembre.

KEN JOSEPHSON. — Galerie Nouvel Observateur/Delpire, 13, rue de l'Abbaye (326-51-10). Jusqu'au 24 octobre.

KOZO. Peintures et sérigraphies. — La Hune, 14, rue de l'Abbaye (325-54-06). Jusqu'au 25 octobre.

LAMBERT-RUCKI (1888-1967). Sculptures, laques, peintures. — Galerie Heyraud-Bresson, 56, rue de l'Université (222-58-09). Jusqu'au 22 décembre.

JEAN-PAUL LANDAIS. — Galerie RA, 7, rue de Turbigo (236-45-74). Jusqu'au 28 novembre.

ALAIN LESTIE. — Galerie C.-Jon-cour, 208, boulevard Saint-Germain (544-46-27). Jusqu'au 28 novembre.

MARILYN LEVINE. Céramiques. — Galerie A. Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-66-67). Jusqu'en décembre.

ANDRE LHOTE. Peintures, aquarelles, dessins (1907-1962). — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-80). Jusqu'au 21 novembre.

LUTZ. Sculptures récentes. — Galerie du Dragon, 19, rue du Dragon (548-24-19). Jusqu'au 14 novembre.

DENISE MANNONI. Peintures. — Galerie V. Schmidt, 41, rue Mazarine (354-71-91). Du 16 octobre au 7 novembre.

ENRIQUE MARIN. Gravures et aquarelles. — Galerie Sagot-Le Garrec, 24, rue du Four (326-43-38). Jusqu'au 14 novembre.

MOJONG. Œuvres peintes et gravées. — Paris-Pékin, 9-11, rue des Grands-Augustins. Jusqu'au 31 octobre.

CAMILLE MONNIER. Peintures. — Galerie C. Ratié, 6, rue Bonaparte (325-16-49). Jusqu'au 31 octobre.

FRANÇOIS MORELLET. — L. et M. Durand-Dessert, 43, rue de Montmorency (277-63-60). Jusqu'au 28 octobre.

EDO MURTIC. Œuvres récentes. — Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 12 novembre.

NESTORAS. Œuvres récentes. — Galerie Darial, 22, rue de Beaune (261-20-63). Jusqu'au 7 novembre.

LOUISE NEVELSON. Œuvres 1953-1980. Photos Hans Namuth. — Galerie de France, 50, rue de la Verrerie (274-38-00). Jusqu'au 21 novembre.

RENATO PARIGI. Bronzes, marbres, gouaches. — Galerie G.-Laubie, 2, rue Brisemiche (887-45-81). Jusqu'au 22 novembre.

SERGE POLIAKOFF. Peintures. — Galerie Louis Carré et Cie, 10, avenue de Messine (562-57-07). Jusqu'au 12 décembre.

DANIEL POMMEREULLE. La fatigue du ciel. Dessins, pastels. Galerie le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Jusqu'au 7 novembre.

RICHARD RAPAICH. Tapisseries, gouaches. — La Demeure, 26, rue Mazarine (326-02-74). Jusqu'au 14 novembre.

SAURA. Portraits raisonnés. — Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 21 novembre.

GUSTAVE SINGIER. Aquarelles. — Galerie J.-L. Roque, 9, rue du Cirque (225-64-80). Jusqu'au 8 novembre.

FRANK STELLA. Œuvres de 1970 à 1980. Galerie D. Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 28 octobre.

ROLAND TOPOR. — Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 14 novembre.

WENANDT. — Galerie Peinture fraîche, 29, rue de Bourgogne (551-00-85). Jusqu'au 31 octobre.

En région parisienne

ARCUEIL. Peintres et sculpteurs d'Amérique latine. — Galerie de l'Hôtel-de-Ville, avenue Paul-Doumer. De 9 h. 12 h. et de 14 h. à 18 h. ; sam. et dim., de 15 h. à 18 h. Jusqu'au 29 octobre.

BEZONS. Georges Méliès. Sa vie, son œuvre. — Galerie du Théâtre Paul-Eluard, 162, rue Maurice-Berteaux (982-20-88). Sauf lundi, de 15 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 25 octobre.

BOULOGNE-BILLANCOURT. Jeux de cartes et cartes à jouer. — Collection Alan Borvo. Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille (604-82-[illegible]). De 10 h. à 23 h., dim., de 10 h. à 12 h. Jusqu'au 20 décembre.

CRETEIL. Festival international du dessin d'actualité. — Club de Créteil (M.J.C.), rue de Charpy (899-75-40). Jusqu'au 7 novembre.

FRANCONVILLE-LA GARENNE. Les impressionnistes d'Auvers-sur-Oise, de 1856 à 1907, autour du docteur Gachet. — Mairie, salle du conseil, 11, rue de la Station (413-84-96). Jusqu'au 25 octobre.

GENNEVILLIERS. Fixer l'apparence : Lambrecht, Feulien, Renonciat. — Sculptures. Galerie municipale E.-Manet, place Jean-Grandel (794-19-86). Sauf dim. et lundi, de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 24 octobre.

JOINVILLE-LE-PONT. Figuration non critique. — Mairie, salle des fêtes. Jusqu'au 24 octobre.

PONTOISE. Hommage à Roger Chastel, 1897-1981. Les fers à repasser et leur histoire. — Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (031-93-00). Sauf mardi et jours fériés, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 novembre. — Les origines de la peinture en Vexin français. — Musée Pissarro, 17, rue du Château (032-06-75). Sauf lundi et mardi, de 14 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 novembre.

VANVES. Tissages et tapisseries de G. et B. Mullins. — Salle Lammeroux. De 14 h. à 19 h.

VILLEPARISIS. Penalba. — Centre culturel municipal J.-Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Mer. et sam., de 14 h. à 19 h., dim., de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 22 novembre.

VITRY-SUR-SEINE. Expressions quotidiennes. — Galerie municipale. De 17 h. à 20 h. (les 18 et 24, de 15 h. à 20 h.). Du 17 au 24 octobre.

En province

AMIENS. Gérard Delafosse, peintures (Jusqu'au 1er novembre). — Architectures d'ingénieurs : XIXe-XXe siècle. Jusqu'au 29 octobre. Maison de la culture (91-83-36).

ARRAS. Trajectoires métaphysiques. — Centre Noroit, 6, rue des Capucins (21-30-12). Jusqu'au 15 novembre.

AUXERRE. Laïan, peintures - Van Thienen, sculptures en mouvement. — Abbaye Saint-Germain. Jusqu'au 1er novembre.

BAYONNE. Ignacio Zuloaga. — Musée Bonnat, rue Jacques-Laffitte (59-08-52). Jusqu'au 15 novembre.

BOURG-EN-BRESSE. Gravure contemporaine Rhône-Alpes. Centre culturel Albert-Camus, avenue Alsace-Lorraine. Jusqu'au 25 octobre. - Connaître son patrimoine. Musée de l'Ain, salle capitulaire (22-22-31). Jusqu'au 8 novembre.

CANNES. Calder, Chadwick, Ernst, Frink, Matisse, Miro, Picasso, etc. Galerie Herbage, 17, rue des Etats-Unis (39-19-15). Jusqu'au 19 décembre.

CLERMONT-FERRAND. Blaise Pascal auvergnat : la famille à l'œuvre. — Musée Bargoin, 45, rue de Ballainvilliers (91-37-31). Jusqu'au 8 novembre.

DIJON. Ingres, dessins sur le vif. Musée des Beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (32-15-37). Jusqu'au 28 novembre.

DUNKERQUE. Les autochromes Lumière. — Musée des beaux-arts, place du Général-de-Gaulle (65-98-00). Jusqu'au 22 novembre.

GRENOBLE. Jacques Charlier. — Musée, place de Verdun (54-09-82). Jusqu'au 6 novembre.

LE MANS. Joël Barillier. Dessins. — Musée de Tessé, 2, avenue de Paderborn (84-97-97). Jusqu'au 9 novembre.

LILLE. Mariano Hernandez. Rituels : peintures et bannières. Galerie de l'Ecole des arts plastiques, 97, bd Carnot. Jusqu'au 28 octobre.

LYON. Gens d'image. Aspects de l'illustration actuelle. — ELAC, centre d'échanges de Perrache, niveau 4 (842-27-39). Jusqu'au 31 décembre. — Imprimeurs et écrivains de Lyon au seizième siècle. — Musée de l'imprimerie et de la banque, 13, rue de la Poulaillerie. Jusqu'au 31 octobre.

MARSEILLE. Marius Engalière, 1824-1857. Musée Grobet-Labadié, 140, boulevard Longchamp (62-21-82). Jusqu'en janvier 1982. — Igor Mitoraj. Sculptures et dessins. Centre méditerranéen d'art contemporain, 293, rue de Paradis (37-83-23). Jusqu'au 8 novembre.

MULHOUSE. Bernard Latuner : peintures 1978-1981, environnement, parcours sonores. — Galerie A.M.C., 7, rue Alfred-Engel (45-63-95). Jusqu'au 31 octobre.

NICE. Les Mandalas himalayens du musée Guimet. — Musée national Message biblique Marc Chagall, avenue du Docteur-Ménard (81-75-75). Jusqu'au 2 novembre.

ORNANS. « Ornans à l'enterrement », tableau historique de F. Courbet. Musée, maison natale de F. Courbet (62-23-30). Jusqu'au 1er novembre.

RENNES. Cadavres exquis. Dessins surréalistes 1927-1931. — Musée des beaux-arts, 20, quai Emile-Zola. — (30-83-87). Jusqu'au 25 octobre.

STRASBOURG. Tombes et mobiliers funéraires du premier âge de fer. 750-450 avant Jésus-Christ. Jusqu'au 3 janvier 1982. Musée archéologique (35-37-27). La mémoire oubliée. Du daguerréotype au collodion. — Salles d'exposition temporaires, 3, rue de la Grande-Boucherie. Jusqu'au 15 novembre. — Strasbourg, ville libre royale [illegible]-1792. Hôtel de ville, place Broglie. Jusqu'au 13 décembre. Zigaina. Cabinet des estampes. — Château de Rohan. Jusqu'au 8 novembre.

VANNES. J.-C. Latil : Dessins aux crayons de couleur. Galerie Impact, 4, rue de l'Hôpital (47-35-52). Jusqu'au 7 novembre.

هكذا من الأصل

THEATRE

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées et municipales

PALAIS DES SPORTS (OPERA) (828-40-90) : (D., L.), 20 h. 15 ; mat., sam., 14 h. 15 : Carmen.

COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20) : les 14, 17 et 21, à 20 h. 30 ; le 18, à 14 h. 30 : l'Education d'un prince ; la Double Inconstance ; le 15, à 20 h. 30 : Sertorius (dernière) ; les 16, 18, 19 et 20, à 20 h. 30 ; le 21, à 14 h. 30 : la Locandiera.

PETIT ODEON (325-70-32) (L.), 18 h. 30 : Point sublime.

TEP (797-96-06) (J., D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : la Mandragore ; le 17, à 14 h. 30 : Films.

PETIT TEP (797-96-06) (D. soir, L.), 20 h. 30 ; mat. dim., 15 h. : Bienvenue au conseil d'administration.

CENTRE POMPIDOU (277-12-33) (Mar.) Débats : le 14, à 18 h. : Denis et Anne Sloan ; le 15, à 18 h. 30 : Autour du livre d'H. Hamon et P. Rotman : les Intellocrates ; Paris 1937-1957 : la ville dans le cinéma et dans la littérature ; le 19, à 18 h. 30 : Qui a donc malmené l'architecture pendant ces vingt ans.

CARRE SILVIA MONFORT (531-28-34) (J., D. soir, L., mar.), mer. 15 h. 30, sam. et dim. 14 h. et 16 h. 45 : Cirque Grüss à l'ancienne ; les 14 et 16, à 14 h. 30 : les Pesants Soucis d'Augustin Léger ; le 14, à 20 h. 30 : le Gardien d'images ; le 14, à 22 h. 15 : Les rideaux collent à la fenêtre ; les 15 et 17, à 22 h. 15, le 18, à 17 h. : le Guignol lyonnais ; le 17, à 20 h. 30 : le Grand-père fou ; le 18, à 15 h. : le Petit Gargantua.

THEATRE DE LA VILLE (274-22-77) (D., L.), 18 h. 30 : Anna Prucnal ; (D. soir L.), 20 h. 30, mat. dim., 14 h. 30 : Peer Gynt ; le 19, à 20 h. 30 : Galaxie Lorca.

THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. mer. et dim., 14 h. 30 : la Vie parisienne ; le 17, à 15 h. : Concours Rostropovitch ; le 19, à 20 h. 30 : Orchestre de chambre de Stuttgart - K. Munchinger.

Les autres salles

AMERICAN CENTER (321-42-20), le 20, à 21 h. : Sam Yada Cannarozzi.

ANTOINE (208-77-71) (L.), 20 h. 30, mat. D. 15 h. 30 : Potiche.

ARTISTIC-ATHEVAINS (379-06-18), le 16, à 21 h. : Nuit du conte ; le 18, à 20 h. 30 : Tous en scène.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. D. 15 h. : Princesse Baraka.

ASTELLE - THEATRE (202-34-31), V., 20 h. 30 : l'Occasion ; Mar., Mer. S. 20 h. 30, mat. D. 16 h. : les Bonnes.

ATELIER (606-49-24) (D. soir, L.), 21 h., mat. S., D. 15 h. : le Nombril.

BOUFFES PARISIENS (296-97-03) (D. soir, L.), 21 h., mat. D., 15 h. : Diable d'homme.

CARTOUCHERIE, Atelier du Chaudron (328-97-04) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D. 16 h. : Une femme.

CENTRE D'ARTS CELTIQUE (258-97-62), le 18, à 17 h. et 20 h. 45 : Dos à dos, deux à deux (mimes).

CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE (271-26-16) (L.), 20 h. 45, mat. D. 15 h. 30 : Le journal d'une femme de chambre.

CENTRE CULTUREL XVIIe (227-68-81), les 14, 15, 16, 17, 18 à 20 h. 30 : l'Amante anglaise.

CINQ DIAMANTS (580-18-62) (D., L.), 21 h. : Ka.

CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE, Grand Théâtre (589-67-57) (D., L., Mar.), 20 h. 30 : la Fausse Suivante ; Galerie (D., L.), 20 h. 30 : Mademoiselle Julie ; Resserre (D., L.), 20 h. 30 : Rousseau, juge de Jean-Jacques.

COMEDIE-CAUMARTIN (742-43-41) (Mer., D. soir), 21 h., mat. D. 15 h. 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (720-08-24) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. D. 15 h. et 18 h. 30 : le Jardin d'Eponine.

COMEDIE ITALIENNE (321-22-22) (D.) 22 h. 30, L., 21 h. : Un p'tit rêve dans l'nez.

DAUNOU (261-69-14) (D. soir, Mer.) 21 h., mat. D. 15 h. 30 : La vie est trop courte.

EDOUARD VII (742-57-49) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. Dim. 15 h. 30 : Deburau.

ESPACE-GAITE (327-95-94) (D., L.) 20 h. 30 : D. Lavanant ; 21 h. 45, dim. 20 h. 30 : Tranches de vie.

ESPACE-MARAIS (271-10-19), (D., L.) 20 h. 30 : la Mouette ; les 15, 16, 22 h. 15 : Si tu grimpes à l'arbre, rapporte-moi une vache.

ESSAION (278-46-42) (D.) salle 1 : 21 h. 30 : Attention copyright. — Salle 2 : 18 h. 30 : Blaise Cendrars ; 20 h. 30 : Est-ce que les fous jouent-ils ?

FONTAINE (874-74-40) (D., L.) 20 h. 30 : les Trois Jeanne.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.) 20 h 15 : Elle voit des nains partout. (D.) 22 h. : Anatole.

GALERIE 55 (326-63-51) (D., L.), 21 h. : Figaro Solo.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon.

LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir, L.) 21 h, mat. dim. 15 h : le Divan.

LIERRE-THEATRE (586-55-83) (D. soir, L.), 21 h, mat. Dim. 16 h : les Bouffons.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.) I. 18 h 30 : Yerma ; 20 h 30 : Faut pas faire ça tout seul ; 22 h 15 : Louise la pétroleuse. — II. 18 h. 30 : Textomino Théâtre ; 20 h : les Amis (dernière le 17) ; à partir du 19 : Douce ; 22 h 15 : Jacques ou la Soumission. — Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.

MARIE STUART (508-17-80) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. Dim. 18 h. : Mais le meilleur guerrier ; (D. soir, L.) 22 h, mat. Dim 16 h : Calamity Jane.

MARIGNY (256-04-41) (J., Dim. soir) 21 h, mat. Dim. 15 h : Domino. — Salle Gabriel (225-20-74), (D.), 21 h : le Garçon d'appartement.

MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.) 21 h, mat Dim. 15 h et 18 h 30 : Jacques et son maître.

MICHEL (265-35-02) (L.) 21 h 15, mat. D. 15 h 15 : On dînera au lit.

MICHODIERE (742-95-22) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. Dim. 15 h et 18 h 30 : Mademoiselle.

MODERNE (874-94-28) (D. soir, L.) 20 h 30, mat Dim. 15 h : Zirelia.

MONTPARNASSE (320-89-90) (D., L.) 21 h, mat. Sam. 17 h 30 : Exercices de style. — Petite salle : (D. soir, L.), 20 h 30, mat. Dim 16 h : Un Dibbouk pour deux personnes ; 22 h, mat. Dim 18 h : Ce soir, je sors.

NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir) 21 h, mat. Dim 15 h et 18 h : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.

ŒUVRE (874-42-52) (L.) 21 h, mat. Dim. 15 h et 18 h 30 : Pa.

PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.) 20 h 45, mat. Dim 15 h 30 : Joyeuses Pâques ; Rencontres : le 19 à 20 h. 30 : Bonjour Monsieur Hugo.

PLAISANCE (320-00-06) (D.) 20 h 30, mat. Sam. 15 h : Toewz et les Vipères.

POCHE (548-92-97) (D.) 21 h : Accordez vos violons.

RANELAGH (288-64-44) (D. soir, L., Mar.) 20 h, mat. Dim 15 h : Un soleil en pleine nuit.

ROQUETTE (805-78-51) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim. 15 h 30 : la Mort du roi Arthur ; 22 h : Flora Tristan. — Petite Roquette (D.) 20 h 30 : le Métro.

SAINT-GEORGES (878-63-47) (D. soir, L.) 20 h 45, mat. Dim 15 h et 18 h 30 : le Charimari.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D. soir, L.) 20 h 45, mat. Dim 15 h et 18 h 30 : le Cœur sur la main.

TAI THEATRE D'ESSAI (278-10-79), Mer, J., V., S., 12 h. 30 : la Dingue des années 30 (D., L., 18 h. 30 : la Famille Fenouillard ; J., V., S., 20 h. 30, D., 15 h. : le Rouge et le Noir ; (D., L., Mar.), 22 h. : le Chien des Baskerville ; L., Mar., 22 h., Mer., 20 h. 30, S., 24 h. : la Métamorphose ; L., Mar., 20 h. 30, S., D., 17 h. : l'Ecume des jours.

THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 22 h. : Nous, on fait où on nous dit de faire.

THEATRE DU MARAIS (278-50-27) (D.), 20 h. 30 : Henri IV.

THEATRE NEUF (D.,L.), 21 h. : la Marche des jongleurs.

THEATRE DE PARIS (280-09-30) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D. 15 h. et 18 h. : Bent.

THEATRE PARIS 12 (343-19-01) (D., L.), 20 h. 30 : Thérèse Raquin.

THEATRE PRESENT (203-02-55), les 17, 20, à 20 h. 30 ; le 18, à 17 h. : l'Illusion comique ; Amphi-Théâtre (D. soir, L., Mar.), 21 h., mat. D., 17 h. : la Brasse à l'envers.

THEATRE EN ROND (387-88-14) (D., L.), 21 h. : Douze hommes en colère

THEATRE DU ROND-POINT (256-70-80) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D., 15 h. : l'Amour de l'Amour ; Petite salle, le 20 à 20 h. 30 : le Langage du corps.

TRISTAN BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h., mat. D., 15 h. et 18 h. 30 : Une heure à tuer.

VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. D., 15 h. et 18 h. 30 : l'Intoxe.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) J., V., S., 20 h. : A la rencontre de M. Proust. (D.) 21 h. 15 : le Grand Ecart ; 22 h. 30 : Hé, dis Jeannette ; 23 h. 45 : le Vampire de Perraultbad (dernière le 20).

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D.) I : 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 22 h. 30 : Des bulles dans l'encrier ; II : 20 h. 15 : Jeannot Ribochon arrive ; 21 h. 30 : Attachez vos ceintures ; 22 h. 30 : Pit et Rik.

CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.) I : 20 h. 30 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h. 45 : Mangeuses d'hommes ; 23 h. : Electro-choc.

CAFE DE LA GARE (278-52-51) (D., L.) 20 h. 30 : M. Jolivet (dernière le 17) ; 22 h. : Qu'est-ce qu'il y a dedans ?

CONNETABLE (277-41-40) (D.) 21 h. 30 : D. Noël.

COUPE-CHOU (272-01-73) (D., L.) 20 h. 30 : le Petit Prince.

L'ECUME (542-71-16) (D.) 20 h. 30 : E. Loris.

FANAL (233-91-17) (D.) 20 h. : Un ouvrage de dames ; 21 h. 15 : F. Blanche.

LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.) I : 21 h. : Douby... be good ; 22 h. 15 : T'as pas vu mes bananes ? ; II : 20 h. 30 : Trois filles d'Eve ; 22 h. : Architruc.

POINT-VIRGULE (278-67-03) (D., L.) 20 h. 30 : J. Charby ; 21 h. 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h. 45 : Du ronron sur les blinis.

LA SOUPAP (278-27-54) (D., L., Ma.) 21 h. 30 : Josy Coiffure.

THEATRE DE DIX-HEURES (606-07-48) (D.) 20 h. 30 : F. Brunold ; 21 h. 30 : Il en est... de la police ; 22 h. 30 : Telany.

TREMPLIN DE PARIS (258-85-26) (D., L.) 20 h. : D. Roux ; 21 h. 30 : Trente centimètres à l'ombre.

LA VINGT-CINQUIEME HEURE (439-36-59) (D., Ma.) 21 h. 30 : Théophile.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : Achetez François.

DEUX ANES (606-10-26) (Mer.), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : C'est pas tout rose.

Les comédies musicales

MAISON DES AMANDIERS (797-19-59), Jeu., Ven., Sam., 20 h. 30 ; Sam., Dim., 15 h. 30 : Paris Offenbach 1.

PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), Mer., Sam., Dim., 14 h. 30 ; Jeu., Ven., Sam., 20 h. 30 : Violettes impériales.

RENAISSANCE (208-21-75), les 14, 18, 14 h. 30 : Soleil d'Espagne.

THEATRE 13 (627-36-20) Dim. soir, Lun., Mar., 20 h. 30 ; mat. Dim., 15 h. : Barbe verte.

THEATRE DE MENILMONTANT (366-60-60), les 15, 16, 17, à 21 h. ; le 18, à 15 h. : Oliver Twist.

Les music-halls

AIRE LIBRE (322-70-78) (D., L.), 20 h. 30 : D. Herczog.

BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. Dim. 16 h. : Maxime Le Forestier.

ELDORADO (208-18-76), le 14 à 15 h. et 20 h. 30 ; le 16 à 21 h. ; le 17 à 15 h. et 21 h. ; le 18 à 14 h. 30 et 18 h. 30 ; le 20 à 20 h. 30 : Brel en 100 chansons.

GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim. 15 h. : Le Grand Orchestre du Splendid (à partir du 15).

OLYMPIA (742-25-49) (D. soir, L.), 21 h., mat. Dim. 15 h. : Yves Montand.

ESCURIAL (707-28-04) (Mar.), 20 h. : P. Barouh.

PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim. 17 h. : les Colombaioni.

PETIT FORUM (297-53-47), 20 h. 30 : Hugues Aufray, à partir du 20.

POTINIERE (261-44-16) (D.), 20 h. 45 : Alex Métayer.

SPLENDID ST-MARTIN (208-21-93) (D., L.), 20 h. 30 : Enfin seul.

En région parisienne

ARGENTEUIL, C.C. (961-25-29), le 16 à 20 h. 45 : R. Charlebois.

BAGNOLET, C.C. (360-01-02), le 17 à 20 h. 30 : Cirque R. Manuel.

BEZONS, Théâtre P.-Eluard (982-20-88), le 16 à 21 h. : L. Escudero.

BOULOGNE, T.B.B. (603-60-44) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim. 15 h. 30 : Thérèse Raquin.

CACHAN, C.C.C. (664-12-15), le 14 à 20 h. 45 : Siegfried.

CHAMPIGNY, le Soleil dans la tête (706-05-28), les 16, 17 à 22 h. 30 : B. Tocanne.

CHATOU, Maison pour tous (071-13-73), le 17 à 15 h. : Rock, blues, folk.

CHELLES, C.C. (421-20-36), le 18 à 16 h. : Djamel Allam.

CHOISY-LE-ROI, Kiosque (852-27-54), les 15, 16, 17 à 20 h. 30 : Hé, dis, Jeannette ! Le 18, à 19 h. 30 : Middle Sax.

CLAMART, C.C. J. Arp (645-11-87), le 20 à 20 h. 30 : Siegfried.

COLOMBES, Théâtre (782-42-70), le 16 à 20 h. 30 : Zaka Percussion.

COURBEVOIE, Maison pour tous (333-63-52), le 15 à 21 h. : P. Stephenson ; le 18 à 21 h. : l'Idée fixe.

CRETEIL, Maison des arts A.-Malraux (899-94-50), le 17 à 20 h. 30 : Odeurs ; le 18 à 16 h. : Chants carnatiques.

ELANCOURT, APASC (062-82-81), le 17 à 21 h. : Fin de partie.

EVRY, Agora (077-93-50), le 16 à 21 h. : la Prohibition ; le 18 à 16 h. : Cher menteur.

ISSY-LES-MOULINEAUX, Théâtre (642-70-91), le 18 à 14 h. : Valses de Vienne ; Maison pour tous (554-67-28), le 15 à 21 h. : Kornog.

IVRY, Théâtre (672-37-43), les 14 15, 16, 17, à 20 h. 30 : A Capella, Chants du voyage.

LEVALLOIS, M.J.C. (737-44-98), le 17 à 21 h. : Impasse, rock.

MAISONS-ALFORT, Théâtre Cl.-Debussy (375-72-58), le 16, à 21 h. : A. Bashung.

MALAKOFF, Théâtre 71 (655-43-45), le 18 à 17 h. : A. Stivell.

MASSY, Centre P.-Bailliart (920-57-04), le 17 à 21 h. : Signé Furax.

MEUDON-LA-FORET, Mini-Théâtre (632-67-18), le 15 à 20 h. ; les 16, 17, à 20 h. 45 : le Journal d'Anne Frank.

NANTERRE, Théâtre des Amandiers (721-18-81) (D. soir), 20 h. 30, mat. Dim. 16 h. 30 : Les lumières sont trop fortes (dern. le 18) ; Théâtre par le Bas (775-91-64), les 15, 16 et 17 à 20 h. 30 ; le 18 à 15 h. 30 : Cybella, sorcières.

SARCELLES, Forum des Cholettes (990-30-94) les 16, 17, 21 h. : le Droit à la paresse.

SARTROUVILLE, Théâtre (914-23-68) le 17, 21 h. : Koko Taylor and her Blues Machine.

SURESNES, Théâtre Jean-Vilar (772-38-80) les 14, 16, 17, 21 h., le 18, 16 h. : les Zykov.

TREMBLAY-LES-GONESSE, salle des fêtes, le 17, 20 h. 30 : F. Montaner.

VERSAILLES, Théâtre Montansier (950-71-18) le 14, 21 h., le 18, 15 h. : les Frères Jacques.

LE VESINET, C.A.L. (976-32-75) le 14, 21 h. : Quatuor Via Nova, L. Laskine.

VILLEJUIF, Théâtre Romain-Rolland (726-15-02) le 17, 21 h. : les Philodendrons de la farce et le groupe Octaves ; le 20, 14 h. 30 : M. Amont ; 21 h. : A. Stivell.

VILLEMOMBLE, C.C. (855-09-55) le 17, 21 h. : Khalamkat et Bacco-Ber.

VILLENEUVE-ST-GEORGES, Théâtre municipal (382-11-25) le 14, 21 h. : A. Padygros.

VINCENNES, Théâtre Daniel-Sorano (974-73-74), (S., D. soir, Ma.), 21 h., mat. D., 16 h. : Crime banal pour motif de peu d'intérêt ; Petit-Sorano (Me., D. soir, Ma.), 21 h., mat. D., 16 h. : Chansons à déboire.

YERRES, gymnase (948-38-06) le 16, 21 h. : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France (Debussy, Bartok, Dutilleux).

LES SPECTACLES NOUVEAUX

DONA ROSITA, Odéon (325-70-32), 20 h. 30 (14).

LA SERVANTE AMOUREUSE, Comédie Italienne (321-22-22), 20 h. 30 (14).

LES TRENTE MILLIONS DE GLADIATOR, Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-18-81), 20 h. 30 (14).

PURGATOIRE A INGOLSTADT, Vitry, Studio Jean-Vilar (680-85-20), 21 h. (14).

DOMINIQUE BAILLY, Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 45 ; Alexandre Révérend, 22 h. 15 (14).

SANDWICH ON THE BLUES, Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. ; les Aventures de Georges Larrère, 21 h. (14).

ABELARD, Théâtre 18 (226-47-47), 22 h. (14).

DERRIERE LE MIROIR, Levallois, Centre culturel (270-83-84), 21 h. (14) au 17.

BERENICE, Théâtre 13 (589-05-89), 20 h. 30 (14).

L'ARCHITECTE ET L'EMPEREUR D'ASSYRIE, grand hall Montorgueil (233-80-78), 20 h. 30 (14).

PRENDS BIEN GARDE AUX ZEPPELINS, salle Favart (296-12-20), 20 h. 30 (15).

MILLE ET UNE NUITS, centre Confluences (387-67-38), 20 h. 30 (15).

LE BAL, Antony, C.T.M. (660-02-74), 21 h. (15).

LES FAUSSES CONFIDENCES, Théâtre des Deux-Portes (361-49-92), 20 h. 30 (15).

M. DE POURCEAUGNAC, Aubervilliers, Théâtre de la Commune (833-16-16), 20 h. 30 (16).

DOUBLAGES, Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), 20 h. 30 (16).

TEATROMINO, Lucernaire (544-57-34), *18 h. 30 (19).*

SI JAMAIS J'TE PINCE, Théâtre de la Plaine (250-15-65), 20 h. 30 (19).

EN REGARDANT PASSER UNE VIE, Théâtre Présent (203-02-55), 21 h. (19) et 20 à 14 h.

HORS PARIS

Grenoble, Un certain Pier Paolo Pasolini, par le Théâtre de la Potence (jusqu'au 29).

Annecy, CAC : les Géants de la montagne, par le Centre dramatique des Alpes (15 et 16).

Strasbourg, Théâtre national de Strasbourg : Palais de justice (à partir du 15).

Roanne, la Noce chez les petits bourgeois (à partir du 17).

Genève, Théâtre de la Comédie : Tartuffe et les Femmes savantes (en alternance jusqu'au 31 octobre) M. Tartuffe et le cornet à dés (du 14 octobre au 21 novembre).

CINÉMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 14 OCTOBRE

15 h. : Face au destin, de H. Fescourt ; 19 h. : Hommage à King Vidor : Happiness ; 21 h. : l'Amour violé, de Y. Bellon.

JEUDI 15 OCTOBRE

15 h. : le Mystère Barton, de C. Spaak ; 19 h. : Hommage à King Vidor : Wine of Youth ; 21 h. : Violanta, de D. Schmid.

VENDREDI 16 OCTOBRE

15 h. : le Cavalier Lafleur, de J.-P. Ducis ; 19 h. : Hommage à King Vidor : Fraternité ; 21 h. : Pas cent balles, de P. Mora.

SAMEDI 17 OCTOBRE

15 h. : Hommage à King Vidor : Salomon et la reine de Saba ; 18 h. 45 : Rhapsodie hongroise, de M. Jancso ; 21 h. : Promenade au pays de la vieillesse, de M. Ahrne.

DIMANCHE 18 OCTOBRE

15 h. : Harold Lloyd (Monte là-dessus ; Ah ! ces belles-mères, de S. Taylor et F. Newmeyer) ; 17 h. : De la veine à revendre, d'A. Munk ; 19 h. : Au feu les pompiers, de M. Forman ; 21 h. : Hommage à King Vidor : Duel au soleil.

LUNDI 19 OCTOBRE

Relâche.

MARDI 20 OCTOBRE

15 h. : Compartiments de dames seules, de Christian-Jaque ; 19 h. : Randy rides alone, de H. Fraser ; 20 h. : Barberousse, d'A. Kurosawa.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 14 OCTOBRE

15 h. : The Virginian, de C. B. de Mille ; 17 h. : Neuf mois, de M. Meszaros ; 19 h. : Cinéma chinois : la Famille, de Chen Hsi-ho.

JEUDI 15 OCTOBRE

15 h. : le Rayon de la mort, de L. Koulechov ; 17 h. : Cinéma chinois : Li Shih-chan, de Shen Fu ; 19 h. : Padre Padrone, de P. et V. Taviani.

VENDREDI 16 OCTOBRE

15 h. : Pollyanna, de P. Powel ; 17 h. : Cinéma chinois : Quand la montagne sera couverte de feuilles rouges, de Tang Huada et Yu Benzhe ; 19 h. : Nous, d'A. Tolbi.

SAMEDI 17 OCTOBRE

15 h. : Folies de femmes, d'E. von Stroheim ; 17 h. : Cinéma chinois : l'Amour et l'Héritage, d'Y. Kueshu ; 19 h. : la Femme gauchère, de P. Handke ; 21 h. : l'Intendant Sansho, de K. Mizoguchi.

DIMANCHE 18 OCTOBRE

15 h. : la Quatrième Alliance de dame Marguerite, de C. T. Dreyer ; 17 h. : Semaine du cinéma chinois : les Grottes de Yunguang ; le Journal de Siao Lin ; la Grande Muraille ; Regards sur la Chine ; la Peinture chinoise ; 19 h. : l'Angoisse du gardien de but au moment du penalty, de W. Wenders ; 21 h. : l'Impératrice Yang Kwei Fei, de K. Mizoguchi.

LUNDI 19 OCTOBRE

15 h. : les Hauts de Hurlevent, de L. Bunuel ; 17 h. : Morning Glory, de L. Sherman ; 19 h. : l'Amour violé, de Y. Bellon.

MARDI 20 OCTOBRE

Relâche.

Les exclusivités

AGATHA (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).

ALLEMAGNE MÈRE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

L'AMANT DE LADY CHATTERLEY (Fr.-Ang.) (*), V. ang. : Normandie, 8e (359-42-18). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bergère, 9e (770-77-58) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

L'AMOUR NU (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-63-20) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

L'ANNÉE DES TREIZE LUNES (All., v.o.) (**) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

A NOUS LA VICTOIRE (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Secrétans, 19e (206-71-33).

L'ARME A L'ŒIL (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).

AU-DELÀ DU RÉEL (A., v.o.) (*) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LA BIBLE NE FAIT PAS LE MOINE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Studio 28, 18e (606-36-07) H. Sp.

BEAU-PÈRE (Fr.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91).

BELLES, BLONDES ET BRONZÉES (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LA BOUM (Fr.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

CHARULATA (Ind., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).

LE CHOIX DES ARMES (Fr.) (*) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

LE DERNIER MÉTRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Movies, 1er (260-43-99) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Calypso, 17e (380-30-11) H. sp. — V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

LA FEMME D'À CÔTÉ (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

GARDE À VUE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LA GRANDE ZORRO (A., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Studio 28, 18e (606-36-07) H. sp.

L'HOMME DE FER (Pol. v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (534-34-83) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; La Pagode, 7e (705-12-15).

LES HOMMES PRÉFÈRENT LES GROSSES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LES FILMS NOUVEAUX

L'ALBUM DE FAMILLE, film français de Pierre Barouh. — Escurial (707-28-04), les 15 et 17.

L'AU-DELÀ, film italien de Lucio Fulci (**). — V.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LES CASSEURS (*), film américain de Don Hulette. — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LE JARDINIER, film français de Jean-Pierre Sentier. — Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

POUR LA DÉFENSE DU PEUPLE, film iranien de Rafigh Pooya. — V.o. : Le Marais, 4e (278-47-86) ; Studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

RIEN QUE POUR VOS YEUX, film anglais de John Glen. — V.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (723-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount-Galaxie, 13e (707-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Studio 287, 18e (606-36-07). H. sp.

IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

INSEMINOID (A.) (**) V.o. : Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43).

IRAN, UN PRINTEMPS EN HIVER (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04), H. sp.

JAZZ SINGER (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

MADAME CLAUDE 2 (Fr.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Maxéville, 9e (770-89-52) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LA MALÉDICTION FINALE (A.) (*) V.o. : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).

MALEVIL (Fr.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).

MOI CHRISTIANE F. (All.) (*) V.o. : Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

NEW-YORK 1997 (A.) V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).

OUTLAND (A.) V.o. : Marignan, 8e (359-92-83). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).

PASSION D'AMOUR (It.) V.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

POLYESTER (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76).

POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (636-51-98).

PUTAIN D'HISTOIRE D'AMOUR (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88).

REGARDS ET SOURIRES (Ang., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

REPORTERS (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

RUST NEVER SLEEPS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

TAIS-TOI QUAND TU PARLES (Fr.-Tun.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount-Montparnasse, 18e (606-34-25).

TARZAN, L'HOMME-SINGE (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétans, 19e (206-71-33).

THE FOUR SEASONS (A., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

TROIS FRÈRES (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

LA VIE CONTINUE (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; v.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »

704.70.20 (lignes groupées)

(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)



MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 14 OCTOBRE

SALLE GAVEAU, 21 h. : M. Beroff (Bartok, Debussy).

RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 20 h. 30 : Sextuor à cordes de l'Orchestre national de France (Brahms).

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : Ensemble d'archets français, Chorale Saint-Thomas-d'Aquin, dir. : N. Pommeret, sol. : A.-M. Miranda (Mozart).

HOTEL HEROUET, 20 h. 30 : G. et Ch. Andranian, Cl. Cales, R. Milosi (Fauré, Leclair, Beethoven, Satie, Milhaud).

CENTRE CHAILLOT-GALLIERA, 20 h. 30 : Hariprasad, Chaurasia, Z. Hussain (musique de l'Inde du Nord).

THEATRE RANELAGH, 18 h. 30 : Quatuor Parennin, M. Mercier (Lutoslawski, Debussy, Bartok).

JEUDI 15 OCTOBRE

SALLE GAVEAU, 20 h. 30 : Hommage au violoncelle français, avec M. Rostropovitch.

SALLE PLEYEL, 12 h. 30, 15 h., 18 h. 30 : Th. Paraskivesco (Beethoven, Schubert).

LUCERNAIRE, 21 h. : M. Felcman (Scarlatti, Haydn, Ginastera, Schumann).

CRYPTE SAINTE-AGNES, 20 h. 45 : Ch. Dubarry, M. Molkhou (Debussy, Duparc, Mahler).

BIBLIOTHEQUE BAUGRENELLE, 20 h. 30 : orchestre à cordes de la Musique de la garde républicaine, dir. : J. Lamy (Blainville, Gossec, Marin Marais, Britten).

RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 18 h. 30 : H. Autsbo (Grieg, Janacek, Sibelius, Ravel).

VENDREDI 16 OCTOBRE

SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : English Baroque Soloists, Monteverdi Choir, dir. J.E. Gardiner (Haendel).

SALLE DE L'ANCIEN CONSERVATOIRE, 20 h. 30 : Groupe vocal de France, dir. J. Alldis (Monteverdi, Stravinski, Arrigo...).

SALLE CORTOT, 20 h. 30 : R. Montréal, M. Jolain (airs d'opéra).

LUCERNAIRE, 21 h. : voir le 15.

ÉGLISE SUÉDOISE, 20 h. 30 : Quintette à vent Cantabile (Telemann, Farkas, Mozart, Popper).

CRYPTE SAINTE-AGNÈS, 20 h. 45 : M. Molkhou, P. Mage (Schubert, Brahms).

SALLE GAVEAU, 21 h. : Bartoli, Gavarone (guitares).

SAMEDI 17 OCTOBRE

RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 18 h. 30 : M. Horak, I. Joost (Chostakovitch, Debussy).

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : voir le 14.

ÉGLISE SAINT-MERRY, 21 h. : Cuarteto Cedron, P. Ibanez, A. et I. Parra.

SALLE GAVEAU, 17 h. : Trio Rivière (Ravel, Mendelssohn), G. Burgos, P.-M. Vigneau (Bach, Fauré, Françaix); 21 h. : Concert de gala du concours Rostropovitch.

SALLE CORTOT, 20 h. 30 : R. Wruble (Beethoven, Schumann, Chopin, Prokofiev).

LUCERNAIRE, 21 h. : voir le 15.

BIBLIOTHÈQUE FAIDHERBE, 15 h. : *R. Couste (musique de la Renaissance* et musique baroque).

ÉGLISE SUÉDOISE, 18 h. : S. Landale (Bach, Mozart, Alain).

CRYPTE SAINTE-AGNÈS, 20 h. 45 : voir le 15.

DIMANCHE 18 OCTOBRE

SALLE GAVEAU, 17 h. 45 : Orchestre de chambre de Caen, dir. : J.-P. Dautel (Bach, Mozart, Vivaldi).

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 18 h. : Orchestre des concerts Pasdeloup, dir. : M. Nakata, *sol.* : M. Delanova (Borodine, Prokofiev, Moussorgsky).

SALLE PLEYEL, 17 h. 45 : Orchestre des concerts Lamoureux, dir. : E. Krivine, sol. : G. Tacchino, J. Estournet (Dukas, Debussy, St-Saëns, Ravel).

CONCIERGERIE, 17 h. 30 : Ensemble La Forlane (Telemann, Marin Marais, Rameau).

EGLISE DES BILLETTES, 17 h. : Leonardo Quartett de Cologne (Haydn, Webern, Beethoven).

CHAPELLE ST-LOUIS-DE-LA-SALPETRIERE, 16 h. 30 : D. Matrone (Titelouze, Corette, Bach, Schnizer).

THEATRE DU ROND-POINT, 11 h. : Groupe Contrastes (Berg, Webern, Schoenberg).

EGLISE ST-LOUIS-DES-INVALIDES, 17 h. : Chorale Bach de St-Pierre-de-Hambourg, dir. : P. von Kameke (Schoenberg, von Kameke, Bach).

EGLISE ST-MERRI, 16 h. : Capella Brahms, Schutz, Haendel) ; 21 h. : Choristes de l'Opéra de Paris, dir. : J. Laforge (Berlioz, Schumann, Brahms, Verdi).

LUCERNAIRE, 18 h. : E. Kotzia (Bach, Giuliani, Rodrigo, Campas).

EGLISE SUEDOISE, 18 h. : Ensemble Am Art (Schubert, Brahms, Mozart).

LUNDI 19 OCTOBRE

ATHENEE, 21 h. : G. Bumbry, G. Parsons.

FIAP, 20 h. 30 : S. Escure (Bach).

CITE INTERNATIONALE, 20 h. 30 : Orchestre symphonique des jeunes de Rhénanie-Palatinat, dir. : D. de Coteau (Beethoven, Mendelssohn).

CISP, 20 h. 45 : M. Bekaert (Johnson, Narvaez, Dowland, Villa-Lobos).

THEATRE 13, 21 h. : Trio de Picardie (Mozart, Beethoven, Brahms).

LUCERNAIRE, 21 h. : R. Meyer, A. Perchat (Wolff, Schumann, Brahms, Schubert).

SALLE GAVEAU, 18 h. 30 : A. d'Arco ; 21 h. : D. Erlih, J.-Y. Thibaudet (Frank, Debussy, Ravel).

MARDI 20 OCTOBRE

STE-CHAPELLE, 21 h. : voir le 14.

EGLISE DES BILLETTES, 21 h. : Orchestre de chambre de France, dir. : A. Boulfroy (Mozart).

SALLE GAVEAU, 21 h. : B. Ringeissen (Chopin, Fauré, Ravel, Poulenc).

EGLISE ST-SEVERIN, 21 h. : Quatuor Via Nova, A. Morph (Haydn, Brahms, Mozart).

LUCERNAIRE, 21 h. : voir le 19.

EGLISE ST-ROCH, 21 h. : Kantatenchor et Orchestre d'Erkrath Düsseldorf, dir. : L. Klein (Bach).

FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE
(225-11-40)

EGLISE ST-MERRI, le 18 à 21 h. : Choristes de l'Opéra de Paris, Ensemble vocal J. Laforge, dir. : J. Laforge (Schubert, Schumann, Brahms...).

LARCHANT, église St-Mathurin, le 18 à 16 h. 30 : Ensemble a sei voci (Gesualdo, Victoria, Morales, Lassus).

NOISY-LE-GRAND, église St-Sulpice, le 18 à 16 h. : Quatuor vocal de l'Ile-de-France (Mozart, Haydn).

Jazz, pop, rock, folk

BOFINGER (272-87-82), les 16, 17, 21 h. 30 : L. Fuentes, M. Vander, A. Cullaz.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h. : O. Franc Jazz Quintet.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24) (D., L.), 20 h. 30 : M. Ral, J.-L. Chautemps, E. Dervieu, R. Del Fra, R Urtreger ; 23 h. : Salsa Unit Orchestra.

CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09) (D.), 22 h. 30, les 14, 15 : Toot Thielmans ; les 16, 17 : Roots of Rock : les 19, 20 : Boell et Roubach Quartet.

DUNOIS (584-72-00), les 14, 15, 16, 17, 20 h. 30 : F. Mechali.

DREHER (233-48-44), 22 h., le 14 : E. Louiss ; du 15 au 18 : S. Potts ; les 19, 20 : R. Urtreger.

L'ECUME (542-71-16) (D., Mar.), 22 h. : Chicago Blues.

ELYSEE-MONTMARTRE (606-38-79), le 20 à 20 h. : Otis Rush.

ESPACE CARDIN (266-17-30), le 20 à 20 h. 30 : Cl. Tolliver Quartet.

ESPACE MARAIS (271-10-10), le 18 à 18 h. 30 : Benaissou.

GIBUS (700-78-88), les 15, 16, à 22 h. : les Avions.

GOLF DROUOT (770-47-25), le 17 à 22 h. : Chantier.

HIPPODROME (205-25-68), le 17 à 20 h. : Grateful Dead ; les 19, 20, à 20 h. : Genesis.

JAZZ UNITE (776-44-26), 21 h. 30, les 14, 15 : M. Saury ; les 16, 17 : Roddy ; les 19, 20 : Archie Shepp.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), 22 h. 30 : G. Lefebvre et son ensemble.

NEW MORNING (523-51-41), les 19, 20 à 21 h. : P. Vissiliu ; R. Petite.

OLYMPIA (742-25-49), le 19 à 20 h. 30 : The Cure.

PALACE (246-10-87), les 14, 15, à 22 h. : Grace Jones.

PETIT JOURNAL (326-28-59), Mer. : Watergate Seven + One ; Jeu. : Royal Tencopators ; Ven. : Tin Pan Stompers ; Sam. : Swing at Six ; Lun. : VSOP Ragtime ; Mar. : Les Haricots rouges.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h. : Betina (dern. le 18 : à partir du 19 : E. Watson, C. Alvim.

SLOW CLUB (233-24-30), 21 h. 30, le 14 : Tin Pan Stompers ; les 15, 16 : Cl Luter : les 17, 20 : R. Franc Orchestra.

TAI THEATRE D'ESSAI (268-10-79), le 17 à 15 h. : E. Chandlee Quintet.

THEATRE NOIR (797-85-15) (L., Mar.), 20 h. 30 : Atlantico.

TROMP'ŒIL (278-73-90) (D., L., Mar.), 22 h. 30 : Jazzing The Beatles.

Festivals

VINGTIEME ANNIVERSAIRE D'AMNESTY INTERNATIONAL
(261-81-18)

SAMEDI 17 OCTOBRE

EGLISE ST-MERRI, 21 h. : Paco *Ibanez, Cuarteto Cedron.*

SALLE FAVART, 21 h. : Prends bien garde au Zeppelin.

CRETEIL, Maison des Arts, 20 h. 30 : Odeurs.

DIMANCHE 18 OCTOBRE

BOBINO, 21 h. : C. Magny, G. Marini, A. Prucnal.

ESPACE CARDIN, 21 h. : Portal, Jeanneau, Solal, Texier, Couturier, Celea, Lubat, Big Band Cartini/Fosset.

SAINT-DENIS, Théâtre G.-Philipe, 21 h. : Living Théatre.

LUNDI 19 OCTOBRE

THEATRE DE PARIS, 21 h. : Lavelle, Cl. Nougaro.

PETIT FORUM, 21 h. : M. Amont.

PORTE ST-MARTIN, 21 h. : Font et Val, P. Sebastien.

SAINT-DENIS, Théâtre G.-Philipe, 21 h. : Living Théatre.

MARDI 20 OCTOBRE

PALACE, 21 h. : C. Lara, W. Sheller.

DIXIEME FESTIVAL D'AUTOMNE
(296-12-27)

SALLE PLEYEL, les 14, 15 à 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboim, Chœurs de l'orchestre de Paris, chef des chœurs : A. Oldham (Boulez, Beethoven).

CHAPELLE DE LA SORBONNE, le 14, 20 h. 30, le 17, 16 h. : Jalatarangam ; les 15, 16, 17, 20 h. 30 : D.K. Jayaraman; les 19, 20; 20 h. 30 : Bharata-Natyam (danse).

CENTRE G.-POMPIDOU (D. soir, mar.) 20 h. 30, mat. dim, 16 h. : Rockaby, Ohio Impromptu ; (mer.-mar.) 14 h. et 18 h. : Video Bechett.

AMERICAN CENTER (L., mar.) 21 h.: Texts.

CARTOUCHERIE, Théâtre de la Tempête (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. 30 : Alarmes 2.

GENNEVILLIERS, Théâtre (D. soir, L.) 20 h. 45, mat. dim. 17 h. : Café Amérique.

SAINT-DENIS, Théâtre G.-Philipe (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. dim. 17 h. : Premier Amour.

EXPOSITION

CHAPELLE ST-LOUIS-DE-LA-SALPETRIERE (mar) de 12 h. à 20 h. : Architecture (à partir du 15).

DANSE

ESPACE MARAIS (271-10-10), les 14, 17, à 18 h. 30 : Puissance zéro ; les 15, 16, 20, à 18 h. 30 : Danse sacrée de l'Orissa.

ELYSEES-MONTMARTRE (606-38-79) (Mar.), 20 h. 30, mat. Sam., 17 h. : Grand ballet de la Martinique.

ESSAION (278-46-42) (Dim.), 18 h. 30 : La création, les dieux de l'Inde.

LUCERNAIRE (544-57-34), le 18, à 20 h. : Entre-temps.

PALAIS DES CONGRES (758-21-34) (Dim., Lun.), 20 h. 30 Ballet du vingtième siècle : Eros Thanatos (dernière le 18), à partir du 20 : Light.

PALAIS DES GLACES (607-49-93), le 19, à 20 h. 30 : L. Greene, M. Tompkins, G. *Martinez*.

RANELAGH (288-64-44), le 18, à 18 h. : les 19, 20, à 20 h. 30 : Descarga.

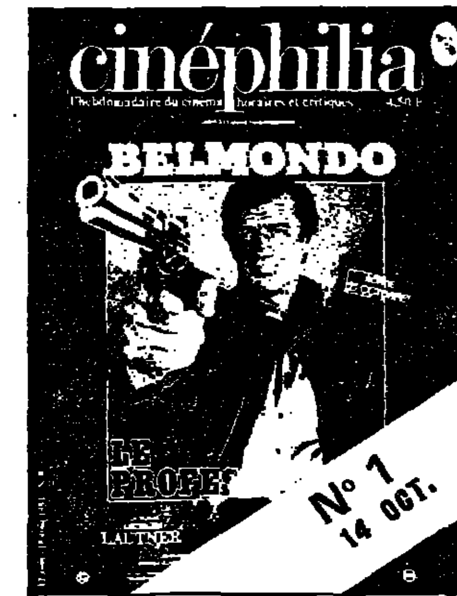
THEATRE NOIR (797-85-15), le 18, à 17 h. : Ballet antillais ; le 20, à 20 h. 30 : L. Zebila, Ballet du Congo.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE
(723-47-77)

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, les 14, 16 à 20 h. 30 : le 18 à 14 h. 30, le 17 à 14 h. 30 et 20 h. 30 : Ballet de l'Opéra de Hambourg (la Légende de Joseph, Don Quichotte) ; les 19, 20 à 20 h. 30 : Ballet Royal du Danemark (Kermesse à Bruges, Napoli).









LETTRES

WILLIAM S. BOURROUGHS AU « PALACE »

Un damné de l'écriture

(Suite de la première page.)

Pour moi ils ne sont pas le fruit du hasard. Ils se ressemblent. Ils se suivent. Ils s'enchaînent. J'essaie, à partir d'eux, de rendre compte du synchronisme d'actes et d'intentions séparés dans le temps et dans l'espace. On sait que le K.G.B. et la C.I.A. utilisent des ordinateurs pour prévoir ce qui se passera en n'importe quel point de la planète. Ils avaient certainement une fiche sur l'homme qui a tiré sur Reagan et ils ont défini, presque sans marge d'erreur, le profil du lieutenant qui commandait les assassins de Sadate. Leur problème c'est que, sachant cela, ils ne peuvent pas empêcher que ça se réalise... »

Les Cités de la nuit écarlate, au-delà des allusions parodiques au « space-opera » et au polar, est le résultat de cette interminable exploration de la « *fiction de masse* » dont Burroughs, en damné de l'écriture, s'est voulu le rigoureux arpenteur. Il a mis presque dix ans à le terminer, enfermé dans un grand loft du Bowery, le « Bunker », une pièce toute blanche, presque vide, aux fenêtres condamnées.

Les méthodes de travail de Burroughs, son ascétisme, cette obstination, renouent avec celles de Proust ou de Joyce. Sa carcasse a la fragilité et la force de la leur.

A le voir, assis sur le lit d'une chambre anonyme, un dimanche d'octobre, on l'imagine branché et débranché en permanence, à l'écoute de la rumeur universelle. Il est déjà ailleurs, encore ici, compagnon d'une communauté de pirates, proche des incendiaires adolescents de Berlin ou de Belfast et réincarné après chacun de ses livres. C'est, sans aucun doute, la dernière des pop stars.

La porte ouverte dans le temps

« On m'a offert une télévision que je regarde deux ou trois heures par semaine. Il m'arrive de jouer avec les boutons pour voir quelques secondes de films, des bouts de nouvelles, des spots. Quelques phrases du dialogue d'un western de série B correspondent mot pour mot à des vers de Tennyson que je suis en train de lire. John Wayne à cheval ressemble au personnage de mon ancien rêve. La télévision n'est que l'un des vecteurs du prétendu hasard qui gouverne les lignes de communication où nous sommes ligotés. Sans que l'on sache pourquoi, inexorablement, les héros des années 60 ont disparu de la scène. Personne ne peut dire par qui ils seront remplacés ni même s'ils le seront. Marx et Freud ne nous aideront jamais à comprendre une ligne de ce que nous lisons dans le journal du matin. Le fou qui précipite les voyageurs sous les roues du métro à New-York m'intéresse plus que les guérilleros qui meurent pour une idéologie obsolète. »

Cette « bouche d'ombre » de Burroughs, accentuée par son accent du Missouri, d'où les mots, mâchouillés, sortent comme préenregistrés, partage le pouvoir de lire l'avenir. Ce qu'il tire de l'enseignement secret des Anciens — scribes, magiciens, farceurs, vrais ou inventés — dépasse l'imagination des futurologues et des écrivains qui, tel Orwell, se contentèrent de développer les horreurs visibles. La réalité finit toujours, selon lui, un cran plus haut, un pas de côté, par nous prendre là où nous n'entretenions que l'espoir. Non sans aplomb, avec un léger sourire, il montre la seule voie possible : « *La porte ouverte dans le temps* ».

« Je suis un historien du futur. Nous avons assez de données pour craindre ce qui nous attend. Les écologistes sont en retard d'une catastrophe. Lisez Congo *de Michel Crichton (1) : l'ordinateur est une arme aussi mortelle que le fusil le plus sophistiqué, et les satellites sont plus terrifiants que les bombes atomiques. On se bat déjà, avec des drogues de plus en plus fortes, à l'intérieur du cerveau humain. Le libéralisme n'est plus que le masque subtil des pires formes de la domination. Mais qui en a conscience ? On dénonce le totalitarisme sans comprendre qu'il entretient, au moins, l'illusion de la liberté. C'est au cœur même des grandes cités, comme New-York, que se développe un processus inextricable de contrôle et de destruction lente de la vie. Depuis* les Garçons sauvages, *j'écris la saga de ces aventuriers modernes qui se battent contre eux-mêmes, sans s'en rendre compte, qui forniquent avec leur propre corps, dévorent leur substance, se rassasient de leur chair. Et depuis des années, en ouvrant le journal, j'en ai d'innombrables confirmations. »*

Propos recueillis par
RAPHAEL SORIN.

(1) Ed. Mazarine.

● Claude Glayman qui tient la rubrique littéraire à « Soir 3 » diffusera au cours du bulletin d'information de 22 heures de ce mercredi 14 octobre un reportage sur Burroughs au Palace.

Le triomphe de la mort

Dante, Bosch, Breughel. Le triomphe de la mort. Les Cités de la nuit écarlate *participent à la vision d'apocalypse. Apocalypse électronique. Trans-historique. Trans-spatiale.*

Guerres où des légionnaires romains se battent contre des C.R.S. français. Des Vikings contre la police montée du Texas. Les éléphants d'Hannibal contre les fusiliers marins chargés de la protection de la United Fruit Co. Armes autorisées : flèche, arquebuse, P.M. 30, magnétophone, laser. Et cet immense trou dans la réalité, lorsque s'élève le nuage en forme de champignon.

Epidémies incontrôlables. La scarlatine résiste à la streptomycine. Fini, le temps où les B 52 arrosaient le Vietnam. Aujourd'hui, l'ennemi répand le B 23, le virus vénusien. Il provoque des spasmes érotiques qui mènent à la mort « rouge », la mort par érection.

Pendaisons. Surtout en temps de paix. Soupapes de sécurité au même titre que les meurtres rituels et sexuels. Clubs exclusifs où sont installées les potences les plus sophistiquées — à ascenseur ou à parachute. Luxe garanti. M. Coca-Cola se promène parmi les clients auxquels il vend de la came. Toujours le quart de grain de la petite médecine du Bon Dieu. Les plus humbles vont à « Fun City » ou à la casbah où ils trouvent, à des prix plus abordables, tout l'arsenal d'articles aphrodisio-défonçants. Bref, Sodome et Gomorrhe à l'âge des gadgets sexuels et de la bombe atomique.

Rien d'abstrait dans ce nouveau festin qui, comme le premier, nous est servi nu. Du vert cru, du bleu, du rouge — comme dans les juke-box. Des odeurs de riz cuit, d'opium, de musc, d'ozone et de phénol. Et surtout l'odeur de la mort. Une odeur spéciale, différente de celle du cyanure, de la charogne ou de la chair cramée. Une fois que vous l'avez sentie, vous ne l'oubliez plus.

La catastrophe est à chaque page

Tout cela s'inscrit sur fond d'« utopie rétroactive ». Un des axes du roman est l'histoire du capitaine Mission au dix-huitième siècle. En avance d'un siècle sur la révolution française et américaine. Il sillonne les mers pour défendre ses idées égalitaires, puis installe un comptoir sur les côtes malgaches. Loi n° 1 : la peine de mort est abolie. 2) Ainsi que l'esclavage. 3) Toute décision doit être soumise au vote. 4) Chacun est libre de pratiquer toute croyance, etc. Imaginez qu'un tel mouvement se soit répandu sur l'ensemble de la planète. Plus de patrons, ni de péons en Amérique latine. Plus d'exploitation en Afrique. Bien sûr, le capitaine est liquidé. Mais l'occasion était là. L'utopie aurait pu être réalisée. Aujourd'hui, seule une catastrophe ou un miracle pourrait la faire revivre.

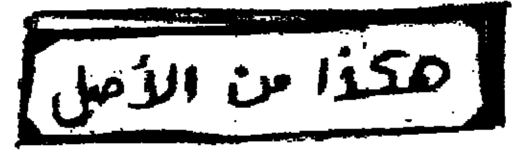
La catastrophe est à chaque page. Les mots et les images sont, pour Burroughs, les instruments privilégiés de contrôle mais aussi de libération. Ensuite, apprendre à voyager dans le temps et l'espace. Etre ici et là au même instant.

Dans les Cités de la nuit écarlate, *Burroughs s'est libéré des techniques de « cut-up », longtemps considérées comme principal moyen de rupture des chaînes de contrôle. A la place, trois récits « linéaires » : celui du capitaine Mission, celui de Clen Snide (le minable inspecteur privé), celui des six cités du désert de Gobi, aujourd'hui disparues. Des personnages surgissent d'anciens romans, d'autres s'effacent dans des westerns ternis. Des parchemins s'animent d'où se détachent des individus qui s'engagent dans des aventures parallèles. Rencontres détonantes entre la vie et la mort, la catastrophe et le salut, l'Apocalypse et l'utopie. Œuvre majeure. Jamais, depuis le* Festin nu, *Burroughs n'avait aussi parfaitement contrôlé un matériau aussi insaisissable.*

Ce livre, nous dit Burroughs, est dédié au seigneur des abominations, Humwawa, dont la face est une masse d'entrailles, à Ix Tab, la patronne des pendus, à Hassan I Sabbah, maître des assassins... Mais il l'est plus encore à tous les scribes, artistes et pratiquants de la magie par qui ces esprits se sont manifestés... Rien n'est vrai. Tout est permis.

PIERRE DOMMERGUES.

★ *Les Cités de la nuit écarlate,* de William S. Burroughs, dans une éclatante traduction de Philippe Mikriammos. Bourgois. 352 pages. Environ 80 F.



هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



Une importante informatisation en Province...

L'offre : ***2 postes***

LA RESPONSABILITE DE LA CONCEPTION DU SYSTEME D'INFORMATION D'UNE DIVISION INDUSTRIELLE

Vous êtes : un Ingénieur GE ou de formation commerciale, âgé de 30 à 40 ans, ayant la maîtrise des problèmes liés à l'informatisation et l'installation de plans de communication dans des entreprises à établissements multiples, à partir des techniques nouvelles dans le domaine du traitement, du stockage et de la communication de l'information.

Autonome, homme de dialogue, excellent organisateur doté d'un certain pouvoir de persuasion. (Réf. 11002 M)

LA PARTICIPATION A LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS BASE SUR UN IMPORTANT COMPLEXE INFORMATIQUE

3 IBM 4341, 1 IBM 370/148, PRIME 750, HP...(VM/CMS, OS/VS1, VTAM/SNA, CICS/DL1,...)

Vous êtes : un jeune Ingénieur praticien des matériels et systèmes d'exploitation IBM depuis au moins 3 ans, intéressé par l'architecture de réseaux téléinformatiques. (Réf. 11003 M)

Nous sommes : une entreprise de taille internationale en plein essor dans le secteur électrotechnique et électromécanique, attachée à ses racines provinciales dans la région Rhône-Alpes.

Merci d'adresser votre C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la référence choisie (à mentionner sur l'enveloppe).

BKC **BERNARD KRIEF CONSULTANTS**
1, rue Danton 75263 Paris Cedex 06

GROUPE INDUSTRIEL INTERNATIONAL

Nous étudions et fabriquons des produits électroniques Grand Public.

Notre service Recherche et Développement de produits nouveaux souhaite renforcer ses équipes d'études "électronique" et "mécanique"

Nous recherchons des

INGENIEURS ELECTRONICIENS

de formation ENSI type ENSERG, ENSERB ayant deux à trois années d'expérience. *Ils auront pour mission l'étude des circuits analogiques nécessaires à la réalisation des nouveaux produits.*

INGENIEURS MECANICIENS

Nous souhaitons rencontrer des mécaniciens spécialisés en micro-mécanique.
Une formation de type ENSI de BESANCON est souhaitée.
Une expérience de deux à cinq ans dans les domaines de la réalisation mécanique de produits électroniques est nécessaire.

Pour l'ensemble de ces postes, une bonne connaissance de l'anglais est indispensable, des déplacements en France et à l'étranger sont à envisager.

Postes à pourvoir immédiatement en région PAYS DE LOIRE.

Adresser C.V., photo et prétentions sous No 11548, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01 qui transmettra.

Chargé d'Etudes Comptables



Votre formation ESC, maîtrise de gestion, DECS et une première expérience, de préférence en audit, ont confirmé votre goût et votre aptitude pour les analyses.

Au sein de la Division Finances, vous serez intégré à l'équipe du Département Études Comptables pour élaborer des analyses et rapports financiers et plus particulièrement sur la rentabilité des différentes branches d'activité.

Vos chances de réussite à ce poste sont liées à vos connaissances en analyse financière et gestion, une bonne approche de l'informatique et la maîtrise de l'allemand pour dialoguer avec la Société mère.

Vous bénéficierez d'un salaire attractif, des importants avantages sociaux de l'entreprise (salaire suivant l'évolution du coût de la vie, participation aux bénéfices...) et de la qualité de vie liée à la situation géographique *de notre entreprise.*



V.A.G. FRANCE
Envoyer CV, photo et prétentions à V.A.G. FRANCE
Département du Personnel - BP 62 - 02600 VILLERS-COTTERETS.
sous réf. CEC 243/LM.

HAVAS CONTACT

Bata Bata Bata Bata

L'Organisation BATA

leader mondial de la chaussure

(100 Sociétés réparties sur les cinq continents)

recherche

pour son expansion dans quatorze pays d'Afrique de l'Ouest

DU PERSONNEL JEUNE ET DYNAMIQUE

dans toutes ses branches d'activités et, notamment

POUR RECRUTEMENT IMMÉDIAT

UN CHEF DE VENTE ET DEUX COMPTABLES CONFIRMÉS

ayant une bonne expérience professionnelle dans leurs domaines respectifs.

Moyenne d'âge souhaitée : de 24 à 35 ans.

Intéressantes possibilités de promotion.

Les candidatures sont à adresser avec curriculum vitae à
BATA International Training Centre
57770 MOUSSEY.

VILLE de SEDAN (Ardennes)
25.430 habitants
recrute d'URGENCE
selon conditions statutaires
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
Formation juridique exigée
Expérience souhaitée
Adresser lettre de candidature manuscrite et C.V. détaillé à
Monsieur le Maire
(Secrétariat Général)
08200 SEDAN
(avant le 20-10-1981)

LA VILLE DU PUY (43)
29.000 habitants
recrute d'urgence

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
ou
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

pouvant le devenir.
Poste à pourvoir le 1er janvier 82.
Sér. expér. communale exigée.

Candidatures à adresser :
avant le 31 octobre 1981 à M. le Maire du Puy, Hôtel de ville, 43012 Le Puy. cedex.

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ENSEIGNEMENT CCIAL DU SUD-OUEST
(Ville universitaire)
recherche son

DIRECTEUR PÉDAGOGIQUE

ayant au moins 5 ans d'enseignement d'une discipline juridique ou de techn. professionnelle avec expérience de l'administration d'un établissement.
C.V. + photo sous Nº 29746 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

TELESYSTEMES, Systèmes de Télécommunications et d'Informatique
recherche pour un Centre du Sud - Est de la France,

INGENIEUR SYSTEME

ayant une très bonne connaissance de MVS et CICS.

Une expérience de plusieurs années est exigée.

Adressez CV et prétentions à TELESYSTEMES - Melle SAUSSE - 40 rue du Cherche Midi
75006 PARIS.



Associez votre avenir au succès

rscg carrières

IMPORTANTE SOCIETE D'EQUIPEMENTS AUTOMOBILES
ETABLISSEMENT DU DOUBS
recherche

2 JEUNES INGENIEURS D'ETUDES

1) INGENIEUR ELECTRICIEN ET ELECTRONICIEN
pour conception de moteurs B.T. prototypes, essais

2) INGENIEUR MECANICIEN
spécialisé en écoulement des fluides pour recherche de nouveaux mécanismes (commande hydraulique et électromécanique, aéraulique, aérodynamique).

Adresser C.V. sous No 11104, CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01 qui transm.

OFFRES PREMIER EMPLOI

Société d'Engineering en pleine expansion recherche pour son service :

Achats et matériel d'entreprise
Jeune ingénieur

ayant une expérience industrielle antérieure d'environ 3 ans, de préférence en tant qu'Ingénieur d'Affaires ou Ingénieur aux Achats.

Nous lui confierons la négociation, la gestion et le suivi de marchés d'entreprise de grande ampleur.

Si vous cherchez un poste qui allie le sens des contacts à la rigueur de l'ingénieur.

Merci d'écrire sous référence 6585 à rscg carrières 48 rue Saint Ferdinand 75017 PARIS qui transmettra.

rscg carrières



emplois internationaux (et départements d'Outre Mer) emplois internationaux (et départements d'Outre Mer)

IMPORTANT GROUPE FRANCAIS D'INDUSTRIES ALIMENTAIRES
recherche
pour BRASSERIE en AFRIQUE de l'OUEST

Directeur Technique

DIPLOME GRANDES ECOLES.

Ayant de solides connaissances pour être responsable de la fabrication, de l'entretien, et des travaux neufs.

Contrat expatrié — Logement assuré.

Ecrire avec CV détaillé et prétentions sous Nº 8072 à

PARFRANCE Annonces
4, rue Robert Estienne 75008 Paris
qui transmettra

JEUNE DIPLOME D'UNE GRANDE ECOLE DE COMMERCE

Vous souhaitez vous intégrer rapidement au

SERVICE EXPORTATION

d'une des premières sociétés mondiales (C.A. 800 millions de francs) pour l'équipement *de complexes industriels et de grands projets d'hydraulique.*

Vous serez responsable au sein d'une équipe, de toutes les actions commerciales aboutissant à la vente de biens d'équipement auprès de clients industriels sur une zone géographique définie.

Nous vous demandons une parfaite maîtrise de l'Anglais et des connaissances en Allemand. Une première expérience professionnelle serait un avantage.



GRAND QUOTIDIEN LOCAL EN FORMATION
recherche

3 JOURNALISTES

Titulaires d'un diplôme, école de formation journalistique, sur les départements 44, 85, 72, 53, 49, âge indifférent.

Prière d'envoyer C.V. + photos d'identité au journal sous no 108798 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Pacte pour l'EMPLOI
cherchons

J.H. ou J/F (–26 ans)

Sans diplôme, mais anglais impératif pour travail exportation.
Tél. 538-58-18.

Conseiller financier offre à personnes de haut niveau activité d'appoint lucrative et stable, à domicile. Paris, région parisien., province. Tél. : 567-12-32.

Ste d'Expertise Comptable
PARIS 6e
recherche

• 1 JEUNE EXPERT COMPTABLE
diplômé

• COLLABORATEURS
N2, N3 ayant expérience audit.

• UN(E) COMPTABLE
Niveau B.P.
(Expérience cabinet appréciée)

Adr. C.V. détaillé et prétent. à :
FIDINTER
128, boulevard Saint-Germain,
75006 Paris.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	[illegible]
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS



GAMMAINTERNATIONAL

Société de conseils et services

Pour son département

méthodes et produits "systèmes d'informations"

(MEGA - ISIS - ARIANE)

recherche

3 ingénieurs grandes écoles, ou ENSI

ayant 2 à 4 ans d'expérience en conception et réalisation informatiques

Expérience scientifique ou systèmes : pour renforcer l'équipe de création et développement des outils "générateurs" (ARIANE)

Expérience gestion : pour lancer une fonction de recherche appliquée sur les méthodes de travail permises par ces outils (vis à vis des techniques informatiques et des systèmes d'information).

Les dossiers de candidature seront adressés à Alain DELPY (mention ARIANE)

GAMMAINTERNATIONAL

3 place de Valois 75001 PARIS

Jeunes Universitaires
dans 3 mois vous serez informaticiens à la CGI



La Compagnie Générale d'Informatique propose à de jeunes diplômés — 2 années d'études supérieures au moins — une formation aux techniques avancées de l'informatique (télétraitement, bases de données, microprocesseurs, ...), et une intégration rapide à ses équipes opérationnelles.

Leurs premières fonctions les mettront en mesure d'intervenir en spécialistes sur des projets diversifiés dans l'activité de leur choix : conseil, assistance, développement de progiciels, système, mini-informatique, formation...

Envoyer CV, photo et lettre manuscrite à Martine de SAINT-SERNIN, CGI, 84, rue de Grenelle - 75007 Paris.

HAVAS CONTACT

PETITE ÉQUIPE D'INGÉNIEURS CONSULTANTS RÉALISATEURS EN SYSTÈMES D'INFORMATION
région Est de Paris
offre une situation active et passionnante à quelques

INGÉNIEURS + I.A.E.
Débutants

Le métier proposé demande une grande puissance de travail, le sens de l'initiative et de la responsabilité, le goût des contacts humains, un esprit rigoureux et organisé. Il peut procurer beaucoup de satisfactions. L'indispensable expérience informatique sera acquise en début de carrière.

Envoyer curriculum vitae manuscrit et photo sous nº 7.187 à *le Monde* Publicité, Service Annonces Classées, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

INDUSTRIE CHIMIQUE SYNRES
Filiale du groupe D.S.M.
propose pour son usine de COMPIÈGNE
un poste

DÉLÉGUÉ COMMERCIAL

Pour visiter la région parisienne et l'Est de la France, à un titulaire du B.T.S. ou D.U.T. Chimie dynamique, ayant déjà quelques années d'expérience commerciale dans les résines synthétiques ou dans une activité proche dans la chimie.

Résidence région parisienne.
Voiture de fonction, salaire fixe et avantages sociaux.

Envoyer curriculum vitae détaillé + photo et prétentions à
INDUSTRIE CHIMIQUE SYNRES
Service du Personnel
B.P. 2 - 60201 COMPIÈGNE CEDEX.

BANQUE PRIVEE DE DEPOTS
PARIS 8ème
recherche
dans le cadre du développement de sa clientèle de grandes entreprises :

un fondé de pouvoir

PROFIL :
- diplômé d'une école de gestion de l'enseignement supérieur,
- expérience d'exploitation bancaire ou de gestion de trésorerie d'entreprise, de 4 ou 5 ans.

FONCTION :
- responsable d'un portefeuille de comptes d'entreprise ;
- titulaire d'un plan de démarche ;
- chargé de définir de nouveaux produits bancaires.

un attaché de direction
DEBUTANT

PROFIL :
- diplômé d'une grande école commerciale (option finances) ;
- anglais courant indispensable ;
- sens des contacts et du travail en équipe.

Des qualités réelles d'esprit commercial seront demandées.

FONCTION :
- attaché à l'équipe exploitante, il sera formé aux techniques bancaires, tout en participant à la gestion des dossiers (clientèle d'entreprises), et à l'activité commerciale.

Vastes possibilités d'évolution en France et à l'étranger.

Envoyer C.V. manuscrit et photo sous no 11777 à CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

Centre d'informations Financières recherche
CONSEILLERS COMMERCIAUX (H ou F)
— Début. ou expérimentés.
— Sens de la négociation.
— Excellente présentation.
— Formation assurée.
T. pr r.-vs 583-20-00, p. 209.

URGENT
Recherchons
RESPONSABLE D'INTERNAT
Chargé de coordination et animation 4 nuits par semaine. Autorité naturelle, dynamisme, sens des responsabilités et des relations humaines requis.
TÉL. : 041-34-36
OU 805-29-57.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE recherche
INGÉNIEUR
d'origine britannique ou américaine
POUR DONNER COURS ANGLAIS TECHNIQUE
Disponibilité immédiate.
Statut honoraire.

Adresser C.V. et prétentions à nº 11.822 CONTESSE Publicité, 20, avenue Opéra, 75040 PARIS Cedex 01 qui transm.

Ministère de la Défense, Centre d'essais en vol, recherche pour centre de calcule, service méthodes Brétigny
INGÉNIEURS ANALYSTES-PROGRAMM.
Chargés de l'analyse et de la rédaction des programmes scientifiques pour exploitation des essais.
Adresser C.V. au Chef du personnel, centre d'essais en vol, base d'essais de Brétigny, 91220 BRÉTIGNY.



CENTRE INTERNATIONAL DE TRAITEMENT INFORMATIQUE
cherche
CHEF PRODUIT
Pratique commerciale.
Expérience formation.
205-24-63 - 241-83-83.

Administrateur de Biens Paris-13e recherche pour son département copropriété
INSPECTEUR D'IMMEUBLES
Expérience minimum requise. Rémunération annuelle : 78.000 F.
Env. C.V. et photo à nº 1.441 Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

STE DE COSMÉTIQUES PARIS recherche
CHEF DES VENTES FRANCE
5 à 10 ans expérience. Parfumerie, cosmétiques.
Connaissant bien le marché et les divers réseaux.
Ayant déjà supervisé équipe représentants même petite. Capable animer, aider et contrôler force de vente.
Ecrire avec C.V., prétentions nº 800 CEP, 40, av. Bugeaud, 75116 PARIS qui transmettra.

PARKER PEN FRANCE
recherche
PROGRAMMEUR
DUT ou équivalent.
Débutant ou 1 à 2 ans d'expérience COBOL.
Connaissance HP 3000 apprée. mais non indispensable.
Env. lettre manuscrite, C.V. et photo à PARKER PEN FRANCE, Service du Personnel, 96, boulevard Richard-Lenoir, 75011 PARIS.

Institut d'enseignement supérieur privé laïque recherche
DIRECTEUR DES ÉTUDES
(si possible de formation scientifique). Possibilité de carrière. Envoyer C.V. sous nº 10230, Publicité Meesters, 113, rue de Reuilly 75012 PARIS, qui transmettra.

Société ISLANDAISE cher. représent. textile en France. Ecr. PRIMA-WOOL AUSTURUEGI, 54, SEYAISFIRAI ISLANDE. Télex 2298 SFJORDIS.

G. INFO
INGÉNIEURS MINI 6
pour assistance technique auprès des utilisateurs
INGÉNIEURS TÉLÉCOM
débutants ou 1 an d'expérience
INGÉNIEURS D'ÉTUDES
EN TÉLÉPHONIE
pour systèmes de commutation
INGÉNIEURS LOGICIEL
SOLAR sous RTSED — MITRA sous MMTZ
INGÉNIEURS TEMPS RÉEL
connaissances en téléinformatique, réseau
INGÉNIEURS MICROS
INTEL 80/80
MOTOROLA 6800
et MC 68 000
Lieu d'affect. : Paris/Bretagne.
Sal. 108.000 à 192.000 F/an.
Ecrire sous le nº 1.440 à Publicités réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

GROUPE AGRO ALIMENTAIRE
Leader Européen sur son marché
recherche pour son Département G.M.S.

LE RESPONSABLE MARKETING
Base Paris-Nord

28 ans minimum, rattaché directement au Directeur Commercial, il apportera :
- une formation commerciale supérieure
- une expérience d'au moins cinq ans à la fois commerciale et marketing des produits de grande consommation.

Adressez lettre manuscrite, prétentions + C.V. sous référence 135 à :

degré Conseil 11, rue La Boetie, 75008 PARIS.

Société 1.500 personnes, 120 Ingénieurs
où grande stabilité de personnel fabriquant des instruments de précision et des systèmes très variés en technique de pointe, leader dans sa branche et présente sur le marché mondial.
recherche pour PARIS (20e)

CHEF D'ATELIER USINAGE MÉCANIQUE
(position CADRE)

Nous recherchons un homme d'expérience qui, sous l'autorité du Directeur d'usine et assisté par les services Méthodes et Planning, assurera la production en courte série de pièces mécaniques de haute précision.

Il apportera son soutien technique à sa maîtrise et aura autorité sur une soixantaine de professionnels qualifiés de la mécanique.

Il sera motivé par l'amélioration des coûts de production et la tenue des délais.

Adresser curriculum vitae détaillé à SOPELEM, 125, boulevard Davout, 75020 PARIS.

DEMANDES D'EMPLOIS

CALCULATEUR ACTUARIAT
Agent de maîtrise
39 ans, 10 ans expérience assurances vie-groupe, cherche poste PARIS ou BANLIEUE Ouest. Libre immédiatement.
Ecr. ss nº 6.159 *le Monde* Pub., Service Annonces Classées, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.H. 23 ans, dégagé O.M., programmeur débutant BASIC COBOL BAC C, cherche emploi ttes régions. Étudie ttes propositions. Ecrire M. SEBAG Joël, 10, rue des Arocaries, 34000 MONTPELLIER.

J.F. 25 ans, Espagn. parf. bil., doct. d'Etat litt. hisp., exp. trad. romans, 4 ans d'ens. (franç.-esp.), méthode audiovis., partic. à la rédact. méthodes audiovis., ch. trav. intell. (édit., libr.). décemm. rémun. Préf. mi-temps. Tél. 379-85-39, Pilar Romero.

Recherche toute institution ou organisme à caractère social pouv. employer mons. 40 ans. Ecr. s/nº 7.151 *le Monde* Pub., Service Annonces Classées, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.H. 22 ans, libéré O.M., recherche place comptable avec référ. Tél. 554-61-16 après 17 h. 30.

Cherche enfants à garder, semaine ou mois, pavillon. Tél. 493-33-80.

DIRECTEUR DE SOCIÉTÉ + ADJOINT « STAFF »
cherchent société à diriger et promouvoir. Langues, diplômes, expérience étranger, lancement nouveaux produits. Imagination et innovation. Ecrire sous nº 6.198 *le Monde Publicité*, Service Annonces Classées, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Dame, expérience gestion, administration, personnel, achats, comptabilité, anglais courant (4 ans Etats-Unis), libre de suite, cherche place stable. Ecrire sous nº 8.067 M à Parfrance, 4, rue Robert-Estienne, Paris (8e).

Anglaise 23 ans, sérieuse, cherche poste au pair Paris pour un an environ. Tél. 222-73-55 soir.

Technic. radio-télé. confirmé D.U.T de gest., ch. contrat à durée déterminée dans les pays francophones. Libre immédiat. Ecr. s/nº 6.187 *Le Monde* Publ., service ANNONCES CLASSÉES, 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

IMPRIMEUR 6 ans expérience, cherche place stable dans imprimerie intégrée. 6.000 F mensuels X 13, horaire variable. Tél. 245-40-81 après 17 h.

Cadre confirmée, 33 ans, Bilingue anglais, notions allemand et espagnol, chef service export, disponible pour déplacements, cherche poste évolutif. Présent. début 8.000 F X 13. Libre sous 3 mois. Ecrire sous nº 29.711 M à RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

Jeune femme 25 ans
LICENCE EN DROIT MAITRISE D'ANGLAIS
cherche emploi temps partiel, contacts hum. T. 705-36-89.

J.F. 28 ans, cherche place chauffeur de direction, étudie toutes propos. Tél. 336-59-07.

JEUNE AUTEUR RÉDACTEUR
Cherche rewriting, création rédactionnelle ou traductions. Tél. 874-65-97.

CHEFS D'ENTREPRISE
L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER I.G.C. — 18 ans expérience administration d'une entreprise de plus de 200 personnes - spécialiste questions comptables et fiscales.
RECHERCHE : mêmes fonctions ou secrétariat général PME/PMI (Section BCO/JCB 105).

NÉGOCIATEUR IMMOBILIER haut niveau - 48 ans - Dynamique - 20 ans expérience immobilière France, USA, Canada - Anglais, Arabe (Moyen-Orient), Italien courants.
RECHERCHE : poste à responsabilité dans groupe immobilier ou cabinet important Paris - Province. (Section BCO/JCB 106).

J.F. 32 ans - D.U.T. techniques et commercialisation - 7 ans de collaboration à niveau de direction (transports maritimes, banque...) - Stages divers - Anglais courant - Dynamique - Grande disponibilité - Sens des contacts haut niveau.
RECHERCHE : poste d'attachée de direction auprès Direction commerciale ou export de PME/PMI - Paris - Province (déplacements acceptés étranger). (Section BCO/JCB 108).

CHEF COMPTABLE - J.F. 33 ans - Dynamique - 7 ans expérience responsable de gestion de service comptable et administratif - Niveau DECS - DUT - Tech. de Co. Option gestion - Rel. Soc.
RECHERCHE : emploi équivalent - Libre de suite. (Section BCO/JCB 108).

ANPE

ECRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
Tél. : 285-44-40, poste 33 ou 28.

information divers

Emplois et carrières de la Fonction Publique FRANCE-CARRIÈRES chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

propositions diverses

Emplois outre-mer, étranger MIGRATIONS chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

travail à domicile

Vos thèses et manuscrits parfaitement frappés sur machine électronique. 535-28-85.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

A vendre Peugeot 305 SR, 38.000 kms, mai 1979, très bon état, métallisée. 25.500 F. Tél. : 060-69-10.

plus de 16 C.V.

Vends BMW 633 CSI équipée 635, gris métallisé. Jantes BBS, climat., direct. assistée, glaces teint. Et. except. 60.000 km. Année 1979. 90.000 F. Tél. bureau : 336-18-36 - Dom., apr. 20 h. : 992-17-23.

divers

PRIX CHOC
du 1/10 au 31/10/81
millésime 82
LANCIA COUPE HPE BETA 2000
336.38.35+

locations

N'HÉSITEZ PLUS LOUEZ !
R 20 TX OU 604
35 F PAR JOUR
+ facturation d'au moins 50 km. TEL. 504-01-50.

boxes - parking

Collaborateur journal cherche box à louer. Tél. : (soir) 367.44.47.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt

1, RUE MONTSIGNY
LUXUEUSE RÉHABILITATION STUDIO-2 P. Livrais. immédiate sur place tous les jours 10 h-12 h 30, 14 h à 17 h 30. Téléphone : 261-15-15.

3e arrdt

VIEILLE TEMPLE-BRETAGNE
DUPLEX 120 m²
5e, 6e ét., asc. Tél. 354-95-10.

4e arrdt

DUPLEX PRÈS DE LA PLACE DES VOSGES
Part. vend superbe appt 4 p., 110 m², entouré d'un balcon, très bien planté, dans immeuble gd standing 7 ans. Très calme, ensoleillé, étage élevé, vue, très bien équipé et décoré. Parfait état. Tél. : domicile 272-04-14. Bureau : 720-70-87.

MARAIS SAINT-PAUL Imm. XVIIe
à aménager 165 m² en duplex avec cour jardin privatif. Divis. possible – 272-40-19.

5e arrdt

CARDINAL-LEMOINE
Pierre de taille, 2-3 pièces, tout confort, CALME, EXCELLENT ÉTAT. 495.000 F. 325-97-16.

PLACE DU PANTHÉON
DUPLEX 95 m², triple exposition, immeuble XVIIe. CHARME, CARACTÈRE. 329-84-59.

GOBELINS beau 2 p. tt conft excellent état, calme, 390.000 F. 325-97-16.

6e arrdt

LUXEMBOURG
très bel immeuble 92 m², original, séjour + chambre, avec mezzanine, calme, soleil GARBI. Tél. : 567-22-88.

LUXEMBOURG gd standing Prof. libérale
4 récept., 4 chb., 2 bains, 3 services, box. Tél. 504-49-13.

7e arrdt

Boul. des Invalides/Tourville. Appt. standing, 250 m² + box + service. Prix élevé justifié à débattre. Tél. : 575-16-14.

St-Germain – St-Guillaume
GDES RÉCEPTIONS
3 chbres, soleil. T. 354-95-10.

ESPLANADE DES INVALIDES ANGLE QUAI D'ORSAY
vue panoramique, plein soleil, imm. récent gd stand., 100 m² réception, chbre. Entouré balcon, service, 3 park. 233-81-60.

9e arrdt

CHAUSSÉE-D'ANTIN – Studio, confort. Excellent placement. 110.000 F, crédit – 285-38-96.

10e arrdt

ST-VINCENT-DE-PAUL
Appt occupé, imm. pierre de taille, R.-d.-C., 3 p., 184.000 F. 1er étage, 2 p. 118.000 F. Tél. : 770-65-14.

11e arrdt

OBERKAMPF
60, rue Folie-Méricourt, je vends libre 3e étage sur rue, appartement 2 pièces, cft. 557-70-08.

12e arrdt

MONTGALLET récent
– 4 P. + chbre serv. en rez-de ch., box. 925.000 F.
– Beau 3 P., tt cft, sol., balcon. 600.000 F. 783-89-86.
CIPA – 548-54-99.

14e arrdt

Part. à part. vend atelier d'artiste style maison particulière + mezzanine + 3 ptes chambres + combles à aménager, 110 m². Prix 1.100.000 F. S/place jeudi, 9, rue de Ridder, Paris (14e). Téléphone : 325-11-54.

CŒUR MONTPARNASSE, 2 ATELIERS D'ARTISTE, 150 m² et 45 m² à aménager. Sur cour jardin. Jeudi 15-18 h, 6, R. HUYGHENS – 550-34-00.

16e arrdt

O.R.T.F., Liv. 2 chbres, cuis., bains, 5e, asc., soleil. 850.000 F. 550-34-00.

RANELAGH, imm. sur cour, pierre de taille, 2e étage, beau 3 p., 50 m², soleil et verdure. Notaire : 501-54-30, le matin.

17e arrdt

PRÈS PLACE DU BRÉSIL
dans hôtel particulier de grande classe
APPT EXCEPTIONNEL
sup. récept. et 4 chbres
Vastes dégagem., chbre de service, 283 m², grand box.
CLAUDE ACHARD
à Neuilly. Téléph. : 637-32-93.

TERNES NEUILLY
Sans vis-à-vis, 6e étage, LIVING, 2 CHBRES, tt cft. 1.000.000 F. FONCIAL, téléph. : 266-32-35.

18e arrdt

PRÈS THÉATRE ATELIER
3 pièces, 65 m² tout confort refait neuf, soleil
Immeuble ravalé. 550-34-00

RUE LAMARCK
Imm. pierre, asc., 3 p. s/rue AVEC BALCON.
Le pptaire – tél. : 526-99-04.

AVENUE JUNOT
très original 158 m² sur 3 plans, 1.300.000. Tél. 562-05-95.

20e arrdt

PTE LILAS, 2 P., entrée, cuisine, bains, w.-c., imm. 1920. Bon ét. 362-84-82, de 9 h à 11 h.

78-Yvelines

VERSAILLES, près parc Château, dans résid. gd stand appt 160 m² en duplex, séjour double, 4 chbres, 2 bains. Prévoir quelques travaux. 1.100.000. AGENCE ROYALE, 950-14-60.

91 - Essonne

A vendre, Brunoy, appt 68 m², rez-de-ch., cuisine aménagée, séjour, 2 chbres, w.-c., s. de b., loggia, parking, cave, 276.000 F + 24.000 F Crédit foncier. Tél. 046-44-71 à partir 19 h. ou bureau 296-12-12 poste 5421.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY-SABLONS
Moderne séjour, 3 chbres, 2 bns, 2e étage, 115 m², impeccable. MICHEL & REYL 265-90-05.

SÈVRES, Récent séjour, 2 chbres, garage, 365.000. ORPI LELU, 534-67-40.

94 Val-de-Marne

ST-MANDÉ résidentiel près bois
5 P. 104 m² plein Sud, imm. p. de taille récent tout confort, 2 park. URGENT. 995.000 F. Delfiel – 346-95-27.

SAINT-MANDÉ 2e ÉTAGE
Beau séjour, 2 chbres, tt cft. 680.000 F., mercredi, jeudi, 14 à 18 h., 36, r. Jeanne-d'Arc.

Province

Les MENUIRES, 1.800 m. Ski aux pieds. Très bel appt 2 P., 40 m², entièrement meublé, séjour sud, balcon, possibilité mezzanine. Prix intéressant. Tél. : 726-27-75.

locations non meublées offres

Paris

PARIS XXe
SANS COMMISSION
Immeuble récent tout confort
2 PIÈCES 42 m² loyer 1.502 F
Charges 559 F. Parking 200 F
3 PIÈCES 71 m² loyer 2.214 F
Charges 749 F, parking 200 F, s'adresser à la gardienne : 21, rue du Repos. 370-69-81. Métro PHILIPPE-AUGUSTE ou métro PÈRE-LACHAISE.

ALÉSIA – Maison caractère, dble living, véranda + 3 chbres + atelier d'artiste + jardin. 8.900 F + reprise justifiée. Téléphone : 222-08-19.

Part. loue 2 pces cuis., s. de bns, balcon, parking, dans imm. neuf, rue St-Blaise. Px 1.600 F + charges 825 F – 267-59-91.

Région parisienne

RUEIL MALMAISON, résid. près gare R.E.R., part. loue pavillon meublé ou non, living + 3 chambres. Tout confort, garage, sous-sol, grand jardin. 4.600 F mens. Tél. heures repas. 751-30-14.

locations non meublées demandes

Région parisienne

Pour Stés européennes, cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

LOCATIONS CHÈRES ET GARANTIES
HABITAT. 551-66-99.

EMBASSY SERVICE
8, av. de Messine, 75008 PARIS, rech. pour clientèle étrangère et diplomates APPARTEMENTS, HOTELS PARTICULIERS et VILLAS PARIS ou Ouest résident. **562-78-99**

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing, 4 pièces et plus. 281-10-20.

bureaux bureaux

Ventes

RÉSIDENCE COMMERCIALE EN SUISSE

Nous offrons dans la ville de Berne :
- administration de votre société ;
- service téléphone/télex ;
- service de secrétariat ;
- salles de conférence modernes ;
- planification fiscale ;
- services de notariat et fiduciaires ;
- langues : français, allemand, anglais.

Selon désir, bureaux séparés à disposition.
6191 PUBLICITAS – Service International Kirschgartenstr. 14, CH – 4010 BASEL.

Local commercial libre avec les MURS, QUARTIER CHAMPS-ÉLYSÉES, 55 m² environ, impeccable. STANDING. 563-55-89.

Locations

SIEGES SOCIAUX et DOMICILIATIONS
BUREAUX meublés – TELEX
CONSTITUTION STES
Permanence téléphonique
Prix compét., délais rapides
C P A 355.17.50
ASPAC 293.60.50

VOTRE SIÈGE SOCIAL, 8e
LOYER 150 à 300 F PAR MOIS
TELEX, SECRETARIAT
SERVICES SERIEUX
AGECO 294-95-28.
R.C. PARIS 319.127.080.

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat, tél., formalités.
CONSTITUTION de sociétés – TELEX
S.M.P. – 268-08-90.

8e ET CHAMPS-ELYSÉES
Domiciliat. R.M., R.C., S.A.R.L. A partir de 150 F. CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS Tél., télex, toutes démarches. C 2 E. 562-42-12.

DOMICILIATION Siège social R.C., R.M., S.A.R.L., à partir de 80 F. Téléphone : 526-23-10.

locaux commerciaux

Recherche pour clients sérieux, locaux tous commerces, tous quartiers. 277-84-40.

A VENDRE
Local commercial 650 m² zone industrielle à Bourges. Grand magasin exposition, bureaux, réserves ou ateliers. S'adresser Cabinet Thiault, 6, quai J.-Chatelet, 18500 Melun-sur-Yerre.

fonds de commerce

AUCH (GERS)
VEND fond de com. de garage voitures, tracteurs, sur grande artère, libre le 1er janvier 1982, cause retr. Tél. (62) 05-10-39.

HOULGATE
Vends fonds et murs d'un
RESTAURANT – BAR
Rue principale et face à la mer. Affaire très saine. Ecrire « La CONQUERANT » 6, rue des Bains 14510 HOULGATE ou téléphone (16-31) 91-50-11.

SUD-OUEST
Entreprise pub. sérigraphie Pleine expansion C.A. et bénéfice forte progression. Situation privilégiée 2.000.000 F justifiés Ecr. Henry GARNAUD 31, rue A.-Bertillon 75015 PARIS qui transmettra.

MANTES-LA-JOLIE (Près)
Très grand restaurant, 4 salles, 15 chbres entièrem. rénovées, 500 m² habit. Prix exceptionnel. Murs et fonds 840.000 F. Exclusivité Ag. Royale, 950-14-60.

boutiques

ACHÈTE COMPTANT BOUTIQUE LIBRE, avec murs à PARIS. 722-78-99, le matin.

immeubles

MONTPON-MENESTEROL
24700, Rue principale
Vendons immeuble libre, magasin 60 m² env., appart. 5 pces principales, cour, garage, cft. Prix 500.000 F – J. LACOMBE, B.P. 12, téléph. : (53) 80-33-50 ou (53) 80-33-34, heures repas.

BOULEVARD VOLTAIRE
IMM. pierre de taille, chf cent. 1.750 m², dont 180 m² libres. Tél. 562-38-53.

immeubles

A VENDRE EN UN SEUL LOT
1° Un ensemble immobilier bâti et non bâti situé à Paris-2e, 49 bis, rue Sainte-Anne.
2° Un ensemble immobilier bâti et non bâti situé à Paris-7e, 31, avenue Bosquet.
3° Un ensemble immobilier bâti et non bâti situé à Paris-17e, rue de Prony, no 65, et rue Jouffroy, no 98.
Faire une offre écrite : Étude de Me PREA. Notaire à PARIS-15e, 70, bd Garibaldi. Tél. : 566-61-11.

appartements achats

JEAN FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, recherche Paris-15e et 7e pour bons clients appts ttes surf. et immeubles. Paiement comptant.

ACHÈTE Studio/2 pièces Comptant Paris
Mme LEULIER : 261-39-78 ou le soir : 900-84-25.

RECHERCHE 1 à 2 pièces, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 9e, 4e, 12e avec ou sans travaux. PAIEMENT CPT CHEZ NOTAIRE Tél. : 873-23-55, même le soir.

RECHERCHE URGENT
3 à 6 p. tt cft. 8e, 16e, 17e. MICHEL & REYL. 265-90-05.

P.D.G. RECH. :
Immédiatement, uniquement 16e, neuf ou anc. rénové appartement GD STAND. 5 P. 250 à 300 m² tt confort. Etage élevé, ensoleillé. Paiement cpt sans crédit jusqu'à 4.000.000 F. T. 343-49-01, M. GREMILLET.

appartements occupés

156.000 CRÉDIT
Appt 42 m² s/r. Occupé, loi 48, dame 80 ans, bs pos., bel imm. ravalé, parf. état ; voir pptaire, mercredi, 14 h. 30 – 16 h. 30, 50 bis, r. MARX-DORMOY-18e.

constructions neuves

LE PETIT MANSARD MEUDON BELLEVUE
Gare à 100 mètres. Immeuble pierre de taille. 10 appts de grand standing.
4 et 5 PIÈCES
Sur place du jeudi au lundi de 15 heures à 18 heures 4, rue Albert-de-Mun ou Téléphone 562-06-06.

domaines

AIX-EN-PROVENCE
Au pied de la Montagne SAINTE-VICTOIRE, belle propriété agricole, 40 ha environ, 2 fermes à restaurer, vignes, bois, labours, site très provençal. Beau panorama. Prix important mais justifié. pour renseignem. et visite : LOGEPRIM, 36, bd Carnot, AIX-EN-PROVENCE, téléphone : (42) 62-43-71.

Fermes aux U. S. A.
VIRGINIE
Propriétés dans le beau pays de Virginie, près de Charlottesville et de Washington, D. C.

INVERNESS – Demeure imposante et distinguée, intérieur soigneusement exécuté. Sur colline, parc de 70 HA. Piscine, garage, maison de gardien, jardins. $690,000.

MOUNT ARMOUR – Belle demeure historique (1790), située sur colline boisée, vue splendide vers les montagnes. 210 HA. Maison de gardien, bureau de ferme, maison secondaire, granges, piscine, lac. $1,200,000. Gestion professionnelle assurée par notre société.

Brochures sur ces propriétés et autres fermes et demeures de caractère à votre disposition. Liste de fermes de première qualité sur demande.

FRANK HARDY, INC., REALTORS
FARM AND ESTATE BROKERS
INTERNATIONAL
415 PARK STREET
CHARLOTTESVILLE VIRGINIA 22901
U.S.A.
804/296-0134
TELEX/TWX 5105875401

maisons individuelles

BOULOGNE PRINCES
Réception, 6 chambres, garage, terrasse, calme. Prix intéressant, 604-53-94.

pavillons

LE VÉSINET 12' RER. PAVILLON 1935, part. état, gd séj., 3 ch. s/sol tot. 530 m² jard. 940.000 Agence Royale, 950-14-60.

95 L'Isle-Adam ds parc, résid. commerces, écoles., Pavillon de 5 pièces, 95 m², entrée, séjour 34 m² avec cheminée 1er étage, 3 chambres, salle de bains, dressing, cuisine équipée, cellier, garage, jardin paysagé de 460 m² avec terrasse de 30 m², chauffage central au gaz, très calme, sans vis-à-vis. Prix 560.000 F. Téléph. perm. : (3) 469-27-26.

villas

SCEAUX R.E.R.
Belle ppté 11 pces, 330 m². tt cft, gar., 1.026 m², jardin. 2.100.000 F. 705-39-10.

BIÈVRES. Emplacem. except., vue, calme, terrain 1.100 m². Construct. 1964. Parfait état. 240 m² habit., belle récept., 6 chbres, 3 bains, gd garage. Prix 1.750.000 F. 327-55-04.

10 KM VERSAILLES
Villa plain-pied, impeccable 175 m², séj. 45 m², cheminée, 4 chbres, 2 bains, très beau jard. clos 1.600 m² plein Sud 1.050.000 F. Tél. 954-68-00.

maisons de campagne

Htes-Alpes à 20 m pistes de skis du DEVOLUY ds petit hameau typiquement montagnard, exposé Sud, belle maison ancienne de 6 P., tt conft avec cheminée, 2 gar., grde terrasse, petit terrain arboré avec vue splendide sur la vallée, prix except. 400.000 F. Loginter, Sisteron (92) 61-14-18.

RÉGION DU DER
Grande Maison champenoise daté 1800, gros-œuvre refait sur terrain 11 ares Prix 250.000 F. Ecr. au journal sous no/4.806 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

fermettes

A vendre FERME PRODUCTION DE LAIT AUX ÉTATS-UNIS
Px 380.000 $ U.S. pour l'acquisit. de 210 ha, desquels 130 sont cultiv., le reste est en pâturage et forêt + 1 étab. pour 120 bêt. + 1 mais. + 2 silos + gar. La ferme peut être louée à 20.000 $ U.S. net sans acquisit. d'animaux ni machines. Prêt 180.000 $ U.S. Int. 10 %, durée 15 ans. Compt. 200.000 $ U.S. Informations auprès de : Immobiliare Chiasso S.A. C.so. San Gottardo 32, 6830 Chiasso (Suisse) Tél. 004191-44-77-01. Télex 73009 cabu ch. Entret. personnels ou document aussi.

forêts

TOURAINE
Belle forêt 50 ha.
Cab. Chatet, 37150 Francueil.

terrains

Particulier vend à SAINT-CYR-SUR-MORIN (77), bord du Petit-Morin, terrain de week-end 3050 m², entièrement clos, bordant la riv. sur 25 m. Pêche, arbres d'ornem., abri de jardin 3,12 × 4,12 m. Prix 80.000 F. 427-78-85 – M. DEHUS Jean.

FEUCHEROLLES
Dans le village, côteaux sud. TERRAINS VIABILISÉS De 650 m² à 1.000 m². Prix de 300.000 F à 380.000 F T.V.A. et T.L.E. INCLUSE. Agence de la TERRASSE. LE VÉSINET, 976-05-90.

viagers

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, Paris-XIe. Tél. : 355-61-58, spécialiste viager. Expérience, discrétions, conseils.

15e, appt 2 pces + box, bel imm. p. 22.000 F. + 1.700 F., occupé couple 70-76 ans.
F. CRUZ 266-19-00.
8, rue La Boétie, Paris-8e.

NOGENT 50 m du bois de Vincennes, occ. villa 6 p., jard. calme, cpt 130.000 F + 4.000 mois. F. CRUZ 266-19-00.

16e KENNEDY
Libre splendide 4 p., 2 bains Imm. 1930, Pierre de taille. 297-05-20.

R. de Turenne, appt loué, 4 P., 90 m². H. 76 ans. 38.500 + 4.140 rente, acquéreur percevant loyer 4.500/mois. LODEL. Téléphone : 355-00-44.

propriétés

TOURAINE, vends terres, maison 3 pièces, caves roc. HENRY, 18, av. 6-juin, 14300 CAEN.

SOLOGNE, 7 Hectares
NORD-EST, 140 km PARIS, ancienne ferme aménagée, habitation principale, 7 pces tt cft, maison amis 4 pces princip., grange, piscine, territoire bois et prés clos. IMMOB. REMANGEON S.A. B.P. 132, 18104 VIERZON Tél. : (48) 71-39-91.

VAUCRESSON
Propriété récente, parfait état, décoration raffinée, très grand living, 4 chbres, 3 salles de bains, salle de jeux et logt gardien. s/100 m² environ, jardin à l'anglaise, garage. 267-37-88.

LUBERON (84)
30 km Aix-en-P., mas à rénover 6 P. + 2 s. de b., ds 7.300 m² + pisc. Vue. Prix 850.000 F. LOGINTER (90) 68-25-60.

10 HA SUR SEINE
100 km. Ouest, site pittoresque boisé DEMEURE de classe : hall + cuisine + salle à manger + salon + 3 chambres + 3 bains + (2 chbres poss.) LUXUEUSE, IMPECCABLE A. 13 – 72, av. de Paris, 27200 VERNON (32) 21-19-19.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

l'agenda du Monde

Ameublement

PLACES ASSISES A PRIX CHARTER
CAP, importateur de canapés haut de gamme propose ses prix directs aux particuliers : LE PICADILLY, 3 PLACES en velours dég. 67 % chenillé à flocon (coton) 4.150 F. Nombr. modèles en cuir, tissu, fixes, convert., déhoussables, réversibles, intérieurs plume... Allez voir son show room
CAP
37, rue de Cîteaux – 75012 Paris
Tél. 307.24.01

Antiquités

Achat au plus haut cour de tous meubles et objets anciens de toute époque. Tél. : 020-35-14. pour R.V.

Artisans

TRANSF. APPARTEMENTS, plomb., chauff., carrelage, petite maçon., étanchéité de terrasse, devis grat., exécution rapide. TÉL. 770-54-59 et 770-96-32.

ENTREPRISE RENOMAIL
118, rue Cardinet, 75017 Paris. Tél. 227-47-05. Rénove et réémaille grâce à une tech. nouvelle et révolutionnaire vos baignoires, lavabos, bidets, etc., à votre domicile, sans démontage, aux coloris souhaités. GARANTIE 3 ANS.

Bateaux

Vd GIB SEA MS 100, FIFTY. Plan harlé 1979. Très équipé. Exc. ét. Tél. Marché du Bateau, ap.-midi, 94/41-45-47.

Vd FIRST 32. Démonstration. État neuf. Tél. Le Marché du Bateau, 94/89-10-13.

Vd MIRAGE 28. Voilier 8,64 m marin et sûr. Diesel YANMAR. Tél. Marché du Bateau, ap.-midi 94/41-45-47.

Vd VEDETTE 7,80 m, WIKING FAMILY 5/6 couch. Cab. ar. Équipement complet. Séc. 3e VHF. T.B. état. Tél. Marché du Bateau, ap.-midi 94/41-45-47.

Vd FIFTY KIRIÉ 21. Diesel couch. Foc à rouleau. Sécu. T.B. état. Tél. Marché du Bateau, ap.-midi 94/41-45-47.

Vd VOILIER START 7. 78. 7,20 m. Mot. H.B. Sécu. 5e cat. T. b. état. Tél. Marché du Bateau, ap.-midi 94/41-45-47.

Vd VOILIER POKER 73. Diesel. Bien équipé. Prix intéressant. Tél. Marché du Bateau, ap.-midi 94/41-45-47.

Vd VOILIER CONTEST 31. Diesel. Exc. état. Bateau sûr et robuste. Prix 15,5 unités. Tél. Marché du Bateau, ap.-midi 94/41-45-47

Vends forban MKE, Beneteau 1978, 4e cat., 14 CV D, 3 couchettes, w.-c., 3 voiles + enrouleur, eau, s/près, etc., possible reprise, leasing, poss. remorque, tél. (3) 959-99-25, après 20 h.

Golf

Particulier cède actions de golf GOLF DU PRIEURÉ A Sagy, près Meulan (78). Téléphone : 071-33-19.

Bijoux

nous vous offrons le plus d'argent comptant pour votre **VIEIL OR** jusqu'à **200 F*** PAR 2 GRMS
SOUS TOUTES FORMES ET QUANTITES
Fermé le Lundi
une occasion unique de vous défaire de vos pièces d'or ou d'argent • or dentaire • platine • vieil argent • diamants
ORBY 90 CHAMPS ELYSEES TEL. 562 52 02 - PARIS AU-DESSUS DU CLUB MEDITERANNEE - 5ème ETAGE

Part. vend par lots, 8 émeraudes 14 algues marines + citrine et améthystes cert. CCI + buste Esmeralda par E. Villa Alle. Pour rens., tél. 507-13-61.

BIJOUX SUR MESURE
avec VOTRE or ou le nôtre. Bijoux neufs et d'occasion. Transformations, réparations. Diamants, pierres précieuses. PRIX FABRICANT. L'ATELIER, 210, bd Raspail, 75014 Paris. Tél. 320-88-03.

ACHAT BRILLANTS
TOUTES PIERRES PRECIEUSES BIJOUX OR, etc. ARGENTERIE PERRONO, JOAILLIERS-ORFÈVRES A l'Opéra, 4, Chaussée-d'Antin. A l'Etoile, 37, av. Victor-Hugo. VENTE, OCCASIONS, ECHANGES.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT, Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

PAUL TERRIER
achète comptant bijoux or, argenterie, déchets or, 35, r. du Colisée, 75008 Paris. Métro Saint-Philippe-du-Roule. Lundi au vendr. : 225-47-77.

Cours

Cours de piano, de guitare, de batterie et d'harmonicas. Gérard Margnoux, 503-15-75.

Initiation à la philosophie (adultes) par titulaire doctorat. Tél. 700-13-86.

Transformer le « si » de l'imagination en réalité spectatorielle. J.M.N.

COURS EDEN THÉATRE
DIRECTION D'ACTEURS Jean-Michel NOIRET
– THÉATRE DU RANELAGH.
– R. des Vignes, 75016 Paris.
– Tél. 288-64-44. Me Muette.

Bréslienne, professeur donne cours de brésilien. Prix intéress. Tél. 621-48-09.

Américaine, professeur d'anglais, donne cours de langue. Téléphone : 736-08-05.

Romancière américaine, vivant à Paris, enseignerait l'anglais en leçons particulières. Téléphone 261-26-24.

Cours privés d'anglais par jeune anglaise expérimentée, licenciée anglais/franç. Tél. 387-27-32.

Débarras

Pour tous vos débarras
Cave, grenier, appartement.
Achat et Paiement comptant de la marchandise enlevée.
Tél. : matin et soir au 430-25-94.

Détective

DUBLY 61e année
Ancienneté – Loyauté
ENQUETES – FILATURES
121, r. St-Lazare, Paris 8e
Tél 387.43.89
Consultations gratuites

Instruments de musique

Vend cause double emploi, piano SCHIMMEL droit, acajou, état neuf. Téléphone : 903-10-45.

Artisan accordeur réparateur, vd pianos d'occasion, remis en état. Toutes réparations. Accords. Devis gratuit. ATELIER DU PIANO. 367-61-62.

Matériaux

Part. vends 4.500 tuiles pays d'occasion visibles Loiret. Tél. de 20 h. à 22 h. (6) 903-07-33.

Moquettes

MOQUETTE PURE LAINE 50 % de sa valeur
Tél. : 842-42-62.

INCROYABLE 30.000 m²
DE MOQUETTE
en stock à liquider pure laine et synthétique, prix de gros, pose assurée. Renseignements : 757-19-19.

Répondeurs téléphoniques

Répondeur, enregistreur neuf agréé P.T.T. 1.550 F. Poss. interr. à dist. Promot. 557-21-11.

SOCIETE vend REPONDEURS ENREGISTREURS TELEPHONIQUES GARANTIE. PRIX SACRIFIES. Téléphone : 978-59-58.

Retouches

RETOUCHES SERVICE
Réparations et transformations de tous vêtements Homme-Dame. 4, rue Ordener, 18e. Téléphone : 205-76-77.

Vidéo

FILMS VIDÉO
Loc. et vente de cassettes vidéo
ABONNEMENT GRATUIT
15 F par jour. Haussmann ciné-photo-vidéo, 25, rue Taitbout, 75009. Téléphone : 246-58-31.

Sanitaires

PROMOTION W.C. avec sanibroyeur SFA complet 2 150 F. Paris. Si vous n'avez pas trouvé ce que vous cherchez pour le sanitaire et la robinetterie SANITOR 21, rue de l'Abbé Grégoire Paris 6eme. 222.44.44 ouvert le samedi

Stages

STAGE FAÇONNAGE BIJOUX
– Technique de base – soudage – brasage – charnières.
– Montage pierres (sertis clos et à griffes) – finitions.
Du 2 au 6 nov. (35 heures) renseignements : 797-58-86.

Soins de beauté

A domicile, manucurie, beauté des pieds. I. Voncken, dipl. d'Etat, 828-82-96 de 8 à 9 h et de 20 à 21 h

Vacances Tourisme Loisirs

CANNES, Centre près plage studio, tt cft, calme. 15-10 au 15-12. 344-39-81, après 20 h.

VALLÉE DE CHAMONIX
Ski descente et fond, alpinisme, dans le massif du Mont-Blanc, ambiance familiale et sportive. Très bon confort dans grand chalet au pied des pistes, conditions pour groupes. Places libres en janvier. « Les Amis de la Nature » Centre de vac. des Chavants 74310 LES HOUCHES. Tél. 16 (50) 54-41-07.

VAL-D'ISÈRE
Locations studios appartements
VAL AGENCE
B.P. 64, 73150 VAL-D'ISÈRE
Tél. : (79) 06-15-22.

LES ORRES, Hautes-Alpes, 1550-2770 m, 17 remontées mécan., ski de piste, de fond, grand choix locations studios, appartements. Rens. LOGEVAC-LES ORRES, 05200. Tél. : (92) 44-01-60.

Le Monde

société

DÉFENSE

Le cumul d'une pension militaire avec un emploi civil rémunéré

M. Hernu adresse un questionnaire à seize mille retraités de l'armée

Inquiet des remous que crée actuellement dans les armées la menace — brandie par le premier ministre — de réglementer le cumul d'un salaire avec une retraite pour mieux lutter contre le chômage, le ministre de la défense, M. Charles Hernu, a adressé un message aux retraités militaires leur demandant de répondre à un questionnaire, anonyme, sur leur retour à la vie civile, ce qui, précise-t-il, lui sera une « aide précieuse » pour la « sauvegarde des intérêts matériels et moraux de l'ensemble de la communauté militaire ».

M. Hernu a prévu de présider, jeudi après-midi 15 octobre, la réunion, à Paris, du conseil supérieur de la fonction militaire où des représentants du comité d'action des anciens militaires et marins de carrière souhaitent discuter des principes d'un projet de loi sur l'âge de la retraite, et sur la limitation des cumuls que le gouvernement envisage de déposer au Parlement en 1982.

« *Une histoire de fous*, entend-on dire au ministère de la défense de cette suggestion du premier ministre, *qui ne bénéficie à personne, et qui porte préjudice aux militaires.* » Il y a quelques années, on estimait à 160 000 le nombre des retraités militaires qui ont conservé une activité rémunérée une fois rendus à la vie civile. Cette évaluation est, aujourd'hui, de 120 000 à 140 000 (soit 0,56 % à 0,65 % de la population active en France), et la diminution constatée s'explique par le double fait, que les militaires de carrière quittent l'uniforme de plus en plus tard et que, désormais, le marché de l'emploi leur est moins favorable.

Vérité d'évidence

Le ministre de la défense a voulu connaître plus en détail « *ceux qui ont fait apport de leurs compétences à la collectivité nationale en reprenant un emploi rémunéré, et qui souhaitent que leur situation particulière soit prise en considération dans les mesures que le gouvernement arrêtera pour lutter contre le fléau du chômage* ». C'est la raison pour laquelle il a envoyé un questionnaire à 16 000 militaires retraités des années 1979 et 1980, susceptibles de s'être convertis à une nouvelle profession. Déjà, en 1978, l'administration des armées avait lancé une enquête comparable sur les retraités des années 1970 et 1977.

A ce jour, 8 000 des retraités militaires ont répondu sur les conditions de leur départ de l'armée, leurs charges de famille, l'exercice d'une profession, etc. Un premier examen montre que 50 % des retraités militaires travaillent (60 % lors de la première enquête), et que 10 % sont à la recherche d'un emploi (5 % précédemment).

Le niveau des rémunérations varie beaucoup. Mais, si l'on considère toutes les réponses comme sincères même celles qui ont pu minimiser la réalité, un dépouillement rapide des premiers 8 000 questionnaires fait état d'une observation inattendue : une baisse des revenus (exprimés en francs courants), surtout chez les officiers, entre la période 1970-1977 et la période 1979-1980. A raison de 48 % de ceux qui ont trouvé un emploi, les sous-officiers subalternes de la gendarmerie reçoivent entre 1 500 et 3 000 F par mois (un salaire inférieur au SMIC). Les officiers supérieurs de la marine et de l'armée de l'air ont une rémunération moyenne de 7 500 à 9 000 F par mois. Leurs homologues de l'armée de terre et de la gendarmerie (où l'on enregistre près de 20 % de bénévolat) se contentent de 4 500 à 6 000 F. Le tiers des officiers supérieurs de la marine perçoit plus de 12 000 F mensuels.

De cette enquête en cours, il ressort que 95 % des anciens officiers de l'armée de terre, âgés de moins de 48 ans, travaillent ou cherchent un emploi, cependant que cette part tombe à 34 % pour les mêmes cadres de plus de 55 ans. En clair, cela signifie que les militaires les plus proches de l'âge normal de la retraite — dès lors qu'ils n'ont plus d'enfants à charge et qu'ils sont, par exemple, propriétaires de leur résidence principale — ne s'enquièrent plus d'un emploi rémunéré de retour à la vie civile.

Cette dernière observation — certains diront cette vérité d'évidence — a l'avantage de restituer au problème des retraités militaires des dimensions plus équitables. Certes, il existe des cas scandaleux d'officiers généraux « pantouflant » dans les industries d'armement ou, comme aime à le citer le premier ministre à son entourage, le cas de ces trois officiers généraux qui ont réussi dans l'immobilier à Lille. Mais, à l'exclusion de ces situations exceptionnelles qui constituent véritablement « *les cumuls excessifs et injustes* » contre lesquels le gouvernement entend lutter, la grande majorité des retraités militaires, engagés par nécessité dans une carrière civile, relève de cette pratique, courante en France, du cumul de plusieurs activités professionnelles ou avantages en nature, y compris dans la fonction publique, par un même bénéficiaire, ou du cumul de plusieurs mandats politiques rémunérés par un même élu.

« Abus de confiance »

Au demeurant, la situation des retraités militaires est singulièrement complexe et les responsables du Comité d'action des anciens militaires et marins de carrière ne se sont pas privés de le faire savoir lors des audiences qu'ils ont eues, en septembre, au ministère de la solidarité nationale, au ministère de la défense, au cabinet du premier ministre, au ministère du travail et auprès des quatre grands groupes politiques de l'Assemblée nationale.

Leur argument principal est de faire observer que le projet de réglementation des cumuls, prêté au gouvernement, est, du seul point de vue des militaires, un « abus de confiance » puisqu'il rompt avec des engagements précédents : des lois de 1963, de 1970 et de 1975, avec leurs décrets d'application, imposent aux officiers et aux sous-officiers des cararières courtes et des limites d'âge précoces parce que l'encadrement des armées exige des hommes jeunes, soumis, de surcroît, à une fréquence inhabituelle de mutations durant leur temps actif. Au moment où ils quittent le service, ces militaires n'ont pas, en général, constitué des droits à pension — les fameuses « *annuités* » — suffisants pour assurer une retraite.

Il faut ajouter à cela le fait que, périodiquement, l'Etat incite à des départs volontaires (de « *dégagement* » des cadres) pour des raisons conjoncturelles, comme c'est le cas jusqu'en 1985.

Ne plus accepter d'aérer l'institution militaire en renvoyant les plus âgés dans leurs foyers pour mieux attirer les plus jeunes avec la perspective d'une double carrière, c'est, à terme, courir le risque de scléroser ou de laisser vieillir un corps social déjà rendu conservateur par le poids de ses traditions, son recrutement et par sa vocation même à protéger l'ordre établi. Après tout, l'armée française est à l'image de ses homologues étrangères, telles les forces américaines ou britanniques, où existent, aussi, des incitations au départ pour les officiers et les sous-officiers dans l'espoir de maintenir l'équilibre de la carrière militaire.

Toutes ces considérations expliquent que, chaque année, sur les vingt mille départs de cadres de métier enregistrés en France pour une moyenne d'âge de quarante-cinq ans, environ quatre mille, déjà bénéficiaires d'une pension à jouissance immédiate, qui représente 60 % de la solde d'active, occupent un nouvel emploi. La disparition de ces « cumulards » est loin de régler l'angoissante question du chômage, sauf s'il s'agit, comme le relève un officier, de contribuer « *à répartir la pénurie de travail* ».

Au cabinet du ministre de la défense, la crainte est réelle de favoriser — avec une réglementation qui ne se contenterait pas de s'en prendre aux cumuls abusifs — la création d'une armée de demi-solde aigris et une véritable solidarité de fait entre militaires d'active et retraités sur la base d'un sentiment partagé de grave injustice. « *On aurait voulu ressouder les trois armées et cimenter leur unité avec les réserves, au besoin contre le gouvernement, qu'on aurait pas agi autrement* », commente un officier supérieur au cabinet militaire du premier ministre.

JACQUES ISNARD.

FAITS ET JUGEMENTS

Incidents dans la banlieue lyonnaise : cinq incarcérations.

Sept jeunes gens qui avaient participé à des rodéos de voitures volées dans l'agglomération lyonnaise ont été arrêtés par le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Bron. Le dimanche 4 octobre, les gendarmes ont arrêté un jeune homme, Darmane Senadji, vingt ans, qui venait de voler une B.M.W. en compagnie de deux mineurs âgés de seize ans. L'arrestation avait été mouvementée puisque Darmane Senadji avait frappé et blessé un gendarme. Le lendemain, quatre occupants d'une B.M.W. volée étaient également pris en chasse par les gendarmes de Bron et arrêtés peu après. Il s'agit de Christian Tatoulian, vingt et un ans, domiciliés à Villeurbanne, Mohamed Slimani, vingt ans, Malek et Salim Cheloush, vingt ans et dix-neuf ans. Les sept personnes arrêtées ont été présentées au tribunal correctionnel selon la procédure de « saisine directe », qui a renvoyé leur procès au 20 octobre mais qui a confirmé le mandat de dépôt des cinq personnes majeures.

● *Inculpation de M. Calzi - Chairoff.* — Ecroué depuis le samedi 10 octobre à la prison des Baumettes, à Marseille (*le Monde* du 14 octobre), M. Dominique Calzi, auteur, sous le nom de Patrice Chairoff, du livre *B... comme barbouzes*, a été inculpé, le lundi 12 octobre, de « *falsification et usage de documents administratifs* » ainsi que de « *fausses déclarations en vue d'obtention de documents administratifs* ».

Recherché en vertu de deux mandats d'arrêt, l'un délivré le 5 février 1980 par un juge de Coutances (Manche), pour « *escroquerie, abus de confiance et émission de chèques sans provision* », l'autre du 24 avril 1980, faisant suite à un jugement du tribunal de grande instance de Paris, le condamnant à treize mois de prison pour « *détournement de gages* », M. Calzi était en possession, lors de son interpellation, de faux papiers établis aux noms de Patrice Chairoff et de Philippe de Barcieux. Un imprimeur a indiqué, d'autre part, aux policiers que M. Calzi lui avait passé commande d'une centaines de faux passeports de l'Ordre de Malte. Au moment de son arrestation, M. Calzi était en possession de trois de ces passeports.

La sécurité selon M. Marcellin.

Dans un entretien publié par *le Quotidien de Paris*, du 14 octobre, M. Raymond Marcellin, député (U.D.F.) du Morbihan et ancien ministre de l'intérieur, estime que « *depuis son arrivée au pouvoir le socialisme s'emploie avec obstination à l'abaissement de toutes les barrières légales élevées pour résister aux désordres publics* ». M. Marcellin ajoute : « *Au cours des trois derniers mois qu'a-t-on fait ? Le gouvernement et la majorité socialo-communiste ont accumulé les mesures laxistes : suppression de la Cour de sûreté de l'Etat, loi d'amnistie excessive, droit d'asile mal contrôlé, etc. Ainsi se crée un climat psychologique assez peu propice à la défense républicaine et aussi à la lutte contre la criminalité. Si l'on ne réagit pas, vite et fort, contre les coups de main dans les locaux des journaux et de la télévision, si on laisse multiplier les incendies de voitures dans les banlieues et les déprédations de toutes sortes, l'escalade commencera vers une situation subversive à l'italienne impossible à maîtriser.* »

L'ancien ministre de l'intérieur déclare en outre : « *Pour exercer efficacement ses fonctions, la police a beaucoup plus besoin d'ordres précis que de « commentaires » injustes sur l'accomplissement de sa mission sous le précédent gouvernement.* »

Une affaire de fraude sur les inventaires de pharmacies.

Besançon. — Les policiers de Besançon ont entrepris des contrôles chez quelque deux cents pharmaciens qui ont utilisé les services d'un cabinet spécialisé dans la réalisation des inventaires. Inventoriste en pharmacie à Belfort, et exerçant cette profession libérale depuis 1975, Mme Marie-Odile Wolf, trente-deux ans, aurait, en effet, établi de faux états de stock.

Inculpée de faux et usage de faux en écritures de commerce par M. Gilles Raguin, juge d'instruction à Belfort, Mme Wolf est incarcérée depuis le 14 septembre, à Mulhouse. C'est pour l'instant la seule inculpation prononcée dans cette affaire.

Les pharmaciens qui ont eu recours à ses services trouvaient des avantages, notamment fiscaux, à la minoration des stocks leur permettant de faire apparaître un bénéfice inférieur à la réalité. L'inventoriste aurait aussi fabriqué de toutes pièces des inventaires destinés à l'administration et relatifs à des exercices antérieurs. A ce qu'il semble, en effet, certains pharmaciens s'étaient dispensés pendant plusieurs années d'inventorier leur stock. Dans ce cas, Mme Wolf s'employait à dresser des listes *a posteriori*. Enfin elle pratiquait parfois des majorations artificielles de l'actif, notamment quand il s'agissait de préparer un dossier à l'intention d'un acheteur éventuel du fonds.

La police judiciaire de Besançon avait été saisie par les services de la direction générale des impôts. Des perquisitions ont eu lieu chez une cinquantaine de pharmaciens. Le ministère du budget a l'intention de déposer plainte contre les officines dont la comptabilité ferait apparaître une fraude, afin, précise-t-il, d'obtenir une condamnation pénale sévère. — (*Corresp.*)

Bombes... anti-nucléaires.

Deux engins de faible puissance ont explosé dans la nuit du lundi 12 au mardi 13 octobre à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne) et à Toulouse dans des entreprises travaillant sur le site de la centrale de Golfech pour le compte de l'E.D.F., nous indique notre correspondant à Toulouse. Le premier attentat a eu lieu dans une sablière appartenant à la société Malet, le second au siège de l'entreprise de travaux publics Mortera. Les deux explosions n'ont provoqué que de faibles dégâts. Les attentats ont été revendiqués par un groupe inconnu de la police : « *les Ecologistes endurcis* ». Le comité de coordination des luttes antinucléaire qui a désavoué cette action estime qu'il s'agit de provocation.

D'autre part, le dossier d'enquêtes d'utilité publique pour des travaux liés à l'extension de l'usine de La Hague a disparu, lundi 12 octobre, de la mairie de Sainte-Croix-Hague (Manche). Le vol a été revendiqué par « *le Front national de libération de La Hague* » qui veut empêcher que « *La Hague soit la poubelle rose de l'Europe et du Japon* ».

● *Un Basque espagnol assigné à résidence.* — Un troisième Basque espagnol a été assigné à résidence à l'île d'Yeu (Vendée). Condamné, le 9 juillet, à six mois d'emprisonnement pour détention d'armes et participation à une association étrangère non autorisée, M. Angel Gurmindo Lizarraga est arrivé dans l'île samedi 10 octobre. Deux autres Basques espagnols y ont été assignés à résidence, MM. Thomas Linaza et Francisco Xavier Arinbasrica, respectivement les 21 septembre et 7 octobre.

SPORTS

CYCLISME

LE TOUR DE FRANCE 1982

On savait déjà que de Tour de France 1982 partirait de Bâle le 2 juillet. On connaît maintenant le détail de l'itinéraire. Présentée mardi 13 octobre à Paris par MM. Félix Lévitan et Jacques Goddet, l'épreuve comportera vingt-deux étapes totalisant 3 600 kilomètres. Elle se terminera le 25 juillet sur les Champs-Elysées.

Après avoir franchi les Vosges au ballon d'Alsace, les coureurs feront une incursion en Belgique, puis en Bretagne, et aborderont les Pyrénées au cours de la treizième étape Pau - Saint-Lary - Le Portet, dont l'arrivée sera jugée au sommet d'un obstacle inédit, à 2 215 mètres d'altitude. Deux autres arrivées en haute montagne auront lieu dans les Alpes, l'une à Orcières-Merlette, l'autre à L'Alpe-d'Huez.

Les organisateurs ont expliqué que leur volonté de visiter la Bretagne, pour respecter l'alternance, et la limitation réglementaire des étapes à 260 kilomètres, les avait contraints à prévoir des coupures dans le parcours. Nous ne doutons pas qu'il soit difficile de construire un parcours équilibré étant données les positions excentrées de Paris et de la Bretagne par rapport aux massifs montagneux, mais six départs différés et deux ponts aériens, le premier de Lille à Cancale, le second de Tarbes à Marignane, indépendamment des transports par chemin de fer, c'est tout de même excessif.

La participation d'une sélection des Etats-Unis a été confirmée. Les professionnels américains seraient équipés par la marque française Lejeune. — J. A.

La crise au sein du Comité olympique français

Communiqué, lettre recommandée autour d'une assemblée générale du Comité national olympique (C.N.O.S.F.), la crise qui mine le mouvement sportif depuis le 10 mai est-elle sur le point d'éclater ? Jusqu'à cette date, l'opposition aux dirigeants actuels du C.N.O.S.F. était nulle, la reconduction de l'équipe en place ayant été acquise au cours d'une assemblée générale sans vagues, le 21 mars, à l'hôtel Intercontinental de Paris.

Mais M. Soisson est remplacé, au ministère de la jeunesse et des sports, par Mme Avice. Et ce n'est pas l'état de grâce : M. Claude Collard, le président du Comité, s'est engagé politiquement pour le président de la République sortant, il n'est plus le bienvenu quai Kennedy.

Les dossiers s'accumulent sur le bureau du nouveau ministre, qui découvre, en tâtonnant, les problèmes sportifs. A quoi sert désormais M. Collard ? Question que se posent certains de ses vieux adversaires, M. Paillou, le président de la fédération de handball, évincé du conseil d'administration du C.N.O.S.F. en 1977, et M. Sastre, le puissant président de la fédération de football, en désaccord sur les moyens de financement du sport. La réponse allant de soi dans leur esprit, ils fomentent une sorte de conjuration avec quelques autres présidents de fédérations qui soit ont des griefs contre le C.N.O.S.F., soit ont été convaincus de l'opportunité du changement (*le Monde* des 8 et 9 septembre).

Il s'agit de destituer M. Collard sous le prétexte d'une réforme des structures du Comité national olympique, réforme destinée à accroître la représentativité de ce comité auprès des nouveaux pouvoirs publics. La moitié des membres du C.N.O.S.F. seraient d'accord pour une telle opération à la faveur d'une assemblée générale extraordinaire convoquée en novembre. Une commission du C.N.O.S.F. chargée d'étudier les réformes de structures transmet le projet au conseil d'administration du comité.

La révolution de palais pourra-t-elle avoir lieu ? M. Collard n'est pas prêt à abdiquer. Des assises nationales du sport prévues de longue date réunissent, le 10 octobre, toutes les parties prenantes du mouvement sportif à l'Institut national du sport (I.N.S.E.P.) de Vincennes. Le président du C.N.O.S.F. ouvre les débats brutalement : est-il ou n'est-il pas la cible des « réformateurs » ? Dénégation de M Paillou. Suivent huit heures de débats pâteux dont il ressort que tout le monde souhaite la poursuite de la politique sportive antérieure sous réserve d'aménagement mineurs puis le lendemain, 11 octobre, quatre heures supplémentaires de discussions au conseil d'administration du comité.

Résultat : un communiqué de vingt-six lignes dactylographiées : le conseil d'administration va engager sa responsabilité devant la prochaine assemblée générale, en janvier 1982, mais, auparavant, il va organiser une vaste consultation sur les propositions de restructuration du comité. Solution apparemment raisonnable, propre à satisfaire toutes les parties. Mais pas le groupe de MM. Paillou et Sastre qui, fort des mandats collectés avant les assises, envoie, le 12 octobre, une lettre recommandée pour demander une assemblée générale extraordinaire le 14 novembre.

Querelles stériles

Il y aurait urgence, selon eux, à réorganiser le C.N.O.S.F. afin de créer des collèges de fédérations, d'ouvrir le conseil d'administration aux représentants des athlètes, des médecins et des cadres techniques et afin de consulter régulièrement les instances régionales. Naturellement, la crédibilité du mouvement sportif face aux pouvoirs publics serait en jeu. Pouvoirs publics qui, au demeurant, se gardent bien de prendre clairement position.

Une fausse note dans cette belle orchestration du grand air de la réforme : quelques présidents de fédérations qui ont demandé la convocation d'une assemblée extraordinaire sont également membres du conseil d'administration et à ce titre ont approuvé le communiqué fixant cette réunion à janvier 1982.

N'y a-t-il pas là un manque de sérieux qui entache toute l'opération ? Plus grave : les animosités, les rancœurs, les rivalités de personnes, paraissent sur le fond beaucoup plus fortes que l'intérêt supposé du mouvement sportif.

Si M. Collard, partisan de l'ancienne majorité politique, était sacrifié à la gauche désormais au pouvoir, quelle pourrait être l'autorité ultérieure d'un mouvement sportif ? Si des réformes du C.N.O.S.F. semblent tout à coup s'imposer après dix ans de fonctionnement, pourquoi approuver à la hâte le projet d'un quarteron de présidents de fédérations qui n'ont pas pris le temps de consulter leurs propres instances? Si la représentativité du mouvement sportif est mise en doute par les pouvoirs publics, pourquoi s'attaquer en priorité au comité olympique, instance confédérale, alors qu'il est le reflet de fédérations où le pouvoir n'est pas attribué par la masse des pratiquants, mais accaparé par quelques « gros pardessus » le plus souvent en mal d'honneurs ?

Pour donner au mouvement sportif une véritable représentativité, il faudrait, en effet, que chaque fédération redonne la parole à sa base en rétablissant une véritable démocratie dans les clubs. Au lieu de laisser leurs présidents vider des querelles stériles.

ALAIN GIRAUDO.

BASKET-BALL. — *Déjà vainqueur au match aller de l'équipe suédoise de Norrköping, sur le score de 89 points à 77, Le Mans a récidivé, mardi 13 octobre, sur son terrain, en s'imposant par 102 à 94. Les Manceaux se sont ainsi facilement qualifiés pour les huitièmes de finale de la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe.*

ÉDUCATION

La fédération de parents Schléret juge sévèrement la rentrée

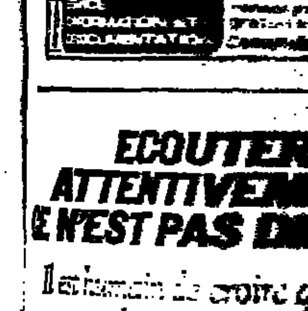
« Malgré de bonnes intentions, le bilan de cette rentrée n'est pas du tout à la hauteur des promesses », a constaté M. Jean-Marie Schléret, président de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP), lors d'une conférence de presse réunie le 13 octobre.

Pour le successeur de M. Antoine Lagarde, les créations de postes, fondées sur « *un recrutement hâtif* et *improvisé* », ont débouché sur un « *saupoudrage* » sans effet dans les établissements. Le président de la PEEP dénonce en particulier le système des élèves-instituteurs « en doublette », qui font alterner leur classe et leur centre de formation. « *Nous préférons des doublures à des doublettes* », a précisé M. Schléret, en expliquant que sa fédération réclame six postes pour cinq classes, afin que chaque maître ait une « doublure » en cas de défaillance. L'actuel système, selon lui, est « *un très mauvais coup porté à l'enseignement primaire* ».

La PEEP constate, en outre, que certains enseignements sont « *sacrifiés* » (enseignement économique et social, éducation manuelle et technique, éducation artistique, éducation physique). « *La situation n'était déjà pas brillante dans les LEP* (lycées d'enseignement professionnel), *elle s'est aggravée* », a noté M. Schléret. Enfin, la PEEP met le ministère de l'éducation nationale en garde contre la préscolarisation précoce (l'école maternelle à deux ans), qui est, selon elle, une « *erreur* ».

● *La Confédération nationale des groupes autonomes de l'enseignement public (C.N.G.A.)* s'inquiète de « *la prise en charge d'élèves par des non-majeurs* ». Elle se déclare « *opposée à un stage en responsabilité en début de première année de formation, à la fois dans l'intérêt des élèves-instituteurs et des enfants qui leur sont confiés* ».

هكذا من الأصل



هكذا من الأصل

APRÈS LA VICTOIRE DE LA GAUCHE

Grandes et petites querelles de la magistrature

La magistrature, l'autre « grande muette », a accueilli avec un flegme apparent le changement de majorité. Soumise à l'obligation de réserve, elle n'a pas l'habitude des éclats. Mais l'abolition de la peine de mort et la suppression de la Cour de sûreté de l'État n'ont pas suscité un grand enthousiasme. Très conservatrice, la magistrature n'aime pas les audaces, ni surtout qu'on bouscule ses habitudes. L'opposition reste néanmoins feutrée, une tradition de loyauté et de souplesse tempérant un mécontentement qui pourrait déboucher sur la constitution d'une opposition organisée.

La magistrature compte cinq mille membres environ. Le Syndicat de la magistrature (gauche) en revendique neuf cents et l'Union syndicale des magistrats (modérée) le double. Entre les deux, le marais, jusqu'à présent inorganisé.

Le Syndicat de la magistrature approuve sans réserve les réformes législatives dans lesquelles M. Badinter s'est lancé. L'U.S.M. s'en félicite officiellement mais une partie de la base renâcle. Il n'est un secret pour personne que l'abolition de la peine de mort a été diversement appréciée, et qu'il a fallu toute l'habileté de son ancien président, M. André Braunschweig, aujourd'hui directeur de cabinet de M. Badinter, pour faire admettre la suppression de la Cour de sûreté. Le fait que M. Braunschweig ait appartenu à cette juridiction a facilité l'opération : la Cour de sûreté jouissait d'un certain prestige auprès des magistrats qui pouvaient y faire une carrière rapide.

La prochaine réforme du Conseil supérieur de la magistrature et la levée récente du secret qui entourait la procédure de nomination sont approuvées par les deux syndicats. Mais les convergences s'arrêtent là. Une sourde lutte d'influence oppose le S.M. et l'U.S.M. Le contrôle de certains postes-clés de la chancellerie n'est pas seul en cause : traditionnellement, la magistrature délègue quelques-uns des siens dans les cabinets ministériels. Le gouvernement de M. Mauroy n'a pas fait exception.

Au regard des postes échus à des membres de l'U.S.M. (M. Braunschweig, déjà nommé, mais qu'on dit en sursis, et M. Jean-Paul Beraudo, conseiller technique au ministère de la justice), la suprématie du Syndicat de la magistrature est écrasante, bien qu'explicable, compte tenu de la nouvelle majorité, et suscite autant de jalousie que d'inquiétudes.

Treize membres en vue de ce syndicat occupent des postes importants : MM. Antoine Bonnefont (conseiller technique à l'Élysée) ; Dominique Charvet (conseiller technique au secrétariat d'État aux immigrés) ; François Colcombet (chargé d'une mission de réflexion sur la toxicomanie au ministère de la solidarité nationale) ; Dominique Coujard (chargé de mission à titre temporaire au secrétariat d'État aux rapatriés) ; Hubert Dujardin et Jean Favard (tous deux conseillers techniques au ministère de la justice) ; Michel Jéol (directeur aux affaires criminelles au même ministère) ; Louis Joinet (conseiller technique à Matignon) ; Roland Kessous (conseiller juridique au ministère de l'intérieur) ; Yves Lemoine (conseiller technique au secrétariat d'État aux rapatriés) ; Pierre Lyon-Caen (conseiller technique au ministère de la justice) ; Jean-Pierre Plantard (chargé de mission à Matignon) et Jean-Pierre Rosenczveig (conseiller technique au secrétariat d'État à la famille).

Si l'on ajoute à ces nominations quelques promotions remarquées — et discutées, — on comprend les remous suscités par l'irrésistible ascension du Syndicat de la magistrature. Parmi ces promotions éclairs l'une a particulièrement irrité l'U.S.M. : la prochaine nomination, comme président du tribunal de Bordeaux, de M. Léo Gaudin, ancien président du Syndicat de la magistrature. L'engagement de M. Gaudin avait, certes, retardé sa carrière, mais sa promotion compense — au-delà — ce retard. De plus, il était prévu que la présidence de ce tribunal revienne à M. Georges Zennaro, président de chambre à la cour de Dijon... et membre de l'U.S.M.

Un nouveau syndicat

La part faite au Syndicat de la magistrature suscite des remous au sein même de celui-ci. Certains craignent que les promotions dont ont bénéficié quelques grands anciens ne nuisent à l'image pure et dure que le syndicat veut continuer à donner de lui. Cette réaction de la base s'est notamment manifestée lors d'un récent déplacement de M. Badinter en Vendée. Les sections du Syndicat de la magistrature de Rochefort, La Rochelle et Saintes ont tenu à lui faire savoir, afin qu'il ne subsiste aucun malentendu sur une quelconque connivence, que, « *depuis le 10 mai* », rien, à leurs yeux, « *n'avait changé dans la vie quotidienne des juridictions* ».

L'U.S.M. est la plus mal lotie. Oubliée lors de la distribution des prix, elle est menacée aujourd'hui sur sa droite. Un syndicat d'antisyndicalistes est en voie de constitution, sur l'initiative de deux magistrats entrés dans la carrière après avoir été avocats, selon la procédure chère à M. Peyrefitte : MM. Eric Varaut, juge au Mans, et François Moreau, vice-président du tribunal de Pontoise.

Ces deux magistrats ont adressé récemment aux chefs de juridiction une missive leur demandant de distribuer à leurs collègues une lettre où ils appellent à la résistance. Cette lettre, signée « *Quelques magistrats* », a aussitôt été dénoncée par l'U.S.M., qui a perçu le danger, dans un tract intitulé « Une troisième voie anonyme ».

Les auteurs du tract, qui affirment avoir déjà reçu le soutien d'une centaine de collègues, sont sur le point de déposer les statuts d'une « *association professionnelle* » intitulée « Magistrats d'aujourd'hui » (1). Les changements intervenus depuis le 10 mai les inquiètent. Lorsque M. Mitterrand a parlé de « *fait syndical* » dans la magistrature, ils ont entendu « pouvoir syndical ». La nouvelle procédure de nomination des juges et des procureurs, qui permet à l'U.S.M. et au S.M. de formuler des observations avant que ces nominations interviennent, les choque. Et les non-syndiqués ? Souples, ils déclarent ne pas se formaliser de la suppression de la peine de mort et de la Cour de sûreté. Mais, pour l'essentiel, il s'agit de se démarquer des magistrats « politisés » qui sont maintenant aux leviers de commande.

Le succès de cet appel au marais est incertain. Mais l'opération « Magistrats d'aujourd'hui » traduit un malaise réel face aux changements intervenus depuis le 10 mai.

BERTRAND LE GENDRE.

(1) Le Dôme, 31, rue Falguière, 75015 Paris.



L'INNOCENCE DU CAPITAINE DREYFUS

Les magistrats de 1906

par JEAN-LOUIS LEVY (*)

Le jeudi 12 juillet 1906, la Cour de cassation, toutes chambres réunies, innocentait le capitaine Dreyfus. La Cour a tenu à célébrer ce soixante-quinzième anniversaire.

« *En 1899, les ennemis de la justice avaient monté un piège diabolique : « Dreyfus ou l'armée », « Dreyfus ou la France ». A quoi Dreyfus avait, depuis longtemps, répondu : « Ma vie appartient à mon pays ; mon honneur ne lui appartient pas. »*

On peut déplorer la simplification, la polarisation propres à tout *combat. Un grand poète contemporain n'a-t-il pas écrit, pendant la nuit de la Résistance : « Ce n'est pas moi qui ai simplifié les choses, mais les choses horribles m'ont rendu simple » !* Lorsque de telles valeurs sont en jeu, est-il permis de nuancer, de temporiser, de se placer « au-dessus de la mêlée » ?

**

Au lendemain de l'arrêt de la Cour, le Parlement vota, par 432 voix contre 32, le projet de loi nommant Dreyfus chef d'escadron. A sa surprise, le ministre de la guerre fit dater sa nomination du jour de la *promulgation de la loi, sans tenir* compte de l'ancienneté ni des années de déportation... Cette « erreur » contraignit Dreyfus à la retraite. Quant à l'indemnité pécuniaire à laquelle l'article 446 du code d'instruction criminelle lui donnait droit, Dreyfus lui-même y renonça. Or les honoraires du seul Me Labori s'étaient *élevés à la modique somme de 300 millions de centimes actuels...*

J'ai sous les yeux deux textes de Dreyfus. Le premier, composé d'environ cent feuillets manuscrits sur papier d'écolier, a été rédigé à la prison de Rennes entre le 30 juin 1899, date de son débarquement sur les côtes de France, et le 7 août 1899, date de la première audience du conseil de guerre de Rennes. Trente-cinq jours et trente-cinq nuits durant, Dreyfus, épuisé par la fièvre, prend connaissance, avec stupeur et indignation, de l'inextricable labyrinthe de l'affaire (qu'il ignorait, et pour cause !), de la toile d'araignée patiemment tissée par ses adversaires et de la forfaiture de ses chefs — de la bonne foi desquels, jusqu'à son retour en France, il n'avait jamais voulu douter... Avec une *rigueur acharnée*, il s'attache à réfuter, point par point, à démonter le monstrueux édifice de l'accusation. « *Il ne s'agit pas pour lui d'émouvoir ou d'attendrir, mais d'exiger la preuve du crime qu'on lui impute...* » Le second texte est le mémoire qu'il remit, le 30 janvier 1904, à l'appui de sa demande en *révision*. Dans sa concision, l'introduction illustre le caractère de Dreyfus : « *J'examinerai d'abord, dans ce mémoire, le procès de 1899. Je résumerai simplement les preuves, acquises à ce jour, de mon innocence et du crime d'Esterhazy, qui m'a été imputé. Je laisserai parler les faits. Enfin, je donnerai les faits nouveaux depuis le procès de Rennes qui motivent l'enquête et la révision, et qui rendent mon innocence plus éclatante encore.* »

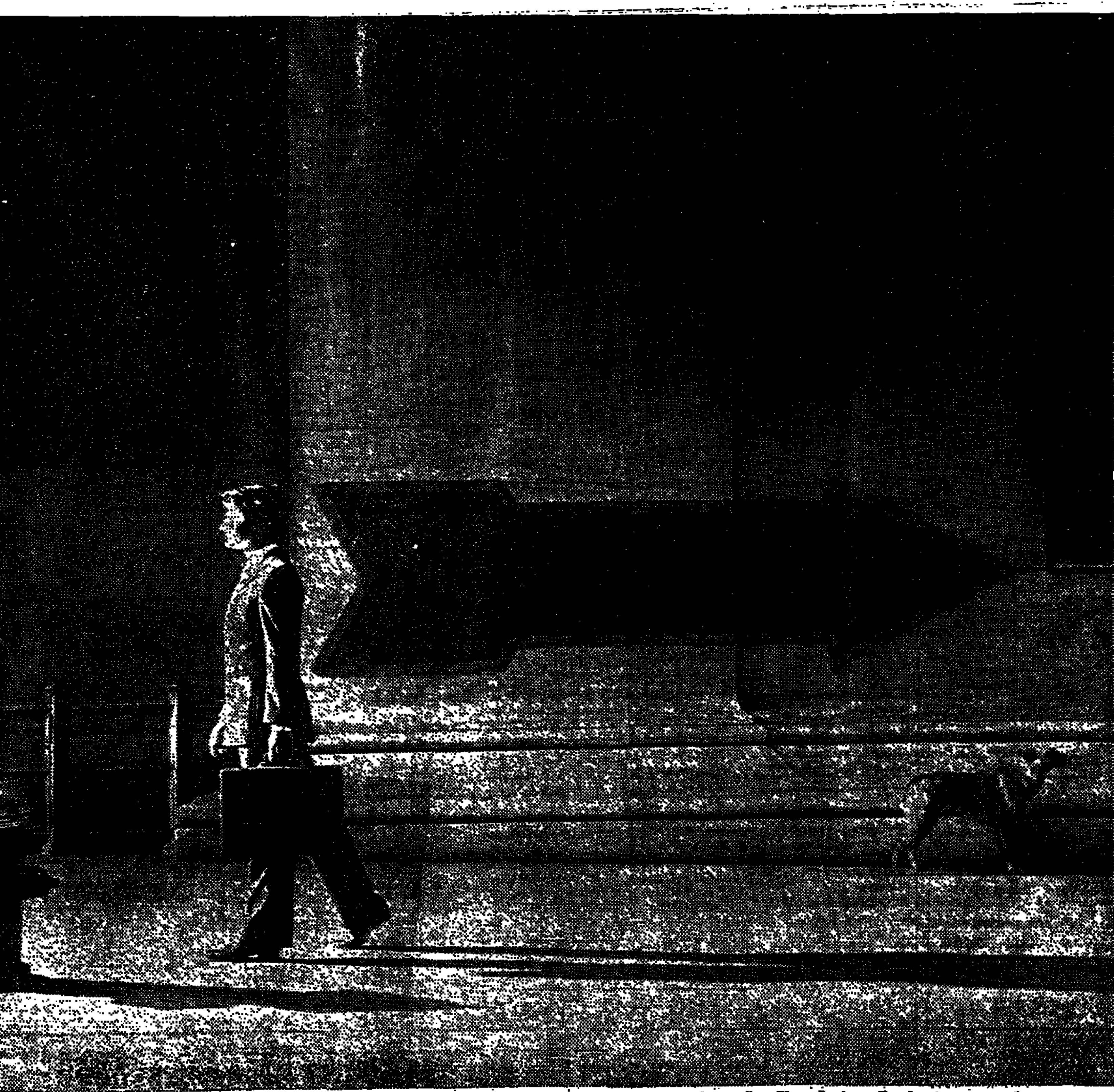
De l'affaire Dreyfus, je ne veux retenir qu'une chose. Si la France de la fin du dix-neuvième fut capable d'un déni de justice, la France du début du vingtième fut capable de revenir sur cette injustice. *La leçon* vaut pour tous les temps et pour tous les pays... En 1899, la vérité avait été pesée au poids des galons. En 1906, elle fut pesée au poids des faits et des consciences.

On peut estimer que les magistrats de 1906 n'ont fait que remplir leur devoir. Ils ont fait plus. Ils n'ont pas, contrairement à tant d'autres, plié leur conscience face aux préjugés, à l'opinion, aux menaces. Ils ont incarné, en un bref moment de l'histoire, le *pouvoir de ressort* de la pensée même.

La suite importe peu. Il en fut ainsi de toutes les grandes causes humaines : « *A peine la vague en fureur reposée, les murènes accourent, la baleine blanche s'éloigne, la foi commune se défait... Mais restent la vertu de l'action consommée, la parenté fulgurante de quelques hommes, et ce baume de l'essor que rien n'altère* (1). »

(*) Docteur en médecine, petit-fils d'Alfred Dreyfus.

(1) René Char (*Recherches de la base et du sommet*).



CONJONCTURE

Point de vue

DES CHOIX POUR LA FRANCE

II. – La voie moderne

par EDMOND ALPHANDERY et ANDRÉ FOURÇANS (*)

Dans un premier article, MM. Edmond Alphandery et André Fourçans ont fait part de leurs craintes à propos de conséquences d'un « socialisme hexagonal » fondé sur la vieille idée de nationalisation, une planification trop rigide et un keynésianisme qui, selon eux, n'est plus de saison (*le Monde* du 14 octobre).

A l'heure des microprocesseurs et de la navette spatiale, la technologie politique de l'équipe au pouvoir est tout simplement anachronique. La régulation de « la société d'information », selon la formule du sociologue Daniel Bell, ne peut plus s'appuyer sur les interventions dirigistes traditionnelles, que celles-ci soient d'ailleurs « de gauche » comme « de droite ». Il est illusoire de croire, comme le font nos socialistes, qu'on puisse contrôler un système aussi complexe en intervenant à tort et à travers sur ses diverses composantes. Autrement dit, par des opérations *spécifiquement* orientées pour ou contre certains secteurs économiques ou certaines couches de la population.

Notre monde moderne requiert en réalité une régulation globale. Le rôle de l'Etat doit consister à promouvoir un équilibre du système économique et social dans son ensemble, c'est-à-dire à assurer que l'environnement dans lequel jouent librement les mécanismes « sociétaux » et se produisent les échanges entre les individus et entre les groupes soit aussi stable et prévisible que possible. Sous peine d'enclencher des processus induits aux effets pervers imprévisibles, la puissance publique ne doit pas s'immiscer directement dans les rouages compliqués qu'elle ne maîtrise pas, mais fixer seulement les meilleures conditions nécessaires à l'équilibre d'ensemble.

Sauf à admettre ce principe de base, on ne voit pas comment mettre en place une politique nouvelle susceptible de répondre avec succès aux défis de la crise. On voit encore moins comment résoudre ces lancinants problèmes qui sont au cœur de nos préoccupations : l'inflation et le chômage, le bien-être, l'équité.

La stabilité de l'environnement nécessite au premier chef que les acteurs économiques et sociaux puissent prévoir avec la plus faible incertitude possible l'évolution de l'action étatique. Ils doivent donc avoir une vision claire de la politique à moyen terme, en particulier celle qui concerne des domaines aussi fondamentaux que les dépenses publiques, la fiscalité, les cotisations sociales et la monnaie. Sans cela, les plans individuels s'avèrent difficiles à élaborer, le risque décisionnel devient excessif. Les investissements, décision à moyen terme s'il en est, chutent. Les entreprises n'osent développer leur embauche en raison du risque associé. La croissance stagne. Le chômage s'amplifie

Malheureusement, ce décor n'est pas imaginaire. C'est, depuis plusieurs années, celui des pays occidentaux. La raison ? Bien sûr, le choc pétrolier, mais aussi, et pour beaucoup, les fréquents changements de cap des politiques économiques suivies au fil des ans ; et l'incertitude ainsi que la baisse de confiance qui en découlent.

Un boxeur ivre

Le redressement exige impérativement l'annonce, et le respect, d'objectifs de politique économique à moyen terme seule capable d'éliminer l'inflation, ce cancer insidieux de nos sociétés, en particulier de par l'incertitude qu'il crée. On ne saurait trop répéter aujourd'hui, face aux choix qui se dessinent, que la flambée des prix est l'élément de notre environnement le plus nuisible à la reprise. C'est vraisemblablement sur cette dimension de la politique économique que les gouvernements passés ne sont sans doute pas allés assez loin et n'ont pas frappé assez fort.

Quant au pouvoir actuel, lui, il frappe, et fort... mais comme un boxeur ivre. Ce n'est pas en pratiquant une relance par la demande alors que tous nos voisins en ont compris enfin les méfaits, ce n'est pas en élargissant considérablement le trou dans les finances de l'Etat et en relâchant la discipline monétaire que l'on saignera à mort l'hydre inflationniste. De surcroît, ce n'est pas en alourdissant la fiscalité, en hésitant sur le programme énergétique, en nationalisant, que l'on va supprimer les autres aléas de l'environnement. Il ne faut pas non plus tabler sur le mythe de la planification industrielle. En mettant « tous les œufs dans le même panier », en freinant l'adaptation des structures ou en soumettant le tissu industriel à des critères technocratiques, elle ne peut en définitive qu'amplifier l'incertitude.

Non, la politique de cette fin du vingtième siècle doit faire appel à des conceptions autrement modernes. On l'a dit, elle doit stabiliser l'environnement mais aussi restaurer des marchés ouverts à toutes les initiatives, en décloisonnant une société encore trop corporatiste. Telle est, bien sûr, la clef de l'avenir. Toute autre orientation conduira à l'échec.

La « politique industrielle » est à cet égard riche d'enseignement. Contrairement à ce que pensent nos socialistes, on ne réussit pas durablement dans ce domaine en cherchant à orienter la production vers tel ou tel secteur par des interventions ponctuelles. C'est-à-dire en accroissant l'emprise du secteur public dans les décisions industrielles soit directement (via les nationalisations), soit indirectement (via diverses mesures dirigistes). Car en procédant ainsi on aboutit souvent, au bout d'un certain temps, au résultat inverse de celui qui est recherché. Et cela pour plusieurs raisons.

Premièrement, le dirigisme appelle le dirigisme. Les interventions administratives, par les distorsions qu'elles créent, tendent tôt ou tard à induire la *nécessité* d'actions administratives supplémentaires pour corriger les effets secondaires non désirés. Ces nouvelles mesures conduisent à leur tour à des distorsions. Et ainsi de suite. Finalement, l'administrateur et le politique suent sang et eau pour se sortir des mailles du filet qu'ils ont eux-mêmes tressé. Les marchés ne jouent plus leur rôle équilibrant. Des gaspillages parfois très coûteux ne manquent pas d'en résulter.

Deuxièmement, ces interventions tendent à freiner les adaptations jusqu'au jour où le coût pour la collectivité devient insupportable. L'interruption ou la diminution inéluctable de l'aide étatique conduisent à des drames humains, sociaux et économiques. L'exemple de la sidérurgie est malheureusement là pour le prouver.

Troisièmement, on fait supporter le financement de cette politique par les secteurs ou les individus qui sont relativement moins bien placés pour défendre leurs intérêts auprès de l'administration et du pouvoir politique.

Quatrièmement, en substituant des stratégies politiques à la logique industrielle on accroît l'incertitude dans les comportements des entreprises alors soumises à l'évolution hasardeuse du contexte politico-administratif.

Le vrai défi

Une politique industrielle efficace consiste en fait à *diminuer* le poids du secteur public sur l'ensemble de l'économie, à desserrer le carcan administratif et fiscal qui accable nos entreprises, en un mot, à favoriser les forces vives de la concurrence.

Si l'État lève sa chape de plomb sur l'initiative privée, le tissu industriel s'adapte. Il n'a pas besoin qu'on le contraigne ou, pis, qu'on le prenne en charge. L'évolution des dernières années est là pour en témoigner. Lorsque la puissance publique l'a quelque peu dégagée de son emprise, notre industrie a progressé à vive allure.

Non, le vrai défi est ailleurs. Il est sur le front de l'inflation et du chômage. Et on ne le fera reculer ni par des dispositions dirigistes ni par une relance artificielle. On y parviendra d'abord, il convient d'y insister, par une programmation à moyen terme des dépenses publiques, de la ponction fiscale et sociale, et de l'évolution monétaire. Il faut programmer, par exemple sur la durée d'une législature, la ponction budgétaire et fiscale (au sens large, c'est-à-dire y compris celle opérée par la Sécurité sociale) ainsi que la croissance du stock de monnaie. Et les programmer *à la baisse*. La part des dépenses budgétaires et de la Sécurité sociale dans le revenu national doit progressivement, mais sûrement, diminuer. Le taux de croissance de la masse monétaire doit graduellement, mais sans hésitation, être ramené sur quatre à cinq ans aux alentours de 5 % l'an. Seules ces mesures globales peuvent nous débarrasser de l'hydre inflationniste, restaurer la confiance, permettre la meilleure utilisation de nos richesses, libérer toutes les forces vitales de ce pays. Or, n'est-ce pas le chemin inverse qu'ont choisi nos gouvernants ?

Un contresens du même ordre se produit aujourd'hui sous nos yeux dans le domaine bancaire et financier. Car ce n'est pas par une nationalisation *qui* aura des effets immanquablement centralisateurs que l'on va créer l'environnement financier le plus apte à dominer la crise. Au contraire, le décloisonnement des divers circuits, la suppression de maintes contraintes et monopoles étatiques sont les seules méthodes susceptibles d'assurer une véritable concurrence capable de lutter contre la multiplication des féodalités et des privilèges, fruits de décennies de corporatisme. Telle est la seule politique qui permettrait de sortir à terme de l'encadrement du crédit, d'assurer une juste rémunération de l'épargne et un financement optimal de l'économie.

Plus paradoxalement le pouvoir en place fait aussi fausse route en matière de réduction des inégalités. Ce n'est pas en distribuant un pouvoir d'achat factice, qui sera bien vite annihilé par l'inflation, qu'on ira dans ce sens. Ni en créant de nouvelles rentes de situation par l'extension du corporatisme. Car la racine des véritables inégalités dans notre pays ce sont justement ces blocages qui naissent d'une législation ou de structures dont la logique n'apparaît plus. Ces rentes freinent la mobilité sociale, avantagent certains individus ou castes parce qu'ils ont eu l'avantage d'emprunter certains chemins privilégiés pour des raisons politiques, syndicales ou en vertu de leurs origines sociales. A l'aube du XXIe siècle, n'est-il pas temps de neutraliser tous ces moyens d'arriver qui ne font pas appel à la véritable compétence ?

Que nos gouvernants y songent : ce n'est pas en cherchant à satisfaire divers intérêts catégoriels qu'on éliminera le corporatisme et les rentes de situation. Ce n'est pas en unifiant les écoles et l'Université sous la tutelle de l'État que soufflera un vent d'air frais dans le système éducatif, et qu'on y assurera une plus large ouverture sociale. Il en va de même pour la santé, la culture, les loisirs, où l'État démontre une fâcheuse tendance à accroître son emprise. N'est-ce pas là aussi la direction opposée qu'il faudrait suivre ? Seule la décentralisation vers la sphère privée et l'accroissement des responsabilités « à la base » feront tomber les barrières des féodalités en place, apporteront sang neuf et vigueur au corps social, assureront l'éclosion des vrais talents ; bref, supprimeront les fondements mêmes des inégalités.

Si « changer la vie » consiste à multiplier les contrôles étatiques, à alourdir le poids de l'État, à aggraver la situation économique et diminuer les libertés, l'opposition doit combattre ce changement avec sérénité, sans complexe. Et proposer des solutions modernes qui offrent à notre pays l'image du dynamisme, de l'équité et de l'espérance.

FIN

(*) E. Alphandery est député U.D.F. de Maine-et-Loire, A. Fourçans est professeur de grande école et conseiller national de l'U.D.F.

هكذا من الأصل

CONJONCTURE

La mise au point du plan intérimaire

(Suite de la première page.)

L'exposé que devait faire M. Rocard ce mercredi comportait trois volets.

Tout d'abord, M. Rocard dresse un bilan — un bilan, et non le bilan — des gestions des gouvernements précédents. Pour cela ses services se sont appuyés sur le rapport demandé à M. Bloch-Lainé et à un groupe de « sages » par les pouvoirs publics sur la situation de la France en mai. Pour faire son propre diagnostic, M. Rocard ne retiendra que les points négatifs du travail des « sages » puisque, en définitive, ce sont les erreurs qu'ils mettent en valeur qui doivent rectifier si l'on veut assainir d'ici à la fin de 1983 les bases de l'économie.

Le deuxième volet de l'exposé du ministre est consacré à la présentation d'une « stratégie pour l'emploi » ; elle va de pair avec un réel effort de solidarité national.

Le but ultime du plan intérimaire — comme de tous les efforts du gouvernement — tend, en effet, à renverser la tendance d'un fort accroissement du chômage. Du côté de la rue de Martignac on veut croire que cette tendance commencera réellement à se retourner à la fin du plan intérimaire — en décembre 1983 donc — mais on n'en est pas certain.

Une « cotisation » de solidarité

Il faudrait tout d'abor, pour réussir, que l'on s'attache opiniâtrement à une stabilisation des charges des entreprises. Ce qui signifie que ces dernières — et leurs salariés — ne peuvent plus seules « éponger » les charges supplémentaires qui devraient être dégagées afin de créer de nouveaux emplois ; ou, encore, pour mettre en retraite — ou en préretraite — des salariés plus âgés, qui libéreraient ainsi des postes de travail.

Un des moyens de stabiliser les charges des entreprises consisterait à instaurer une « cotisation de solidarité », dont ne seraient plus exemptés cette fois les fonctionnaires et les membres des professions libérales, jusqu'à présent « préservés » de cotisations de type ASSEDIC. Cette hypothèse a été évoquée, lundi 12 octobre, par M. Mauroy devant l'assemblée des chambres de commerce et d'industrie.

Pour ce second volet du plan intérimaire — et en termes de croissance — M. Rocard se base sur les grands équilibres tels qu'ils sont proposés dans le projet de loi de finances.

Troisième volet de l'exposé de M. Rocard : les « actions » à mettre en œuvre afin de tenir la « stratégie » de l'emploi. Sont passées en revue toutes les activités productives, créatives d'emplois. Elles vont de l'industrie à la coopération au développement, en passant par l'énergie, l'agriculture, la protection sociale...

Les services de M. Rocard ont eu pour souci de « régionaliser » ces propositions. A cet égard, le plan intérimaire peut être considéré comme une nouveauté. A son terme, on pourra mieux appréhender l'apport proprement économique de la décentralisation. Il ne sera pas mince, assure-t-on déjà dans les milieux officiels.

ALPHONSE THÉLIER.

● *Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale* a présenté, le 12 octobre, avec l'aval du ministre du budget, divers amendements fiscaux qui intéressent 2,5 millions de personnes pour un montant de 1 milliard de francs : relèvement du seuil d'imposition de l'impôt-chômage de 15 000 F à 25 000 F, ce qui fera échapper à la majoration de 10 % un million de contribuables et représentera un coût de 370 millions de francs ; exonération fiscale pour les revenus jusqu'à 30 000 F et allégement pour ceux légèrement supérieurs à cette somme, ce qui intéressera respectivement un demi-million et un million de personnes. Le financement de l'ensemble sera assuré par une imposition particulière des compagnies d'assurances et une diminution de la contribution publique — de 75 % à 67,5 % — au système de participation aux bénéfices des entreprises. En outre, il est prévu d'imposer un prélèvement exceptionnel sur les bénéfices des syndics de faillite.

● *Ile-de-France : allégement des procédures industrielles.* — M. Lucien Vochel, le préfet de Paris et de la région Ile-de-France (nos dernières éditions du mercredi 14 octobre), va proposer au gouvernement de supprimer la « redevance » que doivent payer les industriels qui veulent installer ou agrandir leurs usines dans la région parisienne ainsi que d'alléger la procédure d'agrément qui confère à l'administration un droit de veto pour toute installation ou agrandissement de locaux industriels ou de bureaux dans la même région.

ÉTRANGER

Prix Nobel d'économie

LE PROFESSEUR AMÉRICAIN JAMES TOBIN EST UN SPÉCIALISTE DES MARCHÉS FINANCIERS

Le prix Nobel d'économie a été attribué, le 13 octobre, au professeur américain James Tobin, de l'université de Yale. Dix-neuvième lauréat — et dixième citoyen des Etats-Unis à recevoir ce prix, — M. Tobin a été récompensé « *pour son analyse des marchés financiers et de leurs rapports avec les décisions de consommation et d'investissement et, par conséquent, avec l'emploi, la production et les prix* ».

Né le 5 mars 1918, à Champaigne (Illinois), M. Tobin est professeur à l'université de Yale depuis 1950. Il avait auparavant enseigné à Harvard, dont il a été docteur à vingt-neuf ans. En 1961 et 1962, durant la présidence de John Kennedy, il a été l'un des conseillers économiques de la Maison Blanche.

M. Tobin est l'auteur de plusieurs ouvrages, notamment *Essais en économie-macroéconomie, consommation et économétrie* et *la Nouvelle Economie une décennie après*.

Partant de ses études des marchés financiers et des mécanismes de transmission, M. Tobin a entrepris des analyses approfondies des conjonctures et de la politique de stabilisation au cours des dernières décennies. Sa théorie « *des choix de portefeuilles* » s'est révélée applicable à de nombreux domaines. Ainsi durant les années 70, l'évolution de l'analyse de la balance des paiements et des cours de changes a été, en partie, fondée sur le modèle de Tobin.

Ce professeur américain a étudié les liens entre marchés financiers et marchés réels, ce qu'il a appelé les « *mécanismes de transmission* ». Il a ainsi insisté sur l'action des phénomènes financiers, tant sur la demande d'investissements que sur celle de biens de consommation. M. Tobin a, notamment, cherché à savoir comment les mesures de politique monétaire et financière (variations du taux d'impôt ou achats et ventes d'effets publics par la Banque centrale) agissent sur le revenu national et comment ce changement se répercutera sur le volume de la production et le niveau des prix.

AFFAIRES

L'AVENIR DE BOUSSAC-SAINT FRÈRES

Une lettre de la société Christian Dior

Dans l'article relatif à l'avenir du groupe Boussac-Saint Frères publié dans le Monde *du 10 octobre, nous écrivions à propos de la société Christian Dior :* « Certains estiment qu'une marque aussi prestigieuse a été jusqu'à présent mal utilisée. »

La société nous donne à ce propos les précisions suivantes :

Il nous apparaît inexact d'affirmer que la marque Christian Dior a été mal utilisée.

*Le créateur, qui a donné son nom à l'entreprise, est disparu il y a maintenant vingt-cinq ans. Au cours des sept dernières années, la société a dû renvoyer systématiquement toutes ses ressources financières à ses sociétés-mères en difficulté. Cela n'a pourtant pas empêché la société de connaître des développements importants et constants, puisqu'elle réalisera en 1981, hors parfums et cosmétiques, un volume d'affaires supérieur à 2,5 milliards de francs au prix de gros, ce qui nous place dans les tout premiers rangs, sinon le premier, de la profession.

Sur ces 2,5 milliards de francs, 1,4 % représente des activités de grand prestige (haute couture et haute fourrure), et 98,6 % sont réalisés par des activités de diffusion de la marque.

L'utilisation de la marque Christian Dior a été développée sur l'ensemble du monde puisque 86 % du chiffre d'affaires est traité à l'étranger : Amérique du Nord, 35 % ; Extrême-Orient, 20 % ; Europe (hors France), 18 % ; France, 14 % ; Amérique latine, 10 %, etc.

Tous ces développements n'ont pas empêché la société Christian Dior de conserver à son nom tout son prestige.

(...) Christian Dior ne pourra jamais envisager, sans courir le risque de changer radicalement son image et d'altérer son prestige qui est envié, de mettre son nom sur des produits alimentaires ou du matériel de cuisine.

Le nom de Christian Dior doit donc poursuivre rigoureusement sa mission, qui est de promouvoir la mode féminine et masculine française à travers le monde.

DES PATRONS JAPONAIS EN VISITE A PARIS

Une mission économique japonaise, qui effectue un voyage en Europe, séjourne en France les 13 et 14 octobre. Cette mission, dirigée par M. Inayama, président de Nippon Steel et du Keidanren — le patronat japonais, — comprend une cinquantaine de personnalités du monde des affaires (Itachi, Mitsui, Mitsubishi, Nissan, Sony, Sumitomo...) et de l'administration. Après s'être rendue à Amsterdam et à Londres, la délégation nippone poursuivra ses entretiens à Bonne, Rome et Dublin. Elle doit tenir à Paris une conférence de presse mercredi à 17 heures avant d'être reçue par M. Mauroy.

Le déficit de la balance commerciale de la France à l'égard du Japon a représenté 6,1 milliards de francs (après corrections des variations saisonnières) pour les huit premiers mois de 1981 contre 4,4 milliards de janvier à août 1980, le taux de couverture des importations par les exportations s'établissant à 37,5 % au lieu de 39,2 %. Il s'agit donc, indique le C.N.P.F., de « *rechercher les moyens d'améliorer les relations économiques entre la France et le Japon et surtout d'examiner les possibilités de renforcer la coopération industrielle entre les deux pays* ». Une fois encore...

● *M. Marc de Saint-Denis*, P.-D. G. de la Société Thomson-C.S.F. Téléphone vient d'être élu président du Syndicat des industries du téléphone et du télégraphe, *en remplacement de* M. François Merlin.

LOGEMENT

M. Quilliot précise ses intentions sur les relations entre locataires et propriétaires

M. Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, était, mardi 13 octobre, l'hôte à déjeuner de l'Ajibat (Association des journalistes de l'habitat, du bâtiment et de l'immobilier). Il a indiqué que la limitation temporaire des hausses des loyers à 80 % de la progression de l'indice du coût de la construction était « un moyen terme entre un blocage total et le souci de maintenir l'emploi dans la construction », que, en période de crise économique, « tout le monde doit faire des efforts, les propriétaires comme les autres » ; il a rappelé qu'à deux reprises, durant la dernière décennie, les loyers avaient été limités de façon plus restrictive.

Le ministre a annoncé que les nouvelles normes d'encadrement du crédit prévues par le ministère de l'économie pour 1982 avaient pour objectif l'attribution de cent quarante mille prêts conventionnés.

Il a enfin précisé ce qu'il entendait par congés abusifs dans le projet de loi sur les rapports entre propriétaires et locataires, actuellement étudié par le Conseil d'Etat, et qui fait l'objet d'une communication au conseil des ministres de ce mercredi 14 octobre.

Pas de maintien dans les lieux

« Il n'est pas question d'instaurer un maintien dans les lieux au profit des locataires. » Avec humour et bonhomie, M. Roger Quilliot expose sa conception de l'impossibilité de congé « *sans motif légitime et sérieux* » dans le projet de loi sur les rapports entre locataires et propriétaires : *« Bien que je n'aie jamais, pour ma part, acheté d'immeuble ni même d'appartement en vue de la location, j'ai essayé de me mettre dans la peau d'un propriétaire-bailleur de bonne foi et d'imaginer ce qu'il attend d'une telle opération. Il souhaite toucher régulièrement ses loyers, il souhaite que son appartement soit habité convenablement, que son local ne soit pas dégradé ; il veut pouvoir, d'autre part, le reprendre pour l'habiter le cas échéant ou encore pouvoir le reprendre pour le vendre. Tout cela est normal .*

» En revanche, s'il veut se débarrasser de son locataire pour augmenter excessivement le loyer, il s'agit là d'un congé abusif. Et c'est là que nous avons rencontré le plus d'abus, au moment de la révision du loyer ou au terme du bail. Ce n'est pas admissible. Mais il n'est pas question de revenir au « maintien dans les lieux » *au sens de la loi de 1948, système qui a conduit à la dégradation des immeubles dans le centre des villes. »*

Voilà qui est clair.

Cette déclaration d'intention devrait déjà rassurer un peu propriétaires et administrateurs de biens inquiets de voir s'installer dans le secteur des loyers libres de ces locataires mauvais payeurs, mauvais coucheurs, bruyants et néanmoins inamovibles.

Il y a cependant fort à craindre que les intentions ne suffisent pas. La simple mention dans la loi de l'impossibilité du congé « *sans motif légitime et sérieux* » ouvre la porte à toutes les chicanes possibles et imaginables sur la réalité de ce motif. L'esprit procédurier est plein de ressources. Compter sur la simple jurisprudence pour établir le droit en la matière est pour le moins imprudent. Il est vrai que trop de propriétaires ont abusé, ces dernières années, du congé par lettre recommandée, annonciateur de proposition d'un nouveau loyer en forte hausse : l'absence totale de recours pour le locataire les y incitait. La liberté était devenue licence.

Mais l'humain est ainsi fait qu'il existe aussi des propriétaires de bonne foi aux prises avec des locataires obstinés et indélogeables, même s'il existe un motif légitime et sérieux de leur donner congé. Laisser s'installer l'idée qu'en aucun cas, pour peu que le locataire s'accroche, le propriétaire ne pourra disposer de son bien, serait sans aucun doute dissuasif pour les candidats à l'investissement dans l'immobilier.

Enfin, même si la future loi est précise, il faudra là comme ailleurs veiller à son application. La fameuse loi de 1948 prévoyait la reprise possible d'un appartement par son propriétaire pour s'y loger lui-même ou y loger un de ses proches. Sait-on que parfois une telle procédure, de jugement de première instance en appel puis d'appel en cassation, prend des années, et qu'une fois le jugement prononcé il est parfois très difficile d'obtenir un arrêté d'expulsion ? Il existe aussi des locataires abusifs.

Il faut que la future loi Quilliot permette d'arrêter, enfin, le balancier législatif qui transforme tour à tour le M. Vautour de Daumier en propriétaire désarmé, laissant s'écrouler son patrimoine, puis en spéculateur triomphant. C'est affaire d'équilibre.

JOSÉE DOYÈRE.

ÉNERGIE

L'OPEP TIENDRAIT UNE NOUVELLE CONFÉRENCE EXTRAORDINAIRE DANS LES PROCHAINS JOURS

Une conférence extraordinaire de l'OPEP pourrait se tenir avant le sommet Nord-Sud de Cancun, des 22 et 23 octobre, a indiqué, mardi 13 octobre à Caracas, le ministre vénézuélien de l'énergie, M. Calderon Berti.

Une décision sera prise avant la fin de cette semaine, a ajouté le ministre, qui a expliqué que l'objet de cette conférence serait de parvenir à un prix unique du pétrole, sans doute sur la base de 34 dollars le baril, comme le souhaitent la majorité des pays membres, et d'envisager une réduction de la production.

M. Calderon Berti a affirmé que le Venezuela, bien que souhaitant un prix de base de 36 dollars le baril, se rallierait à la proposition de 34 dollars.

De son côté, M. Subroto, ministre indonésien de l'énergie et président en exercice de l'OPEP, a déclaré le même jour qu'une session extraordinaire sur l'unification du prix du pétrole se tiendrait avant la réunion ordinaire prévue pour le 9 décembre, à Abu-Dhabi. — *(A.F.P.)*

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	5,5875	5,5925	+ 50	+ 80	+ 40	+ 80	— 240	— 110
$ can.	4,6560	4,6620	— 130	— 70	— 220	— 140	— 780	— 600
Yen (100)	2,4410	2,4460	+ 190	+ 220	+ 370	+ 420	+ 950	+1050
D.M.	2,5060	2,5100	+ 110	+ 135	+ 205	+ 235	+ 495	+ 570
Florin	2,2700	2,2750	+ 70	+ 95	+ 130	+ 165	+ 350	+ 415
F.B. (100)	14,9400	14,9750	— 650	— 400	—1430	— 990	—3600	—2900
F.S.	2,9840	2,9910	+ 145	+ 180	+ 280	+ 330	+ 730	+ 840
L. (1 000)	4,7000	4,7200	— 220	— 110	— 470	— 330	—1850	—1500
£	10,3430	10,3600	+ 60	+ 150	+ 200	+ 250	— 60	+ 200

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	10 7/8	11 1/8	10 7/8	11 1/4	11	11 3/8	11	11 3/8
$ E.-U.	15 1/2	16	15 1/2	15 3/4	15 3/4	16	16 3/8	16 3/4
Florin	13	14	12 1/2	13 1/4	12 1/2	13 1/4	12 1/4	12 3/4
F.B. (100)	15	20	19	22	19	22	19	21
F.S.	8 1/4	8 3/4	10	10 1/2	10	10 1/2	10 1/8	10 5/8
L. (1 000)	17	19	20	22	20 1/2	22 1/2	23	25
£	15 1/2	16	15 3/8	16 1/8	15 3/8	16 1/8	15 3/4	16 1/4
F. français	17	19	17	19	17	19	18	20

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

LES SYNDICATS ET LES PLANS GOUVERNEMENTAUX

F.O. estime « dangereux » le projet concernant l'avancement de l'âge de la retraite

La C.F.D.T. sur l'organisation et le financement de la Sécurité sociale, F.O. sur la réforme de la retraite, viennent de mettre les points sur les « i », quitte à embarrasser le gouvernement.

Pour F.O., les projets de la majorité sur l'avancement de l'âge de la retraite devraient être gelés, la solution de rechange proposée étant de maintenir le système plus avantageux de la « garantie de ressources » ou préretraite (à charge pour le gouvernement de l'étendre aux employés non contractuels de l'Etat).

Dans une lettre adressée à Mme Questiaux, ministre de la solidarité nationale, MM. Faesch et Lalonde, secrétaires confédéraux, écrivent :

« *Les grandes orientations actuelles retenues par le ministère de la solidarité nationale en matière d'abaissement de l'âge de la retraite paraissent, à plus d'un égard, dangereuses au regard même du principe du droit à la retraite.*

» *En effet, pour la C.G.T.-F.O., la fixation à soixante ans de l'âge de départ à la retraite doit constituer une amélioration de la situation de l'ensemble des salariés et retraités et non pas une régression sociale.*

» *Or, à ce sujet, l'adoption d'une telle réforme sans examen préalable et approfondi de ses répercussions financières n'apporte pas toutes les garanties.*

» *En ce qui concerne la seule Caisse nationale d'assurance-vieillesse, l'évolution du rapport démographique fait prévoir un déficit évalué à 22 milliards de francs en 1985 par le VIIIe Plan. Cette situation devrait se traduire déjà, indépendamment des mesures relatives à l'aménagement de l'âge de la retraite, par une augmentation de 2,1 points de cotisations, celles-ci passeraient donc de 12,9 % à 15 %.*

» *Quant aux caisses de retraites complémentaires, les études auxquelles ont procédé l'ARGIC (cadres) et l'ARCCO (non cadres) font apparaître qu'en raison de l'alourdissement démographique, ces régimes seront contraints d'augmenter leurs taux de cotisations de 7 % pour compenser l'évolution de leur rapport de charges à l'horizon 1985..* »

L'avancement de la retraite au taux plein à soixante ans impliquerait des majorations supplémentaires : 1,5 point pour le régime général ; 1,17 point pour l'ARRCO ; 3,85 points pour l'AGIRC. Et F.O. rappelle que, pour 1981 et 1982, des recettes sont aussi à trouver pour combler un déficit de 30 milliards de francs.

« *Dans l'attente que la situation de l'emploi puisse véritablement et durablement s'améliorer, il est beaucoup plus réaliste de favoriser la pré-retraite* », conclut F.O.

Le gouvernement, du moins l'entourage du premier ministre, serait assez sensible à cette formule : temporairement on ne ferait qu'appliquer les mesures déjà annoncées par M. Mauroy, *c'est-à-dire le maintien de la pré-retraite* à soixante ans et, par l'intermédiaire des contrats de solidarité, l'extension temporaire de la pré-retraite à cinquante-cinq ans. Une véritable réforme de la retraite, même si elle donne lieu prochainement à une loi ne serait appliquée qu'en 1983, comme on le laisse entendre au ministère de la solidarité nationale. Réalisme et réforme pourraient alors se concilier.

Un cocktail de mesures

Le débat est en revanche beaucoup plus difficile en ce qui concerne le financement de la Sécurité sociale. Trouver 30 milliards de francs exigerait un cocktail de mesures : majoration des cotisations des salariés (13 milliards), déplafonnement de 3 points des cotisations patronales (7 à 8 milliards de francs); révision deux fois en un an au lieu d'une du plafond (2 à 3 milliards de francs); effort contributif accru des fonctionnaires et des non-salariés pour aboutir aux 30 milliards de francs. Mais cette formule à l'étude soulève de fortes réticences des ministres du budget et de l'économie. Une telle solidarité nationale exigerait le vote d'un collectif budgétaire et une aggravation des charges patronales, contraires à l'objectif de M. Delors. La C.F.D.T., qui vient de présenter un plan global de réformes, est « *très inquiète* », craignant qu'une fois encore on fasse surtout appel aux salariés.

JEAN-PIERRE DUMONT.

LE PLAN C.F.D.T. DE RÉFORME DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le financement du déficit par les seuls salariés constituerait un déni de justice

M. Robert Bono, secrétaire national de la C.F.D.T., a présenté, mardi 13 octobre, un plan global de réforme de la Sécurité sociale à réaliser en plusieurs étapes.

Dans l'immédiat, face au déficit de cette institution en 1981 (moins 7 milliards de francs) et en 1982 (au moins 23 milliards de francs), la C.F.D.T. estime que « *la seule méthode qui consisterait à rétablir un point de cotisation à la charge des salariés entraînerait de sa part un désaccord fondamental, car il s'agirait d'un déni de justice* ». La C.F.D.T., a poursuivi M. Bono, « *n'est pas opposée à une majoration de cotisation des salariés mais nous ne voulons pas que ceux-ci soient les seuls à trinquer. Nous exigeons d'autres formes de financement* ». Interrogé sur la récente majoration des cotisations d'assurance-maladie des non-salariés, le dirigeant cédétiste a déclaré que cet effort contributif était « insuffisant ». Pour les cédétistes, toutes les catégories socio-professionnelles doivent prendre part à cet effort, et l'Etat doit donner l'exemple en insérant dans le budget une partie de ce qu'on appelle les charges indues. M. Bono a surtout insisté sur la réforme globale de la Sécurité sociale dont voici les grandes lignes.

Deux objectifs principaux

● L'égalité des droits sociaux *d'abord des travailleurs salariés, à terme de l'ensemble de la population par la solidarité et la redistribution des revenus. Dans cet esprit, elle ne renonce pas à son objectif de régime unique. Elle le poursuit, au contraire, mais avec la volonté d'une décentralisation maximale.*

● Le développement de l'intervention des travailleurs : *la C.F.D.T. propose qu'il se fasse par quatre moyens complémentaires :*

1) L'intervention des confédérations syndicales dans la définition des objectifs et des politiques et notamment la définition du niveau et de la nature des prestations ;

2) Les élections pour choisir les représentants des travailleurs chargés de la gestion du régime général ;

3) La redéfinition des objectifs et des moyens de la Sécurité sociale : réaliser progressivement et de manière la plus décentralisée possible l'égalité des droits sociaux, ce qui passe par l'harmonisation des droits et aussi par l'unification des institutions concernant les salariés d'abord, et ensuite de celles concernant l'ensemble de la population ; promouvoir les politiques nouvelles à développer en matière de santé, de famille et de l'enfant, de vieillesse ;

4) Le développement d'interventions décentralisées des travailleurs et des usagers sur les services de santé et les services sociaux (centres de santé, centres de la petite enfance, etc.).

Des structures nouvelles

La C.F.D.T. propose :

● AU PLAN NATIONAL :

— *Existence d'un organisme national par branche (santé, famille et enfant, vieillesse) chargé de la coordination de la gestion de chaque branche, mais sans rôle hiérarchique par rapport aux organismes de base ;*

— *Maintien d'un organisme assumant principalement la fonction employeur ;*

— *Création d'un organisme marquant l'unité du régime général chargé des questions financières et compétent pour fournir les informations économiques, sociales, financières du régime général ;*

— *Création d'un Conseil supérieur de la protection sociale où seraient représentées toutes les forces sociales importantes concernées par la protection sociale pour élaborer des propositions et être consulté sur les voies et moyens de l'harmonisation des droits sociaux et des contributions sociales et sur les étapes et les procédures d'unification des régimes de Sécurité sociale.* »

● AU PLAN REGIONAL :

— *Création d'un organisme régional vieillesse, un par région programme, compétent pour toute la politique vieillesse du régime général ;*

— *Création d'un organisme régional santé, un par région programme, compétent pour développer les politiques nouvelles en matière de prévention des accidents du travail et des maladies dues au travail, des conditions de vie.* »

● AU PLAN DECENTRALISE :

— *Maintien des organismes de base distincts pour la gestion des prestations de sa santé, des prestations familiales et du recouvrement des cotisations. Les organismes décentralisés seront incités à développer des points de contact communs aux trois branches (sorte de maison de la Sécurité sociale) pour simplifier les démarches des assurées sociaux.*

Répartition des pouvoirs

Pour les conseils d'administration des caisses, la C.F.D.T. prévoit une réforme en deux temps : conseils provisoires dont la répartition des sièges tient compte des élections prud'homales ; conseils définitifs à mettre en place après de nouvelles élections en 1982.

● POUR LES CONSEILS PROVISOIRES :

— *Conformément à ses propositions antérieures de répartition (75 % salariés et 25 % maximum pour les employeurs) et en fonction des résultats des prud'hommes pour les salariés, la C.F.D.T. propose · Familles, 18 membres, dont 13 salariés : 5 C.G.T., 3 C.F.D.T., 2 F.O., 1 C.F.T.C., 1 C.G.C., 1 UNAF, et 5 employeurs et non salariés dont 1 UNAF ; Maladie, 17 membres, dont 13 salariés : 5 C.G.T., 3 C.F.D.T., 2 F.O., 1 C.F.T.C., 1 C.G.C., 1 FEN, et 4 employeurs et non salariés ; URSSAF, 16 membres, dont 12 salariés : 5 C.G.T., 3 C.F.D.T., 2 F.O., 1 C.F.T.C., 1 C.G.C. et 4 employeurs et non salariés*

● *Pour les conseils définitifs, après les élections de fin 1982, la C.F.D.T. propose les orientations suivantes :*

— *Les représentants élus des travailleurs(ses) salariés(es) disposent de plus de 50 % des sièges (55 % à 60 %) dans tous les organismes du régime général ;*

— *Les employeurs représentent au maximum 25 % des sièges (20 % à 25 %).*

— *Les usagers doivent être associés à la gestion. Il convient de prendre en compte le fait que l'implication des grandes organisations d'usagers est différente suivant les problèmes.*

La place des usagers est identique dans tous les organismes du régime général.

Financement

La C.F.D.T. demande une « *réforme profonde* » : *Compte tenu de la dispersion de la structure actuelle du financement des différents régimes de Sécurité sociale (régime général financé à 97 % par ses cotisations, régime des exploitants agricoles à 20 %) et de la nécessité de réformer les mécanismes de financement sur le fond, une orientation pourrait être prise d'avancer progressivement vers la structure suivante du financement des régimes : 60 % par les cotisations, 20 % par le budget de l'Etat.*

La C.F.D.T. propose en conséquence :

— *La suppression de la compensation avec les régimes des non-salariés ;*

— *Le financement par l'Etat de tous les droits des personnes sans capacité contributive ;*

— *La restitution de la T.V.A. sur tous les biens de santé ;*

— *Le financement sur les recettes procurées à l'Etat par l'alcool et le tabac de toutes les dépenses qu'ils occasionnent pour le régime général ;*

— *Le reversement des recettes nouvelles liées au plafonnement du quotient familial fiscal.*

Des recettes nouvelles sont à créer pour le régime général. La C.F.D.T. souhaite « faire payer les machines » *et propose la création d'une taxe sur les autres éléments de la valeur ajoutée que les salaires et les charges sociales.*

Vis-à-vis des dettes patronales, dont 50 % ne peuvent pas être recouvrées, la C.F.D.T. propose que tous les employeurs aient l'obligation de cotiser à une assurance pour qu'ils puissent payer les cotisations Sécurité sociale, même après une faillite.

C.E.E.

L'Assemblée européenne demande un plus grand contrôle des multinationales

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — L'activité des multinationales doit être davantage contrôlée. C'est ce qu'estime l'Assemblée européenne, qui a adopté, le 13 octobre, une résolution demandant « la mise en place, à l'échelon de la Communauté, d'un cadre de réglementation contraignant », par 94 voix contre 80 et 37 abstentions.

Ce texte, présenté au nom de la commission économique et monétaire par M. Caborn (socialiste, Royaume-Uni), met en relief trois domaines susceptibles de faire rapidement l'objet d'une action efficace :

— *Une information accrue.* — L'Assemblée appuie la proposition de directives sur l'information du personnel soumise voici plus d'un an par la Commission aux gouvernements, mais qui, en raison des résistances rencontrées, n'a encore fait l'objet d'aucune décision. Elle considère toutefois qu'il faudrait aller plus loin.

— *Une meilleure transparence en matière de prix de transfert.* — L'idée est d'atténuer, grâce à une réglementation communautaire appropriée, la fraude et l'évasion fiscales auxquelles se livrent les multinationales en transférant de manière abusive les bénéfices entre les sociétés de leur groupe. Le rapport note qu'« *à long terme la réalisation de la neutralité fiscale des sociétés au sein de la Communauté contribuerait de toute évidence, dans une large mesure, à réduire l'ampleur des abus* ».

— *Le contrôle des fusions.* — L'Assemblée regrette que le conseil des ministres des Dix, comme dans le cas de l'information des travailleurs, n'ait encore *donné aucune suite* aux propositions faites sur ce thème par la Commisssion européenne.

La résolution appelle de ses vœux « *des réglementations impératives ou des accords mondiaux* », afin de s'assurer que les multinationales opérant dans le tiers-monde « *contribueront plus que dans le passé au développement de ces pays* ».

Ce texte est un compromis, les démocrates-chrétiens s'étant employés, au sein de la commission économique et monétaire, à modérer les ambitions du projet conçu *par M. Caborn*. Cela n'a pas empêché les démocrates européens (essentiellement des conservateurs britanniques), les démocrates européens de progrès (*groupe où* siègent les parlementaires R.P.R.) et les libéraux, de voter contre un texte recommandant, a souligné l'un d'eux, l'imposition de containtes qui vont « *détruire la production et augmenter le chômage* ». Cependant, les socialistes, les communistes français et italiens et les démocrates-chrétiens ont assuré *l'adoption* de la résolution.

PHILIPPE LEMAITRE.

Le ministère du travail envisage la création d'agences régionales de l'emploi

Le comité supérieur de l'emploi, qui n'a pas été réuni depuis février 1979 et est composé de repré*sentants du patronat, des syndicats* et de l'administration, doit être saisi, le 22 octobre, d'un projet du ministère du travail, qui vient d'être soumis aux partenaires sociaux et *fera* ultérieurement *l'objet d'une* communication en conseil des ministres.

Il s'agit essentiellement, dans le cadre du « vaste service public de l'emploi » évoqué par M. Mitterrand pendant la campagne électorale, de créer des agences régionales de l'emploi, qui seraient des établissements publics régis par un tripartisme nouveau : syndicats, organisations professionnelles, élus locaux. Le directeur régional du travail et de l'emploi serait le commissaire du gouvernement.

Dans le but de coordonner l'action *des institutions qui interviennent* sur le marché du travail et dans la ligne de la décentralisation, le même dispositif serait appliqué à l'Association nationale pour la formation *professionnelle des adultes* (AFPA). Selon les volontés locales, les mêmes représentants pourraient faire partie des deux organismes.

Dans ce projet, les administrations centrales de l'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.) et de l'AFPA seraient évidemment conservées, de même que les statuts nationaux des personnels. Des moyens accrus seraient donnés à ces deux « piliers » du service public pour l'emploi, entre lesquels la liaison serait renforcée : ainsi, l'A.N.P.E. doit bénéficier de mille postes supplémentaires, prévus au budget de 1982, après les quatre cent cinquante *emplois nouveaux créés par le col*lectif de juillet.

Parmi les dispositions envisagées par le ministère, qui tendent toutes à rendre de meilleurs services aux chô*meurs et aux entreprises qui désirent* recruter, il faut aussi retenir la possibilité pour l'A.N.P.E. de développer les stages de mise à niveau et d'ouvrir la formule des contrats emploi-formation — à la faveur des demandeurs d'emploi et des employeurs — aux chômeurs âgés de plus de vingt-six ans. Enfin, la Rue de Grenelle a écarté l'hypothèse d'une fusion entre l'A.N.P.E. et l'AFPA, idée rejetée par l'ensemble des partenaires sociaux (syndicats et patronat).

● *La C.G.C.* a précisé le lundi 12 octobre au cours d'une conférence de presse, les objectifs de la campagne qu'elle vient de lancer pour défendre la production textile nationale. Elle a diffusé à cette fin 150 000 affichettes dont le thème est « Achetons français ». Elle a aussi adressé plusieurs centaines de lettres à des entreprises commerciales (grands magasins, centrales d'achat) et aux pouvoirs publics.

L'objectif de la campagne est de sensibiliser les agents économiques afin que les importations d'articles textiles diminuent. Elles couvrent actuellement plus de 50 % de la consommation ; elles ne devraient plus représenter à terme que 40 % de celle-ci.

La C.G.C. a suggéré que l'administration augmente la T.V.A. sur tous les articles textiles et aussi sur l'habillement afin de réduire les charges sociales et fiscales sur les entreprises françaises.



SOCIAL

LE RAPPORT AUROUX

Des idées qui bousculent

A en juger par les réactions qu'il suscite, le rapport de M. Auroux sur les droits des travailleurs ne laisse pas, c'est le moins qu'on puisse dire, indifférent. Même la presse d'extrême gauche, qui le tient pourtant pour *« nul »*, selon le péremptoire avis de *Libération*, y consacre des pages entières.

Certes, les chantres de l'autogestion ne trouvent pas leur compte dans les suggestions du ministre du travail qui ne remettent pas en cause *« l'unité de direction et de décision »* dans l'entreprise. En clair, le patron continuera d'avoir le dernier mot, notamment en matière d'emploi.

Mais il ne pourra plus ordonner *ex cathedra*. Finis – si les propositions de M. Auroux sont adoptées par le conseil des ministres du 4 novembre et concrétisées par des textes législatifs ou réglementaire – les comportements trop autoritaires. Le patron sera désormais mis en liberté surveillée, et des dispositions comme *« le droit d'alerte et de saisine interne »* du comité d'entreprise dans le domaine économique, l'obligation annuelle de négocier sur les salaires et la durée du travail, la création d'instances représentatives du personnel, tant dans les petites entreprises qui en étaient dépourvues qu'au niveau des groupes, ou la citoyenneté établie du travailleur temporaire, constituent des avancées certaines.

Le C.N.P.F. ne s'y est, du reste, pas trompé, au point de consulter ses adhérents ni plus ni moins que par référendum et de constater, avec un humour tout à fait involontaire, que le rapport de M. Auroux *« met en cause tous les aspects des relations sociales dans l'entreprise »*.

On peut regretter que les mesures préconisées par le ministre du travail ne soient pas plus précises, plus pugnaces, concernant l'expression directe des travailleurs, même si F.O., qui estime, par ailleurs, que ce rapport contient « d'excellentes choses », a pratiquement vu, dans les suggestions faites, l'arrivée des « soviets ». A vrai dire, la Rue de Grenelle fait la part très belle aux syndicats, alors que quatre salariés sur cinq n'adhèrent pas à une confédération ouvrière.

Malgré cela, les réactions premières de certaines organisations représentatives sont très corporatistes. Aucun changement... d'état d'esprit dans ce domaine. Ainsi, la C.G.C., qui veut absolument se garder le personnel d'encadrement sous influence, déclare avec virulence que *« l'état de guerre vient de remplacer l'état de grâce »* entre le ministère du travail et elle. Parce que la Rue de Grenelle prône le pluralisme syndical, y compris chez les cadres.

Ainsi, F.O. et la C.F.T.C., qui discernent des menaces envers la politique contractuelle dans le fait qu'un syndicat minoritaire ne pourra plus signer un accord engageant une masse de travailleurs. En revanche, on peut estimer que la C.G.T. et la C.F.D.T., qui ont été, il est vrai, largement écoutées par la Rue de Grenelle, jugent le rapport de M. Auroux « globalement positif », tout en réclamant qui une meilleure représentation des travailleurs dans les P.M.E., qui un droit suspensif du comité d'entreprise en matière de licenciements.

Corporatistes – mais on s'en étonne moins – sont aussi les réactions des syndicats patronaux du travail temporaire, qui protestent, entre autres, contre l'obligation de certifier les missions de date à date. En particulier, l'Union nationale des entreprises de travail temporaire (UNETT) assure que « le fondement même du travail temporaire risque de se trouver bouleversé » et que *« c'est une vue de l'esprit de croire que les entreprises utilisatrices embaucheront en masse des salariés devenus trop coûteux à employer par l'intérim »*.

Réduire le travail précaire à sa plus simple expression, c'est-à-dire aux cas économiques de force majeure, est effectivement l'intention de M. Auroux, qui s'attaque, non sans courage, à un lobby. La réforme de l'intérim est, du reste, un des principaux temps forts d'un rapport qui, s'il s'est pas révolutionnaire, changera tout de même la vie quotidienne du salarié au travail.

Entre ce qui existe aujourd'hui – notamment le rapport de forces totalement déséquilibré entre les décideurs et les exécutants – et ce qui est proposé pour demain – notamment, la dignité restaurée du travailleur, – la différence est grande. On s'en apercevra vite, quand les dispositions du texte de M. Auroux, qui peuvent être par ailleurs améliorées, seront effectivement appliquées. Si telle est la volonté du gouvernement socialiste.

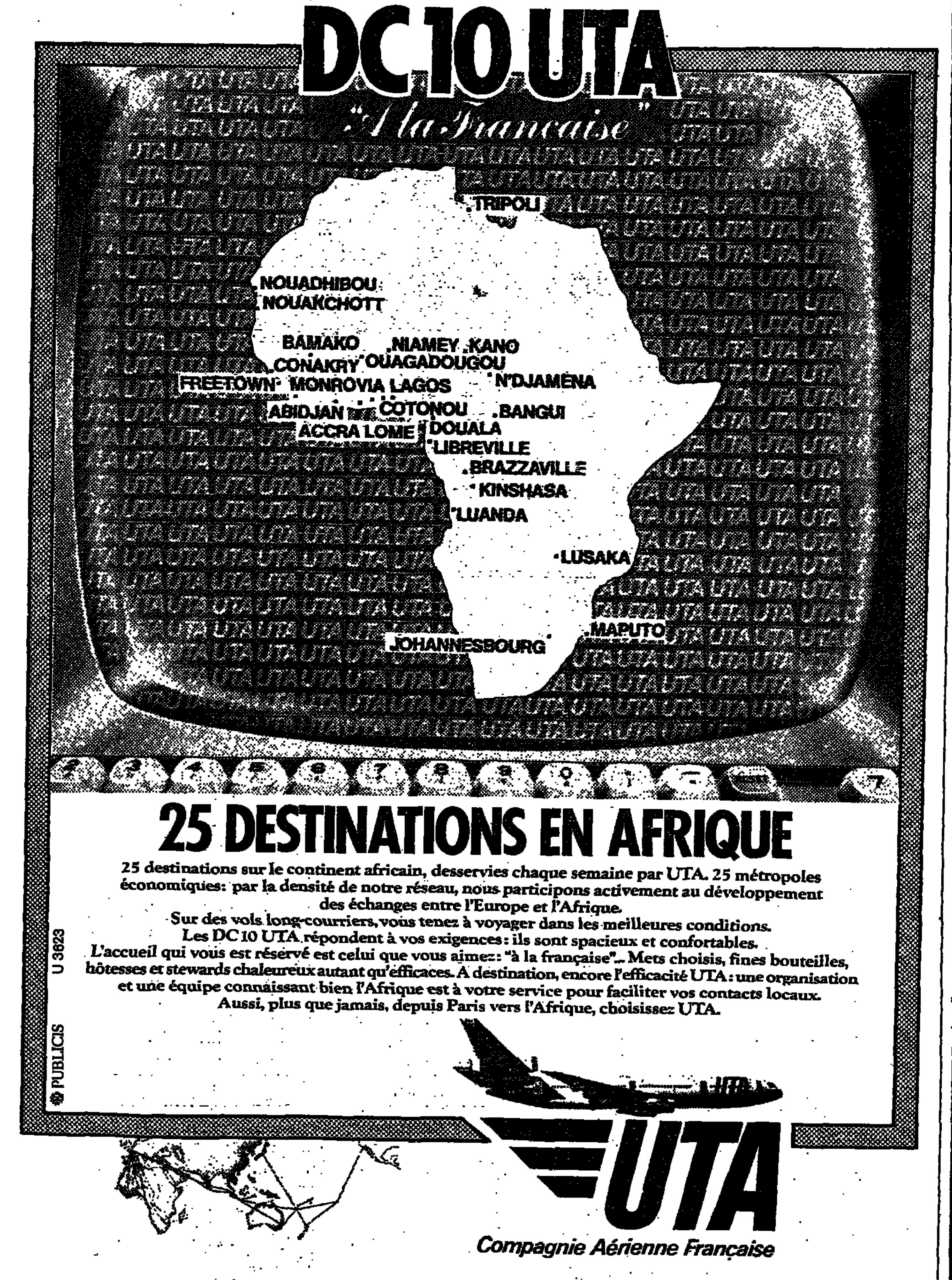
MICHEL CASTAING.

Pour la C.G.T. de nombreuses approbations mais aussi des réserves

Le rapport de M. Jean Auroux sur les droits des travailleurs contient, pour la C.G.T. « de bonnes choses, des mesures qui demandent à être améliorées et pensées et des insuffisances ». *Pour M. Gérard Gaumé, secrétaire confédéral, ce rapport contient en effet de louables intentions : la reconnaissance de la citoyenneté des salariés dans l'entreprise, le rôle accru des syndicats, la nécessité d'accorder une plus grande information aux travailleurs, le refus de l'arbitraire patronal et la révision par voie législative du travail précaire et intérimaire.*

De « bonnes mesures » *sont prévues : droit de réintégration, couverture dans un délai de deux ans de tous les salariés par les conventions collectives, création de comités de groupe.*

La C.G.T. demande des améliorations ou précisions sur le droit d'alerte (un droit suspensif des licenciements est réclamé), sur le règlement intérieur, la représentativité des syndicats, etc. Elle réclame l'abandon d'autres suggestions du ministre : la possibilité de cumuler les fonctions de délégué de personnel et de représentant au comité d'entreprise (C.E.) dans certaines P.M.E. ; la notion de « confidentialité » *des informations fournies aux C.E., etc. Elle propose enfin des additifs : le droit d'expression politique, des heures payées d'information, la possibilité de nommer des délégués inter-entreprises pour les P.M.E.*



هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

13 octobre

Repli

Au moment où s'engageait au Parlement le débat marathon sur le projet de nationalisation de quelques groupes industriels, la Bourse faisait mardi plutôt grise mine. Les valeurs françaises abandonnaient plus de 1 % dans un marché creux. A la corbeille, les boursiers manifestaient leurs états d'âme. Ils redoutent, tout d'abord, le débat sur les nationalisations. Mais ils sont aussi déconcertés par les dernières modifications apportées par le gouvernement au budget 1982, et s'inquiètent enfin du climat social qui prévaut actuellement chez Renault, entreprise nationalisée « phare ».

D'autre part, l'environnement international n'était pas là pour les encourager. Lundi, la Bourse de New-York s'est affaiblie malgré la réduction du « prime rate » d'une des plus importantes banques américaines (le Crocker National Bank). Il est vrai que M. Henry Kaufman, l'un des plus grands spécialistes américains des taux d'intérêt, prévoit une reprise de l'escalade du loyer de l'argent dans quelques mois.

Les plus fortes baisses étaient comprises entre 4 et 6 %. Paris-France a cédé 6,6 % suivi par la Metal. Nav. Dunk. La Générale de fonderie a baissé de 5,8 %, Facom et Creusot-Loire de 5,5 % et Moët-Hennessy de 4,8 %.

Quatre titres, Kleber-Colombes, Locafrance, Cetelem et Bellon, ont gagné plus de 3 %.

A Paris, les cours de l'or ont encore eu tendance à s'aligner sur ceux pratiqués sur les autres places occidentales. La « prime » qui, il y a une quinzaine de jours, atteignait 24 %, est tombée à 7,5 % mardi. Le lingot d'un kilo a perdu 585 F à 84 995 F et le napoléon 30 F à 870 F.

La parité de l'once est revenue à 477,61 dollars contre 485,55 la veille.

La devise-titre est restée quasiment stable à 7 F tandis que les valeurs étrangères reculaient de 3 à 5 %.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

CARTIER ET LES FAUSSES MONTRES. — Les douaniers américains se sont servis d'un rouleau compresseur pour détruire mardi quatre mille six fausses montres Cartier d'une valeur de 1 million de dollars (5,5 millions). M. Alain Perrin, président de Cartier, assistait à cette opération. C'est la première fois depuis la loi promulguée en 1978 que les douanes américaines détruisent des marchandises contrefaites, se contentant jusqu'ici de les renvoyer à l'expéditeur.

DUPONT SE LANCE DANS L'HORLOGERIE. — La société S.T.-Dupont (groupe Gillette), jusqu'ici spécialisée dans la fabrication de briquets haut de gamme, a décidé de se diversifier et de commercialiser des montres de luxe. Les mouvements seront fournis par la firme suisse ETA (groupe ASUAG). Coût de l'investissement : 30 millions de francs.

I.B.M. — Le géant de l'informatique annonce pour le troisième trimestre une chute de 21,6 % de son bénéfice net (693 millions de dollars contre 884 millions). Pour les neuf mois, le résultat net ressort quand même à 2,2 milliards de dollars contre 2,3 milliards.

MOULINEX. — Bénéfice net non consolidé au 30 juin : 11,76 millions de francs contre 35 millions. Ce vif recul des profits est imputable aux « mesures structurelles exceptionnelles décidées fin 1980 ».

SAUPIQUET. — Bénéfice net consolidé pour le premier semestre : 7,5 millions de francs contre 3 millions.

GLAXO. — Bénéfice imposable pour l'exercice clos fin juin : 87,33 millions de livres (+ 21,24 %). Dividende final de 7,5 pence donnant au total 11,25 pence contre 9,5 pence.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	12 oct.	13 oct.
Valeurs françaises	88,4	87,3
Valeurs étrangères	144 3	141,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	93,3	92,7

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 14 oct. .... 17 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	13/10	14/10
1 dollar (en yens)	228	229,05

NEW-YORK

Toujours irrégulier et plutôt baissier

En dépit de la nouvelle détente enregistrée sur le front des taux avec la généralisation à 18 % du « prime rate », les cours ont continué mardi d'évoluer très irrégulièrement avec toujours une tendance à la baisse, et en clôture l'indice des industrielles s'établissait à 865,58, soit à 3,90 points en dessous de son précédent niveau. Faible la veille, l'activité s'est sensiblement accrue, et 43,07 millions de titres ont changé de mains contre 30 millions lundi.

La forte chute des bénéfices dégagés au cours du troisième trimestre par tous les grands de l'informatique (entre 20 % et 30 %) est à l'origine du malaise qui semble avoir repris le marché. Pour bien des opérateurs, cette chute, liée en bonne partie, certes, à la hausse du dollar, augure mal de l'avenir économique et pourrait bien préfigurer la récession que beaucoup redoutent.

Il convient toutefois de remarquer que le recul du Dow Jones a été en bonne partie dû au recul de l'action IBM, dont le poids dans son calcul est important.

Autre constatation : le marché est apparu équilibré avec 739 baisses et aussi 723 hausses sur 1 873 valeurs traitées.

VALEURS	Cours 12 oct.	Cours 13 oct.
Alcoa	24 5/8	23 3/4
A.T.T.	59	58 3/4
Boeing	25 1/2	25
Chase Manhattan Bank	58 7/8	57 5/8
Du Pont de Nemours	38 5/8	38
Eastman Kodak	66 1/4	66 3/8
Exxon	30 5/8	30 1/2
Ford	18 5/8	18 7/8
General Electric	55 3/8	56 5/8
General Foods	29 1/4	29 5/8
General Motors	43 1/2	43 1/4
Goodyear	17 5/8	17 1/4
I.B.M.	53 1/2	53 5/8
I.T.T.	28 7/8	29 7/8
Mobil Oil	27	26 7/8
Pfizer	45 3/4	45 3/4
Schlumberger	54 3/4	55 1/8
Texaco	33 1/2	33 1/4
U.A.L. Inc.	18 7/8	18 1/2
Union Carbide	49 3/8	49
U.S. Steel	29 1/8	29 1/8
Westinghouse	26 7/8	26 7/8
Xerox Corp.	42 1/8	40 3/4

BOURSE DE PARIS 13 OCTOBRE COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	25 60	0 107
5 %	39 50	3 493
3 % amort. 45-54		0 609

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agr. Inc. Madag.	36	35 50
Air-Industrie	16	16 65
Alfred Herlicq	74 50	71 50

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bongrain S.A.	774	773
Bon-Marché	84	86
Borie	440	435

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.G.V.	142 20	136 50 c
Chambon (M.)	190	192
Chambourcy (M.)	680	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	170	....
Aciers Peugeot	66 50	69 20
Actibail	123	122
Agence Havas	604	647
A.G.F. (St Cent.)	370	375
A.G.P. Vie	2570	2570

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bain C. Monaco	92	92
Banania	310	310
Banque Hervet	176	175
Banque Hypoth. Eur.	246	246
Banque Nat. Paris	375	375
B.O.I.C.	29 75	29 95
Banque Worms	179	172
Bénédictine	800	801
Bernard-Moteurs	50	....
Biscuit (Génér.)	424	424

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Caves Roquefort	520	510
Cedis	842	840
C.E.G.Frig.	140	142 20
Centen. Blanzy	444	445
Centrest (Ny)	115	
Cerabati	143 50	144 90
C.F.F. Ferrailles	182 10	189 40
C.F.S.	500	500
C.G.I.B.	12 50	12 10
C.G.Maritime	13 10	15 60 d

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cofradel (Ly)	460	455
Cogifi	155	150
Comindus	379	384
Comiphos	130	131 90
Comp. Lyon-Alem.	153 10	159 20
Concorde (La)	275	275
C.M.P.	29 80	20 80 o
Conta S.A. (Li)	30	29 o
Crédit (C.F.B.)	149	155 d
Créd. Gén. Ind.	181	185

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Luchaire S.A.	115	118
Lyonnaise Immob.	109	108
Magasins Uniprix	60 10	62 60
Magnant S.A.	48	....
Maritimes Part.	86 60	....
Marocaine Cie	23 10	23 10
Marseille Créd.	141 10	141 10
Maurel et Prom.	26	26 10
Merlin-Gerin	400	400
Métal Déployé	296	295
Mic	210	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Union Habit.	199	191
Un. Imm. France	185	182
Un. Ind. Crédit	230	230
Union Ind. Ouest	283	283
Unipol	139 20	145
Vincey Bourget (Ny)	13 45	13 50
Virax	51	50
Waterman S.A.	208	216
Brass. du Maroc	164	....
Brass. Ouest-Afr.	27	28 80 d

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Iena Industries	13	....
La Mure	87	....
Metallurgique Minière	139 90	....
Océanic	28 60	....
Petrofigaz	430	....
Pronuptia	233	215
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	83	80
Ufinex	188	....
Voyer S.A.	2 40	....
Rorento NV	379	376

SICAV	Émission Frais inclus	Rachat net
Uni-Japon	625 04	598 70
Unirente	1333 57	1289 72
Valorem	260 62	248 80
Worms Investiss.	454 78	434 16

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2564	4,5 % 1973	2288	2236	2220	2236
2946	C.N.E. 3 %	2890	2855	2870	2830
480	Air Liquide	491	480	476	485
330	Als. Superm.	331	330	330	330
96	A.L.S.P.I.	96	96	96	96
112	Alsthom-Atl.	114 70	114 40	114 30	114
179	Applic. gaz	169	165	165	168 10

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
310	Eurafrance	291	294	292	295
725	Europe n° 1	712	700	700	690
520	Facom	522	489	494	498 80
142	Finextel	142	141 90	141 90	141 90
131	Fives-Lille	127 20	127 50	127 50	125 20
87	Fonderie (Gén.)	77 50	73	73	74 40
69	Fraissinet	69	69 50	69 50	69

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
295	Penhoet	300	295	295	290 10
300	Pernod-Ricard	289	287 50	287 50	285 10
120	Pétroles (Fse)	116 10	115	114 50	114
163	— (obl.)	155	155 40	155 40	152 50
30	— (certific.)	28 40	27 90	27 90	28
55	Pétroles B.P.	53 80	53 80	53 80	53 80
160	Peugeot S.A.	152 90	147 10	146 60	149

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
286	U.I.S.	284	285 10	285	287
115	U.C.B.	110	108 80	108 80	106 60
7 50	Usinor	7 60	....	....	....
94 20	— (obl.)	94 20	....	....	....
128	U.T.A.	128	124	124	128 60
215	Valéo	182 50	181 50	181 50	186
370	— (obl. conv.)	367 50	367 50	367 50	367 50

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
330	Gen. Motors	306	306	300	300 10
67	Goldfields	66	64	64	64
118	Harmony	112 10	109 80	110 50	111
24	Hitachi	22 55	22 05	22 05	21 75
395	Hoechst Akt.	408	388	388	387 50
36	Imp. Chemical	34 30	32 80	32 80	32 80
116	Inco. Limited	104 50	101 30	101 50	100 10
165	Gencor	155 30	161 10	161 10	151 10
385	Gén. Electr.	394	386	387	383 10
340	Xerox Corp.	296	289	289 50	289
2 97	Zambia Corp.	2 94	2 90	2 98	2 90

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13/10	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 482	5 532	5 350	5 610
Allemagne (100 DM)	250 850	250 780	246	257
Belgique (100 F)	14 925	14 926	13 200	13 900
Pays Bas (100 fl.)	227 240	227 360	221	232
Danemark (100 krd)	78	78 060	75 500	80 500
Norvège (100 k)	95 430	96 170	93	98
Grande-Bretagne (£ 1)	10 293	10 364	10	10 600
Grèce (100 drachmes)	9 920	9 920	....	....
Italie (1 000 lires)	4 707	4 696	4 550	4 950
Suisse (100 fr.)	298 880	298 700	293	306
Suède (100 krs)	101 340	101 240	97 500	103
Autriche (100 sch)	35 840	35 800	34 700	36 300
Espagne (100 pes.)	5 897	5 867	5 600	6
Portugal (100 esc.)	8 720	8 700	7 500	8 500
Canada ($ can 1)	4 579	4 608	4 500	4 730
Japon (100 yens)	2 412	2 419	2 320	2 450

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13/10
Or fin (kilo en barre)	86000	84990
Or fin (en lingot)	85580	84995
Pièce française (20 fr)	900	870
Pièce française (10 fr)	530	527
Pièce suisse (20 fr)	789	780 10
Pièce latine (20 fr)	720	720
Souverain	810	800
Pièce de 20 dollars	4000	3980
Pièce de 10 dollars	2100	2120
Pièce de 5 dollars	975	.....
Pièce de 50 pesos	3900	3900
Pièce de 10 florins	750 10	724 90

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Dans son prochain numéro *Le Monde* publiera :

- IDÉES : La France et l'Amérique.
- GRÈCE : Un pays face au changement, une série d'articles de B. Brigouleix avant les élections.
- LE MONDE DES LIVRES : Céline.
- UN SEUL MONDE : Le dialogue Nord-Sud.

Le numéro du « Monde » daté 14 octobre 1981 a été tiré à 547 430 exemplaires.

A B C D F G H

LES CONFLITS SOCIAUX

Les syndicats de Renault organisent une journée d'action avec débrayage de deux heures, le 15 octobre

A la régie Renault, les syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O. et C.F.T.C., réunis le 13 octobre, ont décidé de lancer une journée d'action, le jeudi 15 octobre, dans l'ensemble des usines du groupe. Ils préconisent un arrêt de travail de deux heures, partout où « les conditions le permettront ».

En revanche, le travail a repris, ce mercredi matin, au département 14 (presses) de l'usine de Billancourt.

La situation étant inchangée, mercredi matin 14 octobre aux départements 12 et 74 de Billancourt, où 4 000 ouvriers ont été mis au chômage technique. La direction continue de subordonner à la reprise de l'activité l'ouverture de discussions sur les revendications. Ce que rejettent les O.S. qui réclament une amélioration des classifications qui représente environ 300 F d'augmentation mensuelle, alors qu'il ne leur est proposé que 50 F.

Jeudi, une délégation intersyndicale se présentera à la direction générale pour exiger l'ouverture des négociations, ainsi qu'auprès des ministres du travail et de l'industrie pour qu'ils interviennent pour « *faire respecter les orientations gouvernementales sur la concertation et le dialogue* ».

De son côté, le 13 octobre, M. Marchais, secrétaire général du P.C.F., a déclaré à l'Assemblée nationale souhaiter que « *le gouvernement prenne une position qui permette de résoudre rapidement le conflit* ». Il a rappelé que les conditions de travail des O.S. avaient été l'un des thèmes de la campagne électorale.

Quant aux cent quatre-vingt grévistes du département 14, qui avaient débrayé depuis le début du mois, ils ont obtenu satisfaction. Lorsqu'ils étaient passés du travail en équipe au travail à horaire normal, ils avaient subi une perte de salaire d'environ 200 F, qui va leur être compensée.

S.N.C.F. : appel à des débrayages du 18 au 25 octobre sur le réseau banlieue de Paris-Est.

A la S.N.C.F., les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et autonomes des agents de conduite du réseau de banlieue Paris-Est ont lancé un appel à des débrayages pendant une semaine — du 18 au 25 octobre — pour obtenir une amélioration des conditions de travail.

La lutte pour une réduction de la durée de travail continue de provoquer divers conflits. Ainsi, dans le secteur des banques et des établissements financiers, la C.F.D.T. appelle, le 15 octobre, à une journée d'action. A Paris, les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. du secteur appellent ce même jour à un rassemblement. Au marché de Rungis, les cinq cents salariés de la SEGEX (nettoyage) ont commencé une grève le 7 octobre pour le même motif : défense de l'emploi.

Ailleurs, les causes de conflits sont diverses : ouverture le 12 octobre de négociations sur le plan de restructuration, à Ceraver, usine de Tarbes occupée depuis trois semaines ; défense du service public (semaine d'action cégétiste du 12 au 16 octobre à l'Agence nationale pour l'emploi - région parisienne), ou intégration des intérimaires (grève le 13 octobre indique notre correspondante au Centre national d'études spatiales à Toulouse pour l'embauche de quatre cent quatre-vingts personnes). Enfin, selon notre correspondant à Orléans le licenciement d'un cadre supérieur de la G.M.F. (mutuelle), pour des raisons politiques selon les syndicats, suscite des remous.

LE GROUPE AMÉRICAIN HONEYWELL VA COMMERCIALISER DES ORDINATEURS DE C.I.I.-H.B.

Le groupe américain Honeywell a décidé de mettre à son catalogue une partie de la ligne d'ordinateurs D.P.S.-7 conçue et fabriquée par C.I.I.-Honeywell-Bull. La gamme D.P.S.-7 a été développée ces dernières années par C.I.I.-H.B. dans le double but de reprendre les ordinateurs 64 d'origine Honeywell-Bull et les Iris de l'ancienne C.I.I. Les D.P.S.-7 sont considérés comme des moyens-grands ordinateurs.

Comme de coutume en informatique, C.I.I.-H.B. a mis au point plusieurs versions de ce D.P.S.-7, et la compagnie devait annoncer ce mercredi 14 octobre la sortie de deux nouvelles machines bas de gamme les D.P.S.-7-35 et D.P.S.-7-45).

Ce sont ces modèles que Honeywell, qui détient, rappelons-le, 47 % de C.I.I.-H.B., va mettre à son catalogue et vendre aux Etats-Unis (ainsi qu'en Grande-Bretagne et en Italie). La commercialisation des D.P.S.-7 par Honeywell est destinée à offrir aux utilisateurs américains des anciennes séries H 2000 et 64 une « voie d'évolution ».

Cette annonce survient au moment où les conversations « informelles » se poursuivent entre les dirigeants de la firme américaine, Saint-Gobain et les pouvoirs publics français sur l'avenir de C.I.I.-Honeywell-Bull. A ce sujet, l'intersyndicale C.F.D.T. de la compagnie demande une nouvelle fois la nationalisation à 100 % de C.I.I.-H.B. et de la Compagnie des machines Bull. Pour les représentants syndicaux de l'entreprise, « les négociations ouvertes entre le ministère de l'industrie et Honeywell doivent avoir pour objectif tout autant le maintien de liens techniques et commerciaux avec Honeywell que le retrait de Honeywell du capital du groupe C.I.I.-H.B. ».

Le docteur Monier (C.S.M.F.) propose « un contrat social de la santé »

Le conseil confédéral de la C.S.M.F. (Confédération des syndicats médicaux français), réuni les 10 et 11 octobre 1981, vient de réaffirmer ses options fondamentales, dans la perspective de prochaines discussions avec le gouvernement pour aboutir à un « *contrat social de la santé* ».

La C.S.M.F., largement majoritaire dans le corps médical, renouvelle son attachement à « *un système de santé libéral, qui, dans le cadre d'une solidarité nationale, met tous les médecins au service de tous, à parité devant la maladie* ».

« *Il ne doit pas y avoir une médecine sociale de statut public opposée à une médecine libérale d'intérêt privé suspectée de « mercantilisme ». Les médecins libéraux conventionnés pratiquent une médecine sociale. En aucune manière leurs rémunérations ne s'apparentent à un quelconque « profit de type capitaliste ». Elles couvrent les frais de production, et apportent un légitime revenu à un travail éminemment et constamment personnel.* »

Commentant devant la presse, le 13 octobre, les textes adoptés, le docteur Monier, président de la C.S.M.F., a réaffirmé son attachement à l'indépendance des médecins, au libéralisme, au pluralisme et au système conventionnel. Le « *contrat social de la santé* » devra prévoir la participation de l'ensemble de la profession médicale dans sa diversité pour atteindre les objectifs de santé « *voulus par le pouvoir législatif responsable* ». Cet accord-cadre inclura en convention nationale des médecins libéraux, le statut législatif des médecins salariés et celui des médecins hospitaliers. La négociation nationale devra se prolonger aux niveaux départemental ou communal avec les divers partenaires.

Le docteur Monier a particulièrement insisté sur l'action préventive à mener à tous les échelons et, d'autre part, sur son attachement au « *paiement direct à l'acte* », — quitte à négocier des modalités de dispense de l'avance des frais dans certains cas.

Enfin, constatant que l'actuelle convention médicale a « *les pattes en l'air* », la C.S.M.F. estime inutile de procéder à une « *relecture* » provisoire tant que ne seront pas connues les révisions annoncées dans le secteur de la Sécurité sociale.

LA REPRISE DU DOLLAR SE POURSUIT

Amorcée mardi 13 octobre 1981, la reprise du dollar s'est nettement confirmée mercredi 14 octobre sur tous les marchés des changes, dans un climat tendu et nerveux. La monnaie américaine a valu, à Francfort, un peu plus de 2,22 D.M. après 2,21 D.M., contre 2,21 D.M. la veille et 2,18 D.M. lundi. La Bundesbank a dû soutenir le mark en vendant des dollars. A Paris, son cours est passé de 5,53 F à 5,57 F environ, s'élevant même à plus de 5,61 F en début de matinée.

Ce raffermissement soudain s'est effectué en dépit d'une nouvelle baisse du taux d'intérêt aux Etats-Unis, où la majorité des grandes banques ont ramené leur taux de base de 19 % à 18 %. Mais ce qu'on appelle l'« effet Kaufman », c'est-à-dire celui des prévisions d'un expert bien connu de l'autre côté de l'eau, selon lesquelles les taux américains pouvaient remonter à des niveaux record dans quelques mois, après avoir fléchi jusqu'à 16 %, a fait renaître l'incertitude. En France, toutefois, la Banque de France a abaissé à nouveau son taux d'intervention au jour le jour, le ramenant de 17 1/4 % à 17 %.

Élu président du groupe R.P.R. du Sénat

M. PASQUA RETROUVE DES RESPONSABILITÉS A LA TÊTE DU MOUVEMENT GAULLISTE

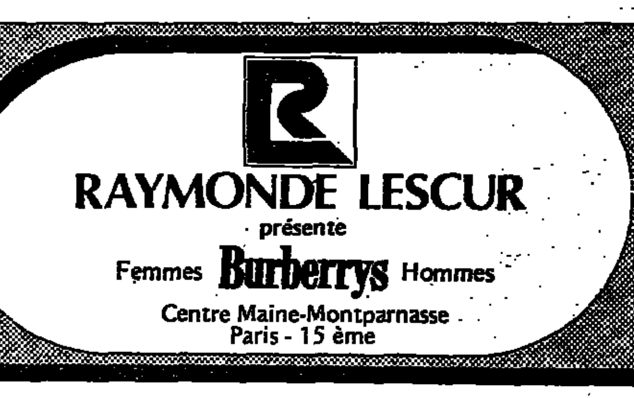
M. Charles Pasqua, sénateur des Hauts-de-Seine, a été élu, mardi 13 octobre, président du groupe sénatorial R.P.R., en remplacement de M. Marc Jacquet, sénateur de Seine-et-Marne, qui avait demandé à être déchargé de ces fonctions pour raison de santé. Il a été élu président d'honneur.

M. Pasqua retrouve ainsi un rôle éminent dans la direction du mouvement gaulliste. Depuis le 3 février 1981, date à laquelle M. Chirac s'était démis de ses fonctions de président pour se présenter à l'élection présidentielle, le R.P.R. est en effet dirigé par M. Pons, secrétaire général, assisté des deux présidents des groupes parlementaires.

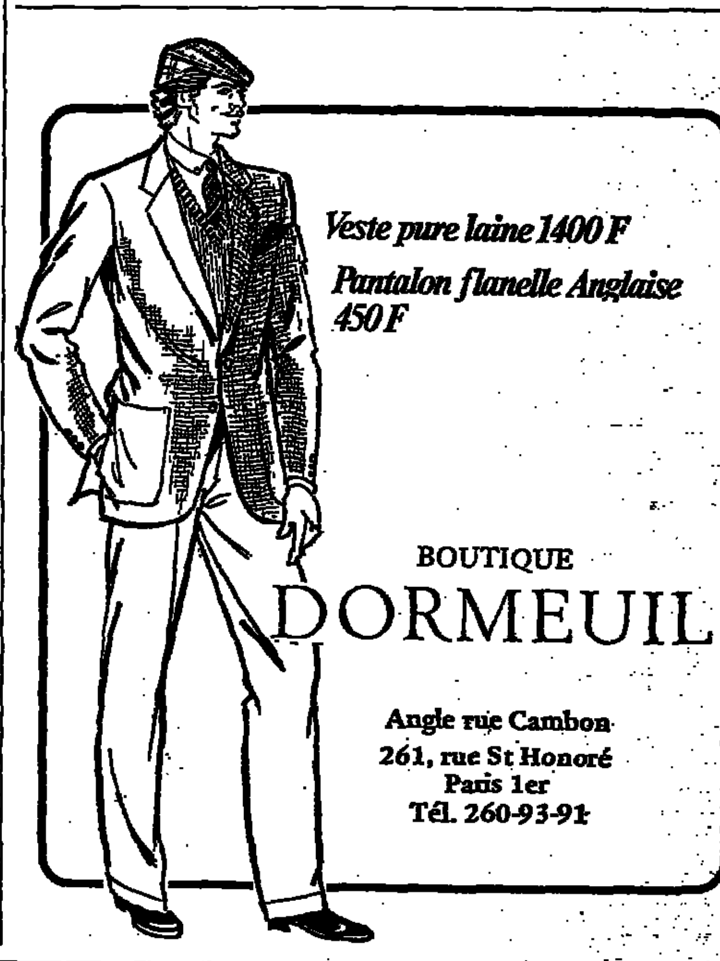
Le sénateur des Hauts-de-Seine, qui avait été député de ce département (4e circonscription) de 1968 à 1973 et en avait présidé le conseil général de 1973 à 1976, avait officiellement quitté l'état-major du R.P.R. le 4 octobre 1980, après les élections européennes du 10 juin, en abandonnant ses fonctions de conseiller à l'organisation. Quelques mois plus tard, il avait été chargé de l'organisation de la campagne présidentielle du maire de Paris.

Un autre ancien collaborateur de M. Chirac reçoit de nouvelles responsabilités : M. Jacques Toubon, député R.P.R. du quinzième arrondissement de Paris, entre au bureau du groupe de l'Assemblée nationale en remplacement de M. Michel Inchauspé, député des Pyrénées-Atlantiques, qui s'est retiré. M. Toubon a été nommé chargé de mission auprès de M. Pons, secrétaire général, et il siège à ce titre à la commission exécutive du mouvement.









هكذا من الأصل